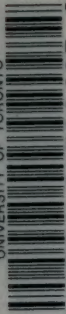


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01566495 6



LA
GRAMMAIRE DU PURISME
ET
L'ACADÉMIE FRANÇAISE
AU XVIII^{me} SIÈCLE

50
/ 6

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

CHICAGO, ILL.

~~LaF. G.~~
~~722523~~

LA
GRAMMAIRE DU PURISME
ET
L'ACADÉMIE FRANÇAISE
AU XVIII^e SIÈCLE

INTRODUCTION A L'ÉTUDE
DES COMMENTAIRES GRAMMATICAUX D'AUTEURS CLASSIQUES

THÈSE DE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ
PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

Alexis FRANÇOIS

Licencié ès lettres
Ancien élève titulaire de l'École des Hautes Études



356302
21. 10. 38.

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie Georges Bellais)
17, RUE CUVAS, V^o

1905

ANNUAIRE DU TOURISME

FRANCAIS

AN 1957



PC
2057
F7

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

A MESSIEURS

FERDINAND BRUNOT

Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

et

BERNARD BOUVIER

Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève

Hommage reconnaissant.

PRÉFACE

*Le présent travail est une contribution à l'histoire de la langue française. Au moment où nous l'avons entrepris, il n'existait pas encore d'autre étude sur la période qui va nous occuper, que le *Voltaire grammairien* de M. L. Vernier, qui commence à vieillir un peu après avoir rendu des services, et la belle esquisse de M. Ferdinand Brunot dans son *Histoire de la langue française*. Encouragé par ce maître, nous avons pensé qu'il était temps d'examiner de plus près cette époque de la langue et, suivant un procédé qui lui est familier, de commencer par faire plus ample connaissance avec les œuvres et les théories des grammairiens.*

*Depuis lors a paru l'important ouvrage de M. F. Gohin, *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du dix-huitième siècle*, qui nous a permis de fixer avec plus de précision les limites du nôtre. En effet, tandis que M. Gohin s'applique surtout à montrer l'origine et les progrès du mouvement émancipateur de la langue, nous nous sommes attaché à mettre en lumière les efforts de la réaction. Question de succès réservée, nous pensons que ces deux entreprises sont destinées à se compléter l'une l'autre, en corrigeant l'impression trop exclusive qui pourrait se dégager de chacune d'elles. Il y a, au dix-*

huitième siècle, des conservateurs et des révolutionnaires de la langue. Il arrive même que les deux tendances se contrarient dans un seul individu. Nous nous proposons de faire mieux connaître, s'il est possible, la tendance conservatrice ; mais nous prions en même temps qu'on ne perde pas de vue sa concurrente. De cette manière seulement on pourra se faire une idée exacte du mouvement grammatical à cette époque.

Comme son titre l'indique, le présent travail n'est d'ailleurs qu'une introduction. Il sera suivi d'un autre qui consistera dans un dépouillement méthodique de tous les commentaires de l'Académie française qui nous sont parvenus, et notamment du plus considérable d'entre eux, les Remarques sur le « Quinte-Curce » de Vaugelas. Nous inaugurerons de la sorte l'étude détaillée des ouvrages de ce genre qui méritent de retenir l'attention des historiens de la langue.

Qu'il nous soit permis à ce propos de remercier M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, dont l'obligeance, jointe à celle de Gaston Paris, le maître que nous pleurons, nous a ouvert l'accès des archives de l'Académie française. Les lumières de M. Rébelliau, le savant bibliothécaire de l'Institut, nous ont été précieuses pour mettre à profit ce trésor malheureusement fort maltraité par la Révolution. Enfin, puisqu'il sied à un débutant de reconnaître les services de ceux qui ont veillé sur ses débuts, nous ne pouvons omettre d'exprimer toute notre reconnaissance à M. Ferdinand Brunot, professeur à la Sorbonne, pour la sollicitude qu'il a bien voulu témoigner à ce travail, ainsi qu'aux professeurs de l'École des Hautes Études et de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève qui ont guidé les premiers pas de l'auteur dans la carrière.

Paris, novembre 1904.

BIBLIOGRAPHIE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS OU CONSULTÉS

N. B. — L'Essai d'une bibliographie raisonnée de l'Académie française de René Kerviler, Paris, 1877, in-8° (extrait du *Polybiblion*, années 1875 à 1877), nous dispense d'énumérer les travaux concernant l'histoire de l'Académie imprimés jusqu'à cette date. On trouvera la liste des grammaires françaises publiées au dix-huitième siècle dans l'ouvrage de M. E. Stengel, *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrhunderts*, Oppeln, 1890, in-8°. Nous renvoyons aux *Appendices* la bibliographie complète des commentaires grammaticaux d'auteurs classiques.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — *Les registres de l'Académie française* (1672-1793), Paris, Didot, 1895, 3 vol. in-8° (1).

Id. — *Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{re} édition 1694, 2^e édition 1718, 3^e édition 1740, 4^e édition 1762.

ALEMBERT (d'). — *Œuvres complètes*, Paris, Belin, 1822, 5 vol. in-8°.

(1) Cf. l'analyse raisonnée de M. E. Buisson, *Les Registres de l'Académie française*, La Chapelle-Montligeon, 1900, brochure in-8° (extrait de *La Quinzaine*).

ASSE (Eugène). — *L'Académie française*, Paris, s. d., in-8°.

BRUNEL (Lucien). — *Les philosophes et l'Académie française au dix-huitième siècle*, Paris, 1884, in-8°.

BRUNETIÈRE (Ferdinand). — *Académie française* (article de la *Grande Encyclopédie*).

BRUNOT (Ferdinand). — *Histoire de la langue française* (dans l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises* de Petit de Julleville).

CONDILLAC. — *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme*, Parme, 1775, 13 vol. in-8°.

DANGEAU (L'abbé de). — *Essais de grammaire, publiés sur l'édition originale et selon l'orthographe de l'auteur par les soins de B. Jullien*, Paris, L. Hachette, 1849, in-12.

DESFONTAINES (L'abbé). — *Le Nouvelliste du Parnasse ou Réflexions sur les ouvrages nouveaux*, Paris, Chaubert, 1731-1732, 3 vol. in-12 et une livraison détachée.

ID. — *Observations sur les écrits modernes*, Paris, Chaubert, 1735-1743, 34 vol. in-12.

ID. — *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, Avignon, P. Girou, 1744-1746, 11 vol. in-12 (1).

DIDEROT (D.). — *Œuvres complètes revues sur les éditions originales*, édit. Assézat et Tourneux, Paris, 1875-1877, 20 vol. in-8°.

DIDEROT et D'ALEMBERT. — *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1751-1772, 28 vol. in-f° (2).

(1) Sur ces trois publications de l'abbé Desfontaines et leur contenu, cf. *L'Esprit de l'abbé Desfontaines* (par l'abbé de la Porte), Londres et Paris, 1757, 4 vol. in-12.

(2) Jusqu'à la lettre F, le collaborateur grammatical de l'*Encyclopédie* est Dumarsais qui signe (F). A partir du tome VII, il est remplacé par Douchet et Beauzée qui signent (E. R. M.). Les articles de ces trois grammairiens ont été recueillis par Marmontel

DUCLOS. — *Œuvres*, édit. Auger, Paris, Janet et Cotelle, 1820-1821, 9 vol. in-8°.

FÉRAUD (L'abbé). — *Dictionnaire grammatical de la langue françoise*, Avignon, Girard, 1761, in-8° (1).

ID. — *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy, 1787-1788, 3 vol. in-4°.

FRÉRON et DE LA PORTE. — *Lettres sur quelques écrits de ce tems*, Genève (et Londres), 1749-1754, 13 vol. in-12.

FRÉRON (J.). — *L'Année littéraire*, Amsterdam (Paris), 1754-1790, 8 vol. in-12 par an.

GOHIN (F.). — *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du dix-huitième siècle*, Paris, Belin, 1903, in-8°.

GOUJET (L'abbé). — *Bibliothèque françoise ou Histoire de la littérature françoise*, Paris, Mariette et Guérin, 1740 et suiv., 18 vol. in-12.

GRANET (L'abbé). — *Réflexions sur les ouvrages de littérature*, Paris, Briasson, 1738-1739, 10 vol. in-12.

GRIMM, DIDEROT, RAYNAL, MEISTER, etc. — *Correspondance littéraire, philosophique et critique recue sur les textes originaux... par Maurice Tourneux*, Paris, 1877-1882, 16 vol. in-8° (2).

GUYOT, CHAMFORT, DUCHEMIN, DE LA CHESNAYE, etc. — *Le grand vocabulaire françois*, Paris, Panckouke, 1767-1774, 30 vol. in-4°.

dans les trois tomes en six parties de l'*Encyclopédie méthodique* de Panckouke consacrés à la rubrique *Grammaire et littérature*, qui furent également publiés à part sous le titre de *Dictionnaire de grammaire et de littérature*, Liège, 1789, 3 vol. in-4°.

(1) Le même, *nouvelle édition*, Paris, Vincent, 1768, 2 vol. in-8°.

(2) Dans la suite de ce travail, nous ne mentionnons que le nom de Grimm. On sait toutefois que Diderot prit une part importante à la rédaction de la *Correspondance* et qu'Henri Meister en a recueilli définitivement l'héritage à partir de 1775.

Journal des Savants, in-4° (1).

LA HARPE. — *Œuvres*, édit. Saint-Surin, Paris, Verdière, 1820-1821, 16 vol. in-8°.

MARMONTEL. — *Œuvres complètes*, édit. Saint-Surin, Paris, Verdière, 1818-1819, 18 vol. in-8°.

Mémoires de Trévoux, in-12, 1701-1767 (avec leurs suites, le *Journal des Beaux-Arts et des Sciences*, 1768-1774, et le *Journal des Sciences et des Beaux-Arts*, 1776-1783) (2).

OLIVET (L'abbé d'). — *Opuscules sur la langue françoise par divers académiciens*, Paris, B. Brunet, 1754, in-12.

ID. — *Remarques sur la langue françoise*, Paris, Barbou, 1767, in-12.

PRÉVOST (L'abbé) et LEFÈVRE DE SAINT-MARC. — *Le Pour et Contre*, 1733-1740, 20 vol. in-8°.

RACINE (Louis). — *Œuvres complètes*, Paris, Le Normant, 1808, 6 vol. in-8°.

ID. — *Correspondance littéraire inédite avec René Chevaye, de Nantes, de 1743 à 1757...*, publiée par M. Dugast-Matifeux, Paris et Nantes, 1858, in-8°.

ID. — *Lettres inédites de Jean et de Louis Racine...*, publiées par leur petit-fils, l'abbé Adrien de la Roque, Paris, 1862, in-8°.

ROLLIN (C.). — *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres par rapport à l'esprit et au cœur*, Paris, V^o Estienne, 1740, 2 vol. in-4°.

ROUSSEAU (J.-B.). — *Œuvres*, Paris, 1818, 4 vol. in-8°.

ID. — *Œuvres choisies... suivies de sa correspondance inédite avec l'abbé d'Olivet*, Paris, Didot, 1818, 2 vol. in-8°.

(1) Table analytique des 86 premières années (jusqu'en 1750) par l'abbé de Claustre, 10 vol. in-4°.

(2) Table méthodique des années 1701-1775, par le P. Sommervogel, Paris, 1864-1865, 3 vol. in-12.

ROUSSEAU (P.). — *Journal encyclopédique par une société de gens de lettres*, Liège, 1756-1759, et Bouillon, 1760-1793, 8 vol. in-12 par an, contenant chacun trois parties, en tout 288 vol.

THOMAS (A.-L.). — *Œuvres complètes*, Paris, Verdière, 1825, 6 vol. in-8°.

THUROT (Charles). — *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, 1881-1883, 2 vol. in-8°.

VAUVENARGUES. — *Œuvres*, édit. Gilbert, Paris, Furne, 1857, 2 vol. in-8°.

VERNIER (Léon). — *Étude sur Voltaire grammairien et la grammaire au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1888, in-8°.

VOLTAIRE. — *Œuvres complètes*, édit. Moland, Paris, Garnier, 1877-1883, 50 vol. in-8° (1).

ID. — *Connaissance des hautez et des défauts de la poësie et de l'éloquence dans la langue française, à l'usage des jeunes gens et des étrangers*, Londres, aux dépens de la Société, 1749, in-12 (2).

(1) Cf. G. Bengesco, *Voltaire, bibliographie de ses œuvres*, Paris, Perrin, 1882-1890, 4 vol. in-8°.

(2) Il nous paraît aussi difficile qu'à M. Vernier (*Voltaire grammairien*, p. 34, n. 3) de ne pas admettre, contre l'avis de M. Bengesco (*Bibliographie*, II, p. 51 et IV, p. 336), que Voltaire est le père de cet ouvrage. Ce sont ses idées ; c'est son style ; c'est jusqu'à son orthographe. S'il ne l'a pas écrit, il l'a dicté ; s'il ne l'a pas dicté, il l'a inspiré : en tout cas le livre lui a passé sous les yeux avant d'arriver chez l'imprimeur et il y a mis son empreinte. Quelle que soit celle de ces solutions qu'on adopte, on aboutit toujours à Voltaire.

INTRODUCTION

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TRIBUNAL DE LA GRAMMAIRE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Les grammairiens du dix-septième siècle s'étaient donné pour tâche d'organiser et — dans la mesure du possible — de fixer la langue française. A ce premier travail un autre vint s'ajouter plus tard. Sur les traces des savants de Port-Royal, ils se mirent à creuser, comme ils disaient, les fondements de la grammaire et à dégager de la masse de ses principes particuliers les principes communs à toutes les langues. Cette entreprise, connue sous le nom de *grammaire philosophique* ou *générale*, a eu la brillante fortune que l'on sait. Mais elle ne fit pas abandonner la première. Les grammairiens continuèrent à les mener de front l'une et l'autre, d'abord au dix-septième, puis au dix-huitième siècle. Notre intention est précisément d'examiner la destinée de l'œuvre du purisme, distinguée de celle des philosophes, au cours de cette seconde période, — entreprise téméraire, si l'on envisage l'étendue du domaine qu'il nous faut ainsi parcourir et le chaos d'ouvrages de toute espèce qui l'encombre. Comme nous ne pouvons songer à embrasser d'un coup d'œil un espace de temps aussi considérable, notre premier soin doit être de chercher à simplifier les termes du pro-

blème et de nous procurer, si possible, un guide sûr et une orientation convenable en partant pour ce grand voyage d'exploration.

Le dix-septième siècle avait produit surtout deux sortes d'ouvrages sur la langue : des dictionnaires et des remarques détachées sur le vocabulaire, la grammaire et le style. Au moment où nous abordons l'histoire des grammairiens puristes, il semble que leur œuvre de lexicographes soit achevée. Il ne reste plus qu'à l'entretenir et à préserver de l'usure du temps les importants travaux d'un Furetière, d'un Richelet et de l'Académie. C'est ce qui fut fait. Au contraire, en ce qui concerne la grammaire proprement dite et en particulier la syntaxe, l'œuvre n'a pas revêtu une forme complète et quasi-définitive. Le système des remarques détachées avait pu contenter un Vaugelas, un Ménage, un Bouhours, un Andry de Boisregard. Mais à mesure que ces remarques se multiplient, à mesure que les grammairiens sont gagnés par l'esprit de système, le besoin se fait sentir davantage d'un livre où tous ces recueils, envisagés dès lors comme autant d'études préliminaires, seraient fondus et coordonnés dans un ouvrage d'ensemble.

Au moment où il commence, le dix-huitième siècle est fort absorbé par la préparation de cet ouvrage, soit un traité de grammaire française, indispensable complément des grands dictionnaires publiés à la fin du dix-septième. Ce travail ne l'a pas retenu jusqu'au bout ; mais il n'en constitue pas moins le trait d'union nécessaire entre ces deux grandes périodes de l'histoire du purisme. Au début de la seconde, presque tout l'effort des grammairiens se concentre sur lui. La question que nous nous posons tout à l'heure — comment les grammairiens du dix-huitième siècle ont-ils complété l'œuvre de leurs devanciers ? — peut donc être ramenée à celle-ci : Qu'est-il résulté au dix-huitième siècle du projet de grammaire française qui devait couronner l'entreprise du

purisme ? Ainsi posé, semble-t-il, le problème est plus facile à résoudre. De plus il nous met d'emblée en possession du pilote dont nous avons besoin pour nous diriger dans notre travail.

Entre tous ceux que ce traité de grammaire préoccupe en effet, l'Académie française est au premier rang. L'ouvrage est prévu par ses statuts qui lui font un devoir de l'entreprendre ; pour tout dire, le programme dont nous venons de retracer les grandes lignes, c'est le sien, tel qu'il est arrêté depuis l'époque de sa fondation. Elle en a exécuté une partie avec son *Dictionnaire* ; il lui reste à le compléter par une grammaire qu'elle s'est de tout temps proposée d'offrir au public. Nous ne pouvons donc choisir un meilleur guide, surtout si nous considérons que nous nous trouvons en présence de l'incarnation officielle du purisme dans ce qu'il a de durable et de continu à travers deux siècles. Comment il faut entendre ce rôle que nous confions à l'Académie, aussi bien pour la commodité de notre travail que pour nous conformer à la réalité des faits, c'est ce que nous allons commencer par exposer en quelques mots.

I

Ni ses démêlés avec Furetière, qui ne mirent pourtant pas toujours les rieurs du côté du droit strict, ni les sarcasmes qui saluèrent l'apparition du *Dictionnaire* de 1694, n'avaient sérieusement compromis le prestige de l'Académie. Au commencement du dix-huitième siècle, son existence est aussi peu menacée que possible et son autorité va grandissant ensuite jusqu'au jour où l'organisme disparaît dans la débâcle générale des institutions de l'ancienne monarchie. Cette solidité à toute épreuve, cette force de résistance d'un pouvoir si souvent frondé, jamais renversé, s'expliquent par de bonnes

raisons qui n'ont point échappé aux historiens de l'Académie. Bornons-nous à rappeler brièvement les principales : le patronage royal, la réputation des académiciens, enfin l'importance croissante des lettres dans une société qui subit de plus en plus la dictature de l'opinion.

Du moment où le roi revêt la charge de protecteur devenue vacante par la mort du chancelier Séguier (1672), l'Académie est définitivement classée parmi les grands corps de l'État et les académiciens peuvent se croire l'une des fractions importantes de ce monde en miniature qu'est la cour de Versailles. L'espèce de culte qu'ils rendent par la suite au roi Soleil et qu'on a taxé d'exagération faute de le comprendre, peut passer pour un juste tribut de reconnaissance payé à la mémoire de celui qui, au propre et au figuré, remplaça par des fauteuils les banquettes où s'asseyaient primitivement les académiciens. Après Louis XIV, ses successeurs continuent à garantir les privilèges de l'Académie et à les accroître au besoin ; ils l'associent à la vie de cour, lui rendent visite quelquefois, comme Louis XV dans sa jeunesse, et ne manquent pas de se faire haranguer par elle dès qu'un événement heureux ou malheureux survient dans la famille royale. Sous l'ancien régime, de pareilles attentions ont leur éloquence sur laquelle il est inutile d'insister.

Officiellement protégée par le roi, l'Académie l'est d'une autre manière par ses propres membres. Petit à petit ses portes se sont ouvertes toutes grandes aux meilleurs écrivains du siècle de Louis XIV. Leur gloire, en se confondant avec la sienne, a rayonné autour d'elle. La tradition se maintient au dix-huitième siècle ; l'Académie y puise un prestige que l'entrée en scène des Encyclopédistes porte à son comble. Pour quelques absents de marque, combien d'illustres participants à cette assemblée de l'élite intellectuelle du royaume ! Un corps dont la réputation se fondait ainsi sur celle des premiers écrivains de la France, semblait tout désigné pour

assumer la direction de la république des lettres à l'aurore de son émancipation.

Ce changement est sensible, comme on sait, surtout à partir des premières années du dix-huitième siècle. Il concorde avec l'établissement du règne de l'opinion ; la littérature, porte-parole naturel du nouveau souverain, passe alors au premier rang des puissances avec lesquelles il faut compter. On ne lui avait longtemps reconnu d'autre droit que celui de plaire ; désormais, elle aura ceux d'instruire et de gouverner. Sa fonction d'art s'élargit et embrasse la direction générale des idées. Aux yeux du public français comme des étrangers, l'Académie personnifie cette activité nouvelle qui rehausse sa dignité et qui lui permettra plus tard de revendiquer, par la plume de l'abbé Morellet, sa part du rôle joué par les écrivains dans l'émancipation du peuple.

Ainsi se justifie, par des considérations d'ordre général, le maintien d'une autorité qu'on rencontre étalée au premier plan dans les correspondances, les mémoires et les journaux du temps et à laquelle il n'a même pas manqué le tribut indispensable payé par la satire à toutes les puissances établies. Les portes de l'Académie sont assiégées sans cesse par une foule de grands seigneurs et de gens de lettres : preuve que le titre d'académicien sert de passe-port dans le monde et qu'il consacre les réputations littéraires. M^{me} Dacier guerroyant contre les Modernes, plus tard Voltaire s'attaquant à l'ombre de Shakespeare, et, d'une façon générale, défenseurs et adversaires de l'Encyclopédie s'efforcent d'accaparer le patronage de la compagnie : on mesure ainsi l'importance du secours qu'elle est en état de fournir à ceux qu'elle protège. Enfin l'on comprend que ce prestige évoqué dans les occasions les plus diverses, loin de nuire à la fonction particulière de l'Académie, la surveillance de la langue, l'a au contraire grandement facilitée.

Aussi bien, à cet égard non plus, rien n'est-il changé au

dix-huitième siècle, sinon dans un sens favorable à la confirmation de l'autorité grammaticale de l'Académie française. On n'aura pas trop de peine à en fournir la preuve, en s'attachant d'abord aux raisons particulières de cette autorité pour aborder ensuite les divers ordres de témoignages qui nous renseignent sur son compte.

En premier lieu, il apparaît alors évident que les fondateurs de l'Académie n'ont pas perdu leur temps. « L'Académie française, dit Voltaire, a rendu de grands services à la langue (1). » Cette opinion est exprimée non seulement par les orateurs académiques intéressés à la propager, mais d'une façon générale par tous ceux que la destinée de la langue française préoccupe (2). La reine, recevant un jour les compliments du directeur, n'oublie pas de lui répondre que « les ouvrages de l'Académie ont rendu la langue française celle de toutes les cours de l'Europe » (3). Peu importe que ces services aient été rendus par les académiciens en corps ou séparément : le mérite des individus rejaillit sur l'ensemble. Il suffit qu'en retraçant l'histoire des progrès de la langue, il soit pour ainsi dire impossible de passer sous silence le rôle de l'Académie (4). On n'est pas

(1) *Dictionnaire philosophique*, art. *Académie* (O. XVII, p. 52).

(2) « Ce sont les soins et les travaux de cette illustre compagnie qui ont amené notre langue au degré de politesse et de perfection où elle est maintenant parvenue ». Crévier, *Rhétorique françoise*, 1770, II, p. 26. Féraud également reconnaît « les services si importants qu'elle (l'Académie) a rendus et qu'elle rend encore aux lettres et à la langue ». (*Dictionnaire critique*, I, p. III.)

(3) *Registres*, 5 juin 1774.

(4) Voyez le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, chap. XXXII (O. XIV, p. 541), ou son *Dictionnaire philosophique*, art. *Français* (O. XIX, p. 184). Voyez encore le *Discours prononcé dans l'Académie de Soissons sur les progrès de la langue françoise et envoyé en 1710 à l'Académie françoise suivant la coutume*, dans le

loin de faire coïncider l'origine de ces progrès avec sa fondation. Des propos tels que celui-ci ne sont pas rares et méritent d'être pris en considération : « Nul style, nul goût dans la plupart des auteurs qui sont venus avant l'Académie (1). »

Cette croyance en l'efficacité de l'entreprise académique n'est pas seulement répandue en France : elle a des adeptes au-delà des frontières. Le témoignage de Sprat, l'historien de la Société royale de Londres, déjà un peu ancien (2), est renouvelé à soixante-sept ans de distance par le traducteur anglais Lockman (3). Voici qui parle encore plus haut : il se

Recueil de plusieurs pièces d'éloquence..., Paris, J.-B. Coignard, 1711, in-12, p. 165 (« Cette perfection [de notre langue] qui fut l'objet que se proposa le Cardinal de Richelieu dans l'établissement de l'Académie françoise, ne fut pas longtemps sans être atteinte par les grands hommes dont cette compagnie illustre s'est vue successivement composée »), et le *Discours préliminaire au Monde primitif* de Court de Gébelin, V, p. LXVII : « Cette Académie, l'élite de la Cour et des gens de lettres, ramena tous les écrivains à un centre commun, maintint l'unité dans le langage, conserva le bon goût, etc. ».

(1) D'Olivet, *Discours sur l'éloquence*, prononcé à l'Académie le 25 août 1735 (en tête de la traduction des Catilinaires, 2^me édit., 1736, p. 16).

(2) *The History of the Royal Society of London for the improving of natural knowledge, by Tho. Sprat*, London, 1667, in-4°, first part, sect. XIX (*Modern Academies for Language*), p. 39. Le passage est reproduit de la manière suivante d'après la traduction de Genève, 1669, à la suite des éditions de l'*Histoire de l'Académie* de Pellisson : « Mais celle qui a excellé par dessus toutes les autres et s'est le plus longtemps conservée impolluë des corruptions du langage, c'est l'Académie françoise de Paris, etc. ».

(3) Parlant de la réception de La Fontaine à l'Académie, dans la *Vie* du poète qui précède sa traduction d'*Amour et Psyché*,

trouve un Swift (1) et un Frédéric le Grand (2) pour regretter qu'il n'existe pas dans leurs langues un régulateur analogue, sinon tout à fait identique.

Mais plus que par ses services passés, l'Académie s'impose par ceux qu'elle paraît en état de rendre à l'avenir. Son institution répond en effet à un véritable besoin qui a sa source dans l'idée qu'on se fait communément alors de ce qui est avantageux pour une langue. Que rien n'y soit laissé au hasard, mais au contraire que tout y soit réglé, pour le

Londres, Chapelle, 1734, Lockman dit entre autres choses « qu'on ne peut disconvenir que cet établissement [l'Académie] n'ait apporté de grands avantages à toute l'Europe sçavante, qu'elle n'ait été amusée ou instruite par les excellens ouvrages que les académiciens françois ont composés ou traduits en leur langue et que, s'ils ont quelquefois été l'objet de la satire de certains écrivains, on peut avec justice leur appliquer le proverbe anglois qui dit que ceux qui sont dehors se moquent de ceux qui sont dedans ». (*Journal des savants*, 1745, p. 16).

(1) *A Proposal for correcting, improving and ascertaining the English Tongue...*, by Jonathan Swift, D.D., London, 1712, in-8° (reproduit au t. IX des œuvres de Swift, édit. W. Scott, 1824, pp. 137-159). On y lit entre autres choses (p. 151), à propos de l'assemblée que Swift veut charger de réformer la langue anglaise : « The persons who are to undertake this work, will have the example of the French before them, to imitate where these have proceeded right, and to avoid their mistakes ». Cf. sur ce projet les *Lettres philosophiques* de Voltaire, XXIV, (O. XXII, p. 183) et les *Mélanges* de Morellet, 1818, I, p. 207.

(2) « Il y a cependant une difficulté qui empêchera toujours que nous ayons de bons livres en notre langue : elle consiste en ce qu'on n'a pas fixé l'usage des mots ; et, comme l'Allemagne est partagée entre une infinité de souverains, il n'y aura jamais moyen de les faire consentir à se soumettre aux décisions d'une académie ». Lettre du prince royal de Prusse à Voltaire, 6 juillet 1737, dans les *Œuvres* de Voltaire, XXXIV, p. 291.

plus grand bien de ceux qui s'en servent, d'après un usage général, définitif, auquel nul n'a le droit de substituer sa propre fantaisie. Évidemment pareil résultat ne peut être atteint qu'à une condition, c'est qu'un pouvoir souverain fixe cet usage, ou, si l'on préfère, sanctionne ses arrêts. L'universalité du français, cette langue soumise par les puristes de la génération précédente à une réglementation aussi étroite que possible, n'est pas pour porter la moindre atteinte à une semblable conception, au contraire. N'est-ce pas depuis que l'autorité grammaticale veille sur elle, qu'elle s'impose à l'Europe entière comme un instrument d'une perfection et d'une commodité sans égales ? A plus forte raison, la même autorité doit-elle veiller pour l'empêcher de retourner à son état primitif caractérisé par le désordre et l'arbitraire. « Puisse ce corps illustre, s'écrie Court de Gébelin parlant de la situation privilégiée de l'Académie, se maintenir avec la même gloire et avec le même succès : ce sera une digue contre les vices qui feraient déchoir insensiblement la langue française » (1). N'est-il pas naturel que le principe d'autorité sur quoi se fonde toute la grammaire à cette époque, profite en premier lieu à l'Académie et que celle-ci retire le principal bénéfice d'un état de choses qu'elle a contribué plus que personne à établir ? De là les appels fréquents qui lui sont adressés par tous ceux, professionnels ou amateurs, qui travaillent dans le champ de la grammaire.

On ne saurait trop regretter que la disparition des archives de l'ancienne Académie nous ait privés du témoignage précieux de sa correspondance grammaticale. Ce qu'on en peut recueillir ici et là suffit toutefois à prouver que depuis le temps où Naudé et le P. Bouhours consultaient la compagnie sur leurs doutes, l'usage de lui soumettre ses

(1) *Monde primitif*, V, p. LXVII.

scrupules grammaticaux ne s'est jamais perdu (1). En dehors de ces consultations, on relève assez fréquemment dans les ouvrages spéciaux des marques non équivoques de la confiance qu'elle inspire. Tantôt il s'agit d'une réforme de l'orthographe qu'on la croit seule capable de faire aboutir (2) ; tantôt on souhaite qu'elle fixe définitivement soit la prononciation (3), soit la valeur prosodique des syllabes (4). La publication d'auteurs classiques accompagnés de notes ne paraît pas pouvoir se passer de son concours (5). Celui-ci

(1) Les Registres ne nous fournissent qu'un seul renseignement à ce sujet (10 janvier 1729). Il s'agit d'une question posée par le duc de Richelieu au nom du roi qui demande à l'Académie si le mot *quidam* a un féminin. C'est à cette lettre et à une lettre de Hardion mentionnée par les *Registres* (2 janvier 1738) que Duclos fait probablement allusion dans son *Histoire de l'Académie* (O. VIII, p. 381) lorsqu'il dit : « Il y a même des exemples de l'honneur que le roi a fait à l'Académie de la consulter et où il a daigné concourir à la décision ». Le même Duclos examine dans ses *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal* (O. VIII, p. 93) une question (touchant l'emploi du pronom personnel) « sur laquelle l'Académie a souvent été consultée ». Cf. encore les lettres reproduites à l'*Appendice I*, qui appartiennent toutes à une époque relativement récente.

(2) Abbé de Saint-Pierre, *Second Discours sur les travaux de l'Académie*, édit. de 1717, p. 69.

(3) Abbé Bouchot, *Traité des deux imperfections de la langue française* (d'après le compte-rendu de l'*Année littéraire*, 1759, IV, p. 71).

(4) Domergue, *Journal de la langue française*, 15 mai 1785, p. 631, et Féraud, *Dictionnaire critique*, II, p. VII.

(5) Voltaire, *Lettres philosophiques*, XXIV (O. XXII, p. 186). — D'Açarq, *Observations sur Boileau*, p. 212. — Court de Gébelin, *Monde primitif*, V, p. LXVII. — *Observations sur la littérature à Monsieur*^{***} (Sabatier de Castre), Amsterdam et Paris, 1774, in-8°, p. 244.

lui demande un traité élémentaire du style (1); celui-là attend d'elle une solution radicale du grave problème de l'accord des participes (2); cet autre la prie d'enrichir la langue française des « titres restrictifs » qui lui manquent (3). Fénelon ne voulait-il pas lui confier la mission de fabriquer des mots nouveaux (4) ? Toutes les idées nouvelles, toutes les imaginations saugrenues des soi-disant législateurs du langage confluent vers elle comme les ruisseaux vers la mer. Il arrive même qu'au lieu de s'adresser au corps tout entier, on se réfère à quelqu'un de ses membres, comme s'il s'agissait d'une autorité transmissible. Le *Pour et Contre* nous a laissé le récit d'un pari considérable engagé à propos de l'éternel problème de l'accord du participe et dans lequel un académicien fut choisi comme arbitre (5).

La même autorité rejaillit encore sur les œuvres de l'Aca-

(1) *Principes de style ou observations sur l'art d'écrire recueillies des meilleurs auteurs*, Paris, 1779, in-12, p. 7.

(2) Abbé Séguj, *Dissertation philosophique sur une difficulté de la langue française*, Paris, 1759, 30 pp. in-12.

(3) Malherbe, *La langue française expliquée dans un ordre nouveau*, Paris, 1725, in-8°, pp. 241-242. L'auteur de cette singulière proposition trouve en effet que les Français abusent du titre de Madame « qui devrait être consacré aux personnes du sexe les plus qualifiées, au lieu qu'on le voit tous les jours dégénérer, en le faisant passer à de simples bourgeoises et même à des femmes bien moindres que celles-là ». En conséquence, il exprime le désir que les « véritables juges » de la langue française, les académiciens, inventent des termes propres à distinguer les différentes conditions.

(4) *Lettre à l'Académie*, édit. Cahen, Paris, Hachette, 1902, p. 19. — M^{me} du Deffant qui refuse à l'Académie le droit d'imposer des sujets pour ses prix, lui reconnaît au moins celui de « traiter de la grammaire » et d'« enseigner les règles ». (Lettre du 20 septembre 1769 à Voltaire, dans les *Œuvres* de celui-ci, XLVI, p. 458).

(5) *Pour et contre*, X, pp. 116-117.

démie, notamment sur son *Dictionnaire* auquel, malgré ses imperfections, tout le monde reconnaît un droit de priorité parmi les ouvrages similaires. C'est le cas du P. Buffier convenant que « le Dictionnaire de l'Académie française a une grande prérogative sur les autres quand on le regarde comme appuyé du suffrage de quarante académiciens distingués par leur mérite et par leur littérature » (1). A l'autre bout du siècle, c'est également le cas du grammairien Domergue. « Recourez à l'usage, conseille-t-il; ouvrez les bons dictionnaires dépositaires de ses lois. Celui de l'Académie française doit être le meilleur de tous par les lumières réunies de nos grands hommes et l'est réellement par l'entente de l'exécution » (2). En quelques mots Restaut caractérise heureusement les services qu'on en attend ainsi que de l'assemblée dont il émane : « C'est, dit-il, un guide sûr que l'on ne peut abandonner sans risque de s'égarer, et il n'appartient à aucun particulier de vouloir opposer son autorité à celle d'une illustre compagnie uniquement préoccupée de perfectionner la langue française, d'en écarter tout ce qui pourrait en corrompre ou en altérer la pureté et de la soutenir dans cette supériorité qu'elle s'est acquise au-dessus de toutes les langues de l'Europe (3). » Veut-on sur le même sujet connaître l'avis d'un homme qu'on n'a jamais pu confondre avec les flatteurs de l'Académie? L'abbé Desfontaines compare le *Dictionnaire* au premier méridien des géographes et des navigateurs : « Il sert à nous fixer, dit-il, soit pour l'orthographe, soit pour la grammaire, parce qu'il est à propos de convenir de quelque chose et qu'il est nécessaire d'être uniforme par rapport à ces deux objets, sans néanmoins aucune servitude (4). » On le voit, même chez

(1) *Grammaire*, 1709, p. 24.

(2) *Grammaire*, 1778, p. 61.

(3) *Grammaire*, 1750, p. xxiii.

(4) *Obs. écr. mod.*, XXX, p. 254 (27 octobre 1742).

les critiques indépendants, l'argument autoritaire l'emporte sur toute autre considération. Duclos n'exagère donc pas lorsqu'il écrit dans sa petite *Histoire de l'Académie* : « Le Dictionnaire de l'Académie a toujours fait loi dans les questions qui s'élèvent sur la propriété d'un mot, d'un terme ou d'une expression (1). » Il aurait pu ajouter « et sur l'orthographe », car s'il est un domaine où l'autorité de l'Académie se fasse sentir au dix-huitième siècle, c'est à coup sûr celui-là. Sans parler de Restaut qui, rééditant le traité du prote Le Roy, reste fidèle à ses principes de soumission aux règles posées par l'Académie (2), Louis Racine, par exemple, qu'il est difficile de ranger parmi les théoriciens exaltés du despotisme grammatical, trouve qu'« il est naturel d'avoir recours au tribunal établi pour la langue et de se conformer à l'orthographe du *Dictionnaire de l'Académie française* », car, dit-il, « dans le doute il vaut mieux suivre le sentiment d'un corps que celui d'un particulier » (3).

Ainsi, quelle que soit la nature de ces divers témoignages, ils traduisent tous le besoin d'une règle uniforme dont l'Académie se trouve être finalement la dépositaire légitime : « En perdant l'Académie, dira plus tard Rivarol, nous avons

(1) *Œuvres*, VIII, p. 398.

(2) « Peu frappé de l'orthographe des auteurs particuliers, il s'est fait une loi de se conformer à celle de l'Académie à laquelle tout esprit raisonnable doit déférer avec d'autant plus de confiance que cette savante et illustre compagnie étant uniquement occupée par état de la perfection et de la pureté de la langue française, on ne doit pas douter que ses décisions et les règles qu'elle adopte, ne soient fondées sur l'usage autant que sur la raison ». *Avertissement du libraire* en tête de la quatrième édition du *Traité de l'orthographe française* par Ch. Le Roy, Poitiers, 1752, in-8°.

(3) *Discours préliminaire* en tête des *Remarques sur les tragédies de J. Racine* (O. V, p. 274).

perdu un grand tribunal : les lois ont leurs perplexités quand on en vient à l'application, et l'autorité qui termine les disputes est un grand bien ; car en tout, *il faut de la fixité* (1). »

Il est naturel après cela que les grammairiens attachent beaucoup de prix à l'approbation de l'Académie. Pas un qui n'ait soin d'en informer ses lecteurs, lorsqu'il l'a obtenue (2) ; pas un qui néglige de leur faire savoir qu'il a pris conseil d'une autorité aussi compétente, lorsqu'il a pu le faire (3) ; pas un qui ne se retranche derrière ses avis, lorsqu'il en a l'occasion (4). Leurs ouvrages déposés sur le bureau de la

(1) *Prospectus du nouveau Dictionnaire* (en tête du *Discours préliminaire du nouveau dictionnaire de la langue française*, Paris, 1797, in-4°), p. xxiv.

(2) « Je dois ajouter en faveur de ceux qui voudront la prendre pour guide dans les principes de notre langue, écrit Buffier dans la préface de sa *Grammaire* (édit. de 1714, p. vii), qu'elle a été honorée d'une approbation singulière par un grand nombre de Messieurs de l'Académie françoise, et en particulier de ceux d'un corps si illustre qui ont le plus approfondi ces matières, conformément aux lois de leur institution et aux fonctions de leur état d'académicien ». Cf. de Wailly, *Principes généraux et particuliers*, 7^{me} édit., 1773, p. 21 : « La première édition de cet ouvrage ne contenait pas quatre cents pages ; néanmoins plusieurs académiciens célèbres l'honorèrent de leurs éloges... »

(3) Voyez les *Principes généraux* de Restaut, 3^{me} édit., p. 22, l'épître dédicatoire de la *Grammaire* d'Antonini, 1753, etc., etc.

(4) Voyez d'Olivet, *Remarques sur la langue françoise*, 1767, p. 233 : « *Les peines que m'a donné cette affaire.*] Tous nos grammairiens sont d'accord sur cette phrase ; ils l'approuvent, et cependant j'oserai n'être pas de leur avis. Ou plutôt, étant, comme je le suis, persuadé que le mien n'est d'aucun poids, je me bornerai à dire que l'Académie, depuis si longtemps que je suis à portée d'entendre ses leçons, m'a paru, toutes les fois que cette question a été agitée, se décider pour le parti que j'embrasse ».

compagnie sont un hommage rendu à sa haute compétence. Il en est de même de leurs dédicaces, des plans d'entreprises grammaticales ou encore des manuscrits qu'on lui soumet dans l'espoir qu'elle passera quelques heures à les critiquer (1). « Mon grand objet, mon premier objet, répète constamment Voltaire au moment où il prépare son commentaire sur Corneille, est que l'Académie veuille bien lire toutes mes observations, comme elle a lu celles des *Horaces* ; cela seul peut donner à l'ouvrage une autorité qui en fera un ouvrage classique (2). » Combien l'Académie a eu de peine à se défendre contre l'importune soumission du grand écrivain, c'est ce que nous aurons l'occasion de montrer plus tard. Assurément l'abbé d'Olivet ne flatte que très peu ses collègues lorsque, dans sa préface aux *Remarques sur la langue françoise* (1767), il leur dit : « Que me reste-t-il, Messieurs, qu'à vous représenter que ce qui s'écrit sur notre

(1) Pour les ouvrages dédiés ou offerts à l'Académie se reporter à l'*Appendice* II. Le plan du *Grand vocabulaire françois* « a été présenté à l'Académie françoise et plusieurs de ses membres ont encouragé les auteurs à l'exécuter » nous dit-on dans la préface (p. 8). En 1783, le tribut de l'Académie de Soissons fut un projet de vocabulaire français dont l'auteur était l'abbé de Montmignon (et non Montmigeron comme les *Registres* l'ont imprimé par erreur) (*Registres*, 23 août 1783). En fait de manuscrits soumis à l'Académie, outre le *Commentaire sur Corneille* dont les *Registres* ne parlent pas, on peut mentionner celui d'un *Alphabet naturel et méthodique* par le sieur d'Artis, qui ne paraît pas avoir jamais été publié (8 novembre 1723), celui d'un *Essai sur les mots figurés* par Fauleau (29 novembre 1784) et celui de la *Grammaire françoise* de S. Cherrier (2 août 1773).

(2) Lettre du 31 août 1761 à d'Argental (*O.* XLI, p. 426). Cf. les lettres du 16 août à d'Olivet, 18 août à M^{me} du Deffant, 24 août à Sénac de Meilhan, 31 août à Duclos et à d'Alembert, 7 septembre à la duchesse de Saxe-Gotha, etc.

langue, ne peut mériter la confiance du public à moins que votre tribunal ne l'ait confirmé ? »

II

Ce pouvoir souverain que l'Académie possède dans le royaume de la grammaire, quel usage en a-t-elle fait ?

Il est bien rare qu'on lui reproche d'en abuser. On lui fait plutôt un grief de tomber dans l'excès contraire. « Le seul souverain qu'on ait encore vu avare de ses lois », a dit plus tard de l'Académie Rivarol parlant au nom d'un public « qui comptait sur elle et qui ne portait le joug de son autorité que dans l'espoir de ses décisions » (1). Nicolas Boindin prend un ton de bon apôtre pour expliquer que s'il n'a pas publié ses opuscules de grammaire, ce fut pour ne pas « paraître reprocher à cette illustre compagnie de négliger des choses dont elle devrait faire son principal objet » (2), manière adroite d'insinuer qu'elle ne s'en occupe guère. Dans un passage d'une ironie aussi savante, Féraud présume que la dignité et la prudence de l'Académie s'opposent sans doute à ce qu'elle entre dans un examen approfondi des matières contenues dans son *Dictionnaire* (3).

(1) Rivarol, *Propectus du nouveau Dictionnaire*, p. vii.

(2) *Œuvres*, 1753, in-12, I, p. xviii.

(3) *Dictionnaire critique*, I, p. iii. Cf. *Ibid.*, III, p. ix : « Nous croyons très fermement, répond Féraud à ceux qui lui annoncent que l'Académie va, elle aussi, donner un dictionnaire critique, que M^{rs} de l'Académie Française feront un ouvrage excellent et supérieur, s'ils veulent s'en donner la peine et en embrasser dans l'exécution, toute l'étendue, ouvrage nécessaire aujourd'hui plus que jamais. Ce qui seul peut paraître incertain, c'est de prévoir jusqu'à quel point ils le voudront ».

Selon l'abbé Gedoyn, un des Quarante pourtant, cette assemblée aurait pleinement atteint son but qui était de perfectionner et de fixer la langue française autant que possible, « si au lieu de donner la loi, elle ne l'eût pas reçue, je veux dire, si elle n'avait pas quelquefois confondu l'abus avec l'usage et qu'elle se fût montrée moins accessible à la nouveauté » (1).

Un ou deux griefs principaux émergent de ces divers témoignages qu'il serait facile de multiplier au besoin. Examinons-les pour en faire justice le cas échéant, tout au moins pour mieux connaître l'esprit qui a présidé aux travaux de l'Académie.

Sa paresse tout d'abord, cause de sa stérilité relative : ce reproche est de ceux qu'on lui adresse aussi bien du dedans que du dehors. L'abbé d'Olivet s'efforce de l'en disculper dans son *Histoire de l'Académie*, mais il ne se gêne pas pour le reprendre à son compte dans l'intimité de la correspondance (2). La malveillance de Rivarol attribue cette paresse au fait que les Immortels furent de tout temps plus préoccupés de leur gloire personnelle que de celle de la compagnie. Quoi qu'on pense de cette explication, injuste si l'on songe au zèle déployé par certains académiciens, mais qui atteint certainement un grand nombre de leurs collègues, nous croyons qu'il faut amender le jugement porté sur l'Académie par ceux qui l'ont accusée d'inertie.

(1) *Œuvres diverses*, 1745, in-12, p. 36.

(2) « Rien ne ressemble à la léthargie du docte Corps », écrit-il au P^t Bouhier le 28 août 1736 (*Histoire de l'Académie*, II, p. 435); et cinq ans plus tard, le 27 août 1741 : « Si je ne vous dis rien des travaux du docte Corps, ce n'est pas que je vous cache quelque vérité; mais lorsqu'il n'y a rien à dire, il faut ne rien dire » (*Ibid.*, II, p. 444). Cf. encore la lettre du 24 juin 1737 (*Ibid.*, II, p. 438). C'est à la fin de son article sur les *Travaux de l'Académie* qu'il répond à ceux qui « se plaisent à dire que l'Académie française ne fait rien » (*Ibid.*, II, p. 57).

Par exemple, il est évident qu'à toutes les époques une minorité seulement d'académiciens prend part aux séances ; encore n'y apportent-ils pas tous le même entrain. Mais la besogne ne leur manque jamais ; le travail du *Dictionnaire*, la lecture d'ouvrages manuscrits ou imprimés soumis à leur appréciation, le talent, la vertu qu'il faut récompenser, les élections et les réceptions des nouveaux membres, leur créent une occupation régulière dont le profit ne correspond malheureusement pas toujours à la somme d'efforts qu'elle nécessite. Joignez à cela les nombreuses cérémonies auxquelles l'Académie est obligée d'assister en y prenant une part active, et vous arriverez assez facilement à vous représenter comment elle pouvait remplir pendant toute l'année — elle n'a commencé à prendre des vacances qu'à partir de 1775 — les trois séances qu'elle tenait par semaine (1). Le malheur est, comme nous venons de le dire, que cette activité se dépense la plupart du temps en pure perte et que les travaux de quelque conséquence n'en absorbent qu'une faible partie. Encore ici toutefois, ne faut-il pas juger l'Académie sur les apparences. Nous aurons l'occasion de le montrer : le nombre des occupations proprement grammaticales auxquelles elle s'est livrée, est sensiblement plus élevé qu'on ne se l'imagine en général. Seulement, ou bien ces travaux ne lui profitent pas directement, comme lorsqu'elle corrige la traduction en vers du quatrième livre de l'*Énéide* par le président Bouhier (2) et les remarques de Voltaire sur le théâtre de Corneille ; ou bien elle les garde

(1) Au total 153 par an, s'il faut en croire l'auteur anonyme du *Mémoire sur le Dictionnaire* inséré dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, février 1853, p. 29. Ces séances avaient lieu de 3 à 5 en hiver et de 4 à 6 du 1^{er} avril au 1^{er} septembre.

(2) Voyez la lettre de l'abbé d'Olivet au P^t Bouhier, 12 mai 1730 (*Histoire de l'Académie*, II, p. 425).

pour elle, cachés au fond de ses cartons sans oser les publier. L'une des principales causes de l'apparente stérilité de l'Académie, c'est sa timidité.

Pour bizarre que cela semble, ce mot appliqué à la célèbre compagnie rend parfaitement compte de son état d'âme. Elle sait tout ce qu'on attend d'elle et craint de se montrer au-dessous de sa tâche. « Calmer l'impatience du public », « payer ses dettes au public », « l'utilité du public », telle est sa préoccupation constante, longtemps après la publication du premier *Dictionnaire*. Elle se reflète dans ses procès-verbaux (1) comme dans les écrits des académiciens les plus attentifs à veiller sur ses intérêts. Mais à cette inquiétude s'oppose la peur de ne pas produire des ouvrages dignes d'elle ou de discréditer son pouvoir par un mauvais emploi. Telle est l'origine de ce sentiment que d'Alembert, pour l'avoir observé de près, analyse avec tant de précision dans son *Histoire des membres de l'Académie*, de cette « timidité des compagnies, qui, toujours en garde pour ne point se compromettre, n'osent prononcer affirmativement sur des questions qu'un particulier déciderait sans hésiter. Elles craignent que le plus léger changement dans leurs principes, leurs opinions, leurs usages, n'entraînent des inconvénients ; elles laissent subsister les erreurs et les abus » (2). Après l'accueil fait au *Dictionnaire* de 1694, l'Académie ne pouvait douter que la foule des critiques ne la guettât pour la surprendre en faute et lui faire payer la considération dont elle était l'objet de la part des pouvoirs publics et de l'opinion. De là vient qu'à plusieurs reprises, ayant achevé des ouvrages destinés à être publiés, elle recule au dernier moment de crainte qu'ils ne soient pas suffisamment au point.

(1) Voir notamment les séances du 11 mai et du 13 juillet 1719.

(2) *Histoire des membres de l'Académie française*, II, pp. 292-293.

Si maintenant, laissant de côté ses travaux inédits, on ne songe qu'à ceux dont l'exécution l'a toujours fait reculer, nous réduirons encore sa paresse à l'esprit de routine, inévitable inconvénient d'une institution préposée comme elle à la garde d'une tradition. On sait à quel long stage sont soumises les nouveautés avant d'être sanctionnées par l'Académie ; la moindre réforme est enregistrée par ses historiens officiels comme s'il s'agissait d'un événement capital. A plus forte raison, lorsqu'elle entreprit d'exécuter un autre ouvrage que le *Dictionnaire*, un *Traité de la grammaire française* par exemple, ce projet s'est-il heurté à des difficultés insurmontables. Un pareil travail bouleversait ses habitudes, et d'ailleurs, le caractère particulier des assemblées académiques ne s'y prêtait pas. Cette occupation n'entraînait pas dans les aptitudes d'une association de beaux esprits qui n'eut jamais ni le goût, ni le génie des grandes constructions. Se souvient-on que sans l'énergique intervention de Vaugelas, le plan du *Dictionnaire* n'eût peut-être jamais été arrêté (1) ? Pour l'excuse de l'Académie, il convient d'observer que la passion des travaux sur la langue avait pris naissance dans les salons et qu'elle-même n'était après tout qu'un salon. De là le caractère un peu frivole qu'avaient tout d'abord présenté les recherches grammaticales. On envisageait l'étude de ces « bagatelles » — le mot se trouve à la fois dans Chapelain (2), dans

(1) Le 1^{er} janvier 1736, à propos de l'orthographe du *Dictionnaire*, d'Olivet écrit au P^t Bouhier : « Nos délibérations depuis six mois n'ont servi qu'à faire voir qu'il était impossible que rien de systématique partît d'une compagnie » (*Histoire de l'Académie*, II, p. 430).

(2) « Mais c'est trop de *bagatelles* grammaticales. » Lettre du 13 juin 1659 à M. de Brieux (*Correspondance*, édit. Tamizey de Larroque, II, p. 43).

Saint-Simon (1) et dans Bouhours (2) — beaucoup plus comme une distraction que comme une occupation sérieuse. L'Académie, quoique tenue de mettre un peu de gravité dans tout ce qu'elle faisait, ne laissait pas de prendre à ce travail un certain plaisir dont la préparation du *Dictionnaire* avait fini par lui donner le goût. L'examen d'un mot servait de prétexte pour discuter entre gens d'esprit sur les matières les plus diverses (3). Le sujet de la causerie était introduit d'une manière fort simple : tout, dit l'abbé de Saint-Pierre, se réduisait « à une question de fait : *ce terme est-il du bon usage, n'en est-il pas ? a-t-il telle signification ? a-t-il une signification aussi étendue, ne l'a-t-il pas ?* » (4) Les académiciens trouvaient fort agréable

(1) « Les *bagatelles* de l'orthographe et de ce qu'on entend par la matière des rudiments et du Despotère furent l'occupation et le travail sérieux de toute sa vie. » (Il s'agit de l'abbé de Dangeau). S^t-Simon, *Mémoires*, édit. Hachette, 1873, XVII, p. 144.

(2) « Quand on sçait souffrir constamment et mesme gayement les plus atroces calomnies, on reçoit sans peine des avis sur des *bagatelles* de grammaire. » Bouhours, *Avertissement* en tête de la *Suite des Remarques nouvelles* (1692).

(3) Cf. d'Olivet, *Histoire de l'Académie*, II, pp. 35-36, et aussi le *Mémoire* anonyme retrouvé dans les papiers de l'abbé Bignon et daté du 24 janvier 1727, qui, dans un tout autre esprit, raconte également comment se fait le travail du *Dictionnaire* : « On s'assemble dix ou douze sans savoir de quoy il s'agit, on y propose au hazard, selon l'ordre de l'alphabet, deux ou trois mots, à quoy personne n'a pensé ; il faut faire la définition de ces mots, faire entendre leurs significations et leur étendue, et donner des exemples ou des phrases qui fassent voir les diverses manières dont ils peuvent être employés. Ces définitions se font à la haste et sur le champ.... » (*Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, février 1853, p. 27.)

(4) *Premier discours sur les travaux de l'Académie françoise*, édit. de 1717, p. 9.

de résoudre ces devinettes. Les doutes proposés par « un gentilhomme de province » devinrent à leur tour le thème d'un excellent jeu de société. Le spirituel *Journal* académique de l'abbé de Choisy reproduit assez bien le ton de ces causeries sur les confins du dix-septième et du dix-huitième siècles. Il y avait même si bien réussi, au gré de ses collègues, que ceux-ci, pour ne pas être trahis, n'autorisèrent pas l'impression de ces singuliers procès-verbaux (1).

Évidemment la préparation d'une grammaire ne promettait pas à l'Académie le genre de satisfaction auquel son Dictionnaire et les *doutes* l'avaient habituée. Il y fallait apporter le souci d'une réflexion méthodique et une attention capable de se soutenir à travers plusieurs séances. Aux charmes de la conversation à bâtons rompus devait succéder l'effort d'un travail de longue haleine. C'était briser avec de vieilles habitudes au milieu desquelles on avait fini par se plaire et en prendre de nouvelles pour lesquelles on ne se sentait aucune préparation. En 1718, quelques membres

(1) En voici un échantillon. La discussion est engagée à propos de la phrase *si j'étais que de vous, je ferais telle chose*. « Il faut, Messieurs, a dit M. le Président Rose, que je vous fasse à ce propos une petite historiette. Au voyage de la paix des Pyrénées, un jour le maréchal de Clérambault, le duc de Créquy, et M. de Lionne causoient, moi présent, dans la chambre du cardinal Mazarin. Le duc de Créquy, en parlant au maréchal de Clérambault, lui dit dans la chaleur de la conversation : « Monsieur le Maréchal, si j'étois que de vous, je m'irois pendre tout à l'heure. » — « Hé bien, répliqua le Maréchal, soyez que de moi. » Le petit conte fut applaudi ; et puis on décida que dans le discours familier on peut dire *si j'étois que de vous*. Quelqu'un dit qu'il aimeroit encore mieux *si j'étois de vous*. Un autre ajouta que cette phrase étoit d'un familier très et trop familier. » *Opuscules sur la langue françoise par divers académiciens*, 1754, in-12, pp. 256-257.

ayant proposé de travailler alternativement à la grammaire et aux observations critiques sur les bons auteurs, on leur fait la réponse suivante qui lève brutalement le voile sur les dispositions de l'Académie : la seconde occupation, c'est-à-dire les observations critiques, « étant plus agréable attirerait la plus grande attention des académiciens et les éloignerait des études et de l'application que la grammaire demande » (1).

Telles sont les raisons psychologiques, pour ainsi dire, par lesquelles on peut expliquer l'échec prolongé du projet de traité de la grammaire française à l'Académie. Elles ne sont probablement pas les seules et nous aurons l'occasion d'insister plus tard sur les difficultés inhérentes à l'entreprise. Mais il en faut tenir compte, — à moins qu'on ne se contente du prétexte invoqué par Regnier Desmarais dans la préface de sa *Grammaire* et souvent réédité depuis lors : « Il n'est pas moins difficile que des gens de lettres travaillent de cette sorte sur un sujet de cette nature, qu'il le serait que plusieurs architectes fissent et exécutassent en commun le plan de quelque grand édifice ; car, dans l'exécution de toutes les choses dont on peut faire divers projets réguliers et qui peuvent recevoir diverses formes, on ne peut travailler que sur un dessein ; et il faut que ce dessein soit conçu et conduit par un seul et même esprit (2) ». Mais alors comment se fait-il que l'Académie espagnole soit

(1) *Registres*, 17 janvier 1718.

(2) La même raison est déjà exposée en termes à peu près identiques dans la lettre que Régnier-Desmarais écrivit en 1700 au chancelier Pontchartrain pour lui apprendre qu'il s'était chargé du soin de composer la grammaire académique (*Registres*, 23 décembre 1700). Cf. encore le *Premier discours* de l'abbé de Saint-Pierre sur les travaux de l'Académie, édit de 1717, p. 14, l'*Histoire de l'Académie* de l'abbé d'Olivet, II, p. 55, etc.

arrivée à publier coup sur coup un dictionnaire, comme celui de l'Académie française, une grammaire et un traité d'orthographe ?

Le second reproche que les grammairiens font à l'Académie, c'est d'être trop réservée dans ses jugements et de ne pas se tenir assez ferme sur les principes.

Rendons justice à cette assemblée : elle n'a jamais été tentée de transformer son autorité sur la langue en une tyrannie capricieuse. Ses membres ne perdent aucune occasion de proclamer bien haut leur sentiment à ce sujet. « L'Académie ne tend à l'uniformité que par voie d'éclaircissement et non par voie de contrainte », déclare La Motte à M^{me} Dacier en lui rappelant un principe qui a son application dans tous les domaines où s'exerce le contrôle de la compagnie (1). Que penser, après cette profession de foi, du noir dessein que d'Olivet prête à La Motte d'avoir voulu faire admettre par ses collègues « qu'il est indigne de l'Académie de rendre compte des raisons qu'elle a de blâmer ceci ou cela » ? Ce propos paraît invraisemblable et nous ne retiendrons de l'anecdote que la propre déclaration de l'abbé d'Olivet exposant à son tour la doctrine officielle : « Nous sommes faits pour instruire, et les décisions de l'Académie n'auront de force qu'autant qu'elles seront bien motivées (2). » Pareillement, l'abbé de Saint-Pierre conseille aux académiciens de fournir les raisons de leurs observations grammaticales, parce qu'il lui semble « qu'il n'y a que la raison qui doit décider dans ces matières et que l'on ne doit jamais prétendre d'autorité sur les lecteurs, qu'à mesure qu'on leur découvre la raison » (3). Par

(1) *Réflexions sur la critique*, Paris, 1715, in-12, première partie, p. 45.

(2) Lettre du 16 mai 1738 au P^t Bouhier (*Histoire de l'Académie*, II, p. 441).

(3) *Premier discours...*, édit. de 1717, p. 25.

La Motte, l'abbé d'Olivet et l'abbé de Saint-Pierre, nous connaissons la façon de penser de la fraction laborieuse de l'Académie.

Voilà pour ce qui concerne l'application de la doctrine. Examinons maintenant la doctrine elle-même.

Le purisme de l'Académie n'est pas, comme on pourrait le supposer, l'expression la plus absolue du purisme traditionnel. Non seulement il n'a rien d'autoritaire, mais encore il ne se fonde pas sur des principes d'une rigueur invariable. Pareil résultat n'aurait pu être atteint que dans un corps dont tous les membres auraient été obligés de professer les mêmes opinions en matière de langage et par conséquent n'auraient été admis qu'après un examen de conscience sur ce point spécial. L'Académie, d'une composition essentiellement hétérogène et flottante, ne remplit en aucune manière cette condition. Considérez plutôt cette assemblée de gens qui n'ont entre eux que le lien d'une certaine renommée : voici d'abord les grands seigneurs et à leur tête ceux qui ont du sang royal dans les veines, puis les dignitaires de l'Église et de l'armée, les ministres et les principaux fonctionnaires de l'État, puis le groupe considérable de leurs créatures parmi lesquelles les précepteurs princiers tiennent une place importante, les pédagogues, les érudits qui ont passé par l'antichambre de l'Académie des Inscriptions, les traducteurs, enfin les écrivains et les penseurs originaux. Les titres les plus divers donnent droit à un siège dans ce parlement de la grammaire et parmi eux les moins prisés sont précisément ceux qui témoignent d'une activité purement grammaticale. Au dix-huitième siècle, Beauzée et l'abbé Girard sont peut-être les seuls grammairiens enrôlés comme tels par l'Académie (1) ; les autres,

(1) Encore l'auteur des *Synonymes françois* dut-il attendre longtemps son tour à la porte de l'Académie et, s'il faut en croire

d'Olivet, Duclos, Voltaire, Condillac, Marmontel, tous grammairiens d'occasion, ne le sont franchement devenus qu'après leur réception.

A la faveur de cet éclectisme, les idées les plus diverses en matière de langage circulent parmi les Quarante, parfois même s'affirment hautement dans leurs réunions. Écoutez, sur les questions qui divisent les lexicographes, retentir successivement dans la même enceinte les voix indépendantes d'un Fénelon, d'un Paradis de Moncrif ou d'un Marmontel, et les récriminations puristes de l'abbé d'Olivet, de Voltaire ou de Gresset ! De là ces hésitations, ces flottements, ces variations dans la doctrine qui, à plusieurs reprises, ont attiré sur l'Académie les foudres des grammairiens orthodoxes. Elle a paru « recevoir la loi plutôt que la donner », selon l'expression de l'abbé Gedoyn, citée plus haut, qui fait vraisemblablement allusion aux tendances néologistes de certains académiciens en vue pendant le premier tiers du dix-huitième siècle.

Toutefois, de ce que l'Académie s'est montrée influençable au point de vue de la doctrine, il ne faudrait pas conclure qu'elle s'en est passée totalement. Sa fonction lui en imposait une, minimum de doctrine assurément, mais à laquelle elle reste toujours fidèle en dépit des opinions contradictoires qui se font jour dans son sein. L'Académie française est le scribe de l'usage ; sur ce point, il lui est impossible de varier et elle ne varie pas. La formule de cet usage peut se modifier, s'élargir ou se rétrécir au gré des tendances

la *Correspondance littéraire* de Grimm (15 juillet 1772, X, p. 20), Beauzée n'y serait peut-être jamais entré « sans la nécessité où les *Chapeaux* se sont trouvés de faire un choix qui ne pût déplaire à la Cour dans cette circonstance délicate, ni passer pour l'ouvrage des *Bonnets* ». Le plus illustre des grammairiens du temps, Dumarsais, n'a pas fait partie de l'Académie.

actuelles, dépendre d'une évolution plus ou moins spontanée de la langue ; il n'importe : c'est toujours lui que l'Académie prétend servir. Son premier manifeste, la préface du *Dictionnaire* de 1694, lui a déjà fourni l'occasion de s'expliquer sur ce point. A ceux qui l'ont soupçonnée de vouloir introduire des mots nouveaux dans la langue, elle a répondu que « tout le pouvoir qu'elle s'est attribuée ne va qu'à expliquer la signification des mots et à en déclarer le bon et le mauvais usage ». Aux termes près, c'est la formule immuable de sa fonction, telle qu'elle est à chaque instant reproduite par ses membres et par tous ceux qui se flattent de la connaître. « Les Académiciens, écrit l'abbé de Saint-Pierre, loin de se regarder comme juges de l'usage, ne s'en regardent que comme simples témoins (1). » De même, dans son *Histoire de l'Académie*, l'abbé d'Olivet pose en principe : « A l'égard de l'orthographe comme en tout ce qui concerne la langue, jamais l'Académie ne prétendit rien innover, rien affecter (2). » Un passage du *Plaidoyer pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* du P. Brumoy (3) fournit encore au *Journal des Savants* l'occasion de préciser la nature du travail de

(1) *Premier discours...*, édit. de 1717, p. 10.

(2) *Histoire de l'Académie*, II, p. 51.

(3) « L'Académie françoise travaille infatigablement à polir et à fixer l'usage par rapport à la langue ; mais ce même usage réclame ses droits contre la raison même. Fier de sa liberté, il ne reconnoît point le joug qu'on veut lui imposer. Vainement prétend-on déguiser l'esclavage ; dès qu'il s'aperçoit qu'on veut l'asservir, il s'échappe et renverse en un moment les travaux de plusieurs années. Plus indépendant et plus fort que Protée, il brise ses chaînes et ne suit que la bizarrerie de ses caprices dans les différentes formes qu'il donne au langage. Ne sera-ce point là (oserai-je le dire) la destinée des soins infinis que se donne l'Académie françoise ? » *Recueil de divers ouvrages en prose et en vers*, Paris, 1741, in-12, II, p. 241.

l'Académie dans la confection de son *Dictionnaire*. Son rôle « n'est point, explique-t-il, de fixer ni d'asservir l'usage par rapport à la langue ; elle rend compte seulement de l'usage actuel selon le degré où il est accrédité, donnant à chaque mot la qualification qui caractérise le mieux le sens que ce même usage lui donne. Elle n'est et ne veut être que témoin de certains changements que la langue éprouve et qui peuvent jeter dans le doute les écrivains qui ne se croient pas suffisamment instruits par l'usage » (1).

Mais encore y a-t-il manière et manière d'enregistrer les décisions de l'usage. Celle de l'Académie est pleine de prudence et de réserve. On peut même dire que sur ce point les Quarante dépassent leur maître Vaugelas. Celui-ci ose parfois devancer l'usage en lui prêtant des intentions qui ne sont pas encore généralement confirmées. L'Académie, elle, ne le suit qu'à une respectable distance, tant elle a peur de mal interpréter ses décisions. « L'on ne doit point, pense-t-elle, en matière de langue, prévenir le public, mais il convient de le suivre en se soumettant non pas à l'usage qui commence, mais à l'usage généralement reçu (2). » De pareils scrupules sont peut-être excessifs ; retarder l'enregistrement des arrêts de l'usage, lorsqu'on est l'Académie, ce n'est pas lui témoigner de la soumission, mais lui faire échec.

Quoi qu'il en soit, cette assemblée, confiante dans l'excellence de ses principes, non seulement s'interdit de légiférer à tort et à travers, mais encore n'ouvre la porte aux nouveautés que lorsque celles-ci ont cessé de l'être depuis longtemps. La décision du 3 juin 1679 portant suppression de l'accord des participes actifs est unique dans ses annales.

(1) *Journal des Savants*, 1742, p. 27.

(2) Préfaces des *Dictionnaires* de 1740 et 1762.

Jamais depuis lors elle n'a pris d'initiative semblable (1). Envisagé dans son ensemble, le rôle de ce tribunal supérieur de la grammaire consiste beaucoup moins à rendre qu'à sanctionner des arrêts. Il a pratiqué l'art difficile de ménager le pouvoir que les circonstances et les gens lui octroyaient généreusement.

Il semblerait, d'après les lignes qui précèdent, que les Quarante se soient condamnés à jouer un rôle effacé dans l'histoire de la langue. Tel est-il en effet si on le compare à ce que les grammairiens rêvaient qu'il fût. Mais nous qui le jugeons à distance, nous sommes portés à lui attribuer, malgré tout, une certaine importance. Ce n'est pas, si l'on veut, une action énergique et directe que l'Académie exerce dans ce domaine ; fait non moins considérable, c'est une action continue et quasi-souterraine, celle dont parle l'abbé d'Olivet lorsqu'il fait observer d'une façon générale que « le véritable fruit des assemblées de l'Académie ne consiste point dans les travaux qui s'y font en commun. Il consiste bien plutôt dans les lumières que les écrivains qui sont du Corps, se trouvent à portée d'y puiser mutuellement » (2). En d'autres termes, l'Académie crée une atmosphère propice à l'éclosion des œuvres et à l'éveil des vocations. Pour ce qui est de la grammaire, les vocations sont celles d'un abbé de Saint-Pierre, d'un abbé d'Olivet, d'un Duclos, d'un Voltaire, d'un d'Alembert, d'un Marmontel. Les œuvres s'appellent le *Traité* de Régnier Desmarais, les opuscules de l'abbé de Dangeau, la *Prosodie*, les *Remarques sur Racine* et les *Essais de grammaire* de l'abbé d'Olivet, ou encore la lettre T du *Dictionnaire philosophique* et le commentaire de Voltaire sur Corneille. Au centre de ces hommes et de ces

(1) Encore, dans ce cas unique, pouvait elle se réclamer de l'enseignement de la *Grammaire de Port-Royal*.

(2) *Histoire de l'Académie*, II, p. 58.

œuvres, au croisement des routes qui sillonnent à cette époque l'histoire de la grammaire, armée d'une autorité dont elle use très peu, mais vers laquelle tous les regards sont tournés, l'Académie apparaît, sinon comme un atelier grammatical très actif, du moins comme un excellent poste d'observation d'où l'on peut contempler fort loin la région environnante.

CHAPITRE PREMIER

LA DISCUSSION DU PROGRAMME DU PURISME :

LE DÉBAT SUR LES OCCUPATIONS DE L'ACADÉMIE.

Observations sur les bons auteurs ou traité de grammaire? — Projets de l'abbé de Saint-Pierre, Valincour, l'abbé Genest, Fénelon. — Les opuscules de l'abbé de Dangeau. — Premiers commentaires grammaticaux d'auteurs classiques: remarques sur le *Quinte-Curce* de Vaugelas et l'*Athalie* de Racine. — Le programme en dehors de l'Académie.

On ne voit pas que l'Académie française se soit occupée de la grammaire prévue par ses statuts (1), avant la publi-

(1) Il n'est pas inutile de rappeler ici en quels termes était prévu le travail de l'Académie :

Art. 24. — La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.

Art. 25. — Les meilleurs auteurs de la langue française seront distribués aux académiciens pour observer tant les dictionnaires que les phrases qui peuvent servir de règles générales, et en faire rapport à la Compagnie qui jugera de leur travail et s'en servira aux occasions.

Art. 26. — Il sera composé un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique sur les observations de l'Académie.

cation de son premier *Dictionnaire* (1694). Encore, à partir de ce moment, s'écoule-t-il un espace de cinq années avant qu'elle y songe sérieusement. Ce temps fut employé à revoir le *Dictionnaire* et à discuter les doutes sur la langue qui lui étaient proposés de divers côtés. Déjà l'Académie ne se montrait que médiocrement pressée d'entreprendre son nouveau travail. En 1700 néanmoins, la première révision du *Dictionnaire* étant à peu près achevée, elle sentit que le moment était venu de tenir sa parole. Mais presque aussitôt, elle trouva moyen de se décharger sur autrui d'un labeur qui ne la tentait guère. Son secrétaire perpétuel, Régnier Desmarais, accepta de composer à lui seul la grammaire académique. Toutefois, il était convenu qu'il soumettrait à la sanction de ses collègues les divers fragments de l'œuvre au fur et à mesure de leur préparation. Pendant ce temps, l'Académie examinerait, conformément à l'article 25 de ses statuts, la langue et le style de quelques-uns des meilleurs écrivains français.

Par malheur, quel que fût le dévouement de Régnier-Desmarais à la chose académique, il n'allait pas jusqu'à pouvoir lui sacrifier entièrement le fruit d'un pareil labeur. On aurait dû prévoir, connaissant l'obstination de *l'abbé Pertinax*, qu'il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de lui faire prendre en considération les critiques de ses collègues. Aussi qu'arriva-t-il ? Dès que l'Académie fit mine de vouloir exercer son droit de surveillance, Régnier-Desmarais lui opposa un refus catégorique qui remit tout en question, et la nécessité de composer une grammaire académique, et l'obligation pour l'Académie de s'y employer elle-même (novembre 1700). Les choses allèrent ainsi quelque temps, Régnier-Desmarais s'occupant seul de sa grammaire, l'Académie s'efforçant, mais en vain, d'établir le plan de la sienne. Cette épreuve dont l'abbé Tallemant fit en grande partie les frais, fut décisive et convainquit les Quarante de la

vanité de leur tentative. De guerre lasse, ils décidèrent d'abandonner à leur têtue secrétaire l'entière responsabilité de l'entreprise et d'en passer par où il voudrait. Ces tractations avaient fait assez de bruit pour qu'il fût nécessaire d'informer le roi de la solution qu'on leur avait donnée. Le protecteur de l'Académie approuva d'ailleurs l'arrangement conclu par elle (décembre 1700).

De part et d'autre on se remit à l'ouvrage. Tandis que Régnier-Desmarais continuait sa grammaire qui vit le jour en 1705 munie d'une dédicace aux Quarante, l'Académie poursuivait l'examen des bons auteurs français. Elle en avait de la sorte abordé plusieurs, Malherbe, Racan, Balzac, les traducteurs Vaugelas et Perrot d'Ablancourt, sans jamais achever la critique d'une œuvre un peu considérable, lorsqu'elle entreprit de rajeunir les *Remarques* de Vaugelas. Cette fois, grâce à la persévérance de Thomas Corneille, le travail fut poussé jusqu'au bout. Cela permit à l'Académie de publier en 1704 un ouvrage qui témoignait de son zèle, sinon pour rédiger un traité de grammaire en forme, du moins pour rendre compte de l'usage présent, « règle plus forte, disait-elle dans son *Avertissement*, que tous les raisonnements de la grammaire ».

Tels étaient en 1705 les résultats acquis de ce qu'on peut appeler le débat sur les occupations de l'Académie, débat qui, à partir de 1694, se circonscrit autour de la question de savoir si l'Académie donnera ou ne donnera pas son *Traité de la grammaire française*. Les discussions qui remplirent alors les séances de cette assemblée, nous ne les connaissons pas, si ce n'est par les notes succinctes des *Registres* et par les ouvrages conservés ou disparus qui en sont résultés. Mais la quantité même de ces ouvrages (*Décisions* de Tallemant, *Journal* de l'abbé de Choisy, notes sur l'*Aristippe* de Balzac, sur le *Quinte-Curce* de Vaugelas et sur diverses traductions de Perrot d'Ablancourt, examen des

observations de l'abbé Tallemant sur les plus belles pièces de Malherbe et de Racan, observations sur les *Remarques* de Vaugelas, *Traité* de Régnier-Desmarais) semble indiquer que cette période fut plutôt une période d'action que de délibération (1). Ce qu'on en peut retenir déjà pour l'intelligence de ce qui va suivre, c'est la rivalité naissante des deux genres d'occupations, la critique des bons auteurs et la préparation d'une grammaire, entre lesquelles l'Académie oscillera de longues années.

I

La période suivante du débat, qui s'ouvre en 1712, — entre 1705 et cette date en effet les renseignements font défaut — présente un intérêt beaucoup plus grand grâce aux documents que nous possédons sur elle. Ils nous font pénétrer au sein même des délibérations de l'Académie et nous y observons les débuts d'une entreprise qui, bien plus que la Grammaire française, absorbera l'attention des puristes au dix-huitième siècle.

Comme on était à la veille de livrer à l'impression la seconde édition du *Dictionnaire* (2), il était temps de songer à ce qu'on ferait ensuite. L'abbé de Saint-Pierre, l'auteur de tant de *projets* inspirés par l'utilité de l'État, n'attendit pas d'y être invité pour attacher le grelot de la discussion. En

(1) On sait pourtant qu'un *Discours sur le sujet des conférences futures de l'Académie française* fut prononcé par F. Charpentier. Il est cité par Barbier d'après un catalogue manuscrit de l'abbé Goujet. Mais, pas plus que M. Kerviler (*Bibliographie*, n° 228), nous n'en avons pu prendre connaissance.

(2) Les *Registres* signalent, à la date du 11 juillet 1712, l'examen du mot *venir* et, à la date du 3 septembre, celui du mot *vice-amiral*.

octobre 1712, il communique à ses collègues un premier *Discours sur les travaux de l'Académie française* (1).

Après avoir exposé que l'Académie ne peut pas toujours se borner à revoir son *Dictionnaire* pour le perfectionner, et que le public attend autre chose de son zèle, il écarte le projet d'une Grammaire française. Les raisons qu'il invoque sont les raisons ordinaires : l'impossibilité de composer à plusieurs un ouvrage de ce genre, l'interminable durée de son exécution, les dimensions du travail qu'on ne résistera pas à la tentation de rendre aussi complet que possible, finalement le peu de profit que le grand public en retirerait. Les Académiciens ont à leur portée une occupation plus utile et mieux proportionnée à leurs moyens. Le modèle existe sous la forme d'un ouvrage célèbre de leurs devanciers, les *Observations critiques de la fameuse tragédie du Cid*, un chef-d'œuvre, s'il faut en croire l'abbé de Saint-Pierre. A considérer les services rendus par ce premier petit essai d'observations, on peut se faire une idée de l'utilité que ne manqueraient pas d'avoir d'autres travaux du même genre « soit pour bien penser, soit pour bien écrire ce que l'on a bien pensé ».

On ne se bornerait pas en effet à la critique grammaticale des textes. Le but de l'Académie serait en même temps de « perfectionner l'esprit et le goût ». On découvrirait ainsi aux regards du public le mécanisme complet d'un ouvrage de littérature, de telle sorte qu'il pût servir d'enseignement

(1) *Premier discours de M. l'abbé de Saint-Pierre sur les travaux de l'Académie française*, in-4°, sans imprimeur ni date (Bibl. Nat. X, 3819). L'édition originale, tirée à quarante exemplaires à la fin de 1713, n'existe plus nulle part, que nous sachions. Nous nous servons de la réimpression de 1717, en tête de *l'Histoire de l'Académie française*, Amsterdam, Fréd. Bernard, in-12, en tous points conforme à l'exemplaire in-4° de la Bibliothèque Nationale.

à ceux qui se consacrent à la carrière des lettres. « Quand je songe que les conférences académiques pouvaient produire au moins chaque année, depuis soixante et quinze ans, un recueil d'observations de la valeur de la *Critique du Cid*, quand je songe combien ces recueils auraient perfectionné la langue, le goût et l'esprit, que je pense que ces soixante et quinze recueils auraient servi eux-mêmes de grammaire, de poétique et de rhétorique, peu s'en faut que je ne regrette le temps employé au *Dictionnaire*. »

Ayant introduit son idée de la sorte, l'abbé de Saint-Pierre divise son discours en quatorze articles dont les huit premiers exposent le fonctionnement du projet qu'il soumet à ses collègues. « Je voudrais, dit-il, de simples *Observations critiques* de grammaire, de poétique, de rhétorique faites par différents académiciens, toutes mêlées les unes avec les autres et faites à l'occasion des plus beaux endroits des plus belles pièces de nos meilleurs auteurs en chaque genre parmi ceux qui sont morts ». Surtout, pas d'ouvrage systématique, mais des remarques au jour le jour dont l'ensemble formera une sorte de *Journal de l'Académie française* analogue aux *Mémoires de l'Académie des Sciences*. Les académiciens, par groupes successifs, prépareront la besogne des conférences plénières. Comme d'ailleurs celles-ci ne réunissent jamais qu'un petit nombre de membres, on aura soin de les désigner par leur nom en tête du procès-verbal des décisions prises dans chaque séance : cela afin d'éviter qu'on ne confonde l'autorité de l'Académie avec celle de ses représentants. Sur un sujet aussi grave, il importe de prévenir toute équivoque. Aussi inscrira-t-on de même, à la suite de chaque remarque, le détail du scrutin auquel elle aura donné lieu. Au public de savoir ensuite à quoi il doit se fier, si c'est à la majorité ou à l'autorité personnelle de ceux qui ont pris part au vote. Bien loin que les arrêts de l'Académie lui soient imposés, il est invité à

les discuter en se servant des lumières des académiciens.

Deux volumes in-12 par an, à raison d'un numéro par semaine, tel serait le fruit d'une occupation dont la matière se renouvèlerait sans cesse et pourrait durer aussi longtemps que l'Académie. En ce qui concerne les œuvres à examiner, on choisira de préférence celles des académiciens morts, de manière à éviter qu'on ne suspecte les intentions de l'Académie et qu'on n'attribue ses critiques à des jalousies de métier; et on nommera les auteurs critiqués parce que « les lecteurs ont de l'attention ou aux modèles qu'on leur présente, ou aux fautes dont on les avertit, à proportion de la réputation de l'auteur qu'on leur cite ». D'ailleurs, on ne s'appliquera pas seulement à relever les défauts des ouvrages examinés, mais on signalera en même temps leurs qualités, critique à la fois négative et positive qui rendra justice aux mérites de l'auteur, tout en éclairant le public sur ses taches. Enfin on fera beaucoup moins attention au fond qu'à la forme des ouvrages, abandonnant aux philosophes, aux théologiens, aux historiens, le soin de « désabuser le public des erreurs qui regardent leur profession ». L'expression seule relève du tribunal académique; la chose exprimée n'est de son ressort qu'autant qu'elle le renseigne sur les intentions de l'écrivain. « L'Académie se renfermera uniquement dans ce qui regarde non les sciences, mais dans ce qui regarde l'art de persuader et de persuader la vérité et la vertu; telle est la critique qui doit être, ce me semble, le sujet des conférences de l'Académie ».

A cet exposé détaillé du fonctionnement de l'entreprise projetée, l'abbé de Saint-Pierre joignait quelques propositions destinées à compléter le programme de l'activité académique : enregistrement méthodique des mots et des locutions en train de vieillir ou qui font leur apparition dans la langue, — introduction des termes d'art et de science dans le *Dictionnaire*, — composition, de préférence au diction-

naire polyglotte conseillé par Régnier-Desmarais, d'un dictionnaire étymologique qui permettrait de débarrasser l'orthographe française de toutes ses lettres superflues, utiles seulement pour rappeler l'origine des mots. L'abbé de Saint-Pierre convenait d'ailleurs que ce dernier projet concernait plutôt l'Académie des Inscriptions. Il demandait enfin qu'un académicien fût désigné pour continuer l'histoire de la compagnie commencée par Pellisson et faisait appel à la bonne volonté de ses confrères pour varier le programme des séances par la lecture de quelques mémoires sur des points particuliers de grammaire, de rhétorique ou de poétique.

Tout ce premier discours de l'abbé de Saint-Pierre, un peu embarrassé et un peu diffus dans la forme, était rempli de vues ingénieuses et propres à faire réfléchir les académiciens. Quelques-unes ont reçu par la suite l'approbation de l'Académie, par exemple l'introduction de termes d'art et de science dans le *Dictionnaire* (édition de 1762) et la continuation de l'*Histoire* de Pellisson (par l'abbé d'Olivet en 1729), sans parler de la suppression des lettres étymologiques longtemps réclamée par les réformateurs de l'orthographe (en 1740). L'idée d'un *Journal d'observations* même qui n'a jamais été mise en pratique, a été reprise par le législateur de 1803 (1), et Sainte-

(1) [La seconde classe de l'Institut] « est particulièrement chargée de la confection du Dictionnaire de la langue française ; elle fera, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importants de littérature, d'histoire et de sciences. Le recueil de ses observations critiques sera publié au moins quatre fois l'an. » *Arrêté contenant une nouvelle organisation de l'Institut national*, 3 pluviôse, an 11 (23 janvier 1803) (*Coll. Duvergier*, XIV, p. 92, col. 1). Cf. sur la destinée de ce projet le *Rapport lu à la classe de la langue et de la littérature françaises, dans la séance publique du 15 ventôse, an XIII* (6 mars 1805) par M. Arnault, organe d'une commission spéciale (*Recueil des Discours...*, Paris,

Beuve regrettait encore qu'elle n'eût pas été réalisée (1).

En terminant son discours, l'abbé de Saint-Pierre insistait sur l'alternative à laquelle, selon lui, l'Académie se trouvait réduite. Se déciderait-elle en faveur du traité de grammaire ou des observations sur la langue? La question ne s'était pas différemment posée, nous l'avons vu, dans les années qui suivirent immédiatement la publication du premier *Dictionnaire*. Il semblait qu'elle dût être ainsi plus commode à débattre.

La discussion ne s'égaré pas en effet, mais elle traîne. Convoqués en janvier 1713 « pour délibérer sur le travail commun » (2), les Académiciens en prennent à leur aise et répondent à cet appel avec si peu d'empressement que neuf mois plus tard, il devient nécessaire d'employer la contrainte. L'Académie ordonne que « chacun de Messieurs envoie son projet : les présents là, pour le premier de janvier 1714, et les absents pour le premier d'avril » (3). Quelques membres se décident alors à donner leur opinion. C'est le cas notamment de Troussset de Valincour, l'ancien élève du P. Bouhours, dont l'*Avis* mérite de notre part une attention toute spéciale (4).

F. Didot, 1847, in-4°, pp. 879 et sq.) Une note ajoutée à ce rapport dans les *Œuvres* d'Arnault, volume des *Mélanges*, Paris et Leipzig, 1827, in-8°, p. 18, laisse entendre que ce projet, voté pourtant par l'Académie, ne fut pas exécuté grâce à l'inertie calculée du secrétaire perpétuel (Suard).

(1) *Nouveaux lundis*, XII, p. 427.

(2) *Registres*, 12 janvier 1713.

(3) *Registres*, 23 novembre 1713.

(4) *Avis sur les occupations de l'Académie imprimé par ordre de la Compagnie*, Paris, J.-B. Coignard, 8 pp. in-4° (Bibl. Mazarine, Rés. A, 16260). Ce mémoire a été longtemps attribué à Fénelon sur la foi de Querbœuf, éditeur de ses *Œuvres* (1787, in-4°, III, pp. 449 et sq.). Ce n'est que tout récemment que M. l'abbé

Divisant son mémoire en deux parties, l'une consacrée aux « occupations de l'Académie pendant qu'elle travaille au *Dictionnaire* », l'autre aux « occupations de l'Académie après que le *Dictionnaire* sera achevé », il proposait dans la

Urbain, dont l'attention fut éveillée par sa découverte des brouillons de la lettre à Dacier, s'avisa de contredire cette opinion (Cf. *Les premières rédactions de la Lettre à l'Académie* dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, VI, pp. 367 et sq.). On s'étonne que les différences profondes, parfois même les contradictions entre l'*Avis* et la *Lettre*, n'aient pas plus tôt sauté aux yeux des historiens de notre littérature et qu'ils n'aient pas été ainsi amenés à se poser la même question que l'abbé Urbain. Les arguments de celui-ci sont de valeur inégale, mais, dans leur ensemble, ils résistent à une critique méticuleuse, comme celle de M. Albert Cahen dans son édition de la *Lettre à l'Académie* (Paris, 1902, in-16, p. x, n° 1). L'objection la plus sérieuse qu'on puisse faire au système de l'abbé Urbain, est toujours l'autorité de Querbœuf. Mais il faut supposer que Querbœuf a trop facilement conclu de l'identité des sujets traités dans les deux mémoires à celle des auteurs. Au moins faudrait-il savoir comment l'*Avis* lui est tombé entre les mains : est-ce à l'état de manuscrit ou bien imprimé avec une addition manuscrite ? est-ce au milieu des papiers de Fénelon ou d'une autre manière ? Ce doute autorise bien des explications de son erreur. Ce qui est certain en tout cas, c'est que l'*Avis* et la *Lettre* ne sont pas de la même plume. Il est non moins impossible de ne pas reconnaître dans l'*Avis* le projet de Valincour imprimé sur l'ordre de l'Académie (*Registres*, 22 février 1714). En guise de complément aux preuves de l'abbé Urbain (témoignage des *Registres*, témoignage de l'abbé de Saint-Pierre au commencement de son *Second discours*, rôle actif joué par Valincour dans les assemblées académiques opposé à l'éloignement de Fénelon) nous ferons observer que c'est sous le directeur de Valincour et à la suite d'une intervention énergique de sa part, que l'Académie se rallie plus tard à un projet qui présente l'analogie la plus frappante avec celui de l'*Avis* (éditions annotées des meilleurs écrivains). Cf. *Registres*, 13 juillet 1719.

première de grouper, sous le titre d'un périodique officiel, des observations et des remarques dont on pourrait par la suite « former le plan d'une nouvelle grammaire française ». Tout académicien serait tenu d'en fournir un certain nombre dont la lecture des bons livres lui procurerait aisément la matière. A entendre Valincour, une publication de ce genre serait particulièrement bien vue des étrangers avides de se rendre maître des finesses de la langue française. L'anglais Prior notamment, au temps de son ambassade à Paris, lui avait « parlé cent fois » de la nécessité d'une pareille publication.

Cette première partie, comme on le voit, essayait de concilier les diverses opinions qui se partageaient l'Académie, savoir : de ceux qui ne voulaient pas perdre de vue le *Dictionnaire*, de ceux qui tenaient à la grammaire, enfin de ceux qui, comme l'abbé de Saint-Pierre, réclamaient un journal d'observations. La seconde développait une proposition plus hardie et plus originale.

Jusqu'à présent les bons auteurs n'ont été que l'occasion du travail des académiciens. On y cherche des doutes, c'est-à-dire la matière de remarques et d'observations qu'on ne trouve plus ailleurs, dans l'usage courant de l'écriture et de la conversation. Ces remarques et ces observations ont leur intérêt indépendant des passages qui les ont fait naître. Avec la seconde partie du mémoire de Valincour, l'attitude des grammairiens change : les bons auteurs ne sont plus seulement le prétexte, mais la raison même de l'examen auquel ils sont soumis ; le texte critiqué passant au premier plan, la critique n'existe désormais que par rapport à lui. Il y a dans cette nuance une petite révolution dont on sentira mieux l'importance par la suite.

Quelques années auparavant, Boileau avait eu l'occasion d'exprimer un avis tout à fait analogue à propos des occupations de l'Académie. Parlant un jour avec Tourreil des traductions françaises d'auteurs anciens, genre auquel cet

académicien devait sa réputation, il s'était plaint que la France n'eût pas, comme l'Italie, sa collection d'auteurs classiques. Rien n'aurait été, selon lui, plus digne d'occuper l'Académie que la publication d'un certain nombre d'ouvrages « exempts de fautes quant au style ». Grâce à l'autorité dont elle était revêtue, elle était en mesure de se prononcer sur « tout ce qu'elle y trouverait d'équivoque, de hasardé, de négligé ». L'ensemble de ces corrections devait former au bas des pages une sorte de « commentaire qui ne fût que grammatical ». Touchant les livres appelés à figurer dans cette collection, Boileau manifestait une préférence qui semble bizarre à première vue, en conseillant de commencer par « le peu que nous avons de bonnes traductions ». Ce projet pieusement recueilli par l'abbé d'Olivet (1) fit vraisemblablement le tour des amis de Boileau. Valincour, un des intimes du maître, en eut-il connaissance ? C'est possible. En tout cas, il eut le temps d'y apporter de sérieuses modifications. S'est-il inspiré d'autre part des éditions de Malherbe annotées par Ménage ? Elles étaient fort recherchées et quelques années plus tard, en 1722 et 1723, les libraires en donnèrent deux nouvelles coup sur coup. Enfin eut-il connaissance des intentions de Brossette, un autre intime de Boileau, qui préparait à cette époque une édition classique annotée des œuvres de leur ami commun ? Autant d'hypothèses vraisemblables, mais qu'il est également difficile de contrôler (2). Quoi qu'il en soit, le projet de Valincour

(1) *Histoire de l'Académie*, II, pp. 108-109. Cf. les *Remarques sur Racine*, 1738, pp. 3 et sq.

(2) Comme Valincour, Ménage invoque l'exemple des commentateurs anciens qu'il énumère dans son *Épître dédicatoire*. A part ce détail, son point de vue, plus voisin de celui de Brossette, diffère sensiblement de celui de Valincour. Ménage et Brossette sont avant tout des érudits : ils « expliquent » leur auteur. Valincour, au contraire, ne parle que de « critique » dans son projet. Nous reviendrons sur ce point dans un autre chapitre.

s'écarte résolument de celui de Boileau sur deux points essentiels : les différentes espèces de notes du commentaire, purement grammatical chez Boileau, et le choix des auteurs classiques, traducteurs chez l'un, originaux chez l'autre :

« Mon avis est que l'Académie entreprenne d'examiner les ouvrages de tous les bons auteurs qui ont écrit en notre langue, et qu'elle en donne au public une édition accompagnée de trois sortes de notes :

1^o Sur le style et le langage ;

2^o Sur les pensées et les sentiments ;

3^o Sur le fond et sur les règles de l'art de chacun de ces ouvrages ».

Ainsi s'exprime Valincour dans la seconde partie de l'*Avis*, où cette proposition se trouve développée. Les remarques de l'Académie sur le *Cid* — toujours elles ! — et ses observations sur quelques odes de Malherbe serviront de modèles à ce triple commentaire dont l'utilité est amplement démontrée par les travaux analogues des philosophes et des grammairiens anciens, Aristote, Denys d'Halicarnasse, Démétrius de Phalère, Hermogène, Quintilien, Longin, etc. On sera ainsi tout naturellement amené à donner au public ce qu'on lui promet depuis si longtemps, une *Rhétorique* et une *Poétique* fondées sur l'examen des chefs-d'œuvre de la littérature française. Seule une pareille méthode, d'ailleurs renouvelée des anciens eux-mêmes, est capable de rajeunir une matière où l'on s'est contenté jusqu'ici de reproduire fidèlement leurs travaux. « Ce n'est en effet que par la lecture de nos bons auteurs et par un examen sérieux de leurs ouvrages que nous pouvons connaître nous-mêmes et faire ensuite sentir aux autres ce que peut notre langue et ce qu'elle ne peut pas, et comment elle veut être maniée pour produire les miracles qui sont les effets ordinaires de l'éloquence et de la poésie ». Les chefs-d'œuvre ne manqueront pas. Sans en faire l'énumération complète, voici Bourdaloue qui, dans

l'éloquence de la chaire, « est peut-être arrivé à la perfection dont notre langue est capable dans ce genre », et voici, pour le style épistolaire, Balzac et Voiture chez qui l'on découvre encore « de véritables beautés » en dépit des infidélités de la mode.

Valincour bornait pour le moment à ces indications sommaires l'exposé de son projet, annonçant qu'il y reviendrait avec plus de détails au cas où l'Académie l'approuverait. Il se rendait compte en effet que, pas plus que d'autres, une pareille entreprise ne pouvait aboutir si les Quarante persistaient dans leurs habitudes de travail décousu. En conséquence, il réclamait des mesures énergiques propres à rétablir parmi eux une exacte discipline. Remplacer les anciens statuts par de nouveaux, tel devait être, selon lui, leur premier souci, après quoi seulement ils seraient en mesure de faire une besogne utile (1).

L'Académie reconnut l'intérêt des propositions de Valincour en ordonnant qu'elles fussent imprimées et en décrétant la refonte de ses statuts (22 février 1714). Mais elle ne crut pas devoir se prononcer plus nettement en faveur du projet d'éditions annotées. Elle était obligée de compter avec les partisans du traité de grammaire dont l'abbé Genest se faisait presque en même temps le porte-parole. Son mémoire ne nous est pas parvenu, mais vraisemblablement il ne laissa pas l'Académie indifférente, car, le 26 mai, l'abbé de Saint-Pierre reparait en scène avec un second *Discours* (2)

(1) Ce paragraphe sur la révision des statuts académiques, auquel correspond si évidemment la décision prise par l'Académie dans la même séance où elle vote l'impression du projet Valincour (preuve importante à l'appui de la thèse de l'abbé Urbain), ne se trouve que dans la rédaction de l'*Avis* publiée par Querbœuf.

(2) *Second discours de M. l'abbé de Saint-Pierre, donné le 26 mai 1714, sur les travaux de l'Académie, réuni au précédent*

dans lequel il abandonne son attitude intransigeante à l'égard de la Grammaire et lui réserve une place dans les occupations futures de l'assemblée.

Cette alternative entre la Grammaire et les Observations qu'il imposait à l'Académie à la fin de son premier discours, pourquoi ne la résoudrait-on pas en consacrant un certain nombre de séances à chacune de ses occupations ? Les observations, dont on publierait toutes les années un petit recueil, serviraient à calmer l'impatience du public et à le tenir au courant de ce qui se fait à l'Académie ; pendant ce temps, le traité de grammaire s'achèverait à la longue et sans qu'il fût nécessaire d'en précipiter la publication.

Restaient, il est vrai, les objections formulées contre cet ouvrage par l'abbé de Saint-Pierre lui-même dans son premier *Discours*, savoir son utilité contestable et l'impossibilité d'en venir à bout pour les académiciens travaillant en corps. L'orateur les écarte « heureux, dit-il, d'avoir assez de docilité pour se corriger souvent soi-même ». Ainsi que le *Dictionnaire*, la Grammaire doit être envisagée non comme un livre à lire d'affilée, mais comme un ouvrage consultatif. Elle servira à distinguer ce qui dans la langue est arbitraire ou régulier, l'arbitraire s'expliquant à son tour par des raisons supérieures aux règles. Elle contribuera à ralentir la fuite rapide du langage qui porte un si grand préjudice aux chefs-d'œuvre atteints par l'usure des mots. Elle est indispensable au perfectionnement d'une langue appelée à de hautes fonctions depuis qu'on la parle dans l'Europe entière ; et, pour ne considérer qu'une de ses parties, celle qui a trait

dans l'exemplaire unique de la Bibliothèque Nationale. Ensemble 98 pp. in-4°, sans imprimeur ni date, mais postérieur à la mort de Fénelon (feu M. l'archevêque de Cambrai, p. 97), c'est-à-dire au 7 janvier 1715. Réimprimé sans changement en tête de l'édition de 1717 de l'*Histoire* de Pellisson (avec le précédent 76 pp. in-12).

à l'orthographe, ceux qui réclament une simplification du système en usage, ne savent-ils pas que l'autorité d'une grammaire académique est seule capable d'accomplir ce miracle ?

Touchant l'exécution du projet, l'abbé de Saint-Pierre la croit maintenant possible. Pour parer à l'inconvénient des contradictions inévitables dans un travail où tout dépendrait d'une majorité nécessairement flottante, on pourrait s'entendre sur le programme suivant : prendre pour point de départ le *Traité* de Régnier-Desmarais qu'on ne modifiera que sur les points déclarés suffisamment importants pour faire l'objet d'un vote de l'Académie. On procédera comme lorsqu'il s'est agi de changer le plan du *Dictionnaire* et qu'on a décidé soit de ne plus grouper les mots par racines, soit de conserver l'orthographe traditionnelle.

Entré dans cette voie conciliatrice, l'abbé de Saint-Pierre espérait gagner à son projet de journal académique les partisans du traité de grammaire. Mais il avait affaire à des gens dont il était particulièrement difficile d'obtenir une décision ferme. Dans la même séance où ce nouveau « discours » fut déposé, les avis de tous les académiciens, à la suite d'un nouveau délai qui leur avait été imparti le 5 mai précédent, se trouvèrent enfin réunis. Ils étaient, au témoignage des *Registres* (26 mai 1714), « presque uniformes sur la nécessité de tenir les engagements que nos fondateurs ont pris ». Entendez par là qu'ils se ralliaient tous plus ou moins au projet de Grammaire, impression d'ensemble à laquelle le second mémoire de l'abbé de Saint-Pierre contribuait pour sa part et qui rejetait forcément dans l'ombre son projet de journal. Dans le nombre de ces « avis », l'attention des académiciens fut d'ailleurs plus particulièrement sollicitée par l'un d'eux « plus détaillé que les autres » et signé d'un nom illustre, Fénelon.

Dans son mémoire, l'archevêque de Cambrai s'inspirait visiblement des dispositions statutaires qu'il développait

l'une après l'autre en les prenant pour points de départ d'ingénieuses dissertations (1). Il rendait hommage à l'utilité du *Dictionnaire* qui, selon lui, méritait d'être achevé; il se déclarait partisan de la Grammaire, à condition qu'elle se réduisit à « une méthode simple et facile »; puis, payant d'audace, il chargeait l'Académie « d'enrichir notre langue d'un grand nombre de mots et de phrases qui lui manquent ». De là, il passait aux projets de Rhétorique et de Poétique et s'y attardait avec complaisance, ayant nombre de vues originales à communiquer dans chacun de ces domaines. Il appuyait également d'observations très personnelles l'idée qu'il suggérait à ses collègues « de travailler pour perfectionner les poèmes dramatiques »; il abordait de la même façon l'histoire, genre qui lui paraissait aussi réclamer des règles. En ce qui concerne la manière de les exécuter, ces divers travaux pourraient être répartis entre plusieurs académiciens, chaque auteur étant laissé libre de composer son ouvrage à sa guise, mais ayant soin de consulter l'Académie sur toutes les questions propres à fournir la matière d'une délibération. L'ensemble de ces consultations avec les « disputes » auxquelles elles donne-

(1) Nous suivons dans cette analyse la première et la plus complète des deux versions manuscrites de la *Lettre à l'Académie* retrouvées par l'abbé Urbain dans les archives de Saint-Sulpice et publiées par lui dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, VI, pp. 374-397. C'est une copie de deux mains différentes et portant la trace de corrections faites par l'auteur. N'est-il pas probable que nous avons là le texte même de l'« avis » présenté par Fénelon dans la séance académique du 29 mai 1714, sur lequel il aura ensuite exécuté ses retouches? En tout cas, c'en est une forme très voisine. La seconde version, d'ailleurs incomplète, représente manifestement une étape du travail de Fénelon plus rapprochée de la *Lettre à l'Académie*. Cf. l'article de l'abbé Urbain, p. 374.

raient lieu, formerait une « espèce de journal » rédigé par le secrétaire perpétuel et qui, ayant pour but d'améliorer la critique et le goût, serait accueilli favorablement par les lettrés de toute l'Europe. Le mémoire s'achevait par l'exposition des idées de l'auteur sur la « guerre civile » qui mettait alors aux prises, dans le sein de l'Académie, partisans et adversaires des Anciens.

Cet « avis » de l'archevêque de Cambrai eut une destinée singulière. Conformément à une délibération prise le 5 mai et qui visait d'une façon générale tous les projets présentés par ses membres, l'Académie pria l'auteur d'en autoriser l'impression. Fénelon, qui ne s'attendait pas à cet honneur compromettant, demanda du temps pour revoir son ouvrage (14 juin), ne le renvoya que l'automne suivant (25 octobre) et finalement mourut avant sa publication retardée jusqu'en 1716 par la faute du libraire Coignard. Celui-ci, craignant de ne pas faire ses frais en ne tirant du mémoire que quarante exemplaires, avait sollicité de l'Académie, au commencement de 1715, l'autorisation de l'imprimer pour le grand public (1). Elle lui fut accordée ; ainsi vint au jour, sous sa forme définitive, dont on avait retranché notamment les appels trop directs à l'intervention de l'Académie (2), l'ouvrage célèbre connu sous le nom de *Lettre à l'Académie* (3).

Au point de vue où nous nous plaçons qui est celui des

(1) *Registres*, 5 janvier 1715.

(2) Cf. l'article de l'abbé Urbain, p. 374. Encore une preuve de la réserve instinctive ou calculée de l'Académie.

(3) Titre primitif : *Réflexions sur la grammaire, la rhétorique, la poétique et l'histoire, ou Mémoire sur les travaux de l'Académie françoise, à M. Dacier, secrétaire perpétuel et garde des livres du cabinet du roi, par feu M. de Fénelon, archevêque-duc de Cambrai, l'un des quarante de l'Académie*, Paris, J.-B. Coignard, 1716, in-12.

puristes, on est obligé de convenir qu'il était moins fait pour plaire que pour scandaliser. Sans doute, sur quelques points il flattait les préjugés en cours, par exemple en attribuant une valeur absolue aux qualités de précision et de clarté que la langue française s'efforçait alors d'acquérir ; ou encore en reconnaissant la nécessité de la « perfectionner » sans cesse et en exagérant l'importance du rôle dévolu aux grammairiens dans cette œuvre. Mais qu'était-ce que ces vagues concessions auprès de toutes les idées subversives répandues dans la *Lettre* : les avantages du grec et du latin sur le français mis en lumière avec intention, la « richesse » de la langue maternelle méconnue, l'emprunt aux langues étrangères déclaré légitime, les procédés de composition chers à Ronsard restaurés dans le lexique, l'ordre naturel dans la construction représenté comme une cause d'infériorité pour une langue, la contrainte imposée au langage par les règles de la versification quantitative et notamment la rime, condamnée au nom de la poésie, etc., etc. Il y avait là matière à de nombreuses contestations dont quelques-unes ont eu en effet un prolongement dans le dix-huitième siècle ; preuve en soit celles qui ont trait à la versification (1).

Quant à l'objet propre du débat dans lequel Fénelon était censé intervenir, c'est-à-dire les occupations de l'Académie, il est évident que l'auteur de la *Lettre*, retiré dans son évêché de Cambrai d'où il ne sortait plus, était particulièrement mal placé pour donner son opinion. Il l'avait bien senti lui-même : « Je ne connais, disait-il en commençant sa lettre, ni les dispositions de MM. les académi-

(1) Parmi les contradicteurs immédiats de Fénelon, on peut citer le P. Du Cerceau et l'abbé de Pons. Le premier lui reprocha d'avoir médité de la rime et de la cadence du vers (*Nouveau Mercure*, février 1717, p. 18) ; le second entreprit de défendre contre lui l'ordre naturel dans la construction (*Ibid.*, mars 1717, pp. 22-25).

ciens, ni leurs engagements. Ainsi je vais parler de loin, au hasard ». Avec son cadre élargi, l'« avis » de Fénelon semblait perdre de vue sa destination primitive. Comme ne manqua pas de le faire observer l'abbé de Saint-Pierre, l'auteur fournissait des renseignements circonstanciés sur les *moyens* d'exécuter une foule de projets, mais ne décidait nullement la question principale, savoir par lequel il fallait commencer, car de les mener tous de front il ne pouvait être question. « Pour peu que feu M. de Cambrai eût été dans le train et dans l'usage de nos assemblées, il eût vu comme nous que tous ces ouvrages ne peuvent s'exécuter en même temps ; il eût vu de même que si l'on se détermine à en faire un des trois [grammaire, poétique, rhétorique], il faut nécessairement commencer par la grammaire : ainsi ce beau discours que j'ai entendu avec tant de plaisir, ne me fait rien changer à mon dernier avis. »

On avait donc beaucoup discuté sans aboutir à aucun résultat pratique. Ce n'était pas faute de lumières ni d'éloquence ; mais nos orateurs se heurtaient aux obstacles invisibles que nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de signaler. Quelqu'un cependant donnait alors à l'Académie autre chose que des conseils et s'efforçait pour sa part de remplacer les paroles par des actes.

Dès son entrée dans la compagnie, l'abbé de Dangeau s'était révélé comme un zélé pourvoyeur des séances académiques. Il avait débuté vers 1694 par y donner lecture de ses deux *Discours* sur les voyelles et les consonnes auxquels il ajouta longtemps après un supplément réclamé par ses confrères. En 1700, on le voit parmi les plus empressés à fournir des doutes sur la langue (1). Il propose notamment des « remarques sur les noms et sur les compara-

(1) Cf. les *Registres*, 14 août, 6, 18, 23, 25, 27, 30 septembre et 13 novembre 1700.

tifs » (30 août) et parle pendant deux séances (13 et 16 septembre) sur « les pronoms *moi* et *je*, *tu* et *toi*, *il* et *se* ». De la sorte, il habitua peu à peu ses collègues à compter sur lui pour traiter des questions de grammaire dans leurs assemblées. Dans son premier *Discours* (1), l'abbé de Saint-Pierre fait un appel direct à sa bonne volonté en le signalant comme un des académiciens « qui ont déjà fait ou qui peuvent faire plusieurs excellents discours séparés sur certains points de grammaire, de poétique et de rhétorique ». Il était donc tout désigné pour collaborer d'une manière prépondérante à la Grammaire académique du jour où l'on se déciderait à l'entreprendre ; et en effet, ses *Opuscules*, surtout ceux qui sont réunis dans le recueil de 1717, peuvent être envisagés comme autant d'études préliminaires de ce grand travail (2).

(1) Édit. de 1717, pp. 51-52.

(2) Rien n'est plus difficile que de fixer exactement la chronologie de ces opuscules. L'auteur les faisait imprimer séparément à mesure qu'il les avait rédigés et il les réunissait en volume dès qu'il en avait un certain nombre. Nous connaissons, pour notre part, quatre de ces recueils formés de son vivant :

1^o *Essais de grammaire contenus en trois discours*. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard imprimeur, etc., MDCC, avec privilège de Sa Majesté. 1 vol. in-12. L'exemplaire incomplet que nous avons pu voir chez M. F. Brunot, ne contient que le *Premier discours, qui traite des voyèles*. Les deux autres sont probablement le *Second discours qui traite des consones* et la *Lètré sur l'ortografe écrite en 1694*.

2^o *Essais de grammaire qui contiennent : I Un discours sur les voyèles, II Un discours sur les consones, III Une lètré sur l'ortografe, IV Supplément à la Lètré sur l'ortografe*. A Paris, chez Grégoire Dupuis, rue Saint-Jâques, à la Fontaine d'Or. Avec approbation et privilège du Roi, 1711. 1 vol. in-8° (Bibl. Nat. X, 9844).

3^o *Réflexions sur la grammaire françoise*. A Paris, chez

Comme ses collègues lui réclament « une comparaison entre notre langue et la plupart de celles que nous connaissons », il leur répond : « Cela demande une connaissance assez exacte du génie et des diverses parties de chaque langue. Tout cela est au-dessus de mes forces. Cependant, puisque vous le voulez, je vas (*sic*) écrire quelque chose sur cette matière ; un autre fera sans doute mieux ». Et il indique en quelques mots la marche à suivre : « Je crois qu'il faut prendre ce dessein par parties, examiner d'abord les langues par rapport à la grammaire, ensuite par rapport au dictionnaire, et pousser la recherche jusqu'à la rhétorique et à la poétique ; dans la grammaire examiner les diverses parties l'une après l'autre, les verbes, les noms, les autres parties du discours qu'on appelle les *parties d'oraison*, et la construction des mots qu'on nomme *syntaxe* ; dans le dictionnaire, examiner les mots qui sont racines, ceux qui sont dérivés, ceux qui sont composés, dans la rhétorique et dans la poétique, la nature et le style des divers

Jean-Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du Roy, MDCC XVII. Avec privilège de Sa Majesté. 1 vol. in-8° (Bibl. Nat. Rés. X, 1931).

4° *Idées nouvelles sur différentes matières de grammaire, par l'auteur de la Géographie historique*. A Paris, chez Jean Desaint et Gabriel-François Quillau, etc., M.DCC.XXII. 1 vol. in-8° (Bibl. Nat. Rés. X, 1931, relié avec le précédent). Ne contient, de plus que le second recueil, que l'opuscule intitulé *Sur l'orthographe françoise*.

Ces quatre recueils, surtout les trois premiers, permettent de fixer approximativement l'époque où chaque opuscule fut rédigé. En faisant le calcul le plus large, on peut ainsi supposer que les *Réflexions sur la grammaire françoise* ont vu le jour entre 1711 et 1717. Pour plus de détails, voyez l'édition de B. Jullien que nous suivons dans notre exposé.

discours ou autres ouvrages de prose ou de vers (1). »

De cet important programme, l'abbé de Dangeau n'a lui-même exécuté qu'une faible partie, se bornant à pousser sa comparaison dans le domaine du verbe (2). Son attention se porte ensuite ailleurs : il trace les grandes lignes d'un traité de grammaire. Passant en revue les « principales parties du discours », il s'attarde notamment à l'examen des « parties du verbe » et jette les fondements d'une classification remarquable sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Il ne craint pas non plus d'aborder le détail de certains chapitres, ceux qui doivent traiter des « prépositions » et des « particules ». Des notes éparses, « Sur le mot *quelque* », « Sur le mot *quelqu'un* », « Sur la préposition *après* », complétaient ce matériel dont l'Académie, rendant hommage au zèle et aux capacités de Dangeau, réclamait « instamment » la publication dès 1715 « afin de n'être pas seule à profiter de ses découvertes » (3). Conformément à ce souhait, deux ans plus tard — Coignard n'est jamais pressé — paraissaient les *Réflexions sur la grammaire françoise* ; l'accueil que la compagnie leur faisait, prouve qu'elle n'avait pas perdu de vue la portée de cet ouvrage « qui pourra, disait-elle, être d'une grande utilité pour la composition d'une grammaire » (4).

(1) *Sur la comparaison de la langue françoise avec les autres langues.*

(2) *Considérations sur les diverses manières de conjuguer des Grecs, des Latins, des François, des Italiens, des Espagnols, des Alemans, etc.*

(3) *Registres*, 31 octobre 1715.

(4) *Registres*, 16 décembre 1717.

II

Au terme de cette nouvelle période du débat sur les occupations de l'Académie, la période des « projets », la publication du travail de l'abbé Dangeau semble en ouvrir une autre, celle des actes. Le *Dictionnaire* dont on avait revu les dernières épreuves, allait paraître. L'Académie déclarait sa résolution de « prendre des mesures pour satisfaire à ses autres obligations et pour travailler à fixer la langue autant que cela sera possible dans l'état de perfection où elle se trouve » (1). N'était-elle pas en possession de toutes les pièces du grand procès qu'elle instruisait depuis si longtemps contre elle-même, les deux *Discours* de l'abbé de Saint-Pierre (2), l'*Avis* de Valincour, celui de l'abbé Genest, la *Lettre* de Fénelon, etc., etc. ? Il n'en fallait pas davantage pour éclairer sa religion. Aussi, dès la première séance où elle délibère sur le travail commun (17 janvier 1718), l'unanimité des voix est-elle franchement acquise au projet qui avait fini par grouper tous les suffrages des académiciens dans la séance du 26 mai 1714, le projet de grammaire. Les statuts, fait-on remarquer à ce propos, n'autorisent pas la moindre hésitation. C'est à peine si quelques membres demandent qu'on joigne à ce travail « sec, épineux et sans aucun agrément » une occupation « plus agréable », par exemple la critique de quelques bons auteurs à laquelle on

(1) *Registres*, 29 décembre 1717.

(2) Après son exclusion, l'abbé de Saint-Pierre écrivit encore un troisième mémoire ou *Projet pour rendre l'Académie française plus utile qu'elle n'est* (inséré au t. III de ses *Œuvres politiques*, Rotterdam, 1733, 4 vol. in-12). Il y expose le plan d'une réorganisation complète de l'Académie à laquelle il veut donner le nom d'*Académie des bons écrivains*.

pourrait consacrer une séance sur deux. Cette proposition est repoussée comme étant de nature à retarder la publication de la grammaire « qui doit être présentement notre unique objet ». Touchant la manière de travailler, on décide « à la pluralité des voix qu'on lira d'abord la grammaire raisonnée de Port-Royal, qu'on lira ensuite celle de Robert Estienne, qu'on prendra celle de M. l'abbé Régnier, qu'enfin on lira celle du P. Buffier, et que de toutes les observations qui auront été faites sur ces ouvrages, on composera une nouvelle grammaire, en conservant tout ce qu'il y a de bon et de vrai dans celle de M. l'abbé Régnier et dans les autres, et en réformant tout ce qui se trouvera contraire aux principes dont on sera convenu ».

Un peu plus d'une année se passe à poursuivre l'exécution de ce plan par lequel on espérait donner satisfaction aux exigences du règlement. Dans la préface remaniée de son *Dictionnaire*, l'Académie venait de prendre de nouveau l'engagement public de compléter son grand ouvrage par une grammaire (1). Mais il y avait loin de la coupe aux lèvres. Le 11 mai 1719, le secrétaire perpétuel en était réduit à constater devant ses collègues assemblés que « depuis sept ou huit mois l'Académie avait travaillé à obéir à la délibération qui avait été prise au mois de janvier de l'année dernière, qui était de donner une grammaire pour acquitter la dette que ses fondateurs lui ont laissée ; qu'on avait lu les meilleurs grammairiens selon le règlement qui avait été fait, et qu'on y avait fait plusieurs remarques, mais que quand on avait voulu mettre la main à l'œuvre, l'expérience avait fait voir qu'il était très difficile que la compagnie fit un ouvrage de système qui ne peut partir que de la tête d'un seul ».

(1) « Dans le traité de la Grammaire, on examinera les raisons des grammairiens modernes... »

L'épreuve de 1700 renouvelée à une vingtaine d'années de distance, donnait les mêmes résultats. Tout était remis en question et dans des termes à peu près pareils à ceux dont on s'était alors servi. Les uns demandent que toute l'attention de l'Académie se concentre sur le *Dictionnaire* qui, dans un cadre élargi où figureront des exemples des meilleurs auteurs, accueillera « les règles les plus nécessaires et les préceptes les plus importants » de la grammaire, de la rhétorique et de la poétique. On leur objecte que dans une nation « inconstante et avide de nouveautés », pareille résolution couvrirait l'Académie de ridicule en laissant croire qu'elle n'est pas capable de confectionner un autre ouvrage qu'un dictionnaire. Il faut à tout prix servir au public quelque chose de neuf qui puisse « l'instruire et l'amuser ». En conséquence, d'aucuns persistent à réclamer une grammaire dont la préparation serait confiée à « quelqu'un de MM. les académiciens » qui ferait ensuite sanctionner son travail par l'assemblée (on avait oublié l'expérience faite avec Régnier-Desmarais). « Cela serait d'autant plus aisé, font-ils observer, que nous avons déjà le travail de M. l'abbé de Dangeau qui a fort médité sur cet art, qui y a fait des réflexions très judicieuses qu'il a communiquées à la Compagnie et qui, si ses autres occupations ne lui permettent pas de se charger du travail entier, ne refusera pas de lui faire part de ce qu'il a encore et qu'il n'a pas imprimé. » — Enfin l'examen des bons auteurs semble toujours à certains académiciens l'occupation la plus propre à concilier les diverses exigences du règlement et à fournir au public « quelque ouvrage qui satisferait sa curiosité et remplirait son attente ».

Partagée de nouveau entre ces trois conseils, l'Académie se trouvait dans cet état d'indécision pénible à force de se prolonger au cours duquel la moindre parole énergique entraîne les volontés hésitantes. Valincour, depuis peu nommé directeur, osa prononcer cette parole. Dans la séance

du 13 juillet suivant, il s'exprime « avec beaucoup de force » sur la nécessité de « prendre une résolution qui pût être exécutée, afin qu'une compagnie aussi célèbre que l'Académie française et qui a reçu de Louis le Grand des distinctions si glorieuses, ne devienne pas un membre inutile dans l'État ». A la faveur de l'impression produite par son discours et après un long débat où les trois avis qui se partageaient l'assemblée, furent « repris et débattus avec beaucoup de zèle », Valincour réussissait à faire accepter par ses confrères le projet qui lui tenait particulièrement à cœur depuis qu'il en avait jadis exposé les grandes lignes dans son *Avís*. L'Académie se décidait enfin à « entreprendre l'examen des auteurs ». Le secrétaire perpétuel, auquel les académiciens auraient à communiquer leurs observations par écrit, devait former du tout « un ouvrage suivi et complet qui puisse être donné au public *avec les textes* quand la compagnie le jugera à propos ». Cette occupation ne devait porter préjudice ni au *Dictionnaire* qui « serait toujours sur le bureau comme le travail ordinaire », ni aux doutes que les particuliers pourraient soumettre au jugement de l'Académie. Deux ouvrages étaient en même temps désignés pour inaugurer ce nouveau programme : en premier lieu la traduction de Quinte-Curce par Vaugelas, « parce que comme cet auteur a fort bien écrit sur la langue, il a encore aujourd'hui beaucoup d'autorité, quoique beaucoup de ses expressions et de ses tours de phrases aient vieilli, et qu'il est très important de faire connaître en quoi il doit ou ne doit pas être suivi » ; en second lieu l'*Athalie* de Racine, « parce que c'est une des plus parfaites tragédies que nous ayons et que l'examen de cette pièce peut fournir beaucoup de réflexions curieuses et de remarques très utiles pour la langue, pour la rhétorique et pour la poétique ».

La tâche accomplie par l'Académie dans ce nouveau

champ d'activité n'a pas d'ailleurs excédé la critique de ces deux ouvrages. Du moins furent-ils examinés complètement l'un et l'autre. Le commentaire sur le *Quinte-Curce* peut être considéré comme terminé au mois de septembre 1720. Celui d'*Athalie* paraît avoir pris beaucoup plus de temps. Aucun n'a été publié par l'Académie avec ou sans le texte annoté. N'avons-nous pas dit que le courage de cette assemblée n'était pas toujours à la hauteur de son zèle ?

III

Ainsi prenait fin, tout à l'avantage du second, l'antagonisme des deux grands projets qui se disputaient depuis vingt ans la faveur de l'Académie, le traité de grammaire et la critique des bons auteurs. Encore, des formes différentes que celle-ci pouvait revêtir, journal d'observations ou classiques annotés, il n'y avait réellement que la seconde qui restât maîtresse du terrain. Quel fut au dix-huitième siècle le sort du programme dont nous venons de suivre la discussion au sein même de l'Académie ? La question n'est pas indifférente en elle-même ; elle acquiert une grande importance du fait qu'à ce programme est liée, comme nous le verrons, la destinée du purisme pendant un siècle. Nous allons donc tâcher d'y répondre ; mais auparavant, une observation s'impose.

A ne tenir compte que de la diffusion des pièces principales du débat sur les occupations de l'Académie, celui-ci n'a certainement pas exercé une action directe appréciable sur le travail des grammairiens. Seule la *Lettre* de Fénelon, à nos yeux le moins significatif de ces documents, franchit les limites d'un petit cercle d'initiés, et cela pour des raisons étrangères à notre sujet (notamment la querelle des Anciens et des Modernes). C'est à peine si les deux « discours » de

l'abbé de Saint-Pierre insérés en tête de l'édition de 1717 de l'*Histoire de l'Académie*, obtiennent de loin en loin une mention des bibliographes (1) : le projet d'un journal d'observations fut enterré pour ainsi dire dès sa naissance (2). Enfin si les idées de Valincour se sont révélées particulièrement fécondes au dix-huitième siècle, il n'y est personnellement pour rien, puisque son *Avais* reste caché parmi les papiers de l'Académie jusqu'à l'époque tardive où Querbœuf l'ayant découvert on ne sait où, le fit entrer par erreur dans son édition des œuvres de Fénelon.

C'est à un autre titre que le débat sollicite notre intérêt, comme une sorte de miroir où se reflètent distinctement les préoccupations dominantes de la grammaire au début de la période que nous avons entrepris de parcourir. Les divers projets mentionnés plus haut répondent à ces préoccupations. L'Académie les centralise, mais entrè elle et l'extérieur, ils circulent à l'état de formules plus ou moins précises qui, en se propageant plus tard dans les milieux cultivés, feront des conquêtes de plus en plus étendues. En ce qui concerne notamment les classiques annotés, nous avons déjà mentionné les réimpressions successives du *Malherbe* de Ménage. Il faut y joindre l'apparition, en 1715, des premiers *La Fontaine* accompagnés de petites notes et la publication, en 1716, du *Boileau* de Brossette. Voici en outre, à titre de curiosité,

(1) Cf. la *Bibliothèque française* de Goujet, I, p. 187, ou encore les *Obs. écr. mod.* de l'abbé Desfontaines, III, p. 271. Dans son *Éloge de l'abbé de Saint-Pierre*, note XII, d'Alembert ne paraît connaître que le *Projet pour rendre l'Académie française plus utile qu'elle n'est*.

(2) Nous ne parlons pas, bien entendu, du projet de journal mentionné dans les règlements de l'Institut national et dont il a été question plus haut. Il a été conçu indépendamment de l'autre et n'a pas eu d'ailleurs plus de succès.

quelques unes des idées qui s'agitent alors confusément dans le cerveau d'un grammairien de second ordre, de Vallange, auteur d'un *Nouveau système ou nouveau plan d'une grammaire françoise* publié en 1719. Elles se justifient de la manière suivante :

1^o Difficulté de n'offrir à la jeunesse que des livres « écrits dans la dernière exactitude pour le langage, aussi bien que pour la pureté des mœurs ». De Vallange annonce qu'il donnera à la fin de sa grammaire la liste des ouvrages qu'il est « à propos de lire pour acquérir la pureté du langage », liste à laquelle il ajoutera « quelques observations sur le style de l'auteur et sur quelques termes qui paraissent moins propres » (1).

2^o Danger de l'archaïsme dans les ouvrages réputés classiques. On l'écarterait « si l'on avait quelqu'un assez versé dans la langue française pour avertir le lecteur des termes qui ne sont plus du bel usage ». Qui sera ce quelqu'un? De Vallange ne le dit pas expressément. « Cela ne se peut, observe-t-il, qu'avec beaucoup de peine et de dépense, puisqu'il faudrait faire de nouvelles impressions; mais ce qui pourrait se faire plus commodément, ce serait de marquer tous les termes usés de ces auteurs excellents »; et de Vallange cite comme exemple Vaugelas dont la traduction de Quinte-Curce « peut se lire sans courir le risque de tomber dans quelques termes usés, quand on aura averti que tels et tels termes dont il s'est servi ne sont plus du bel usage » (2).

3^o Inévitable obscurité d'une œuvre pour le lecteur peu

(1) *Nouveau système au nouveáu plan d'une grammaire françoise...*, Paris, 1719, in-8°, pp. 398-401 (sous la rubrique : *Choix des livres françois propres pour la lecture de ceux qui désirent acquérir la pureté du langage*).

(2) *Ibid.*, pp. 423-424 (sous la rubrique : *Termes usés dans les bons auteurs françois*).

familiarisé avec l'époque et le lieu où elle a vu le jour. « Boileau, par exemple, fait une satire contre le tintamarre qui se fait dans les rues de Paris. Les Parisiens sont au fait de ce qu'il dit pendant que les provinces cherchent ce que veut dire cet auteur dans mille endroits de ses ouvrages. Comme nous sommes à Paris, que nous sommes ses contemporains et que nous avons connu ses habitudes, nous lisons ses écrits sans aucune difficulté. Les étrangers et les personnes de province n'ont pas le même plaisir : nos neveux, dans quelques années d'ici, seront dans le même embarras que les étrangers. Ce que je dis de Boileau peut se dire de presque tous les auteurs ». En conséquence, « afin que l'on puisse lire tous les auteurs français avec plus de plaisir et que l'on entende toutes leurs pensées », de Vallange annonce qu'il donnera « un (*sic*) espèce de *commentaire* sur chaque auteur » dans lequel il expliquera ce qui est obscur. « Je suivrai l'ouvrage de page en page en faisant les remarques nécessaires sur chaque endroit difficile ; j'appelle ces commentaires *la clef des auteurs* ». Passant au détail de son projet, de Vallange ajoute : « Ces éclaircissements seront séparés pour chaque auteur et seront réunis en un seul volume pour ceux qui voudront les avoir de cette sorte. Par le moyen de ces notes, on pourra se servir des ouvrages imprimés tels qu'ils sont ; par conséquent moins de dépense. J'y joindrai les mots qui ne sont plus du bel usage et la critique de chaque ouvrage, si j'en ai le loisir, ou je prierai quelques-uns de mes amis de le faire » (1).

De Vallange n'a donné suite à aucun de ces projets qu'il distingue du reste assez mal. Le dernier s'inspire probablement de Brossette et de son grand ouvrage sur Boileau ; les deux autres peuvent être rapprochés des projets académiques.

(1) *Ibid.*, pp. 485-487 (sous la rubrique : *La clé des auteurs français*).

Seraient-ils un écho du débat ? (1) Direct, c'est douteux ; indirect, c'est très possible, en admettant, comme nous le disions tout-à-l'heure, que celui-ci a des prolongements hors de l'enceinte académique.

(1) Il est au moins remarquable que de Vallange désigne la *Quinte-Curce* de Vaugelas au moment même où l'Académie se décide à commenter cet ouvrage. A plusieurs reprises, il fait allusion à ses relations personnelles avec un académicien.

CHAPITRE II

L'EXÉCUTION DU PROGRAMME :

I^o LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Tentative académique de 1740. — Principes généraux et principes particuliers ; difficultés dans les deux sens. — Influence de la grammaire latine : les déclinaisons. — Excès et succès des novateurs. — La tradition grammaticale. — Compilation des règles. — Critique constitutive et critique préservative : leurs principes. — Sort des principes particuliers : la grammaire dans les dictionnaires.

Une dernière fois, l'Académie tenta de réaliser son projet de grammaire française après l'achèvement du *Dictionnaire* de 1740. Tout se borna du reste à examiner pendant quelque temps Vaugelas, Bouhours et Régnier-Desmarais. La compagnie, bientôt lasse de ce travail, renonça de nouveau à confectionner elle-même un ouvrage « dont il ne s'est fait, écrivait en 1744 l'abbé d'Olivet à son ami le président Bouhier, ni ne se fera une panse d'a » (1). Toutefois, tandis qu'elle passait à d'autres occupations (2), elle remettait à

(1) Lettre du 13 février 1744. Bibl. Nat. Ms., f. fr., 24421, f^o 149. (Cette lettre n'a pas été reproduite par Livet dans son *Histoire de l'Académie*.)

(2) Notamment, toujours d'après la même lettre, la composition d'une *Rhétorique*. Elle se mit à lire pour cela le *Quintilien* traduit par l'abbé Gedoyn. Mais ce fut tout : elle ne poussa pas plus loin dans cette voie.

trois de ses membres « que l'on supposait avoir le plus de loisir ou le plus de bonne volonté », le soin d'élaborer « une espèce de code grammatical où se trouveraient les notions et les principes qu'un dictionnaire ne peut débrouiller, ni répéter à chaque mot » (1). L'abbé de Rothelin devait s'occuper des « particules » auxquelles il était question de joindre des recherches sur les gallicismes, l'abbé Gédoyn du verbe, l'abbé d'Olivet à la fois du nom, de l'article et du pronom. Cette répartition du travail correspondait à une division générale de la grammaire imaginée par l'Académie et suivant laquelle « tout le jeu de notre langue se renferme dans trois sortes de mots, les uns qui se déclinent, d'autres qui se conjuguent et d'autres enfin qui ne se déclinent ni ne se conjuguent ». Par une ironie du sort, le seul fragment de l'ouvrage qui ait vu le jour, celui de l'abbé d'Olivet, tendit précisément à éliminer de la grammaire française cette notion de « déclinaison » que l'auteur avait pour tâche de mettre en lumière. L'abbé de Rothelin et l'abbé Gédoyn moururent tous deux avant d'avoir pu livrer leur tribut (1744). Ce que l'abbé d'Olivet avait écrit sur les « deux premières parties de l'oraison » fut tiré à quarante exemplaires destinés aux académiciens en 1743 (2). Plus tard, l'ensemble de son travail prit place dans ses *Remarques sur la langue françoise* sous le titre d'*Essais de grammaire* (3).

(1) D'Olivet, *Remarques sur la langue françoise*, 1767, pp. 5 et sq.

(2) Lettre au P^t Bouhier, 23 octobre 1743 (*Histoire de l'Académie*, II, pp. 448-449). Dans sa lettre du 6 août 1743 (*Ibid.*, p. 447) d'Olivet annonce à son ami qu'ayant terminé son *Ciceron ad usum delphini*, il a « entamé deux autres petits ouvrages sur notre langue ». Leur signalement répond à celui des *Essais de grammaire*.

(3) Quérard mentionne une édition des *Essais de grammaire* datée de 1732 (Paris, in-12). Mais cet ouvrage n'a pas pu paraître

Cette nouvelle tentative académique est intéressante parce qu'on y retrouve la trace des mêmes préoccupations auxquelles nous avons vu précédemment la compagnie s'attacher : soit élaboration d'un plan rationnel de la grammaire et inspection des matériaux dont on dispose pour fixer la langue. Telles étaient en effet les deux termes du problème qu'elle avait à résoudre : d'une part, il s'agissait pour elle d'établir l'appareil complet des « principes généraux » de la grammaire française, c'est-à-dire ses divisions, ses définitions et sa nomenclature ; de l'autre, elle avait à rassembler et à critiquer la foule de ses règles de détail ou de ses « principes particuliers ». Soit que, selon la recommandation de Valincour, elle multiplie les remarques afin d'en « former le plan d'une grammaire française », soit qu'elle désigne l'abbé Régnier-Desmarais, l'abbé Tallemant ou l'abbé de Dangeau pour confectionner ce plan, soit qu'elle examine les *Remarques* de Vaugelas et du P. Bouhours, la *Grammaire* de Port-Royal, les traités de Robert Estienne, de Régnier-Desmarais ou du P. Buffier, soit enfin qu'elle « épluche » les bons auteurs, c'est toujours ce double objet qu'elle a en vue. De là deux directions distinctes dans son activité. Il n'y avait pas moins à faire dans l'une que dans l'autre.

I

L'effort accompli par les logiciens de Port-Royal pour établir la grammaire sur de nouvelles bases, n'avait

avant les circonstances que nous retraçons et qui lui ont donné naissance. Nous ne croyons pas d'autre part qu'on en puisse relever aucune trace entre 1743 et 1767, sinon dans les passages de la correspondance de l'abbé d'Olivet cités plus haut. Seul le traité des participes a été publié par l'auteur en 1754 dans ses *Opuscules sur la langue française*.

abouti qu'à la pose des premiers jalons de l'entreprise, et notamment, le bénéfice qu'en a retiré par la suite la grammaire française, enfin dégagée des entraves de la grammaire latine, est encore à peine appréciable chez eux. Leur petit traité éclaire la notion de grammaire générale d'une vive lumière, mais sans que la notion de grammaire particulière, son juste complément, en profite d'une manière très sensible. Sur ce point en effet, les progrès ont été fort lents. Pendant la plus grande partie du dix-huitième siècle, la grammaire française est tiraillée, si l'on peut dire, entre deux partis extrêmes, l'un cramponné à la tradition; l'autre emporté par son zèle réformateur. Le premier recule, mais pas à pas; le second avance, mais non sans donner dans quelques excès.

Tout « philosophe » qu'il se proclame, Régnier-Desmarais en est encore à professer que, comme la langue française « est presque toute formée de la langue latine, elle a pris de la grammaire latine la plupart des préceptes qui composent sa grammaire et la plupart des termes qui servent à les exprimer » (1). Cette explication ne satisfait pas le P. Buffier : « Est-ce là, répond-il dans son *Préservatif*, donner une idée assez exacte de la grammaire française, et ne serait-il pas plus vrai de dire que la grammaire française s'éloigne de la plupart des règles les plus essentielles de la grammaire latine? Celle-ci décline les noms et leur fait changer d'inflexion en ses divers cas ou emplois : celle-là ne le fait point; l'une n'emploie point d'articles; le latin a trois genres de noms, le français n'en a que deux; le latin conjugue presque tous ses verbes par la seule terminaison des mots et n'a presque point de verbes auxiliaires dans les conjugaisons : le français conjugue la plupart des temps de ses verbes par les deux verbes auxiliaires *je suis* et *j'ai*, le second desquels n'a nul rapport à la conjugaison des Latins; le latin met presque toujours le

(1) *Grammaire*, 1706, in-4°, p. 2.

verbe à la fin de la phrase : le français ne le met presque jamais » (1). Dans les premières éditions de sa grammaire, le P. Buffier soutient déjà le même principe et critique l'habitude qu'on a d'appliquer ainsi à une langue la grammaire d'une autre langue. « C'est en particulier, dit-il, un défaut essentiel dans les grammaires françaises qu'on a voulu faire sur le plan des grammaires latines sous prétexte que le français venait du latin » (2). Toutefois, le P. Buffier se montre beaucoup moins hardi dans la pratique que dans la théorie et verse encore, plus qu'il n'en aurait le droit, dans le travers qu'il reproche à Régnier-Desmarais : telle est alors la puissance des liens traditionnels qui tiennent attachées l'une à l'autre la grammaire française et la grammaire latine ! Ce n'est que beaucoup plus tard qu'elles se séparent complètement.

Il y avait déjà de longues années que l'abbé d'Olivet soutenait « en pleine Académie que les grammaires grecques et latines qui, jusqu'à présent, ont servi de base et de modèle pour nos grammaires françaises, sont totalement opposées au génie de notre langue », lorsqu'à la prière de ses confrères, il se décida à développer cette idée dans ses *Essais de grammaire* (3). Cet ouvrage, comme nous l'avons dit, n'ayant été porté primitivement qu'à la connaissance des seuls académiciens, l'abbé Girard se charge, dans un bruyant réquisitoire, de lever aux yeux du grand public ce qu'il appelle « le voile de la latinité » derrière lequel les vrais principes de la langue française sont longtemps restés cachés (4). Il le fait

(1) *Préservatif contre Régnier-Desmarais* (Grammaire, édit. de 1723, p. 534).

(2) *Grammaire*, édit. de 1714, p. 8.

(3) Lettre au P^e Bouhier, 23 octobre 1743 (*Histoire de l'Académie*, II, p. 448).

(4) *Vrais principes de la langue française*, 1747, I, p. v.

longuement, trop longuement et dans un langage pompeux et fleuri qui risque fort de compromettre le succès de sa cause. La juste réputation qu'il s'est acquise par ses *Synonymes françois*, comme aussi l'entrée en ligne des principaux grammairiens « philosophes », ne sont pas de trop pour sauver cette cause du ridicule où de tels excès menacent de la plonger. A défaut de l'abbé Girard, la voix de Dumarsais se fait entendre : « On ne doit pas régler la grammaire d'une langue par les formules de la grammaire d'une autre langue, pose-t-il en principe. Les règles d'une langue ne doivent se tirer que de cette langue même ». Il croit devoir rappeler cette vérité aux grammairiens qui, « voulant donner à nos verbes des temps qui répondissent comme en un seul mot aux temps simples des Latins, ont inventé le mot de *verbe auxiliaire*. C'est ainsi, continue-t-il, qu'en voulant assujettir les langues modernes à la méthode latine, ils les ont embarrassées d'un grand nombre de préceptes inutiles, de *cas*, de *déclinaisons* et autres termes qui ne conviennent point à ces langues et qui n'y auraient jamais été reçus si les grammairiens n'avaient pas commencé par l'étude de la langue latine » (1).

C'est en effet sur le terrain des déclinaisons que la lutte est la plus vive. Lancelot et Arnauld n'avaient pas été sans remarquer déjà que « de toutes les langues, il n'y a peut-être que la grecque et la latine qui aient à proprement parler des cas dans les noms » (2). Mais, absorbés par l'analyse des idées plutôt qu'attentifs à la forme des mots, ils n'avaient pas déduit les conséquences nécessaires de ce principe et s'étaient contentés de transporter les noms des cas, des flexions aux rapports exprimés par ces flexions. De là un malentendu à la faveur duquel les déclinaisons se maintinrent longtemps après dans la grammaire française. L'article y prenait tout

(1) *Principes de grammaire*, 1769, p. 637.

(2) *Grammaire générale*, édit. de 1676, in-12, p. 43.

simplement le rôle de la flexion. Régnier-Desmarais décline et, entraîné par son système, s'interroge longuement pour savoir « s'il y a des ablatifs absolus dans la langue française » (1). Le P. Buffier, dûment averti pourtant que les cas et les déclinaisons « n'ont point de lieu parmi les noms français puisqu'ils ne reçoivent presque nulle terminaison différente », le P. Buffier décline. Il lui suffit que l'article « distingue, divers emplois que l'usage fait des noms ». Par cet endroit, dit-il, il répond et supplée « à ce qui s'appelle dans la grammaire latine les *cas* des noms, qui sont diverses inflexions ou terminaisons d'un même nom » (2). De Vallange, auquel un « très habile académicien » a cherché à prouver « qu'il n'y a point de déclinaisons dans le français », lui oppose un raisonnement identique. Il a été longtemps du même avis que son contradicteur, « parce que, dit-il, j'avais attaché mon idée de la déclinaison aux variations qui se font dans les terminaisons des noms... Mais faisant réflexion aux variations des articles, que nous avons appelés prénoms, comme *le, du, au, etc., la, de la, à la, etc.*, je suis revenu de mon erreur. Qu'importe que les changements des cas se fassent dans les terminaisons du nom ou dans les prénoms; il est sûr qu'il y a du changement et un changement analogique et uniforme selon la qualité des noms; ainsi nous admettrons la déclinaison française avec les cas qui lui conviennent » (3).

Le « très habile académicien » dont parle de Vallange, n'est probablement pas alors le seul ennemi des déclinaisons. Celles-ci, à ne considérer que les traités de grammaire, ne s'en portent d'ailleurs pas plus mal. En 1744,

(1) *Grammaire*, 1706, in-4°, pp. 210 et sq.

(2) *Grammaire*, édit. de 1714, p. 58.

(3) *Nouveau système ou nouveau plan d'une grammaire française*, 1719, p. 262.

l'abbé Valart ne craint pas de reprendre à son compte le système des cinq déclinaisons françaises imaginées par La Touche selon l'espèce d'article, défini, indéfini partitif, partitif adjectif, indéfini numéral, qui sert à décliner le nom, ou encore selon la présence ou l'absence de l'article (1). Mais presque à la même époque, l'abbé d'Olivet met pour la première fois la grammaire française d'accord avec « le génie de la langue » en écartant les déclinaisons de ses *Essais de grammaire*, et l'abbé Girard, suivant sa trace, fait « main basse sur ces nominatif, génitif, datif, accusatif, vocatif, ablatif comme sur des barbares intrus pour renverser les lois fondamentales de notre grammaire et pour être les instruments odieux de son esclavage » (2).

Au ton de l'abbé Girard, on peut mesurer la puissance du préjugé qu'il s'acharne à détruire. Pour l'avant-garde des grammairiens « philosophes », Duclos, Fromant, Dumarsais, Beauzée, d'Alembert, etc., pour de Wailly dont la grammaire ignore les déclinaisons, pour l'Académie enfin qui, dans la quatrième édition de son *Dictionnaire*, note à deux reprises « qu'il n'y a point de cas proprement dits dans la langue française » (3), ce préjugé n'a plus de force, qu'un certain nombre de pédagogues, Antonini, dans ses *Principes de grammaire françoise* (1753) parus six ans après le réquisitoire de l'abbé Girard, Mauvillon, dans ses *Remarques sur les germanismes*, Restaut jusque dans les dernières éditions de sa grammaire, l'abbé Bouchot, dans son *Rudiment françois*, s'y cramponnent, moins peut-être par conviction que par

(1) La Touche, *L'art de bien parler françois*, édit. de 1730, pp. 94 et sq. Cf. Valart, *Grammaire*, 1744, in-12, pp. 100 et sq.

(2) *Vrais principes de la langue françoise*, 1747, I, p. 166.

(3) Art. *Cas* et art. *Déclinaison*. A signaler encore parmi les adversaires déterminés des déclinaisons, outre le journaliste des *Jug. ouvr. nouv.* (II, p. 155), ceux de l'*Année littéraire* (1755, II, pp. 12 et 301; 1759, IV, p. 69; 1761, V, p. 120; 1776, VIII, p. 33, etc.).

routine. L'abbé Bouchot, prenant même l'offensive, dirige sur ce point une attaque assez sérieuse contre les *Principes généraux et particuliers* de de Wailly pour que celui-ci se croie tenu de le réfuter longuement dans l'*Année littéraire* (1).

Sans doute, l'équivoque entretenue par la méthode de Port-Royal est pour quelque chose dans cette résistance prolongée. Mais elle n'a duré peut-être si longtemps que grâce à la complicité de l'École. Qui peut dire en effet quelle force cette puissance anonyme est capable de communiquer à l'esprit de routine ! C'est elle qui, en subordonnant l'enseignement du français à celui du latin, maintient la grammaire française dans l'étroite dépendance de la grammaire latine. Le jésuite Tournemine, confirmé par l'abbé de Saint-Pierre (2), l'universitaire Rollin (3) n'envisagent la

(1) *Réflexions sur une question de grammaire par M. de Wailly* (*Année littéraire*, 1765, III, pp. 342 et sq.).

(2) « Avant que d'enseigner les langues ou mortes ou vivantes, il est à propos d'enseigner à l'écolier sa langue naturelle par règles de grammaire, les genres, le masculin, le féminin, le substantif, l'adjectif, le verbe, le tems, l'adverbe; parcequ'il apprendra facilement les observations de grammaire de sa langue, et quand il y sera accoutumé, il apprendra beaucoup plus facilement la grammaire du latin à cauze de l'analogie et de la ressemblance qu'il y a entre les grammaires. Je tiens ces deux dernières observations du R. P. Tournemine, Jésuite, qui est du nombre de ceux qui désirent fort dans l'État un conseil autorisé à perfectionner l'éducation publique. » Abbé de Saint-Pierre, *Projet pour perfectionner l'éducation*, observation XVII (*Œuvres diverses*, Paris, 1730, in-12, I, p. 138).

(3) « Voilà à peu près ce que je croi qui doit occuper les enfans jusqu'à l'âge de six ans : auquel tems on pourra commencer à les mettre au latin dont l'intelligence leur deviendra bien plus facile par l'étude qu'ils auront faite de la grammaire françoise : car les principes de ces deux langues sont communs en bien des choses ». *Manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres*, livre I, ch. I, § VI (I, p. 20 de l'édit. de 1740, in-4°).

première que comme une introduction commode à la seconde, et encore sont-ils en progrès sur les pédagogues qui la lui font suivre comme une ombre. De là vient la coutume de les combiner autant que possible l'une avec l'autre. Le *Traité* de Régnier-Desmarais, celui du P. Buffier, par exemple, pourraient à certains égards passer pour des grammaires latines aussi bien que pour des grammaires françaises. Lorsqu'il s'attaque aux vieilles méthodes, l'abbé Girard ne néglige pas de dénoncer leur principal auxiliaire : « En étudiant au collège, observe-t-il, on a vu que les mots latins variaient leur terminaison par rapport aux diversités du régime dans lequel on les plaçait, que ces diverses terminaisons étaient nommées *cas* ; et comme dans les écoles, on n'est occupé que de la langue latine, les régents s'appliquant uniquement à la rendre intelligible à la jeunesse par des traductions convenables, sans songer à former des principes sur celle qu'ils parlent naturellement, il est arrivé qu'ils ont également nommé *génitif*, *datif* en français ce qui répondait à ces cas latins dans leurs traductions, sans faire attention que notre langue marque par des prépositions le régime que la latine marque par des cas » (1).

Mais l'École n'a pas été non plus la seule à retarder les progrès de la science grammaticale à cette époque. La faute en est aussi, il faut bien le dire, au zèle excessif et désordonné des novateurs. Le désir de rompre toute attache avec le passé les pousse à bouleverser la grammaire de fond en comble. Aux anciennes façades, aux vieilles charpentes, il leur en faut à tout prix substituer d'autres, et les nouveaux architectes ne laissent pas de tâtonner beaucoup en cherchant celles qui conviennent le mieux à l'édifice qu'ils restaurent. Leurs multiples essais témoignent d'une activité considérable en même temps que trop souvent d'une imagination sans

(1) *Vrais principes de la langue française*, 1747, I, p. 174.

borne que leur méthode favorisait au lieu de contenir. Leur parti pris de ne considérer dans les mots que les idées qu'ils représentent, les conduit soit à des simplifications arbitraires, soit à ces complications inutiles. Leur amour des définitions n'a d'égal que leur passion de créer de nouvelles divisions ramifiées à l'infini et de nouveaux termes pour les désigner. Grâce à ce régime, le petit livre de Lancelot finit par acquérir un embonpoint ridicule.

Considérant « la confusion qui règne encore dans la manière de définir les termes les plus familiers de cet art (la grammaire) et peut-être le mot même de grammaire » (1), le P. Buffier se met en quête de nouvelles définitions qui, venant après celles des Sanctius, des Vossius, des Lancelot, des Régnier-Desmarais, sont bientôt obligées de céder la place à celles des d'Olivet, des Dumasais, des Girard, des Duclos, des Beauzée, des Condillac, etc. De même, parmi les défauts qu'on retrouve dans toutes les grammaires, de Vallange signale comme « le plus commun et le plus essentiel » l'obscurité des termes de cet art. « Voilà, dit-il, le plus grand obstacle à l'avancement des écoliers » (2). En conséquence, il imagine « une réforme des termes de grammaire » en vertu de laquelle, par exemple, les substantifs se distinguent en abstraits, substantifiés, propres, appellatifs, etc., les articles ou « prénoms » en universels, démonstratifs, démonstratifs composés, indéfinis, définis, génériques, les genres en masculin, féminin, double, double arbitraire, double raisonné, et ainsi de suite (3). Cette nomenclature, bien entendu, lui reste pour compte ; mais ses intentions lui survivent et l'abbé Girard à son tour,

(1) *Grammaire*, édit. de 1714, p. 2.

(2) *Nouveau système ou nouveau plan d'une grammaire française*, 1719, p. 205.

(3) *Ibid.*, pp. 226 et sq.

sous prétexte de ne point « altérer la beauté naturelle » de son système, n'hésite pas, lorsqu'il est nécessaire, à « substituer un autre terme à celui qu'on avait pris dans le collège » (1). Son vocabulaire, à demi inintelligible en dépit de ses explications, distingue les fonctions subjectives, attributives, objectives, terminatives, circonstancielles, conjonctives, adjonctives des mots, deux classes de substantifs, les génériques et les individuels, les premiers pouvant être à leur tour appellatifs, abstraits ou actionnels et les seconds personnifiques, topographiques ou chorographiques, etc., etc. (2).

Sans doute, de Vallange et l'abbé Girard comptent parmi les excentriques de l'école, mais loin qu'ils en défigurent les tendances, ils ne font, en les exagérant, que les présenter dans un relief plus saisissant. Avec des termes moins barbares peut-être, l'abbé d'Olivet prend soin de noter les mêmes nuances ou des nuances du même genre dont le plus grand nombre n'intéressent que la logique pure.

Il ne faut donc pas s'étonner si des plaintes se sont fait entendre à ce sujet. De Wailly trouve, non sans raison, que « dans nos grammaires françaises, on a trop multiplié les termes de l'art, qu'on s'est trop arrêté à les définir, qu'enfin on a traité trop au long ce qui est purement élémentaire et connu par conséquent du plus grand nombre de lecteurs. Les termes, les définitions et les explications qu'on en donne, les déclinaisons et les conjugaisons, etc., forment la plus grande partie de nos ouvrages de grammaire » (3). Pareillement, Thomas approuvera Domergue de chercher à simplifier son système de grammaire « en le débarrassant d'une nomenclature difficile et abstraite qui s'y était introduite. On doit s'étonner

(1) *Vrais principes de la langue françoise*, 1747, I, p. v.

(2) *Ibid.*, I, pp. 92, 219, 221, 224.

(3) *Grammaire*, 8^e édit., 1777, préface, p. 13.

peut-être, dit-il, que dans la plupart des sciences et des arts, la nomenclature soit souvent une partie très difficile et qui retarde la science au lieu de l'avancer. L'esprit humain a la fureur de choisir et de classer ; il croit multiplier ses richesses en les séparant. Ce prétendu ordre n'est souvent que du désordre : outre qu'il embarrasse les idées au lieu de les éclairer, il consume du temps et une peine inutile ; la nomenclature qui ne doit être qu'une méthode pour arriver à la science, devient quelquefois la science même » (1).

Soit qu'il en résulte une réaction (2), soit qu'ils augmentent la confusion au lieu de la dissiper, de semblables excès nuisent évidemment beaucoup à la science grammaticale. On se rend compte que celle-ci n'avance pas proportionnellement au nombre des travaux qui lui sont consacrés. Là même où les innovations sont d'un avantage réel, elles mettent un temps considérable à s'imposer et non sans avoir surmonté auparavant une foule d'obstacles. L'histoire de la classification du verbe en fournit un exemple frappant. Sur ce point, les grammairiens ont commencé par brouiller les notions les plus diverses, l'actif, le passif, le neutre, le réciproque, l'impersonnel, etc. Lancelot se contente de remarquer que dans les langues vulgaires européennes le passif est rendu par une périphrase, mais, contre l'avis de Sanctius, comme plus tard Régnier-Desmarais et Beauzée, il maintient l'idée du neutre, c'est-à-dire d'un état du sujet intermédiaire

(1) *Traité de la langue poétique* (O. IV, pp. 269-270).

(2) « Pour nous, déclare Féraud, nous avons pensé qu'il était toujours dangereux de changer les termes d'art auxquels on est acoutumé, et qu'il vaut mieux conserver les anciens, quoique moins conformes à la précision métaphysique, que d'en introduire de plus justes et de plus précis auxquels on n'est pas fait et pour lesquels il faudrait établir de nouveaux dictionnaires. » *Dictionnaire critique*, II, p. XI.

entre l'action et la passion (1). Il suffit ensuite de quelques dissertations d'académiciens (2) pour dégager du chaos de la classification traditionnelle la notion des *voix* et pour établir la nouvelle classification sur une base unique, le rôle syntaxique du verbe. Sauf les termes — celui de *pronominal* a fait fortune cependant — sauf la suppression d'une ou deux divisions trop étroites, celles des verbes *pronominaux réciproques* (s'entrebattre) et *passivés* (se vendre = être vendu), nos meilleurs et nos plus récents traités de grammaire (3) n'ont rien changé à la classification de l'abbé de Dangeau. Dans l'opuscule intitulé *Considérations sur les diverses manières de conjuguer des Grecs, des Latins, des François, des Italiens, des Espagnols, des Alemans, etc.*, l'auteur des *Réflexions sur la grammaire françoise* traite successivement des voix (actif et passif) et des différentes natures du verbe (transitif et intransitif). Dans le discours *Des parties du verbe*, où il approfondit la matière, parmi les verbes transitifs, qu'il appelle encore *neutres*, outre ceux qui se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir* (*v. neutres actifs*) et ceux qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être* (*v. neutres passifs*), il note encore ceux qui sont employés absolument (*v. neutres absolus*) et ceux qui sont accompagnés d'un régime (*v. neutres régissants*). Touchant les pronominaux, il ne s'arrête pas comme certains de ses collègues à la distinction tout artifi-

(1) *Grammaire générale*, édit. de 1676, p. 122. Cf. Régnier-Desmarais, *Grammaire*, 1705, in-4°, pp. 343-344, et Beauzée, *Grammaire générale*, 1767, I, pp. 416 et sq.

(2) Cf. l'abbé de Choisy, *Journal de l'Académie françoise* (*Opuscules sur la langue françoise*, 1754, in-12), §§ XXV et XXVI, Tallemant, *Remarques et décisions de l'Académie françoise*, 1698, pp. 43 et 80, et l'abbé de Dangeau, *Essais de grammaire*, édit. B. Jullien, 1849, *Discours* VIII et X.

(3) Voir notamment celui de M. Sudre, en tête du *Dictionnaire général*.

cielle des pronominaux qui le sont essentiellement ou accidentellement, mais il fonde sa division en verbes *pronominaux identiques* (réfléchis) et verbes *pronominaux neutrisés* (subjectifs) sur l'observation exacte du régime. Pourquoi faut-il que parmi les émules de l'abbé de Dangeau, un grand nombre aient ignoré son système et que les autres, soit timidité, soit inintelligence, n'en aient retenu qu'une faible partie ? (1) Pourquoi faut-il notamment que, dans son *Dictionnaire* de 1718, l'Académie lui préfère ouvertement le système de Régnier-Desmarais ? (2) Il est vrai que la terminologie de Dangeau est encore un peu en retard sur son analyse, et que, pour cette cause, sa classification paraissait plus singulière qu'elle n'était en réalité.

(1) D'Alembert exposant ce système dans son *Éloge de Dangeau* (note III), se contente d'ajouter : « Quelqu'ingénieuse que soit cette division, elle seroit susceptible de plusieurs remarques qui nous mèneraient trop loin. » (*Histoire des membres de l'Académie*, III, pp. 509-510.)

(2) « En général, il y a plusieurs sortes de verbes, le verbe actif, le verbe passif, le verbe neutre et le verbe neutre-passif.. Il y a une autre nature de verbes que le Dictionnaire de l'Académie a compris dans le nombre des verbes neutres-passifs, parce qu'ils se construisent de mesme avec le pronom personnel, avec cette différence que le pronom personnel est régi par le verbe : *se promener, s'établir, s'appliquer*, etc. Dans ces verbes, le pronom *se* est un véritable accusatif régi par le verbe. L'Académie ne les a pourtant pas distingués des véritables neutres-passifs, parce qu'ils ont la mesme construction et qu'on ne peut pas dire : *je promène moy, j'établis moy, j'applique moy*. Dans le traité de la grammaire, on examinera les raisons des grammairiens modernes qui veulent les distinguer et qui prétendent donner des verbes neutres-passifs une idée différente de celle qu'en donne l'Académie ». *Dictionnaire* de 1718, préface.

II

Non moins que les « principes généraux », les « principes particuliers » de la grammaire française imposent un travail considérable aux grammairiens. En effet, les ouvrages où s'effectue leur cristallisation, deviennent toujours plus nombreux.

Le dix-septième siècle en a fourni son contingent respectable. Il faut en effet considérer Vaugelas comme le point de départ de la tradition (1). A lui s'applique la parole de Pline : *Primus condidit styli nasum*. On peut bien prétendre, avec Desfontaines, que ses *Remarques* sont « presque en tout un livre suranné » (2), ou encore, avec le journaliste du *Pour et Contre*, que parmi les difficultés qu'il a résolues, « en n'en trouve guère qui puisse arrêter aujourd'hui un Français, du moins s'il parle médiocrement sa langue » (3), ce n'est qu'une preuve de plus que son enseignement a porté des fruits. C'est principalement à lui, « le premier de nos grammairiens, que nous devons le plus bel attribut de notre langue, une clarté infinie » (4). Boileau ne l'a pas en vain appelé « le plus sage des écrivains de notre langue » ; d'Olivet s'en souvient et,

(1) Les grammairiens du dix-huitième siècle ne consultent ceux du seizième que sur les questions d'orthographe et de prononciation.

(2) *Obs. écr. mod.*, XIII, p. 23 (à propos de la réimpression de 1738). Cf. *Ibid.* XXXIII, p. 330 : « La plupart sont surannées » (en parlant des *Remarques*.)

(3) *Pour et contre*, XIV, p. 235 (toujours à propos de la réimpression de 1738).

(4) D'Olivet, *Remarques sur la langue françoise*, 1767, p. 334. Le contexte indique que cette observation s'applique tout spécialement à la syntaxe, « qui ne varie plus », dit à ce propos d'Olivet.

pour cette raison, le cite fréquemment (1). Pour le commentateur de Racine, « qui voudra dans sa jeunesse apprendre les principes de notre langue, étudiera Vaugelas, et qui voudra, même après une longue habitude d'écrire, pénétrer encore plus avant dans les mystères de notre langue, étudiera Vaugelas » (2). Selon l'abbé Granet, les *Remarques* « seront estimées tant qu'il y aura de bons écrivains ou des personnes qui voudront parler avec autant de pureté que d'exactitude » (3); et l'abbé Girard, tout en reprochant à l'auteur de manquer de philosophie, le tient pour « l'écrivain le plus poli et le plus habile puriste de son temps, un véritable oracle lorsqu'il parle usage » (4).

Le P. Bouhours, celui qui, dans le *Temple du goût*, note sur des tablettes les fautes de langage échappées à Bourdaloue et à Pascal, conserve une situation à peu près équivalente à celle de Vaugelas. Tous deux sont reconnus, « avec justice » selon Beauzée, « pour les plus sûrs appréciateurs de l'usage » (5). Puis viennent, jouissant encore d'un crédit respectable, les commentateurs du maître, Thomas Corneille et Patru, et, quoique « un peu trop familier avec Jodelle, Rabelais et Coquillart » (6), Ménage, le bonhomme Ménage des *Observations sur la langue française*. C'est là

(1) Cf. *Ibid.*, p. 260.

(2) *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738, p. 47 (passage maintenu en 1767).

(3) *Réfl. ouvr. litt.*, 1738, V, p. 195.

(4) *Vrais principes de la langue française*, 1747, I, p. 153. Cf. Palissot, *Mémoires*, édit. de 1803, II, pp. 447-448 : « L'un des grammairiens, dit-il en parlant de Vaugelas, qui a le plus contribué à polir notre langue et dont les remarques subsistent encore et ont servi de base à ceux qui ont eu sur la grammaire des idées bien plus profondes, depuis le docteur Arnauld jusqu'au célèbre Dumarsais ».

(5) *Grammaire générale*, 1767, II, p. 369.

(6) Abbé Goujet, *Bibliothèque française*, I, p. 155.

l'essentiel de la tradition grammaticale constituée au dix-septième siècle. Les lexicographes, Richelet, Furetière et l'Académie, les « philosophes » Lancelot et Arnauld, vantés par leurs nombreux émules et successeurs, complètent ce premier fond auquel viennent s'ajouter quelques *grammatici minores* « presque oubliés », prononce sommairement l'abbé Desfontaines (1), mais dont les noms continuent pourtant à être cités de temps à autre : Alemand et sa *Guerre civile des François sur la langue*, ouvrage « utile et amusant », dit l'abbé Goujet (2), « dont le titre promettait quelque chose d'assez curieux, selon l'abbé d'Olivet, mais qui demandait que l'auteur eût plus de savoir et plus de sagacité qu'il n'en a montré » (3); — Andry de Boisregard qu'« il ne sera pas inutile d'ajouter à la lecture des remarques de M. de Vaugelas et du P. Bouhours » (4); — l'abbé de Bellegarde et ses « remarques judicieuses et modestes sur les meilleurs écrivains français » (5); — de Callières, trop flatté par Goujet au gré de l'abbé Desfontaines (6), mais dont *l'Année littéraire* cite avec éloge le « petit mais excellent ouvrage intitulé *Des mots à la mode* » (7), tandis que le traité *Du bon et du mauvais usage* du même auteur est estimé par d'Alembert un livre « vraiment académique » (8); etc., etc.

(1) *Obs. écr. mod.*, XXI, p. 257.

(2) *Bibliothèque française*, I, p. 163.

(3) *Remarques sur la langue française*, 1767, p. 370.

(4) Goujet, *Bibliothèque française*, I, p. 159.

(5) Fromant, *Réflexions sur les fondements de l'art de parler* (*Grammaire générale* de Port-Royal, édit. de 1780, p. 295).

(6) *Obs. écr. mod.*, XXI, p. 257. Cf. Goujet, *Bibliothèque française*, I, pp. 164 et sq.

(7) *Année littéraire*, 1754, VII, p. 225.

(8) *Éloge de Fr. de Callières* (*Histoire des membres de l'Académie*, III, p. 385).

Cette liste ne cesse de s'allonger par la suite. Nous n'entreprendrons pas de mentionner tous les travaux qui sont venus la grossir peu à peu : ce serait passer en revue l'œuvre grammaticale entière du dix-huitième siècle. On peut s'en faire une idée par l'énumération des sources de Féraud reproduite en tête de son *Dictionnaire critique* (1787). Elle comprend « les remarques de MM. de l'Académie française, de MM. de Port-Royal, de Régnier-Desmarais, Vaugelas, Th. Corneille, Ménage, Bouhours, Andry de Boisregard, Dangeau, La Touche, des abbés Girard et Desfontaines, du P. Buffier, de Brossette et Saint-Marc, commentateurs de Boileau, de Voltaire et Bret, l'un commentateur de Corneille et l'autre de Molière, de Duclos, Fromant, Dumarsais, de l'illustre abbé d'Olivet, à qui la langue a tant d'obligations, à qui j'en ai moi-même de si essentielles et dont je dois chérir et respecter toute ma vie le souvenir, de Restaut, de MM. Beauzée, de Wailly, Harduin, d'Açarq, de Fréron, de MM. les abbés Grozier et Royou, de M. Geoffroy et des autres auteurs de l'*Année littéraire*, de M. l'abbé Roubaud, auteur des *Nouveaux synonymes françois*, des auteurs du *Mercur* et de ceux du *Journal de Paris*, etc., etc. » (1)

Une tradition grammaticale ainsi éparse dans les ouvrages d'une foule de grammairiens n'apparaît pas d'un emploi très commode. Outre que les remarques et les observations ne sont jamais assez nombreuses, elles seraient plus utiles, constate le même Féraud, « si plusieurs n'avaient pas vieilli avec les expressions qu'elles critiquent ou qu'elles approuvent, si elles n'étaient pas quelquefois opposées les unes aux autres, si elles étaient toujours fondées en principe, si elles n'étaient pas souvent arbitraires et le fruit du caprice

(1) *Dictionnaire critique*, 1787, I, p. 11 (note). Cf. la liste des auteurs utilisés par Beauzée dans sa *Grammaire générale*, 1767, II, pp. 638-643.

ou du goût particulier des auteurs. Les juges, dans cet empire grammatical, ont besoin d'être jugés eux-mêmes. D'ailleurs ces remarques ont l'inconvénient des règles : elles sont éparées dans différents livres et y sont entassées sans méthode » (1).

Réunir, confronter, critiquer, compléter au besoin ces matériaux de toutes provenances, telle est en conséquence une partie importante du travail qui s'impose alors aux grammairiens. D'Olivet rêve d'un « *Recueil des grammairiens françois*, Vaugelas, Ménage, Bouhours, Rénier, etc., etc. », accompagné de notes « tantôt pour les éclaircir, tantôt pour les contredire ou enfin pour les concilier » (2). Un pareil livre n'aurait pas seulement armé les grammairiens d'un instrument de travail indispensable ; il aurait également rendu des services dans l'enseignement. Dans son fameux plan d'éducation, La Chalotais fait observer « qu'un livre classique nécessaire serait un recueil relatif à l'état actuel de notre langue, extrait des remarques de Vaugelas, de Bouhours, de Corneille, de Patru, Saint-Évremond et tous ceux qui ont écrit sur la langue, avec les raisons de leurs décisions » (3).

La Touche avait déjà réalisé à sa manière quelque chose de semblable. Son *Art de parler* dut à cette circonstance d'être réimprimé trois ou quatre fois dans le courant du dix-huitième siècle et de mériter le souvenir reconnaissant de Féraud. Le besoin auquel répondait cet ouvrage et qu'il était loin de satisfaire complètement, donne ensuite naissance à d'importants travaux. Tantôt un de Wailly livre au public, sous forme de dépouillement systématique, « une sorte

(1) *Dictionnaire critique*, I, p. 11.

(2) Lettre au P^t Bouhier, 11 juillet 1729 (*Histoire de l'Académie*, II, p. 421)

(3) *Essais d'éducation nationale*, 1763, in-12, p. 72.

d'extrait des *Remarques* de Vaugelas, de celles de l'Académie et de Corneille sur Vaugelas; de celles de Bouhours, Ménage, Andry de Boisregard, Bellegarde, Gamache, etc. » (1), se posant ainsi en précurseur de la *Grammaire des grammaires*. Tantôt un Demandre (2) et surtout un Féraud (3) se bornent à disposer leurs compilations raisonnées dans l'ordre alphabétique.

Mais ce n'est là qu'un des aspects de la critique grammaticale. L'opération qui consiste à dégager des matériaux accumulés depuis le dix-septième siècle les éléments d'une tradition constante, en appelle une autre : il s'agit d'empêcher qu'il ne se glisse des erreurs dans cette tradition par la faute des grammairiens qui s'en font les porte-paroles. La critique « constitutive » se complète d'une critique « préservative ». Celle-ci s'exerce notamment dans les ouvrages spéciaux, grammaires ou autres, dont les auteurs ont, bien entendu, tout intérêt à démontrer que leur propre travail marque un progrès sur les précédents. La Touche insère dans l'avertissement à son édition de 1710 le début d'un examen de ce genre pratiqué sur le *Traité* de Régnier-Desmarais. Depuis 1723, le P. Buffier fait suivre sa grammaire de quatre « préservatifs » contre le P. Chifflet, La Touche, Laurent Mauger et Régnier-Desmarais. Comme celles de La Touche,

(1) *Grammaire*, 8^e édit., 1777, préface, p. 8.

(2) *Dictionnaire de l'élocution française...*, Paris, Lacombe, 1769 (ou *Dictionnaire portatif des règles de la langue française...*, Paris, Costard, 1770), 2 vol. in-8^o de LIV-500 et 599 pp.

(3) *Dictionnaire grammatical de la langue française...*, Avignon, V^{ve} Girard, 1761, in 8^o de xv-676 pp. N^{lle} édition en 2 vol. in-8^o (le 1^{er} en deux parties de xiii-312 et 280 pp., le 2^e en une seule de 593 pp.), Paris, Vincent, 1768. Complètement transformé et considérablement augmenté dans le *Dictionnaire critique de la langue française* du même auteur, Marseille, J. Mossy, 1787-8, 3 vol. in-4^o de xx-840, xi-755 et xii-852 pp.

ses remarques ne portent du reste que sur la prononciation. Elles sont données à titre d'échantillon, celles que le P. Buffier a réunies sur toutes les parties de la grammaire devant faire la matière d'un volume entier dont il annonce la publication, mais qui n'a jamais vu le jour. A son tour, la *Grammaire françoise sur un nouveau plan* du savant jésuite est passée au crible par Nicolas Boindin dans des *Préservatifs contre la grammaire du P. Buffier* où il s'amuse à relever des « expressions suspectes », des « erreurs sur les sons, la prononciation et la quantité », des « erreurs sur la pratique des articles, des pronoms et des participes » (1). Boindin n'épargne pas non plus les *Vrais principes* de l'abbé Girard; il y relève des « manières de parler vicieuses », des « expressions affectées et précieuses », des « exemples trop libres et indécents », de « nouvelles dénominations plus propres à confondre les idées qu'à les distinguer », des « erreurs de prononciation » et de « faux principes d'orthographe » (2). Plus tard, les *Principes généraux et particuliers* de de Wailly servent de plastron aux brochures de deux professeurs de grammaire. Dans l'une, l'abbé Bouchot, auteur d'un *Rudiment françois* qu'il ne parvient pas à écouler, décharge sa mauvaise humeur sur son rival plus heureux (3); dans l'autre, le « philosophe » d'Açarq n'épargne rien de la célèbre gram-

(1) *Œuvres*, 1753, II, pp. 38-67.

(2) *Observations sur la nouvelle grammaire de M. l'abbé G** (*Ibid.*, II, pp. 70 et sq). Parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, se trouve (*Nouv. acq. fr.*, 1170), une *Lettre d'une jeune Demoiselle à l'auteur des Vrais principes de la langue françoise* dans laquelle l'auteur, qui n'est autre que Dumarsais, reproche à l'abbé Girard l'extrême liberté de ses exemples, son pédantisme, son affectation et la valeur contestable de certains de ses principes.

(3) Cf. *l'Année littéraire*, 1765, III, p. 342.

naire parvenue à sa dixième édition, pas même l'épître dédicatoire et la préface (1).

Moins partielle à certains égards, mais aussi souvent plus superficielle se révèle, dans cet ordre d'idées, la critique des périodiques littéraires. La plupart d'entre eux en effet, les *Mémoires de Trévoux*, le *Journal des Savants*, le *Pour et Contre*, l'*Année littéraire*, le *Journal encyclopédique*, etc., signalant à leurs lecteurs les nouveautés grammaticales, les soumettent à un examen détaillé où leurs collaborateurs font preuve d'une compétence plus ou moins étendue. Aux *Mémoires de Trévoux*, nous retrouvons le P. Buffier dont deux comptes-rendus, ceux du *Traité* de Régnier-Desmarais (octobre 1706) et de la *Nouvelle grammaire réduite en table* de Grimarest fils (juillet 1719), lui attirent une riposte des auteurs critiqués (2). A l'*Année littéraire*, d'Açarq partage pendant quelque temps avec Fréron la collaboration grammaticale qui lui est retirée lorsque sa science prétentieuse est enfin percée à jour. Mais le plus célèbre de ces journalistes grammairiens, c'est l'abbé Desfontaines qui, dans le *Journal des Savants*, pendant le court séjour qu'il y fait (1724-1727), puis successivement dans le *Nouvel-liste du Parnasse* (1731-1732), dans les *Observations sur les écrits modernes* (1735-1743) et dans les *Jugemens sur*

(1) *Remarques sur la grammaire françoise de M. de Wailly, dixième édition, suivies de quelques vers tant latins que françois.* Saint-Omer, imp. Boubers, M.DCC.LXXXVII, in-8° de 44 pp.

(2) Cf. 1° Régnier-Desmarais, *Remarques sur l'article CXXXVII des Mémoires de Trévoux touchant le traité de la grammaire françoise de M. l'abbé Régnier*, Paris, J.-B. Coignard, M.DCC.VI, in-4° de 14 pp. (à la suite de quelques exemplaires de l'édit. de 1706, in-4°, du *Traité de la grammaire françoise*). — 2° De Grimarest, *Réponse au jugement du journal de Trévoux sur la nouvelle grammaire réduite en tables, avec des remarques critiques sur la grammaire du P. Buffier*, Paris, 1721, in-8°.

quelques ouvrages nouveaux (1744-1745), ne laisse passer aucun ouvrage de grammaire de quelque importance sans le juger en véritable connaisseur (1).

Cette critique à double face, constitutive et préservative, fort inégale d'ailleurs, comme on en peut juger par les échantillons que nous venons d'énumérer, ne saurait se passer de principes directeurs. Aussi bien n'en manque-t-elle pas ; peut-être même en a-t-elle trop. Lorsque le journaliste de l'*Année littéraire*, par exemple, réfutant la *Dissertation sur les prétérits composés* de Pontbriand, déclare qu'il a pour lui « la raison, l'analogie, l'usage » (2), ce déploiement de forces ne laisse pas d'inquiéter. On se demande si, au cas où l'une de ces autorités viendrait à manquer, les autres ou une seule même ne suffirait pas, ou encore laquelle doit l'emporter lorsqu'elles se contrarient, à moins qu'il ne faille à tout prix les concilier. Nous reviendrons, dans un chapitre spécial, sur cette question de la doctrine, qui mérite d'être traitée à fond pour elle-même. Qu'il nous suffise pour le moment de faire connaître par un exemple les procédés de discussion auxquels la critique grammaticale a recours à cette époque.

Dans un de ses opuscules, l'abbé de Dangeau avait écrit : « La préposition ne se met que devant un second substantif pour marquer le rapport qu'il a au nominatif et au verbe, qui sont les parties essentielles de la phrase dans laquelle la préposition est employée ». L'*Année littéraire* commente ce passage de la manière suivante : « Les prépositions qui se mettent devant les verbes et devant les adverbes ne détrui-

(1) Cf. entre autres ses comptes-rendus des *Principes généraux* de Restaut (*Nouveliste du Parnasse*, I, p. 243, *Obs. écr. mod.* VI, p. 208, *Jug. ouvr. nouv.*, IX, p. 73) et de la grammaire de l'abbé Valart (*Jug. ouvr. nouv.* II, p. 145 et III, p. 110).

(2) *Année littéraire*, 1755, I, p. 152.

sent point ce principe ; les verbes et les adverbes précédés de prépositions sont pris substantivement : *par où*, c'est-à-dire *par quel endroit* ; *depuis quand*, c'est-à-dire *depuis quel temps* ; *j'aime à voir*, c'est-à-dire *j'aime la vue* ; *j'ai appris en lisant*, c'est-à-dire *dans la lecture* ; *il est temps de sortir*, c'est-à-dire *de la sortie*. Je conclus du principe de M. l'abbé de Dangeau que les prépositions ne se mettent point non plus les unes devant les autres : c'est donc une faute d'écrire *avant de*, *avant de finir* par exemple. L'analogie demande *avant que*, *antequam* ; l'usage veut qu'on mette *avant que de*, et je dois remarquer en passant que l'autorité de M. l'abbé de Dangeau, de M. l'abbé de Choisy et de M. l'abbé d'Olivet est en faveur d'*avant que de* » (1).

Certes, tous les grammairiens ne sont pas capables alors de raisonnements de cette force. Mais on peut voir, par cet échantillon, jusqu'où parfois ils s'égarer. Outre que leur doctrine est loin d'être aussi ferme et aussi simple que précédemment, leur façon de l'appliquer témoigne de plus d'un vice de forme.

III

Ce qui précède, c'est-à-dire l'exposé des conditions dans lesquelles s'accomplit le travail des grammairiens au dix-huitième siècle, permet de se rendre compte des obstacles auxquels l'Académie s'est heurtée lorsqu'elle a voulu réaliser son projet de traité de la grammaire française. A côté des raisons tirées du caractère de cette assemblée que nous avons rapportées dans notre introduction, il en existe d'autres par conséquent, inhérentes à son entreprise et qui achèvent

(1) *Année littéraire*, 1755, I, p. 80. Cf. d'Olivet, *Remarques sur la langue française*, 1767, pp. 259-260.

d'en expliquer l'échec. Il n'était pas inutile de le constater, d'autant que par là nous élargissons considérablement le cadre de notre travail. Ce n'est pas seulement à l'Académie que le projet de grammaire française est remplacé par d'autres au premier rang des préoccupations des grammairiens. Mais le phénomène sur lequel on vient d'insister, l'espèce de bifurcation du tronc primitif en deux rameaux d'égale importance, principes généraux et principes particuliers, se produit d'une manière générale également en dehors de cette assemblée. Nous ne suivrons pas davantage le premier rameau à travers les *Essais de grammaire* de l'abbé d'Olivet et les *Vrais principes* de l'abbé Girard jusqu'à son complet épanouissement dans la grammaire générale des Beauzée, des Dumarsais et des Condillac. Mais nous nous attacherons désormais à étudier de plus près le sort du second, les principes particuliers.

On se souvient qu'entre autres moyens de remédier à l'avortement du projet de grammaire, il avait été proposé à l'Académie, en 1719, d'élargir le plan du *Dictionnaire* de façon qu'il pût « tenir lieu d'une grammaire, d'une rhétorique et d'une poétique ». On y aurait inséré « les règles les plus nécessaires et les préceptes les plus importants sur tout ce qui concerne ces trois arts » (1). Ce conseil n'a jamais été suivi, pas plus dans la suite que sur le moment même; non que la part de la grammaire proprement dite n'augmente pas légèrement dans les éditions postérieures du *Dictionnaire* et que, par exemple, dans celle de 1740, on n'ajoute aux verbes irréguliers « les temps de leurs conjugaisons qui sont en usage ». Mais l'Académie n'a pas persévéré dans cette voie malgré l'encourageant exemple des Académies de la Crusca et de Madrid et les reproches qu'on adressait de divers côtés à son grand ouvrage. A propos de la troisième édition du

(1) *Registres*, II, p. 75.

Dictionnaire, Voltaire écrivait : « Les étrangers se plaignent qu'il est sec et décharné et qu'aucun des doutes qui embarrassent tous ceux qui veulent écrire, n'y est éclairci » (1). Les auteurs du *Grand vocabulaire françois* précisent : « Le *Dictionnaire de l'Académie française*, font-ils observer, digne à tous égards de la réputation des hommes célèbres qui y ont travaillé, n'est point un dictionnaire universel... On n'y expose point les significations relatives et les nuances de certains mots appelés synonymes; on n'y trouve point de règles détaillées sur la grammaire, sur la prononciation et sur la quantité prosodique des syllabes » (2). Dans la préface de son *Dictionnaire critique*, Féraud fait la même remarque et, sans blâmer ouvertement une méthode qui consiste à « s'abstenir de toute critique » et à « renvoyer aux grammaires le détail des instructions », il trouve qu'elle est assez peu utile à ceux qui ne sont pas savants, « parce qu'elle suppose une parfaite connaissance de la grammaire précédemment acquise » (3). Plus tard encore, si Rivarol, dans le *Prospectus* de son nouveau dictionnaire, reproche à l'Académie de n'avoir pas donné au public la grammaire qu'il en attendait, c'est moins parce qu'elle a renoncé à cette entreprise que parce qu'en rédigeant son *Dictionnaire*, elle a « éludé si souvent les difficultés dans les phrases douteuses sous prétexte qu'elle ne faisait pas une grammaire » (4).

Aussi bien, les vues exposées par d'Alembert dans l'*Encyclopédie* à propos du plan d'un dictionnaire sont-elles parta-

(1) Lettre à Damilaville, 28 mai 1762 (*O.* XLII, p. 121). Cf. la lettre au cardinal de Bernis, 26 mai 1762 : « On n'est pas content de notre *Dictionnaire* ; on le trouve sec, décharné, incomplet en comparaison de ceux de Madrid et de Florence. » (*O.* XLII, p. 120.)

(2) *Grand vocabulaire françois*, 1767, préface, I, p. 8.

(3) *Dictionnaire critique*, 1787, I, p. III.

(4) *Prospectus* en tête du *Discours préliminaire du nouveau dictionnaire de la langue française*, 1797, in-4°, pp. x-xi.

gées par les principaux lexicographes de cette époque. Ils s'accordent à reconnaître comme lui que, « pour rendre un ouvrage de cette espèce le plus complet qu'il est possible, il est bon que les règles les plus difficiles de la syntaxe y soient expliquées, surtout celles qui regardent les articles, les participes, les prépositions, les conjugaisons de certains verbes » (1). En conséquence, ils cherchent à étendre le champ grammatical du dictionnaire. C'est visiblement la préoccupation de Voltaire dans son travail sur la lettre T du *Dictionnaire de l'Académie*, inséré plus tard dans son *Dictionnaire philosophique* (2). De même, en 1778, le soi-disant « dictionnaire historique » dont il soumet le plan à ses confrères, doit être, selon la formule employée déjà en 1719, « à la fois une grammaire, une rhétorique et une poétique sans l'ambition d'y prétendre » (3). L'Académie, comme on sait, ne donna aucune suite à ce projet sur lequel Voltaire usa ses dernières forces, dévorant les ouvrages qu'il avait fait venir en toute hâte de Ferney, « la grammaire de Port-Royal, celle de Restaut, les *Synonymes* de Girard, les *Tropes* de Dumarsais, les *Remarques* de Vaugelas, le *Petit dictionnaire des proverbes*, les *Lettres* de Pellisson » (4). Mais le

(1) O. IV, p. 499. « On pourrait même, ajoute d'Alembert, dans un très petit nombre d'articles généraux étendus, y donner une grammaire presque complète et renvoyer à ces articles généraux dans les applications aux exemples et aux articles particuliers ». C'est un peu la méthode adoptée de nos jours par les auteurs du *Dictionnaire général*.

(2) Cf. Vernier, *Voltaire grammairien*, pp. 228 et 231.

(3) *Registres*, 7 mai 1778. Selon La Harpe, ce nouveau dictionnaire devait contenir notamment « les règles de grammaire à chaque mot didactique qui en fournira l'occasion ». *Correspondance littéraire*, LXXXVI (O. XI, p. 43).

(4) Lettre à Wagnière, 7 mai 1778 (insérée au t. XVIII, p. 254 de l'*Intermédiaire du chercheur et du curieux*).

Grand vocabulaire françois publié par une société de gens de lettres (1) et le *Dictionnaire critique* de Féraud s'inspirent précisément de cette nécessité de réunir dans un même ouvrage les notions propres au lexique et celles de la grammaire. Rappelons enfin que le dictionnaire promis par Rivarol à la fin du siècle devait fournir « les applications des règles de la grammaire, placées chacune à son article », sans compter « une table des principales difficultés que nous rassemblerons dans notre vaste carrière », table dont « les explications seront courtes, toujours appuyées sur des autorités et des exemples comparés » (2).

Nous venons de voir les « principes particuliers » de la grammaire française réfugiés dans les dictionnaires. Quel que soit l'intérêt qu'elle présente, cette première catégorie de documents ne saurait être comparée ni pour l'étendue, ni pour la signification, avec celle qui va désormais nous occuper uniquement et où cessant de recevoir l'hospitalité des lexiques, ces mêmes principes particuliers occupent de plein droit une place proportionnée à leur importance dans la langue : nous voulons parler des commentaires grammaticaux d'auteurs classiques, le principal des projets concurrents du traité de la grammaire française.

(1) « Si le mot est un adjectif, on dit s'il doit précéder ou suivre son substantif, selon les règles du goût et de l'usage. Si c'est un verbe, on indique la manière de le conjuguer; on le conjugue s'il est irrégulier; on assigne son régime simple et son régime composé; on enseigne quels auxiliaires forment les tems composés des verbes neutres, et lorsque deux verbes se suivent dans une phrase, on apprend comment on doit les lier et les unir pour ne pas pécher contre la langue ». *Grand vocabulaire françois*, 1767, préface, I, pp. 10-11.

(2) *Prospectus* en tête du *Discours préliminaire du nouveau dictionnaire*, 1797, p. xxvi.

CHAPITRE III

L'EXÉCUTION DU PROGRAMME :

2^o LES COMMENTAIRES GRAMMATICAUX.

L'enseignement de la langue par les bons auteurs. — Épanouissement de l'entreprise des commentaires d'auteurs classiques. — L'abbé d'Olivet, ses détracteurs et ses émules. — Voltaire commentateur de Corneille; antécédents et postérité. — Les commentaires de l'Académie. — Résultats d'ensemble pour le dix-huitième siècle.

Au moment où l'enseignement de la langue française acquiert toute son importance au dehors et au dedans (1), les moyens proposés pour le rendre efficace sont extrêmement variés. A cette foule d'étrangers qui veulent parler la langue européenne, à tous ces enfants auxquels, dans les collèges et jusque dans les petites écoles, on se met à enseigner grammaticalement l'idiome maternel, aux grandes dames qui maltraitent l'orthographe et qui écrivent comme elles parlent, sans se soucier des principes, aux écrivains débutants qui cherchent à se rendre maîtres de leur instrument, on offre, il est vrai, de copieuses grammaires, mais on leur rappelle que cela ne suffit pas. La langue, ne se laisse-t-on pas de leur répéter, s'apprend dans les traités, par le commerce des gens

(1) Cf. Brunot, *Histoire de la langue française : La Révolution et l'Empire*, chap. I.

instruits, enfin par la lecture des bons auteurs (1). Ce dernier procédé est, à coup sûr, le plus généralement en faveur.

C'est ainsi qu'au début de sa *Grammaire*, le P. Buffier conseille de faire parcourir au débutant l'échelle des genres littéraires par ordre de difficulté, en commençant par la fable et en finissant par les poètes, « dont le style est en toutes les langues le plus difficile à entendre » (2). De Vallange se propose d'indiquer à la fin de la sienne « les livres qu'il est à propos de lire pour acquérir la pureté du langage » (3). Des quatre procédés que Rollin préconise pour initier la jeunesse aux mystères de la langue maternelle, la connaissance des règles, la traduction, la composition, la lecture des livres français, le quatrième n'est pas celui qui lui inspire le moins de confiance (4). Dans sa *Lettre sur la meilleure méthode pour apprendre la langue française* (5), Mauvillon recommande d'abord de se rendre maître des principes fondamentaux ; après cela, lisez un bon auteur et appliquez dans cette lecture les règles que vous aurez apprises. Etc.,

(1) « La lecture des bons modèles et le bel usage puisé partie dans le commerce avec ceux qui parlent bien, partie dans les remarques excellentes que nous avons sur notre langue, voilà les secours que nous devons employer pour acquérir la pureté du langage ». Crévier, *Rhétorique française*, Paris, 1770, II, p. 28. Cf. La Chalotais, *Essai d'éducation nationale ou plan d'études pour la jeunesse*, 1763, in-12, p. 78 : « On les fera ressouvenir (les jeunes gens) que pour apprendre la langue, trois choses sont nécessaires : le commerce des gens instruits, la lecture des bons auteurs et celle des livres qui ont traité de la grammaire. »

(2) *Grammaire*, édit. de 1714, p. 42.

(3) *Nouveau système ou nouveau plan d'une grammaire française*, 1719, p. 399.

(4) *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres*, édit. de 1740, in-4°, I, pp. 68 et sq.

(5) A la suite de ses *Remarques sur les germanismes*.

etc. : c'est l'opinion de tous les pédagogues qu'on pourrait citer à ce propos.

Certaines personnes vont plus loin. Par exemple, l'abbé Desfontaines, qui ne déteste pas le paradoxe, soutient, contre l'avis de l'abbé Gédoyne, « qu'une langue s'apprend mieux par la routine que par les préceptes. Il suffit de lire les bons auteurs français avec attention ; il suffit de fréquenter les personnes qui parlent bien » (1). C'est, en quelques mots, la condamnation des traités de grammaire, y compris des meilleurs, comme celui de Restaut. Le professeur de la *Connaissance des beautés et des défauts de la poésie et de l'éloquence dans la langue française* ne procède pas différemment : « La lecture assidue des bons auteurs, enseigne-t-il à ses élèves, vous sera encore plus nécessaire pour vous former un style pur et correct que l'étude de la plupart de nos grammaires » (2). De même le précepteur de la *Nouvelle Héloïse* ne voudra pas donner à son amante « d'autre définition de la vertu qu'un tableau des gens vertueux, ni d'autres règles pour bien écrire que les livres qui sont bien écrits » (3).

(1) *Jug. ouvr. nouv.*, IX, p. 56. Dans son traité *De la manière d'apprendre les langues*, chap. I, art. V, l'abbé de Radonvilliers nie également que l'étude de la grammaire facilite aux enfants la connaissance de leur langue : « Ce n'est pas la route directe. Et comment est-il possible, en parlant, de songer aux règles ? Qu'on ait soin qu'un enfant ne lise que des livres écrits purement ; qu'il n'entende que des personnes qui parlent bien ; qu'on corrige sur-le-champ les phrases où il fait quelque faute et qu'on les lui fasse répéter exprimées correctement. » (*Œuvres diverses*, 1807, I, p. 39).

(2) *Connaissance des bautez...*, 1749, in-12, p. 146.

(3) *Nouvelle Héloïse*, 1^{re} partie, lettre XII. La leçon de Saint-Preux est reproduite par l'auteur des *Principes de style ou Observations sur l'art d'écrire recueillies des meilleurs auteurs*, Paris, Estienne, 1779, in-12, p. 7.

Que de fois n'est-il pas arrivé à Voltaire d'indiquer ce remède aux personnes qui consultaient en lui le spécialiste de la langue française ? Avant de partir pour Berlin, il promet à Frédéric II qu'il lui fera faire une véritable cure en ce genre d'hygiène (1). « La lecture de nos meilleurs poètes vaut mieux que toutes les leçons », répond-il à une jeune fille qui voudrait bien en prendre avec un pareil maître (2). A un jeune homme, protégé du maréchal de Richelieu qui a l'intention d'en faire son secrétaire, il « recommande cent fois... de lire de bons livres pour se former le style » (3). Et quand il publie son théâtre de Pierre Corneille accompagné de notes, à qui l'adresse-t-il ? « Aux étrangers qui daignent apprendre notre langue par les règles et aux légers Français qui l'apprennent par routine » (4).

Car les bons principes ne suffisent pas : il est du devoir de ceux qui les professent de montrer comment on les applique. Ainsi Rollin essaye sur un passage de Fléchier sa méthode d'explication des bons auteurs français. Le professeur de la *Connaissance des beautés* multiplie les exemples en « épluchant » divers fragments de Corneille ou de Molière. *L'Art d'écrire* de Condillac est le fruit des lectures raisonnées du prince de Parme avec son précepteur. Toute une littérature qui trahit les besoins de l'époque, rend ainsi manifeste aux yeux du public l'efficacité de l'enseignement de la langue par les bons écrivains. Les commentaires en constituent la

(1) Lettre du 19 avril 1749 (*O.* XXXVII, pp. 11-12).

(2) Lettre à M^{lle} *** (Menon), 20 juin 1756 (*O.* XXXIX, p. 59).

(3) Lettre au maréchal de Richelieu, 25 avril 1767 (*O.* XLV, p. 237).

(4) Lettre au marquis Albergati Capacelli, 8 juillet 1761 (*O.* XLI, p. 359). Cf. les lettres du 30 juin, à Jean Schouvalow, du 12 juillet, à Duclos, du 13 juillet, à Capperonnier, du 5 août 1761, à M^{me} d'Epinaï, etc.

partie la plus considérable et, sans contredit, la plus significative.

I

Nous en avons vu naître le projet à deux reprises différentes dans les milieux académiques, d'abord sous la forme que lui donne Boileau, puis avec les modifications profondes que Valincour lui fait subir. L'Académie est visiblement engagée dans son entreprise de commentaires, en 1719, par Valincour; grâce à l'abbé d'Olivet, c'est au contraire la proposition de Boileau qui devient ensuite le point de départ des efforts des commentateurs. Du moins, peut-on le croire en lisant l'*Histoire de l'Académie*. Il ne faut pas perdre de vue pourtant que l'abbé d'Olivet a assisté à la confection de l'*Examen d'Athalie*. C'est en partie pour faire suite à cet ouvrage (1) ou pour protester contre la manière dont il fut composé (2), qu'il rédige ensuite ses *Remarques de grammaire sur Racine*.

Elles voient le jour en 1738. Comme Valincour, d'Olivet renonce à choisir les classiques de la langue parmi les traducteurs : « Toute prévention à part, déclare-t-il, il me semble que la langue française a des auteurs qui peuvent également servir de modèles et pour bien penser, et pour bien écrire ». En outre, parmi les écrivains originaux, il donne la préférence aux poètes. Il y est poussé par deux raisons : la première, c'est qu'« une excellente poésie se fait lire et relire plus volontiers qu'une prose également bonne

(1) « Vous aviez fait, Messieurs, des remarques sur l'*Athalie* de Racine; et votre exemple m'inspira le courage d'aller plus avant. » *Remarques sur la langue françoise*, 1767, préface, p. 9.

(2) Cf. sa lettre au P^t Bouhier, 16 mai 1738 (*Histoire de l'Académie*, II, p. 441).

en son genre » ; la seconde, c'est qu'à y regarder de près, « il y a moins à reprendre dans Racine ou dans Despréaux que dans nos ouvrages de prose les plus estimés ». Cela n'a rien d'étonnant : « On travaille les vers avec plus de soin que la prose : et cependant la prose, pour être portée à la perfection, ne coûterait guère moins que les vers. »

Cette proposition eut le don d'exaspérer les partisans des théories de La Motte sur la versification française. Deux ans auparavant, l'abbé d'Olivet leur avait déclaré une guerre sournoise dans son *Traité de la prosodie françoise* où il s'efforçait de mettre en lumière les qualités poétiques de la langue. Maintenant il leur livrait une bataille rangée dans une lettre au Président Bouhier jointe à ses *Remarques sur Racine* (1). Leur riposte ne se fit pas attendre : ils représentèrent le commentaire de l'abbé d'Olivet comme un ouvrage tendancieux dont l'auteur, prétendit même un académicien de province, Soubeiran de Scopon, n'avait pas tant voulu critiquer Racine qu'« arriver à sa proposition principale qu'il a certainement la gloire de soutenir le premier : c'est que nos meilleurs auteurs [orateurs?] n'écrivent pas aussi purement, aussi exactement que nos bons poètes » (2). En conséquence, notre académicien entrepre-

(1) C'est très probablement au sujet de cette lettre que le Président Bouhier écrivait ce qui suit au marquis de Caumont, le 19 mars 1739 : « Pour la lettre qu'il m'a adressée, j'aurois bien autant aimé qu'il n'y eût pas mis mon nom, n'aimant point à estre mêlé dans les querelles littéraires. Mais quand j'en ai été averti, c'étoit une affaire déjà faite. » (Bibl. Nat. Ms., *Nouv. acq. fr.* 4384, fol. 177 r°). Il est à remarquer que le Président Bouhier était en possession des *Remarques sur Racine* depuis au moins le 7 avril 1738 (*Ibid.*, fol. 166 r°).

(2) Soubeiran de Scopon, de l'Académie de Toulouse, *Observations critiques à l'occasion des Remarques de grammaire sur Racine par M. l'abbé d'Olivet*, Paris, Prault, M.DCC.XXXVIII, in-12 de 81 pp., p. 4.

nait de prouver à son tour qu'il y a beaucoup plus de fautes contre la langue dans soixante et quinze vers de ce Racine examiné par l'abbé d'Olivet avec une indulgence excessive, que dans tel passage de Fléchier où l'on relève à peine une négligence. Cette première polémique, dans laquelle d'Olivet était engagé en qualité de champion de la versification française, avait un prolongement dans la presse, en particulier dans le *Pour et Contre* dont le principal rédacteur, l'abbé Prévost, était directement pris à partie dans la lettre au Président Bouhier (1).

Une autre querelle mettait aux prises l'auteur des *Remarques sur Racine* avec un plus redoutable adversaire, l'abbé Desfontaines. Dans son *Racine vengé* (1739), celui-ci se pose en défenseur de la poésie française en général et de Racine en particulier. A l'entendre, quelles que soient les précautions prises par l'abbé d'Olivet, « sa critique ne laisse pas de nuire à la réputation de ce grand poète »; à cet inconvénient s'ajoute qu'« elle peut jeter dans l'erreur les jeunes gens et les rendre timides dans la composition des vers ». C'est aussi une question de principe. « Qu'on ne s'étonne pas, avait dit l'auteur des *Remarques* dans sa préface, qu'ayant pour but d'être utile à quiconque veut cultiver l'art d'écrire, je cherche des modèles parmi les poètes plutôt que parmi ceux qui ont écrit en prose. Car notre langue ne ressemble pas à quelques autres où la poésie et la prose font, pour ainsi dire, deux langages différents. Ce n'est pourtant pas que les Français ne connaissent qu'un même style pour ces deux genres d'écrire. Mais les différences qui doivent les caractériser ne sont pas grammaticales pour la plupart; et dès lors, puisque ma critique se borne aux fautes de grammaire, il était assez indifférent qu'elle tombât sur des poètes ou sur

(1) *Pour et contre*, XV, p. 325 et XVI, p. 25. Cf. l'abbé Granet, *Réfl. ouvr. litt.*, VII, p. 121.

des orateurs » (1). Voilà précisément le point de vue que l'abbé Desfontaines ne peut admettre : il reproche à l'abbé d'Olivet d'avoir méconnu les droits de la langue poétique. A ses yeux, même en ce qui concerne la grammaire, la poésie jouit de certains privilèges inconnus à la prose; il convient d'en tenir compte et de ne pas rendre un auteur responsable des licences qu'autorisent les lois du genre. A l'inverse de Soubeiran de Scopon, l'abbé Desfontaines prétend donc montrer que l'auteur des *Remarques* a traité Racine beaucoup trop sévèrement.

Il n'avait pas tort, même aux yeux des contemporains impartiaux (2); et plus tard Voltaire, relisant à vingt-huit ans de distance le commentaire de l'abbé d'Olivet, ne pourra s'empêcher de trouver encore que son aîné était « un peu vétillard » (3). Le grammairien d'ailleurs montra qu'il en avait conscience en s'efforçant d'atténuer ses critiques dans les éditions postérieures de son ouvrage. Touchant le sujet

(1) *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738, p. 6.

(2) « Mais d'un autre côté, si Racine est quelquefois mal repris dans ces observations, si notre académicien fuit voir dans quelques-unes une délicatesse trop pointilleuse, s'il montre dans d'autres trop peu d'attention à conserver les privilèges de la poésie, il faut convenir que l'on trouve dans son écrit un grand nombre de remarques utiles pour la perfection de notre langue, quelques-unes qui n'avaient peut-être point été faites avant lui, et des réflexions qui marquent un homme d'esprit et de goût. » Goujet, *Bibliothèque française*, I, pp. 189-190. Cf. d'Alembert, *Éloge de l'abbé d'Olivet (Histoire des membres de l'Académie*, VI, p. 203) : « On reproche au censeur d'avoir poussé la sévérité trop loin et d'avoir plus jugé Racine en grammairien qu'en poète. »

(3) Lettre au comte d'Argental, 1^{er} avril 1766 (*O.* XLIV, p. 255). Cf. la lettre écrite le même jour à l'abbé d'Olivet (*Ibid.*, p. 258) : « Je vous trouve quelquefois bien sévère avec Racine... »

même du litige, la liberté de la poésie par rapport à la prose, l'abbé Desfontaines se trouvait d'accord avec l'abbé Granet qui, rendant compte des *Remarques* dans ses feuilles, venait de soutenir la même opinion que l'auteur du *Racine vengé* (1). Mais peut-être n'étaient-ils ni l'un ni l'autre de très bonne foi en accusant l'abbé d'Olivet de n'avoir pas réservé les privilèges de la langue poétique. Il le fait au contraire à plusieurs reprises et en termes assez clairs pour que les *Mémoires de Trévoux* (2), Voltaire aussi, quoiqu'avec un zèle inspiré surtout par sa colère contre l'auteur de la *Voltaireomanie* (3),

(1) « Les expressions, les tours de phrase de Racine doivent être considérés plus par rapport à la poésie qu'à la grammaire ». *Réfl. ouvr. litt.*, V (1738), p. 331.

(2) Octobre 1738, pp. 1984-1985 : « [La critique de M. d'Olivet] roule sur quelques tours hardis, avec tant de circonspection, qu'elle ne prononce en dernier ressort pour condamner que sur des raisons qui ne permettent pas d'absoudre... »

(3) « En vérité ce misérable (Desfontaines) n'a voulu que gagner de l'argent : car quel est le but de son livre, s'il vous plaît ? De prouver qu'on pardonne en poésie des tours hardis, des phrases incorrectes que la prose ne souffre pas ? Eh ! n'est-ce pas précisément ce que vous avez dit ? à cela près que vous l'avez dit le premier et en homme qui possède sa langue et qui est un des plus grands maîtres. » Lettre à d'Olivet, 29 janvier 1739 (*O. XXXV*, p. 145). Effectivement, voici quelques passages où d'Olivet plaide en faveur des libertés de la langue poétique. Dans l'un, il veut qu'on soit indulgent pour ceux qui croient sentir « que ces sortes de hardiesses font un merveilleux effet dans la poésie lorsqu'elles sont placées à propos et de loin en loin » (p. 34). Ailleurs il s'écrie : « Pardonnons cette inversion à un poète ; car la contrainte du vers à ses privilèges » (p. 47). Il va jusqu'à reprocher aux poètes de ne plus employer que des tours prosaïques : « A la fin, dit-il, nous n'aurons plus de vers : c'est-à-dire nous ne conserverons entre la prose et les vers aucune différence qui soit purement grammaticale » (pp. 76-77). Etc.

lui aient rendu justice sur ce point spécial. Il ne s'agissait en somme que d'une question de plus ou de moins que le critique du *Racine vengé* tranchait au préjudice de son adversaire.

Quoi qu'il en soit, de cette distinction entre la langue de la poésie et celle de la prose, l'abbé Desfontaines tirait un argument irrésistible et contre les *Remarques de grammaire sur Racine*, et contre le principe même des commentaires. Si les observations de l'abbé d'Olivet, raisonnait-il, doivent servir d'enseignement à ceux qui écrivent en prose, elles n'atteignent pas leur but, puisqu'elles ne portent que sur des vers ; si elles s'adressent aux jeunes poètes, elles n'ont pas beaucoup plus de valeur, car rien ne saurait empêcher ceux-ci d'employer des tours consacrés par l'usage qu'en ont fait Racine et Boileau. C'était renverser d'avance l'édifice rêvé par les commentateurs. Comme le faisait observer l'auteur du *Racine vengé*, pour qu'une pareille entreprise eût sa raison d'être, encore fallait-il « que la nation voulût bien se soumettre dans cette affaire au jugement de quelque tribunal ; et c'est à quoi il y a peu d'apparence », insinuait-il, non sans intention impertinente (1).

Car, à travers sa critique ingénieuse, l'abbé Desfontaines montrait un peu trop le bout de l'oreille. En dépit de ses protestations il avait surtout l'air de satisfaire ses rancunes personnelles et contre l'abbé d'Olivet, et contre l'Académie à laquelle il ne perdait jamais une occasion d'être désagréable. En plusieurs endroits, les observations du *Racine vengé* « sentaient trop la chicane » (2), et l'on était en droit de se demander si, dans cet ouvrage qualifié de « libelle » par Voltaire, il n'entrait pas autant de malice que de sincérité. Pour l'Académie, elle n'eut pas un instant d'hésitation lorsque, par une délibération rendue publique, elle repoussa

(1) *Racine vengé*, 1739, pp. 1-2.

(2) Goujet, *Bibliothèque française*, I, p. 192.

comme une offense la dédicace du *Racine vengé* (1). Louis Racine que l'abbé Desfontaines s'efforçait de mettre dans son jeu, ne s'y trompa pas davantage. « L'Académie, écrivait-il à propos de cet incident, n'a pas eu grand tort de voir qu'il se moquait d'elle ; il a plus d'esprit qu'eux tous, mais extrêmement méchant (2). »

La sympathie de Louis Racine devait être naturellement acquise à celui qui défendait la réputation de son père. Tout en rendant hommage à la pureté des intentions de l'abbé d'Olivet, il était indisposé par le rigorisme excessif des *Remarques* ; au moins aurait-il souhaité que le grammairien « relevât la beauté de quelques tours de phrases et de certaines expressions » employées par Racine, afin de détruire, autant que possible, la fâcheuse impression produite par ses critiques. Mais il n'avait aucune envie non plus de se jeter dans les bras que l'abbé Desfontaines lui tendait ; il avait l'idée qu'une telle cause méritait un autre avocat. Aussi se garda-t-il de prendre trop franchement parti dans la querelle. « Je ne fais qu'en rire », disait-il. Les deux adversaires lui ayant envoyé leurs opuscules, il répondit à chacun par un « remerciement très poli » où, sans dissimuler son opinion sur le fond du débat, il s'exprimait à la satisfaction de l'une et de l'autre parties (3). Dans sa lettre à Desfontaines, en particulier, destinée à la publicité et où il s'appliquait à « faire entendre poliment à ceux qui savent entendre », il avait en même temps grand soin de ne

(1) Cf. les *Registres*, II, p. 438 (19 janvier 1739).

(2) Lettre à sa femme, 22 février 1739 (recueil A. de la Roque, pp. 375-376).

(3) 1° *Lettre de Racine le fils à l'abbé d'Olivet*, imprimée pour la Société des bibliophiles français, année 1828. Imprimerie F. Didot, in-8° de 8 pp. La lettre est datée du 1^{er} mai 1738. 2° *Lettre de M. Racine à l'auteur du Racine vengé* (*Obs. écr.mod.*, XVI, pp. 284-285).

rien laisser échapper qui pût froisser l'abbé d'Olivet ni l'Académie française (1).

D'accord avec l'auteur du *Racine vengé* pour défendre les privilèges de la langue poétique, il le fait néanmoins en se plaçant à un point de vue beaucoup plus large. C'est au nom de la liberté de la langue en général, liberté qui se confond en l'espèce avec celle des grands écrivains, qu'il proteste contre l'ouvrage de l'abbé d'Olivet. « En soutenant sa cause [de Racine], écrit-il à Desfontaines, j'ose dire que vous soutenez celle de la langue française, en ce que vous nous faites voir qu'elle ne doit point être esclave d'une prétendue justesse grammaticale. Je ne sais si je me trompe, mais je crois qu'à force de la chicaner, on la rendra trop timide. Elle doit toujours être sage, mais trop de scrupules lui ôtera sa grâce et sa vivacité. Peut-on appeler règles certains caprices de l'usage qui n'ont rien de stable? C'est avec raison que vous nous répétez souvent que les grands écrivains ne doivent pas se mettre dans de pareilles entraves ni suivre à pas d'écoliers une froide syntaxe. J'aurais voulu que vous eussiez été encore plus loin; et quel autre que vous pouvait mieux nous faire sentir que c'est en s'écartant quelquefois des règles que les grands écrivains enrichissent la langue et que souvent des fautes apparentes qui choquent les oreilles d'un grammairien qui n'est que grammairien, sont à des oreilles plus délicates d'heureuses hardiesses et de véritables beautés? ».

Louis Racine admet pourtant que les vers de son père ne sont pas à l'abri de tout reproche. Il l'explique par de bonnes raisons : l'auteur n'y a pas mis la dernière main et enfin la perfection absolue n'est pas de ce monde. D'où la nécessité de faire toujours deux parts dans les erreurs d'un grand

(1) Lettre à sa femme, 11 mars 1739 (recueil A. de la Roque, p. 380).

écrivain et de séparer celles qui peuvent passer pour d'« heurieuses hardiesses » de celles qui lui ont échappé malgré lui dans le feu de la composition. Le commentateur aura précisément pour tâche d'établir cette distinction et d'insister autant sur le charme des hardiesses que sur le danger des fautes véritables.

Louis Racine, en effet, est loin de se montrer aussi radical que l'abbé Desfontaines lorsqu'il discute le rôle des commentaires. Il ne conteste nullement leur utilité à condition qu'on observe certaines formes. « Je crois, a-t-il déclaré à l'abbé d'Olivet, que rien n'est plus utile à la langue française qu'une pareille critique du petit nombre d'écrits dont le temps a établi la réputation. » Il ne se contredit donc pas lorsqu'à son tour, il compose un commentaire des ouvrages de son père conforme à ses propres idées, telles que, peu de temps après avoir écrit sa lettre à l'abbé Desfontaines, il eut encore l'occasion de les exposer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1). Voici dans quelles circonstances il fut amené à le publier.

Quelques années après l'apparition des *Remarques* de l'abbé d'Olivet, l'abbé de La Porte fut sollicité par des libraires de Paris de préparer une nouvelle édition des *Œuvres de J. Racine* in-4°. Il n'en voulut rien faire avant qu'on eût présenté celui que les liens du sang désignaient en premier lieu pour accomplir cette tâche. Mais Louis Racine déclina l'offre, alléguant la volonté formelle de son père « qui, condamnant sincèrement ses tragédies profanes, refusait de jeter même les yeux sur les éditions nouvelles qu'on en faisait » (2). Il se

(1) *De la poésie naturelle ou de la langue poétique* (*Mém. de l'Acad. des Insc. et B.-L.*, séance du 4 septembre 1739, XV, pp. 192-207). Ce mémoire où L. Racine prend directement à partie l'abbé d'Olivet, est entré plus tard avec d'autres dans la composition des *Réflexions sur la poésie*, 1747, 2 vol. in-12.

(2) *Discours préliminaire* en tête des *Remarques sur les tragédies de J. Racine* (O. V, pp. 255 et sq.).

sentait d'ailleurs retenu par la crainte d'être accusé de partialité en prodiguant ses louanges à l'auteur d'*Athalie*, et aussi par son inexpérience des choses du théâtre. Du reste, ces scrupules ne l'empêchaient pas de donner quelques conseils à l'abbé de La Porte ; il lui soumettait, dans sa réponse, le plan détaillé d'une édition commentée du théâtre de J. Racine et lui communiquait ses propres observations rédigées uniquement « pour ma satisfaction particulière, disait-il, et pour instruire un fils qui, sitôt qu'il sera répandu dans le monde, entendra souvent parler de ces pièces tantôt avec admiration, tantôt avec mépris, jamais indifféremment ». Le plan traitait successivement de la revision du texte, de la publication des variantes, des épîtres dédicatoires, des notes sur la langue, de l'orthographe, notamment de l'emploi des majuscules, des imitations, des pièces critiques, des réponses aux critiques de Racine, du costume poétique et de la morale.

L'abbé de La Porte ne jugea pas à propos de faire siennes les idées de Louis Racine, dont il donna plusieurs raisons : « 1^o Je me serais vu exposé au reproche que M. Racine fait lui-même à certains éditeurs : « Il faut, dit-il, que Boileau soit » un grand poète pour forcer ceux qui veulent le lire, à acheter tout ce qui accompagne son texte » [allusion transparente au commentaire de Brossette revu et augmenté par Saint-Marc en 1747]. 2^o Je conviens qu'un examen de toutes les pièces d'un de nos meilleurs poètes tragiques pourrait être un ouvrage fort instructif ; mais je pense qu'il faut le donner séparément et ne pas en surcharger un original précieux. 3^o M. Racine vient d'exécuter lui-même son plan dans ses principaux objets par l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui. Que me resterait-il à dire après un si habile maître ? » En conséquence l'abbé de La Porte annonçait que, dans l'édition de Racine en 3 volumes in-4^o qui devait paraître l'année suivante, il se bornerait à fournir un texte correct, à « rejeter toutes les mauvaises critiques qu'on trouve ordinairement à la suite de

ces tragédies » et à composer une vie du poète avec un discours qui contiendrait « l'histoire des pièces, les anecdotes qui y ont rapport », et où il ferait sentir « les progrès du génie de l'auteur et l'intervalle immense qu'il a franchi avec tant de succès et de rapidité depuis la *Thébaïde* jusqu'à la sublime *Athalie* » (1).

A ce moment, Louis Racine, devançant la réponse de l'abbé de La Porte, venait de publier « séparément » ses *Remarques sur les tragédies de Jean Racine* (1752). Renversant la proportion observée par l'abbé d'Olivet, il y prodiguait à son père plus d'éloges que de blâmes. Le résultat fut aussi qu'il attira sur lui moins de foudres que son devancier. Cela ne veut pas dire que son travail ait passé inaperçu, loin de là : Voltaire l'a consulté avec fruit en préparant son *Commentaire sur Corneille* (2), et la plupart des commentateurs de Racine en ont fait autant.

Louis Racine n'est pas le seul critique auquel le petit livre de l'abbé d'Olivet ait révélé sa vocation de commentateur. Au lendemain des *Remarques sur Racine*, le collaborateur de l'abbé Prévost, Lefèvre de Saint-Marc, conçut également le dessein d'écrire des remarques sur le poète d'*Athalie*. Il en dressa même le plan et annonça aux lecteurs du *Pour et contre* qu'il se proposait de l'exécuter « tout à loisir, c'est-à-dire au gré de ma paresse » (3). Il faut croire que la paresse de Saint-Marc était bien grande, car ses remarques n'ont jamais paru et se bornèrent toujours aux quelques *Réflexions sur un endroit du « Racine vengé »* (4) (visant l'usage des transpositions et des inversions dans la langue française) qu'il avait publiées dans ses feuilles « pour

(1) *Lettres sur quelques écrits de ce tems*, VII (1752), pp. 50-52.

(2) Cf. sa lettre à Damilaville, 26 juillet 1762 (*O.* XLII p. 186).

(3) *Pour et Contre*, XVIII, p. 169.

(4) *Pour et Contre*, XVII, p. 289.

tâter le goût du public ». La perte n'est évidemment pas considérable ; l'œuvre de Saint-Marc nous le montre, à peu de chose près, incapable d'un effort sérieux, sinon lorsqu'il s'agit d'utiliser le labeur d'autrui. Dans l'édition des *Œuvres de Boileau* qu'il a donnée en 1747, il se borne à rétablir, en l'amplifiant, le commentaire de Brossette émondé par les précédents éditeurs. Dans son *Malherbe* paru dix ans plus tard, également avec une sorte de table-commentaire, il met surtout à contribution les travaux de Chevreau et de Ménage. Par sa connaissance du vieux langage, il mérite pourtant un peu plus de considération que le sieur Coste, par exemple, annotateur futile des *Fables* de La Fontaine (1743).

Avant de passer à une autre série de commentaires, il convient d'en signaler deux encore qui sont directement apparentés avec les *Remarques de grammaire sur Racine*. On le voit par le titre de l'un, les *Remarques de grammaire sur Racine pour servir de suite à celles de l'abbé d'Olivet*, publiées à Berlin par l'académicien Formey en 1766. Cet ouvrage passe en revue, outre le théâtre de Racine, divers fragments de Boileau, de Watelet, Fontenelle, Vertot, Voltaire, non sans leur arracher à tous quelques plumes. Dans l'autre commentaire, d'Açarq, cet « ancien maître de pension assez mauvais sujet, moitié bête et moitié fou » dont parle Grimm (1), réchauffant la querelle du *Racine vengé*, entreprend à trente ans de distance (1770), de défendre l'abbé

(1) *Correspondance littéraire*, 15 novembre 1770 (IX, p. 171). Dans le *Mercur*, La Harpe termine ainsi son article sur les *Observations* de d'Açarq : « Parlons sérieusement ; nous espérons que les gens de goût voudront bien nous pardonner de les avoir occupés un moment d'un pareil ouvrage. Les étrangers croiraient que nous retombons dans la barbarie, si les gens de lettres n'élevaient par la voix de temps en temps pour venger le bon goût et l'honneur de la nation. » (O. XVI, *Littérature et critique*, pp. 113-114).

d'Olivet contre les attaques de l'abbé Desfontaines. Ses *Observations sur Boileau, sur Racine, sur Crébillon, sur Monsieur de Voltaire et sur la langue françoise* ont également la prétention de fournir un pendant aux *Remarques de grammaire sur Racine*. Avec d'Açarq, la postérité directe de l'abbé d'Olivet s'éteint dans la folie. Qu'est-il advenu de celle de Voltaire ?

II

Nul n'ignore comment Duclos, engagé dans une série de réformes au moyen desquelles il prétendait justifier son élévation au secrétariat perpétuel de l'Académie française, fit appel à la collaboration de Voltaire, d'abord quand il s'agit de modifier la composition du *Dictionnaire*, puis, lorsque cet ouvrage fut achevé, en 1761, en vue de faire publier par l'Académie « un recueil de nos auteurs classiques avec des notes qui fixeront la langue et le goût » (1). Le concours du châtelain de Ferney devait lui sembler d'autant plus indispensable que celui-ci, ami commun de l'abbé d'Olivet et de d'Alembert, formait une sorte de trait d'union entre les chefs des partis qui se disputaient alors la direction de l'Académie. Par l'intermédiaire de Voltaire, Duclos atteignait l'auteur des *Remarques de grammaire sur Racine*, auxiliaire précieux dans l'entreprise qu'il méditait (2). Il est probable aussi que les *Lettres philosophiques* lui en avaient suggéré l'idée. « Pour l'Académie française, avait-il pu lire en effet dans cet ouvrage, quel service ne rendrait-elle pas aux lettres, à la langue et à la nation, si, au lieu de faire imprimer tous les ans des compliments, elle faisait imprimer les bons ouvrages du

(1) Voltaire, lettre à Duclos, 10 avril 1761 (*O.* XLI, p. 264).

(2) Voyez les lettres de Voltaire à d'Olivet des 10 avril et 15 juin 1761.

siècle de Louis XIV épurés de toutes les fautes de langage qui s'y sont glissées ? Corneille et Molière en sont pleins, La Fontaine en fourmille : celles qu'on ne pourrait pas corriger seraient au moins marquées. L'Europe, qui lit ces auteurs, apprendrait par eux notre langue avec sûreté. Sa pureté serait à jamais fixée. Les bons livres français imprimés avec ce soin aux dépens du roi seraient un des plus glorieux monuments de la nation. J'ai ouï dire que M. Despréaux avait fait autrefois cette proposition et qu'elle a été renouvelée par un homme dont l'esprit, la sagesse et la saine critique sont connus ; mais cette idée a eu le sort de beaucoup d'autres projets utiles, d'être approuvée et d'être négligée » (1).

A l'époque où Voltaire rédigeait ce passage, probablement aux alentours de 1734, il interprétait la proposition de Boileau — et il n'avait peut-être pas tort (2) — dans le sens de textes *épurés*, c'est-à-dire simplement corrigés, plutôt que de textes *annotés*. Ce procédé fut également très en faveur au dix-huitième siècle. J.-B. Rousseau ne cache pas à l'abbé d'Olivet qu'il le préfère à l'autre (3). Il l'avait éprouvé lui-même sur la *Marianne* de Tristan (4). Après lui, les

(1) *Lettres philosophiques*, XXIV (O. XXII, p. 186).

(2) En effet, Boileau ne propose son commentaire au bas des pages des traductions que si l'Académie, dit-il, « ne jugeait pas à propos de *corriger* tout ce qu'elle y trouverait d'équivoque, de hasardé, de négligé » (*Histoire de l'Académie*, II, p. 109).

(3) « Je ne sais pourtant si vous ne rendriez pas autant de service au public en employant l'esprit que vous avez et le talent que vous possédez pour mettre vos pensées au net, à rectifier dans nos excellents auteurs les hardiesses et les licences que vous y remarquez, qu'à leur faire un procès sévère et sans miséricorde, dès qu'il s'agit de fixer un doute dans les langues. » Lettre du 8 mai 1738 (*Œuvres choisies*, 1818, II, p. 139).

(4) 1731, in-12. Voyez, sur ce travail, les lettres qu'il adresse à l'abbé d'Olivet, les 8 décembre 1724, 14 janvier et 20 février 1725 (*Œuvres choisies*, 1818, II, pp. 263, 266 et 270).

« rajeunisseurs » ont fait beaucoup d'autres victimes. Une des plus notables est le *Venceslas* de Rotrou remanié par Marmontel en 1759 sur l'invitation de M^{me} de Pompadour (1). Cette méthode a des partisans convaincus jusque dans l'entourage de Voltaire. En communiquant au public la lettre-prospectus du *Commentaire sur Corneille*, le *Journal Encyclopédique* regrette que l'auteur « ne pense pas à exécuter une chose dont il nous paraît seul capable et que nous espérons de voir annoncée dans sa lettre. Il ne se propose qu'un commentaire; nous souhaiterions qu'il étendît plus loin ses vues, qu'il retouchât toutes les pièces de Corneille qui méritent de rester au théâtre; il lui coûterait peu d'en faire disparaître toutes les taches qui les défigurent. Ce serait mettre le comble à un des plus grands services qui aient jamais été rendus à la littérature française » (2). Effectivement, quelques années plus tard, Voltaire a sacrifié à la mode des rajeunissements, mais d'une manière occasionnelle et passagère (3). Dans l'intervalle qui sépare les

(1) *Venceslas, tragédie en cinq actes, retouchée par M. Marmontel*, Paris, Séb. Jouy, 1759, in-8°. Le rajeunissement du *Venceslas* de Rotrou par Marmontel fut critiqué par l'*Année littéraire*, 1759, III, pp. 97-129, et la *Correspondance littéraire* de Grimm, 1^{er} juin 1759 (IV, p. 116), approuvé, par Collé (*Journal*, avril 1759, II, pp. 172-186), lui-même grand rajeunisseur de pièces, du *Menteur* de Corneille, de la *Mère coquette* de Quinault, de l'*Andrienne* de Baron, etc.

(2) *Journal encyclopédique*, 1761, VII (1^{re} partie), p. 115.

(3) Pour opposer la *Sophonisbe* de Mairet à celle de Corneille (1770). Au fond, quoi qu'il ait écrit soit à Marmontel, 13 janvier 1768 (*O.* XLV, p. 491), soit dans l'épître dédicatoire de sa *Sophonisbe* remaniée, ces procédés ne lui conviennent guère et il est le premier à ne pas prendre au sérieux son abbé Lantin « quand il a exhorté les jeunes gens à rapetasser les détestables pièces et les détestables sujets du raisonneur ampoulé (Corneille) » (Lettre à La Harpe, 27 juillet 1770, *O.* XLVII, p. 153).

Lettres anglaises de sa *Sophonisbe*, ses idées avaient eu le temps de se préciser et de se fixer, en ce qui concerne la publication des auteurs *classiques*. Le rajeunisseur se propose finalement un autre objet que le commentateur : l'adaptation des vieilles pièces de théâtre à la scène contemporaine, opération avec laquelle l'enseignement de la langue n'a pas de rapport nécessaire.

Une première occasion sérieuse de réaliser ses vues, sous la forme qui lui a certainement le plus agréé, celle des textes *annotés*, s'offrit à Voltaire pendant son séjour à Potsdam, on se souvient peut-être dans quelles circonstances mémorables. La Beaumelle réfugié en Danemark où il enseignait la langue française, venait d'être invité par le roi à publier une « édition *ad usum delphini Danemarki* des auteurs classiques français » (1). Il prit conseil de Voltaire. Celui-ci n'était-il pas le patron tout désigné d'une pareille entreprise depuis les *Lettres anglaises*? Il avait d'autant plus de raisons de s'y intéresser à ce moment-là que, professeur de français du roi de Prusse, comme La Beaumelle l'était de la noblesse danoise, il faisait avec son élève, conformément à une promesse antérieure à son arrivée à Berlin, « des remarques critiques sur nos meilleurs auteurs » (2).

Un peu plus tard (novembre 1751), La Beaumelle ayant quitté Copenhague pour la capitale de la Prusse, la conversation reprit de vive voix, mais ne dura pas longtemps sans tourner à l'aigre, grâce à l'imprudence qu'eut l'auteur de *Mes Pensées* de mettre à l'épreuve la susceptibilité de Voltaire. L'accord rompu sur un point, il ne fut plus possible de s'entendre sur la question qui avait

(1) Lettre du 18 décembre 1752, à d'Argental (*O.* XXXVII, p. 541). Cf. les lettres 2448, 2457, 2463, à M. Roques (1752).

(2) Lettre à Frédéric II, 19 avril 1749 (*O.* XXXVII, pp. 11 et 12).

tout d'abord rapproché les deux interlocuteurs. La Beaumelle se tourne alors vers Maupertuis, l'ennemi juré de Voltaire, et veut l'entraîner à sa suite dans l'entreprise qu'il médite. Idée malheureuse, car Maupertuis ayant fait mine de s'y intéresser en y intéressant le roi et l'Académie de Berlin, Voltaire n'a désormais plus qu'une préoccupation, c'est de la faire échouer. A son instigation, son compère Darget, secrétaire de Frédéric II, empêche qu'un mémoire de La Beaumelle sur le projet des éditions de classiques français ne parvienne au souverain (1) et lui-même se met à dire « tout le mal imaginable d'une entreprise dont quatre mois auparavant il m'avait écrit tout le bien possible ».

Voilà du moins ce que raconte La Beaumelle (2). Les historiens de Voltaire, M. Desnoiresterres entre autres, n'ont pas manqué de relever les invraisemblances de son récit, surtout dans la manière de présenter les faits. Ce qu'ils n'ont pas vu et ce qui est certain, c'est que le 28 décembre, près d'un mois après avoir lu *Mes Pensées*, Voltaire écrivait encore ce qui suit à son éditeur Walther : « Il se présente une plus grande entreprise : c'est d'imprimer et de débiter

(1) Déjà dans la lettre que La Beaumelle avait écrite précédemment au roi, sur le conseil de Maupertuis, pour protester contre les mauvais bruits qui couraient sur son compte dans l'entourage du souverain à propos du livre de *Mes Pensées*, il lui touchait un mot de l'entreprise des classiques français : « Me seroit-il permis d'ajouter que ce livre m'a empêché d'exécuter une entreprise que j'étois sur ce point de commencer. C'est une édition des livres françois qu'on peut regarder comme classiques. Il est sans doute réservé de fixer la langue françoise au Roi qui lui fait le plus d'honneur. » (Bibl. Nat. Ms., *Nouv. acq. fr.* 10234, fol. 57 v^o). Cette lettre, à en croire La Beaumelle, aurait été également interceptée par Darget.

(2) Dans sa *Lettre sur mes démêlés avec M. de Voltaire*, à la suite de la *Réponse au Supplément du Siècle de Louis XIV*, Colmar, 1754, in-12, pp. 119-134.

volume à volume les auteurs classiques de France, avec des notes très instructives sur la langue, sur le goût, et quantités d'anecdotes au bas des pages ; on commencerait par La Fontaine, Corneille, Molière, Bossuet, Fléchier, etc. Rien ne serait plus utile pour donner aux étrangers l'intelligence parfaite du français, et pour former le goût. J'ose dire qu'une telle entreprise fera la fortune de celui qui en fera les frais. Nous commencerions à la Saint-Jean, et cela irait sans interruption. Vous pouvez voir que je ne songe qu'à vous rendre service. C'est à vous à voir si vous voulez joindre votre peine à mes soins (1). »

Cette lettre prouve que Voltaire n'était pas aussi acharné contre le projet de La Beaumelle que La Beaumelle veut le faire entendre. Il se peut toutefois qu'il en ait médité publiquement afin de se réserver à lui seul la conduite et le bénéfice de l'entreprise. Pour employer une locution triviale, mais expressive, il aurait craché dans le plat pour en déguster les autres. Voltaire était malheureusement coutumier de semblables roueries.

Quoi qu'il en soit, de ces tractations, il n'est finalement résulté que l'édition du *Siècle de Louis XIV* annotée par La Beaumelle et qui vit le jour en 1753. Voltaire y gagnait d'être traité lui-même en auteur classique, mais à vrai dire d'une manière qui frisait fort la satire. Dans son avertissement, le libraire annonce que si cet essai de remarques réussit, il donnera « tous les bons livres français qu'on peut regarder comme classiques avec des remarques de style et de goût », dernier écho d'un projet que les événements avaient complètement détourné de son but primitif. Dix-sept ans plus tard, La Beaumelle renouvelle sa tentative au nom des mêmes principes, mais avec aussi peu de sincérité. Il

(1) Lettre du 28 décembre 1751 à G.-C. Walther (O. XXXVII, p. 352).

annonce qu'il publiera une édition des œuvres de son ennemi « avec des notes courtes et utiles, dans le goût de l'édition qu'il m'avait fait l'honneur de donner chez vous des *Mémoires de Madame de Maintenon* », écrit-il aux libraires Philibert et Chirol (1). Mais il a beau protester qu'il veut traiter Voltaire « comme un des modèles rares dont les fautes peuvent être prises pour des beautés » et qu'il « l'élève en quelque sorte à la dignité d'auteur classique », faire appel en conséquence au patronage de l'Académie et se réclamer des *Sentiments sur le Cid*, il sait bien qu'il ne donnera le change à personne et que son *Commentaire sur la Henriade* ne passera que pour ce qu'il est en réalité, c'est-à-dire une défense ou plus exactement une contre-attaque justifiée par les procédés de Voltaire à son égard.

Une première fois donc, le projet des *Lettres anglaises* avait fait long feu. Il semblait qu'un sort jaloux s'acharnât contre Voltaire pour l'empêcher en toute occasion de servir la cause des classiques français. Déjà en 1734, invité par les libraires de Paris à rédiger de petits sommaires des pièces de Molière qui devaient figurer dans une édition nouvelle des œuvres de ce poète, il avait vu son travail écarté au dernier moment par le fonctionnaire chargé du département de la librairie (2). C'était l'embryon d'une sorte de commentaire. Mais que de chemin parcouru depuis lors pour aboutir aux notes sur le théâtre de Corneille!

En 1761, les plans de Voltaire ont eu tout le temps de mûrir lorsque Duclos s'adresse à lui; aussi entre-t-il sans hésiter dans les vues du secrétaire perpétuel, réclamant pour sa part de la besogne l'auteur de *Cinna*. Dans sa réponse, il presse Duclos de questions au moyen desquelles, tout en

(1) *Année littéraire*, 1770 (4 septembre), IV, p. 251.

(2) Cf. la *Vie de Molière, avec des jugements sur ses ouvrages*, Paris, Prault fils, 1739, in-12 (O. XXIII, pp. 87-126).

ayant l'air de lui demander les instructions exactes de l'Académie, il lui suggère ses propres idées : « Le dessein de l'Académie est-il d'imprimer tous les ouvrages de chaque auteur classique ? Faudra-t-il des notes sur *Agésilas* et sur *Attila* comme sur *Cinna* et sur *Rodogune* ? Voulez-vous avoir la bonté de m'instruire des intentions de la compagnie ? Exige-t-elle une critique raisonnée ? Veut-elle qu'on fasse sentir le bon, le médiocre et le mauvais ? qu'on remarque ce qui était autrefois d'usage et ce qui ne l'est plus ? qu'on distingue les licences et les fautes ? Et ne propose-t-elle pas un petit modèle auquel il faudra se conformer (1) ? L'ouvrage est-il pressé ? Combien de temps me donnez-vous ? » (2)

Soit que l'Académie n'eût pas d'opinion bien arrêtée sur ces différents points, soit que Voltaire, emporté par la fougue de son caractère, fût résolu à n'écouter que lui-même, il eut d'ailleurs bientôt fait de se passer des avis de son correspondant. Trois semaines plus tard, il n'interroge plus, mais il propose, procédant à un examen détaillé de l'édition du théâtre de Corneille qu'il a l'intention de publier. Il en indique le format, le prix, le mode d'achat par souscription, la durée d'exécution, le plan sommaire, etc. ; il montre même comment on peut poursuivre à l'Académie l'entreprise qu'il inaugure. Il faut commencer par Corneille, parce que c'est le poète du *Cid* qui a « ouvert la carrière » et qu'il a commencé « à rendre notre langue respectable chez les étrangers ». Mais plusieurs des collègues de Voltaire pourront se charger d'autres auteurs illustres : « M. le cardinal de Bernis et M. l'archevêque de Lyon feraient une chose digne de leur esprit et de leurs places de présider à une édition des *Orai-*

(1) Voltaire fait-il allusion dans ce passage aux *Sentiments de l'Académie sur le Cid* ? C'est probable. (Voyez plus loin, chapitre VI, § II).

(2) Lettre à Duclos, 10 avril 1761 (*O.* XLI, p. 264).

sons funèbres et des *Sermons* des illustres Bossuet et Massillon. Les *Fables* de La Fontaine ont besoin de notes, surtout pour l'instruction des étrangers. Plus d'un académicien s'offrira à remplir cette tâche qui paraîtra aussi agréable qu'utile » (1).

A partir de ce moment Duclos n'est plus maître de son projet. Voltaire l'accapare en vertu de ses droits de premier occupant ; il en fait sa chose pour laquelle il se prodigue en démarches de toute sorte. Il dresse des listes de souscription en tête desquelles s'inscrivent les principaux monarques de l'Europe, dirige d'une main ses libraires et de l'autre l'Académie occupée à revoir ses notes, s'efforce d'éveiller l'intérêt du public par de nombreuses lettres dont quelques-unes sont communiquées à la presse, enfin remue ciel et terre en faveur d'une entreprise qui, dans son esprit, vise un double but : philanthropique — doter la jeune Corneille —, et littéraire — opposer une barrière à la décadence du goût.

Le commentaire voit le jour en 1764 et aussitôt, tout comme les *Remarques* de l'abbé d'Olivet, mais avec un retentissement d'autant plus grand que l'auteur est plus célèbre, il est en butte à de violentes critiques que l'édition augmentée de 1774 (2) contribue à entretenir pendant de longues années (3). Mais comme ces attaques ont un carac-

(1) Lettre à Duclos, 1^{er} mai 1761 (*O.* XLI, pp. 288-290).

(2) C'est d'elle que Voltaire dit dans son commentaire (*Remarques sur Sertorius*, acte II, sc. V) : « Nous reprenons quatre fois plus des fautes dans cette édition que dans les précédentes, parce que des gens qui ne savent point le français, ont eu le ridicule d'imprimer qu'il ne fallait pas s'apercevoir de ces fautes ». (*O.* XXXII, p. 204). Cf. la lettre de Voltaire à d'Argental, 16 avril 1775 (*O.* XLIX, p. 277).

(3) Dès l'apparition du *Commentaire*, Bachaumont traduit le sentiment d'une partie importante du public dans ses *Mémoires secrets* (mai 1764) où il se montre très sévère pour Voltaire.

tère personnel beaucoup plus prononcé, qu'elles visent l'homme plutôt que l'œuvre, elles ne méritent pas de nous retenir aussi longtemps. Ce qu'on cherche surtout à persuader au public, c'est que le *Commentaire* est un monument de la jalousie de Voltaire. On y avait d'autant moins de peine que l'inégalité de l'œuvre, le ton de polémique que l'auteur n'avait pas toujours su éviter, la légèreté en même temps que la rigueur superficielle de sa critique sautaient aux yeux de tout le monde (1). Il n'y eut guère que Duclos et Grimm pour trouver cette critique indulgente (2). Encore le second convenait-il qu'il y avait dans le *Commentaire* « une foule de remarques négligemment écrites, faites à la hâte, peu approfondies, quelquefois peu importantes, d'autres fois susceptibles de plus de lumière et d'un plus grand développement » ; il admettait que « des esprits cultivés et nourris des meilleurs ouvrages de l'antiquité et des nations modernes sont en droit de trouver ces commentaires légers, d'y désirer plus de vues et de profondeur ». Même des écrivains qui n'ont pas de préventions contre Voltaire, d'Alembert et Palissot, s'efforcent, l'un de le mettre en garde, avant que le *Commentaire* ait paru, contre son penchant à découvrir partout des fautes dans Corneille (3), l'autre, beaucoup plus tard,

(1) La critique la plus complète à laquelle ait été soumis le *Commentaire sur Corneille*, est — depuis Palissot — celle de F. Godefroy dans son *Lexique comparé de la langue de Corneille*, Paris, 1862, 2 vol. in-8°. On en peut lire encore avec fruit l'introduction ainsi que le chapitre de L. Brunel consacré au même sujet dans *Les philosophes et l'Académie française au dix-huitième siècle*.

(2) Cf. Voltaire, *Réponse à un académicien* (Duclos) (O. XXV, pp. 223-227) et la *Correspondance littéraire* de Grimm, 15 mai 1764 (V, p. 502) : « M. de Voltaire a été souvent trop indulgent, ou du moins très réservé dans ses critiques, surtout dans les premiers volumes. »

(3) Lettres à Voltaire, 8 septembre et 10 octobre 1761 (*Œuvres de Voltaire*, XLI, pp. 434 et 475).

d'expliquer par un accès de mauvaise humeur les exagérations de sa critique (1). A plus forte raison, un Fréron (2) ou un Clément (3) devaient-ils s'en prendre à Voltaire en l'accusant des plus bas calculs.

Dans un procès qui n'avait pour but que de mettre en évidence la mauvaise foi de l'accusé, il est clair que les principes n'interviennent que subsidiairement et pour fournir des armes à la partie adverse. C'est ainsi que dans les deux *Lettres* que Clément consacre à la réfutation du *Commentaire*, on voit reparaître sous une forme légèrement modifiée les mêmes arguments dont l'abbé Desfontaines et Louis Racine s'étaient servis contre l'abbé d'Olivet ; d'abord le danger de rendre les jeunes gens et les gens de lettres trop vétilleux sur le chapitre de la langue : « ils ne sont que trop portés à condamner une belle chose parce qu'elle pèche contre la grammaire » (4) ; puis le caractère propre de la langue poétique où l'inversion autorise quantité de tours

(1) Voyez dans les *Œuvres de P. Corneille avec le commentaire de Voltaire sur les pièces de théâtre et les observations critiques sur ce commentaire par le citoyen Palissot*, Paris, Didot, 1801, 12 vol. in-8°, le *Sentiment de l'éditeur sur le commentaire de Voltaire*, (I, pp. 33-42). A en croire Palissot, c'est inconsciemment que Voltaire témoigne si peu d'égards à Corneille, par réaction d'abord contre ceux qui affectent de préférer ce poète à Racine, puis contre ceux qui s'en font un moyen de rabaisser l'auteur de *Zaïre* et de *Mélope*. Cf. les *Mémoires de Palissot*, 1803, I, p. 213 : « On s'était pressé malignement de publier que Voltaire, en se chargeant de ce travail, n'avait eu d'autre but que d'outrager la mémoire de ce grand poète. Cette injustice lui donna de l'humeur, et telle est la faiblesse de l'esprit humain, que cette humeur semble quelquefois rejaillir sur Corneille. »

(2) *Année littéraire*, 1764, III, p. 97 et 1768, VI, p. 217.

(3) *Cinquième et Sixième lettres à M. de Voltaire*, La Haye, 1774, 2 vol. in-8°.

(4) *Cinquième lettre*, p. 29.

interdits à la prose (1) ; enfin l'inconvénient d'enchaîner par des lois les écrivains de génie, « car enfin la grammaire ne doit pas commander à ceux qui l'ont créée ou sans lesquels elle n'eût jamais été. On sait que les poètes ont fait leurs langues avant qu'il y eût des grammairiens. C'est cette hardiesse à subjuguier la langue, je le répète, qui distingue les plus grands poètes : ce ne sont que de froids grammairiens sans goût qui leur en font des reproches » (2). A entendre Clément, si Voltaire avait bien compris son rôle de commentateur, il se serait donné la peine d'observer que « les fautes du grand Corneille contre la grammaire sont de trois espèces : celles qui n'en étaient pas de son temps et qui en sont devenues par le caprice de l'usage ; celles que s'est permis ce grand homme en faveur de la précision, de la force, de la vivacité du style... ; enfin celles qui lui sont échappées par inadvertance et qui sont des fautes réelles » (3). Son ignorance l'a empêché de reconnaître partout les fautes de la première espèce ; bien loin de faire admirer, comme il aurait dû, les fautes de la seconde espèce, il les a le plus souvent portées au compte des erreurs de Corneille ; quant aux fautes de la troisième espèce, il les a multipliées comme à plaisir dans son relevé.

Dans ce concert de blâmes, l'abbé Galiani faisait entendre une note un peu plus imprévue. Pour le correspondant de M^{me} d'Épinay, la perfection d'une langue étant chose essentiellement relative, c'est-à-dire dépendant des besoins et des goûts du moment, seuls les contemporains d'un auteur sont en mesure de le juger à ce point de vue. Il est absurde de vouloir apprécier, à plus de cent ans de distance, la langue de Corneille en s'inspirant de principes qu'il n'a peut-être

(1) *Sixième lettre*, pp. 118 et sq.

(2) *Ibid.*, p. 164.

(3) *Ibid.*, p. 194.

jamais été tenté d'observer. « Tous les siècles et tous les pays ont leur langue vivante et toutes sont également bonnes. Chacun écrit la sienne. Nous ne savons rien de ce qui arrivera à la langue française lorsqu'elle sera morte ; mais il se pourrait bien faire que la postérité s'avisât d'écrire en français sur le style de Montaigne et de Corneille et pas sur celui de Voltaire » (1). Il appartenait à un homme d'esprit comme l'abbé Galiani d'observer que, somme toute, ce que Voltaire déplorait, c'était que l'auteur du *Cid* n'eût pas écrit comme celui de *Zaïre*.

Pour le venger de ces attaques et de ces paradoxes, le commentateur avait la plume de Blin de Sainmore (2), celle de Grimm dans sa *Correspondance littéraire* (3) et celle de La Harpe dans le *Mercur*e (4) ; il avait enfin la sienne dont il n'a pas manqué de s'armer une fois de plus contre Clément (5). Méconnues de ses détracteurs habituels, ses idées n'en faisaient pas moins leur chemin. Elle répondait à un besoin véritable chez tous ceux qui avaient perdu l'espoir de se reconnaître au milieu de la masse des jugements vagues et contradictoires entassés sur le compte des écrivains célèbres du règne de Louis XIV. Que ne possédait-on, pour chacun d'eux, quelque recueil où seraient signalés « les actes, les scènes, les morceaux qui doivent être estimés ou blâmés, les phrases qui sont exactes ou incorrectes, les pensées brillantes ou obscures, sublimes ou triviales » ! Ce souhait semblait d'autant plus facile à satisfaire qu'on avait

(1) Lettre à Madame d'Épinay, 23 avril 1774 (*Correspondance inédite*, Paris, 1818, in-8°, II, pp. 104-105).

(2) *Lettre sur la nouvelle édition de Corneille par M. de Voltaire*, Amsterdam, M.DCC.LXIV, in-8° de 22 pp.

(3) Mai 1764 (V, pp. 498-505) et juin 1774 (X, pp. 443-449).

(4) Juillet 1774 (O. XIV, pp. 391-398).

(5) *Sentiment d'un académicien de Lyon sur quelques endroits des commentaires de Corneille* (O. XXIX, pp. 317-324).

désormais sous les yeux « la critique du *Cid* par l'Académie et les notes de Voltaire sur Pierre Corneille » (1).

Des vœux on passait aux actes. Non content d'éveiller un écho sympathique, l'auteur du *Commentaire* faisait souche et, de son vivant, pouvait assister déjà à la naissance des premiers rejetons de sa nombreuse postérité. Le commentaire de La Harpe sur le théâtre de Voltaire est rédigé pour ainsi dire sous les yeux du maître, mais ne verra le jour que longtemps après sa mort. En 1768, Luneau de Boisjermain pourvoit Racine d'un nouveau et copieux commentaire, fruit de plusieurs collaborations anonymes auxquelles le marquis de Ximénès cherche à joindre la sienne avec son *Examen impartial des meilleures tragédies de Racine*. En 1773, Bret livre au public son *Molière* commenté avec des notes grammaticales dont il voudrait bien pouvoir révéler l'illustre origine. La même année, Marmontel commence la publication de ses *Chefs-d'œuvre dramatiques* accompagnés de remarques sur la langue et le goût. Elle se heurte à des obstacles financiers qui la font échouer au moment où l'auteur n'avait encore fourni que la *Sophonisbe* de Mairet, le *Scévole* de Du Ryer et le *Venceslas* de Rotrou, c'est-à-dire les pièces destinées seulement « à marquer les progrès de l'art ».

Après la mort de Voltaire, l'époque révolutionnaire donne naissance aux travaux de La Harpe sur Racine, de Guillon et de Chamfort sur La Fontaine. Le même Chamfort exerce en outre sa critique sur la tragédie d'*Esther*. C'est alors que Domergue fait passer sous les yeux des membres du Comité de Salut public le projet d'un « commentaire gram-

(1) *Observations sur la littérature à Monsieur **** (Sabatier de Castre), Amsterdam et Paris, 1774, in-8°. Lettre XVIII : « Moyens proposés à l'auteur des *Trois siècles* pour rendre l'étude des Belles-Lettres plus facile aux jeunes gens » (pp. 241-245).

matical des auteurs célèbres » (1), mais sans éveiller d'autre écho, semble-t-il, que le petit *La Fontaine* annoté par Mongez et destiné « aux écoles primaires de tous les cantons de France » (2). De l'autre côté de la Manche, le *Boileau* que le grammairien Lévizac commente à l'usage des jeunes Anglais, clôt enfin cette période du dix-huitième siècle pendant laquelle la manie d'annoter les écrivains classiques avait fini par gagner tout le monde. André Chénier en fut atteint au sortir du collège, d'où ses notes sur Malherbe. Dans un âge plus avancé, Rivarol en a manifesté les symptômes en marge de ses livres. On raconte que Le Brun, après avoir pâli pendant soixante ans « sur nos plus fameux classiques, Malherbe, Boileau, Racine et Jean-Baptiste Rousseau », presque privé de la vue, la loupe à la main, jusqu'aux derniers moments de sa vie, analysait encore leurs écrits (3). Un éditeur bénévole du premier et du dernier de ces poètes devait sauver de l'oubli une partie de ces radotages d'un moribond, tout comme

(1) Guillaume, *Procès-verbaux du Comité de l'Instruction publique de la Convention nationale*, III, p. 447. « J'examinerai, dit Domergue, et les fautes qui sont échappées aux grands écrivains, et les beautés dont ils ont enrichi la langue. Jean-Jacques, Voltaire, Buffon, Racine, nos plus beaux génies, comparaitront devant nos lecteurs qui leur pardonneront quelques taches effacées par tout l'éclat de leur talent. Mes remarques seront respectueuses par égard pour les grands hommes; raisonnées pour être utiles; également éloignées du ton de l'école et de celui des académies, pour [n'être] ni sèches, ni fausses ».

(2) Un indice tout à fait sûr de la parenté de cet ouvrage avec le projet soumis au Comité de Salut public, c'est la note grammaticale signée du « citoyen Domergue » qui figure au commencement.

(3) Avertissement de l'éditeur en tête des *Œuvres poétiques de Boileau-Despréaux avec des notes de Ponce-Denys Écouchard Lebrun*, Paris, François Buisson, 1808, in-8°.

il devait s'en trouver un pour transmettre à la postérité les remarques juvéniles d'André Chénier commentateur.

Au moment où nous arrêtons cette revue, l'entreprise que nous avons vu naître péniblement à l'Académie au commencement du siècle, est en plein essor et va se poursuivre, sous l'Empire et la Restauration, grâce aux travaux des Geoffroy, des Daunou, des Auger, des Amar, des Fontanier, etc. Qu'était-elle devenue à l'Académie depuis que Duclos s'était efforcé de l'y ressusciter ?

III

L'énergie dépensée par Voltaire auprès des Quarante en vue d'obtenir d'eux un examen approfondi du commentaire sur Corneille, laisse supposer qu'ils ne mettaient pas plus d'empressement qu'il ne fallait à le suivre dans la voie où il voulait les engager. « Conseillez, pressez ces éditions de nos auteurs classiques », écrivait-il déjà en juin 1764 à l'abbé d'Olivet (1). Lui-même accapara longtemps une bonne partie du temps de ses confrères en leur soumettant les ébauches de son propre travail. Évidemment sa façon de prêter son concours à l'entreprise n'en avait pas complètement satisfait les promoteurs. Duclos s'était senti débordé par le zèle de son correspondant ; tout son rôle, ou à peu près, et celui de d'Alembert consistèrent par la suite à le refréner. La lecture des notes hâtives du commentateur de Corneille, l'espèce d'affectation qu'il met à placer son œuvre sous le patronage de la haute assemblée tout en se réservant le dernier mot, devaient finir par inquiéter le secrétaire perpétuel d'un corps aussi soucieux de ne pas compromettre son autorité. En vain Voltaire s'efforçait-il de rassurer Duclos : « Je ne veux point

(1) Lettre du 15 juin 1761 (O. XLI, p. 323).

rendre l'Académie responsable de mon commentaire ; je veux seulement profiter de ses lumières, qu'on sache que j'en ai profité et que, sans ses bontés et ses soins, le commentaire serait bien moins utile » (1). Ces protestations ne suffirent pas à l'Académie : elle exigea de Voltaire qu'il signât la dédicace du *Corneille* commenté et, de cette manière, l'ouvrage tout entier (2).

Cependant Duclos n'avait pas renoncé à ses plans de commentaires composés non plus par des académiciens, mais par la compagnie délibérant en corps. La publication du *Corneille* de Voltaire lui laissa enfin tout le loisir de les mettre à exécution. Dans les derniers mois de 1765, à ce qu'il semble, un commentaire de Boileau fut mis sur le chantier. Il fut suivi par d'autres pendant les secrétariats de d'Alembert et de Marmontel, si bien qu'au moment où l'ancienne Académie disparaît, elle n'a pas achevé moins de cinq commentaires grammaticaux, non compris ceux qu'elle avait entrepris en 1719. Ces cinq commentaires passaient en revue les œuvres de Boileau, de Molière, de La Fontaine, de Quinault et de La Bruyère (3). Il est vrai que l'Académie elle-même n'en avait publié aucun. Seul le commentaire sur Molière, confié à Bret en 1773, mais à condition qu'il n'en révélât pas la provenance, avait vu le jour. Le tour de certaines remarques souligné par les indiscretions

(1) Lettre à Duclos, 7 octobre 1761 (*O.* XLI, p. 470).

(2) Cf. les lettres de Voltaire à Duclos, 6 janvier 1764 et de d'Alembert à Voltaire, 15 janvier 1764 (*Œuvres de Voltaire*, XLIII, pp. 76 et 88).

(3) « L'examen du *Cid* par l'Académie française et ses remarques sur Molière seront encore pour vous de très bonnes leçons. J'ai conservé ses notes sur les fables de La Fontaine. Que n'ai-je pu retrouver celles qu'elle avait faites sur Boileau, sur Quinault et sur La Bruyère ! » Marmontel, *Leçons d'un père à ses enfants sur la langue française*, 1^{re} leçon (*O.* XVI, pp. 3-4).

de la presse, n'avait pas tardé du reste à instruire le public de ce que l'Académie tenait si fort à dissimuler. Un peu plus tard d'Alembert laissait entendre, dans son *Histoire des membres de l'Académie*, qu'outre le *Dictionnaire*, « l'examen grammatical des bons auteurs français » absorbait en partie l'activité de la compagnie, ajoutant qu'il ne serait pas difficile de mettre le public en état d'apprécier les fruits de ce travail (1). Mais, une fois de plus, la timidité de l'Académie l'emporta sur son désir de paraître aussi laborieuse que sa sœur des Inscriptions et Belles-Lettres. De ses commentaires demeurés presque tous à l'état de manuscrits au dix-huitième siècle, plusieurs, ceux de La Fontaine, de Quinault et de La Bruyère, sont aujourd'hui perdus ; d'autres, ceux d'*Athalie* et des *Œuvres* de Boileau, ont été publiés au dix-neuvième siècle dans des conditions fort peu favorables. Nous n'avons de textes absolument certains que les *Remarques sur le Quinte-Curce* et les notes grammaticales sur Molière, si tant est que soit Bret, soit Duclos les aient respectées (2).

(1) *Éloge de Régnier-Desmarais*, note e (*Histoire des membres de l'Académie*, III, pp. 290-292).

(2) L'Académie s'est encore occupée de commentaires au dix-neuvième siècle. Sans parler des vœux plus ou moins platoniques exprimés par ses membres (ainsi par Joseph Chénier lorsqu'il rend compte de l'édition de Boileau commentée par Daunou en 1709. Cf. ses *Œuvres*, Paris, Guillaume, 1825, in-8°, IV, p. 276), très peu après sa résurrection, elle chargea de l'examen des œuvres de Vauvenargues, au point de vue de la langue et du goût, une commission dont faisaient partie Garat, Destutt-Tracy, Suard et Morellet. Il est probable que les notes de ces deux derniers académiciens dans l'édition des *Œuvres* de Vauvenargues, Paris, Dentu, 1806, 2 vol. in-8°, sont le résultat de cet examen qui ne fut jamais achevé (Gilbert, *Avertissement* en tête de son édition des *Œuvres* de Vauvenargues, Paris, 1857, I, p. II, note 1. Cf. Morellet, *Mémoires*, 1822, II, p. 126, à la date de 1803). Plus

Nous venons de passer en revue, dans les chapitres qui précèdent, toute l'œuvre des grammairiens puristes au dix-huitième siècle, telle qu'on peut la suivre dans ses principales directions en prenant pour point de départ l'Académie. De cette manière, nous sommes parvenus à nous orienter dans ce redoutable labyrinthe. Et voici, non seulement nous y avons découvert quelques grandes voies, mais nous avons reconnu l'existence d'une voie centrale plus importante que les autres. En d'autres termes, les commentaires nous sont apparus comme l'œuvre essentielle du purisme à cette époque. Ils le sont par la place qu'ils doivent occuper dans l'enseignement de la langue, par le nombre, et aussi par l'originalité de la conception. Nous avons affaire ici à une entreprise nouvelle du dix-huitième siècle opposée à l'œuvre grammaticale du dix-septième. C'est sur elle que, pendant un certain temps, les puristes ont porté leur principal effort ; ils l'ont marquée de leur personnalité avec une prédilection significative dans l'espoir qu'on les tiendrait quittes de leurs engagements antérieurs. Elle est enfin la manifestation la plus caractéristique de leur doctrine, si tant est que cette doctrine ait des principes bien arrêtés. Nous allons nous en assurer. Pour cela nous n'aurons qu'à isoler la formule du bon usage, pierre angulaire de tout le système, et à voir ce qu'elle était devenue depuis que Vaugelas s'était donné la peine de la fixer pour ses contemporains et pour lui-même.

tard, Auger, suivant l'exemple de Voltaire, lut à ses confrères des fragments de son commentaire sur Molière. « Qui ne voit là une des grandes destinations d'une véritable académie ? » écrit à ce propos Lacretelle dans la *Minerve française* (II, mai 1818, p. 486. Cf. *Ibid.*, I, février 1818, p. 555). Il recommande tout spécialement le procédé qui consiste à faire revoir par les académiciens en corps les commentaires qu'ils ont préparé individuellement.

CHAPITRE IV

L'ESPRIT DU PROGRAMME :

3^o LES VARIATIONS DE LA DOCTRINE DE L'USAGE.

Tendances conservatrice et rationaliste de la grammaire au dix-huitième siècle. — Déformation de la formule de Vaugelas. — L'usage de la langue parlée : la ville et la société bourgeoise. — L'usage de la langue écrite : les grands écrivains du siècle de Louis XIV. — Critique de l'usage des bons auteurs : archaïsmes, négligences, hardiesses. — L'usage grammatical : la tradition, la raison et l'analogie.

A ne tenir compte que des explications des grammairiens, on pourrait croire que la formule du bon usage selon Vaugelas — *la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps* — fut appliquée à peu près telle quelle au dix-huitième siècle. Le P. Buffier se borne à substituer à la notion d'élite celle de pluralité, la première n'étant pas assez précise à son gré. Il veut que « l'usage constant » soit « celui sur lequel *le plus grand nombre* des personnes de la Cour qui ont de l'esprit et des écrivains qui ont de la réputation conviennent manifestement » (1). Beauzée, tout en reconnaissant les bonnes intentions du P. Buffier, trouve que cette nouvelle formule permet encore d'hésiter. Il

(1) *Grammaire*, édit. de 1714, p. 22.

se demande comment on désignera les personnes de la Cour qui ont de l'esprit, à quel signe on reconnaît qu'un écrivain a de la réputation. De la sorte, il en vient à éliminer de la formule du P. Buffier les mots *qui ont de l'esprit* et à donner pour mesure de la réputation d'un écrivain le degré de faveur que le public lui témoigne au moment précis où l'on invoque son autorité. Le bon usage, selon Beauzée, c'est « la façon de parler de la plus nombreuse partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus nombreuse partie des auteurs *les plus estimés du temps* » (1).

A première vue, ces variantes destinées à faciliter l'application de la formule de Vaugelas, ne l'atteignent pas dans ses parties essentielles. En y regardant de plus près, elles la modifient sur un point dont l'importance apparaîtra mieux tout à l'heure. « La plus saine partie des auteurs *du temps* », écrivait Vaugelas; Buffier ne parle plus que des auteurs « qui ont de la réputation » et Beauzée des auteurs « les plus estimés du temps ». Ils ne désignent donc plus expressément les bons auteurs *contemporains*. Par contre, l'usage parlé n'a toujours, pour ces deux grammairiens, qu'un seul et même juge, la Cour, tandis qu'en réalité, sur ce point aussi, la formule de Vaugelas ne se conserve pas intacte au dix-huitième siècle. Il s'en faut bien qu'à cette époque les tendances auxquelles la formule du bon usage est censée correspondre, soient exactement les mêmes que précédemment.

I

Longtemps la mobilité naturelle de l'usage n'avait pas été le sujet d'inquiétude profonde qu'elle est devenue par la

(1) *Encyclopédie*, art. *Usage*.

suite. Pour les grammairiens de l'école de Malherbe et de Vaugelas, la langue française était encore en train de se former et, si rapprochée qu'elle fût de sa majorité, il ne leur semblait pas qu'elle l'eût encore atteinte. L'usage guidé par eux ne faisait alors que la perfectionner. Mais quand elle eut produit des chefs-d'œuvre dans tous les genres, quand elle eut achevé d'établir son règne sur l'Europe entière, il devint évident qu'elle avait terminé son ascension. A partir de ce moment, elle n'avait plus qu'à redescendre. L'usage, avec sa fuite irrésistible, constituait désormais pour elle un danger, car il n'allait pas manquer de la « corrompre » peu à peu.

On en eut très vite le sentiment. Dès les premières années du dix-huitième siècle, des plaintes sur la « décadence » de la langue se font entendre un peu partout, soit en France, soit à l'étranger (1); elles vont grossissant par la suite pour prendre, chez Voltaire et les principaux puristes de son entourage, le caractère d'une véritable obsession. « Tout conspire, observe le *Dictionnaire philosophique*, à corrompre une langue un peu étendue : les auteurs qui gâtent le style par l'affectation; ceux qui écrivent en pays étranger et qui mêlent presque toujours des expressions étrangères à leur langue naturelle; les négociants qui introduisent dans la conversation les termes de leur comptoir et qui vous disent que l'Angleterre arme une flotte mais que, *par contre*, la France équipe des vaisseaux; les beaux esprits des pays étrangers qui, ne connaissant pas l'usage, vous disent qu'un jeune prince a été

(1) « The french (language), for the last fifty years, has been polishing as much as it will bear, and appears to be declining by the natural inconstancy of that people and the affection of some late authors to introduce and multiply cant words, which is the most ruinous corruption in any language. » J. Swift, *A proposal for correcting, improving and ascertaining the English Tongue*, 1712 (O., édit. W. Scott, 1824, IX, p. 144).

très bien *éduqué*, au lieu de dire qu'il a reçu une bonne éducation (1). »

Cette décadence de la langue française parvenue depuis peu à son plus haut point de perfection, apparaissait d'ailleurs comme la conséquence inéluctable d'une loi, lorsqu'on la comparait à celle du latin et du grec par exemple, qu'une tradition plus ou moins conforme à la vérité représentait traversant une époque dite *classique* à partir de laquelle ces deux langues ne faisaient plus que déchoir. On en concluait que l'évolution des langues littéraires ne présente qu'un sommet où elles ne se maintiennent pas longtemps. Les siècles suivants les en éloignent continuellement sans jamais les y ramener. « Je pense, lit-on dans la *Correspondance* de Grimm un jour qu'elle prend la défense du grammairien Voltaire, je pense qu'il y a eu pour chaque nation une époque où sa langue a acquis la perfection dont elle était susceptible et que cette époque n'est pas difficile à fixer, parce qu'elle a toujours été marquée par de grands événements et par des prodiges en tous genres. Qui peut douter que la langue grecque ne fût jamais plus pure et plus parfaite qu'au siècle d'Alexandre et de Périclès, celle des Romains sous Auguste et la nôtre sous le règne de Louis XIV? » (2) Et à la vérité, rien, en ce temps de classicisme étioilé, ne vient encore démentir cette théorie. La production des chefs-d'œuvre subitement arrêtée après le règne de Louis XIV, n'est pas faite pour donner l'impression que la langue est en mesure de renouveler sa perfection ou seulement de la conserver. Mais, au contraire, la médiocrité relative des ouvrages qui voient le jour au dix-huitième siècle, surtout dans les genres qui ont pris la tête des autres, la tragédie et la comédie, semble justifier le pessimisme de la critique. Nous ne voulons

(1) *Dict. phil.*, art *Langues*, sect. III (O. XIX, p. 570).

(2) *Correspondance littéraire*, juin 1774 (X, p. 447).

pas insister sur l'évident parallélisme des idées littéraires et grammaticales à cette époque ; mais il est bon de faire observer qu'elles se renforcent mutuellement. L'histoire d'une langue étant liée à celle de ses chefs-d'œuvre, ce qu'on peut dire des progrès de l'une est également applicable à l'apparition des autres et vice-versa.

Ainsi représentée comme une quasi-nécessité, l'évolution décroissante du français classique offrait un double inconvénient : tout d'abord elle devait frapper d'infériorité la production des époques subséquentes ; ensuite, conséquence non moins désastreuse aux yeux des puristes, elle allait compromettre l'existence des chefs-d'œuvre. En entrant à l'Académie, en 1671, Bossuet n'avait su tirer qu'une belle leçon d'humilité chrétienne du fait que « nous ne saurions rien confier d'éternel à des langues toujours changeantes ». Quarante-trois ans plus tard l'abbé de Saint-Pierre, parlant dans la même enceinte, envisage avec beaucoup moins de résignation cette inconstance de l'usage qui, faisant « insensiblement périr pour notre siècle nos vieux originaux, fera ainsi périr nos meilleurs ouvrages pour les siècles suivants, ce qui peut, ce me semble, être regardé comme une grande perte pour les lettres en général et pour la réputation de nos excellents auteurs en particulier » (1). Cette inquiétude grandit à mesure qu'on avance dans le siècle. « Doit-on permettre que La Fontaine, Despréaux, Racine, Rousseau deviennent jamais gothiques ? Corneille, Balzac et Voiture n'ont vieilli que pour quelques mots, parce que la langue n'a été bien formée que depuis eux par les élégants écrivains du Port-Royal, de l'Académie française et autres. Il est à propos que ce qui n'est point devenu suranné dans Corneille, dans Balzac, dans Voiture, ne le devienne jamais (2). » Telles

(1) *Second discours...*, édit de 1717, p. 66.

(2) *Jug. ouvr. nouv.*, H, p. 37.

sont les réflexions que l'abbé Desfontaines oppose au discours révolutionnaire de Moncrif. Un peu plus tard, Voltaire dira en s'adressant aux corrupteurs de la langue : « Qu'arriverait-il si vous changiez ainsi le sens de tous les mots ? On ne vous entendrait ni vous, ni les bons écrivains du grand siècle (1). » La *Correspondance* de Grimm, avec non moins d'énergie, dénonce le même péril : « Ne serait-il pas à désirer que la langue française pût être fixée au point où elle est parvenue aujourd'hui ? Je sais que le temps mine tous les ouvrages des hommes et qu'il n'est pas plus aisé d'arrêter le progrès ou la décadence d'une langue que d'arrêter le développement ou la corruption des mœurs publiques :

... Mortalia facta peribunt :

Nedum sermonum stet honos et gratia vivax.

Mais au moins ne faudrait-il pas hâter une révolution à laquelle nous ne pouvons que perdre. *Quel dédommagement notre siècle laissera-t-il à la postérité, s'il lui fait perdre le goût des chefs-d'œuvre que nous ont laissés nos pères ?* (2) »

Notons cette première impression qui domine le travail des grammairiens du dix-huitième siècle : la langue et ses chefs-d'œuvre sont menacés de ruine par la fuite de l'usage. Il en est une autre que leurs prédécesseurs n'avaient pas éprouvée non plus, du moins au même degré. L'antinomie apparente ou réelle de l'usage et de la raison les avait laissés relativement calmes. Les qualités de la langue qu'ils s'appliquaient surtout à mettre en lumière, l'élégance, l'har-

(1) *Dict. phil.*, art. *Langue française* (O. XIX, p. 188). Cf. *Ibid.*, art. *Langues* : « Toute langue étant imparfaite, il ne s'ensuit pas qu'on doive la changer. Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs l'ont parlée... La raison en est claire : c'est qu'on rendrait bientôt inintelligibles les livres qui font l'instruction et le plaisir des nations. » (O. XIX, pp. 570-571).

(2) *Correspondance littéraire*, juin 1774 (X, p. 448).

monie, la grâce, la nouveauté, les dispensaient de prendre une attitude résolue dans ce conflit. Si leurs préférences vont à l'une des deux parties, c'est à l'usage, incarnation de la mode dans ce qu'elle a tout à la fois de plus jeune et de plus capricieux. Rien n'égale la satisfaction de Vaugelas lorsqu'il découvre une « belle et curieuse exception » aux règles qu'il s'efforce d'établir. Longtemps après lui, les grammairiens célèbrent encore le charme de l'irrégularité en matière de langage (1). Le gallicisme, ce fils insoumis de la langue, leur inspire plus que de l'indulgence : ils ont pour lui toutes les faiblesses. Mais après eux commence une génération de grammairiens épris de logique. En plein siècle de philosophie, ces nouveaux venus n'admettent pas sans peine que la langue résiste à la toute-puissance de la raison, et tandis que les plus sensés d'entre eux se consolent en espérant toujours découvrir les raisons cachées de ce qui n'en a pas à première vue, les autres se répandent en récriminations contre la tyrannie « capricieuse et bornée » de l'usage (2). Mais tous se rencontrent sur ce point, qu'il s'agit de réduire son rôle au strict nécessaire. Dans le discours

(1) Notamment à l'Académie : « On ne peut mieux prouver que cette phrase est bonne qu'en faisant voir qu'elle auroit moins de grâce en la rendant plus grammaticale », lit-on dans les *Remarques et décisions* de l'abbé Tallemant, p. 7. Encore en 1721, le vieux Dacier tient un raisonnement semblable dans sa préface aux *Vies* de Plutarque : « Notre langue est surtout capricieuse en une chose, c'est qu'elle prend souvent plaisir à s'éloigner de la règle ; et l'on peut dire que souvent rien n'est plus français que ce qui est irrégulier. »

(2) Voir déjà la diatribe de Grimarest père, *Discours sur ce qu'on appelle Usage dans la langue françoise*, dans son *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial*, Paris, 1709, in-12. Il y prend violemment à partie Vaugelas et tous ceux qui opposent l'autorité de l'usage à celle de la raison.

préliminaire de l'*Encyclopédie*, d'Alembert expose de la manière suivante comment il comprend la fonction de la grammaire : « Éclairée par une métaphysique fine et déliée, elle démêle les nuances des idées, apprend à distinguer ces nuances par des signes différents, donne des règles pour faire de ces signes l'usage le plus avantageux, découvre souvent par cet esprit philosophique qui remonte à la source de tout, les raisons du choix bizarre en apparence qui fait préférer un signe à un autre *et ne laisse enfin à ce caprice national qu'on appelle Usage que ce qu'elle ne peut absolument lui ôter* (1). »

L'idéal de clarté et de régularité qui se dresse maintenant devant les grammairiens, ne leur permet plus de s'attarder aux détails qui ont mérité la sollicitude de leurs devanciers. Dans le parc somptueux de la langue française, ils délaissent les bosquets et les sentiers pour les allées coupées en droite ligne. Elles ne sont jamais assez larges ni assez nombreuses à leur gré. C'est ainsi que la lecture des grammaires françaises inspire à Desfontaines d'amères réflexions. Malgré lui, il sent « diminuer son estime pour la langue française où l'on ne voit presque aucune analogie, où tout est bizarre pour l'expression et pour la prononciation, et sans cause ; où l'on n'aperçoit ni principes, ni règles, ni conformité ; où enfin tout paraît avoir été dicté par un capricieux génie. Que cette langue originellement barbare et qui l'est encore à plusieurs égards, a bien mérité autrefois le nom de *langue rustique* ! » (2) Voltaire aussi constate à regret que le français est une langue « très irrégulière ». Les langages, à l'entendre, « sont comme les gouvernements : les plus parfaits sont ceux où il y a le moins d'arbitraire. Il est bien ridicule que d'*augustus* on ait fait

(1) *Œuvres*, I, p. 35.

(2) *Jug. ouvr. nouv.*, IX, p. 81.

août ; de *pavonem*, *paon* ; de *Cadomum*, *Caen* ; de *gustus*, *goût* (1). » Un écrivain qui se respecte, datera donc ses lettres du mois d'*auguste* et non du mois d'*août*. Cela, c'est la raison intervenant dans le vocabulaire, avec quel succès, on en peut juger par cet exemple. La syntaxe n'en sera pas moins pénétrée. L'abbé d'Olivet ayant fixé les règles d'accord du participe passé, conclut par ces mots caractéristiques : « Moins la grammaire autorisera d'exceptions, moins elle aura d'épines ; et rien ne me paraît si capable que des règles générales de faire honneur à une langue savante et polie (2). » Nous sommes loin de Vaugelas et de sa prédilection pour les caprices du langage. Le P. Buffier signale déjà, sans oser l'approuver, la tendance de ceux qui cherchent à doter la langue française d'une qualité nouvelle, la simplicité. Son raisonnement qui met en lumière le côté pratique de la question, rejoint d'ailleurs les théories de ceux qui veulent rationaliser la langue pour en faire un instrument plus docile de la pensée. Cette simplicité, c'est celle des règles : « Ils la font consister dans la manière la plus naturelle et la plus commode d'employer les mots ; de sorte que l'on y puisse établir des règles uniformes et générales et que par là une langue puisse être apprise facilement ; car, disent-ils, puisque les langues sont comme le lien ou le canal de la société des hommes, pourquoi rendre plus difficile ce commerce de société par la difficulté des constructions variées et bizarres qui demandent autant de règles qu'il y a de façons différentes de parler, tandis que les pensées pourraient être également bien exprimées par des règles de langage beaucoup plus simples et plus suivies (3). »

(1) Lettre à M. Guyot, 7 août 1767 (*O.* XLV, p. 340). Cf. *Dict. phil.*, art. *Langues*, sect. III (*O.* XIX, p. 567).

(2) *Opuscules sur la langue françoise...*, 1754, p. 386.

(3) *Grammaire*, édit. de 1714, pp. 31-32.

Tendance rationaliste et tendance conservatrice, tels sont, par conséquent, les caractères dominants et quelque peu contradictoires du mouvement grammatical au dix-huitième siècle. En y joignant les circonstances politiques et sociales, qu'il ne faut jamais perdre de vue, on aura toutes les causes qui ont modifié peu à peu la formule de Vaugelas, au point de la rendre méconnaissable.

II

La Cour, assurément, n'est à aucun moment dépouillée de ses prérogatives en matière de langage. Ceux qui en font partie, doivent à leur éducation raffinée ainsi qu'à la fréquentation constante du meilleur monde, de s'exprimer aussi bien qu'il est possible. Nul parmi les grammairiens ne songe à leur contester ce privilège. A la veille de la Révolution, l'un d'eux définit encore de la manière suivante le seul usage qui soit bon et authentique : « C'est à la Cour, dit-il, qu'il établit son tribunal, qu'il rend ses oracles. Le petit nombre de ceux qui la fréquentent, apporte à la capitale ses décisions et sa manière de prononcer qui, de la capitale, passent ensuite successivement de bouche en bouche dans les provinces et chez l'étranger (1). » C'est une chose toute naturelle : « Il est raisonnable, selon Beauzée, que la Cour, protectrice de la nation, ait dans le langage national une autorité prépondérante (2). »

(1) Montmignon, *Système de prononciation figurée, applicable à toutes les langues et exécuté sur les langues françoise et angloise*, 1785, in-8°, p. 85 (cité par Thurot dans sa *Prononciation françoise*).

(2) *Encyclopédie*, art. *Usage*. D'Alembert expliquant les raisons qu'on a d'ouvrir aux grands les portes de l'Académie, s'écrie : « Qui doit mieux connaître les finesses de la langue

Il convient d'observer toutefois qu'au moment où Beauzée rend cet oracle, les circonstances politiques et sociales auxquelles nous faisons allusion tout à l'heure, ne se prêtent plus aussi bien que précédemment à l'exercice d'un pouvoir à ce point centralisé. Déjà Louis XIV devenu dévôt sur ses vieux jours, a vu sa cour délaissée pour deux ou trois autres qui se sont formées autour de quelques-unes de ses sujettes, reines par le sourire ou par l'intelligence. La Régence, en ramenant pour un certain temps la Cour à Paris, favorise ce mouvement de dispersion. A mesure que les salons se multiplient dans la capitale, et avec eux les cafés, rendez-vous des beaux esprits, la méfiance témoignée au langage de la Ville par les puristes de la seconde moitié du dix-septième siècle, perd sa raison d'être. L'usage de Paris, centre de la vie littéraire et artistique, se dérobe au reproche de vulgarité qui l'avait inexorablement frappé auparavant. En conséquence, ce que le grand Arnauld réclamait à un moment où il ne pouvait rencontrer qu'opposition parmi les amateurs de beau langage, devient une réalité : sont pris indifféremment pour juges du bon usage « et ceux qui parlent bien à Paris, et ceux qui parlent bien à la Cour » (1).

que des hommes qui, obligés de vivre continuellement les uns avec les autres, et d'y vivre dans la réserve et souvent dans la défiance, sont forcés de substituer à l'énergie des sentiments la noblesse des expressions ; qui, ayant besoin de plaire sans se livrer et par conséquent de parler sans rien dire, doivent mettre dans leur conversation un agrément qui supplée au défaut d'intérêt, et couvrir par l'élégance de la forme la frivolité du fond ? » (*Hist. des membres de l'Académie*, préface, I, p. xxvi). En recevant le marquis de Montesquiou (5 juin 1784), Suard s'exprime de la même façon, ironie en moins que les circonstances lui interdisaient.

(1) Antoine Arnauld, *Règles pour discerner les bonnes et les mauvaises critiques des traductions de l'Écriture-Sainte en*

Les grammairiens affectent de réunir en un seul groupe ces deux espèces de témoins pour les opposer à la Province (1); et la même raison politique qui, aux yeux de Beauzée, justifie le pouvoir des courtisans sur la langue, se trouve autoriser, d'après l'abbé Girard, une formule sensiblement plus étendue : « Chez les peuples unis sous une seule domination, l'on dans sa grammaire, soit monarchie, soit république, l'usage de la langue suit celui de la politique : je veux dire qu'il est unique, et que, dépendant toujours de la portion dominante, il s'apprend à la Cour et dans la Capitale (2). »

Les représentants du bon usage ne sont pas seulement dispersés sur un plus grand territoire; ils appartiennent en outre à des milieux plus variés. La défaveur qui s'attachait aux mœurs épaisses des bourgeois, avait été pour beaucoup dans l'anathème prononcé contre la Ville par un de Callières par exemple. Mais, au dix-huitième siècle, la grosse bourgeoisie acquiert une culture qui dissipe en grande partie ces préjugés. Gens de finances et gens de robe achèvent de gravir les derniers échelons qui les séparaient de la noblesse.

françois pour ce qui regarde la langue; avec des réflexions sur cette maxime que l'usage est la règle et le tyran des langues vivantes, Paris, 1707 (ouvrage posthume), in-12, p. 111.

(1) « La politesse de notre langue demande des soins sur les moindres choses. C'est cette attention qui fait la différence entre le langage de la Cour et du beau monde de Paris, et celui des Provinces. » De Vallange, *Nouveau système et nouveau plan d'une grammaire françoise*, 1719, p. 262. — « Quand je le vois [le grammairien] nous prescrire souvent un usage contraire à celui de la Cour et de toutes les personnes du grand monde ou des gens de lettres de Paris..., je ne puis m'empêcher de m'écrier *infelix labor!* » Desfontaines, *Jug. ouvr. nouv.*, II, pp. 145-146. Cf. la série des témoignages cités par Thurot dans sa *Prononciation française*, I, pp. CII-CIII.

(2) *Vrais principes de la langue françoise*, I, pp. 19-20.

A force de se frotter au marquis, son perpétuel obligé, le traitant a pris peu à peu ses goûts, ses habitudes et jusqu'à ses manières. Il est instruit, il cultive les arts et les protège. Hier il additionnait des chiffres, aujourd'hui il écrit des contes badins ou compose des opéras. Ses fils partagent la vie élégante des jeunes nobles. Son hôtel, dont souvent le luxe éclipse celui des maisons princières, s'ouvre comme elles à la foule des artistes et des gens de lettres. Sa compagnie, une Geoffrin, une Dupin, tient salon à l'instar de la duchesse ou de la maréchale ; et, comme l'autorité de ces réunions se mesure moins peut-être aux quartiers de noblesse qu'on y rassemble qu'à la somme d'esprit qu'on y dépense, on voit se presser chez elle la foule des beaux esprits en quête d'une réputation mondaine. Après avoir si bien profité de ses leçons, pourquoi M. Jourdain n'en donnerait-il pas à son tour ? Pourquoi n'enseignerait-il pas le bon langage au même titre que le noble Dorante ? Il a pris rang parmi les « honnêtes gens de la nation » dont on parle la langue et parmi lesquels il faut comprendre, suivant Dumarsais, « les personnes que la condition, *la fortune* ou le mérite élèvent au-dessus du vulgaire et qui ont l'esprit cultivé par la lecture, par la réflexion et par le commerce avec d'autres personnes qui ont les mêmes avantages » (1).

Cette définition du bon usage de la langue parlée est déjà bien différente de celle de Vaugelas, ne disons pas plus large, car, à y regarder de près, elle enferme cette langue dans ses limites traditionnelles, la bonne société, entre lesquelles seulement un plus grand nombre de personnes ont pris place. A

(1) *Encyclopédie*, art. *Construction*. — Pour désigner les représentants du bon usage de la langue parlée, on emploie diverses expressions à cette époque, toutes plus vagues les unes que les autres : les « honnêtes gens », les « personnes bien élevées », le « beau monde », ou simplement « la Société ».

envisager la question non plus du point de vue géographique ou social, comme nous venons de le faire, mais du point de vue de la culture générale de cette société, on serait amené par contre à constater, surtout en ce qui concerne le vocabulaire, que l'usage de la langue parlée embrasse un territoire plus vaste au dix-huitième qu'au dix-septième siècle. Mais la formule de Vaugelas qui nous sert de guide, ne nous permet pas d'envisager ce côté de la question. D'ailleurs, par la force des choses, le bon usage de la langue parlée n'a plus, au point de vue où nous nous plaçons, qu'une importance secondaire. Il ne sert qu'à fixer la prononciation et le vocabulaire de la langue usuelle. Le régime que les grammairiens tentent d'imposer à la langue écrite au dix-huitième siècle, la met en mesure de se passer à peu près complètement des services de la langue parlée.

III

Il n'en avait pas été toujours ainsi. Malherbe et Vaugelas avaient, l'un après l'autre, posé en principe que la langue écrite doit rester dans l'absolue dépendance de la langue parlée. C'est par la seconde qu'ils avaient commencé à épurer la première. De là le respect qu'ils témoignent à la langue parlée et l'importance qu'elle prend à leurs yeux. Mais peu à peu, par une conséquence inévitable du système de ces deux grands puristes, la langue écrite se dégage de la langue parlée. Cédant à l'action combinée des grammairiens et des écrivains, elle s'érige en aristocratie, c'est-à-dire que, sans sortir des limites de la langue parlée, vraie réserve de sa richesse et de sa force, elle s'élève au-dessus d'elle et atteint par les degrés compliqués d'une sorte de *hiérarchie* verbale — le mot se trouve dans le *Discours* de Rivarol — le

rang le plus élevé auquel une langue puisse prétendre. Au bas de l'échelle, comme une sorte de classe intermédiaire entre les proscrits et les réprouvés d'une part, et les grands seigneurs de l'autre, la langue parlée ne vit plus sur un pied d'entière égalité qu'avec les dernières couches de la langue écrite. Cette sélection rigoureuse devait finir par changer l'ordre de préséance en faveur de la langue écrite faite de matériaux plus délicats que l'autre. Voltaire est d'avis qu'un écrivain digne de ce nom n'emploie pas, dans une tragédie, « le ton de la conversation familière dans laquelle on se permet beaucoup d'impropriétés et souvent des solécismes et des barbarismes » (1). Et l'abbé d'Olivet sait bien qu'« autre chose est de parler ou d'écrire ; car si l'on veut s'arrêter aux licences de la conversation, c'est le vrai moyen d'estropier la langue à tout moment » (2).

Qu'est-ce donc qui, en dehors de la conversation des gens de goût, maintiendra la langue dans son état de pureté avec ses nuances de style soigneusement distinguées ? Qui servira de guide pour fixer le vocabulaire des différents genres et les finesses d'une syntaxe parvenue au dernier degré du perfectionnement ?

Les chefs-d'œuvre des bons auteurs : il n'y a là-dessus qu'un cri. Les grands écrivains sont les véritables maîtres de la langue. La raison en est simple : ce sont eux qui l'ont faite ce qu'elle est. Nulle époque n'a insisté sur cette idée avec autant de complaisance que le dix-huitième siècle.

(1) Remarques sur *Nicomède*, acte II, sc. I (O. XXXII, p. 108).

(2) *Remarques sur la langue françoise*, 1767, p. 247. Vaugelas avait écrit déjà : « Tout ce qui est bon à écrire, est bon à dire : mais tout ce qui se peut dire, ne se doit pas écrire. » D'Olivet s'empresse de recueillir cette parole dans ses *Remarques sur Racine*, 1738, p. 18.

Déjà, l'auteur du *Discours sur les progrès de la langue française* présenté à l'Académie en 1710, admet que « c'eût été peu de la rendre [cette langue] parfaite par des règles sujettes aux caprices des hommes, si les mêmes génies auteurs des règles [entendez les membres de l'Académie française] ne les avaient rendues immuables par la pratique; je veux dire, par des ouvrages dont la solidité et l'excellence ne permettront plus qu'on change rien à la langue de laquelle ils se sont servis » (1). L'académicien de Soissons responsable de ces lignes prend encore en considération le rôle des grammairiens. Louis Racine et Fréron le réduisent à rien. « Notre langue, affirme le premier, a été portée et fixée à son point de perfection, et par nos grands poètes, et par de graves et solides écrivains... M. Pascal, M. Nicole, le P. Malebranche et M. Rollin n'ont pas appris la langue ni dans les réflexions des puristes, ni dans l'usage de ce qu'on appelle le beau monde qu'ils ne fréquentaient point, ni dans l'Académie dont ils n'étaient pas. Mais comme ils pensaient mieux que d'autres, ils s'exprimaient mieux que d'autres. L'habileté à manier sa langue est le fruit, non pas de l'étude, mais du génie. Quiconque conçoit profondément et écrit ce qu'il possède bien, les tours et les expressions viennent sous sa plume (2). » De son côté, Fréron conteste à l'abbé Arnaud le droit de dire, comme il l'a fait dans son discours de réception, que l'Académie a fixé le caractère de la langue en l'épurant et en l'ordonnant. « Ceux qui ont épuré, ordonné, fixé le caractère de notre langue, sont nos bons écrivains dont l'Académie a eu l'honneur de compter quelques-uns au nombre de ses membres (3). » Dépouillez cette observation de ce qu'elle a de volontairement désobli-

(1) *Recueil de plusieurs pièces...* pour l'année 1711, p. 167.

(2) *Réflexions sur la poésie* (O. II, p. 219).

(3) *Année littéraire*, 1771, III, p. 212.

geant pour les Quarante, c'est un des thèmes favoris de leurs discours (1). Elle peut être rangée parmi les lieux communs de l'époque. « Ne vous semble-t-il pas, monsieur, que Racine, Pascal, Bossuet et quelques autres ont créé la langue française ? » écrit un jour Vauvenargues à Voltaire (2). Diderot le confirme : selon lui. « chez toutes les nations, la langue a dû ses progrès aux premiers génies ; c'était le résultat des efforts qu'ils faisaient pour rendre fortement leurs pensées. C'est Rabelais, Marot, Malherbe, Pascal et Racine qui ont conduit celle que nous parlons au point où elle est (3). »

On va plus loin : on en vient à penser que les langues n'ont pas de caractère propre en dehors de leur littérature, en d'autres termes qu'elles n'ont pas d'autre génie que celui des grands écrivains. Cette théorie est déjà comme ébauchée dans le discours de réception de La Motte à l'Académie française (8 février 1710) (4). Beaucoup plus tard (9 mai 1746), Voltaire s'en fait le champion dans des circonstances

(1) Voyez par exemple celui du philologue Sainte-Palaye (26 juin 1758) : « Ainsi, pendant que Louis XIV affermissait le pouvoir suprême relevé par Louis XI, Pellisson, Racine et Fléchier faisaient voir dans sa perfection une langue qui, sous la plume de Commines, sortait à peine de l'enfance. »

(2) Lettre du 22 avril 1743 dans les *Œuvres* de Voltaire, XXXVI, p. 206.

(3) *Plan d'une Université*, 1775 (O. III, pp. 467-468).

(4) « On ne dira plus simplement, comme on l'a dit jusqu'ici, que chaque langue a ses beautés différentes et que le génie particulier de la nôtre, est l'ordre, la netteté et la justesse. Vous le savez mieux que moi, Messieurs, les langues n'ont point de génie par elles-mêmes ; ce sont les écrivains célèbres qui, par l'usage différent qu'ils en font, établissent ces préventions confuses, à qui, dans la suite, on laisse usurper le nom de principes. » *Recueil de plusieurs pièces...* pour l'année 1711, pp. 179-180.

identiques (1), et après lui c'est presque une tradition parmi les récipiendaires d'en orner leur discours. « La langue française, dit à son tour Duclos en prenant séance (26 janvier 1747), élevée dans Corneille, élégante dans Racine, exacte dans Boileau, facile dans Quinault, naïve dans La Fontaine, forte dans Bossuet sublime aussi souvent qu'il est possible aux hommes de l'être, prouve assez que les langues n'ont que le génie de ceux qui les emploient (2). » L'abbé Delille accueillant Lemierre (21 janvier 1781) n'hésitera pas à s'écrier devant l'Académie assemblée : « Ne dites pas : voilà la langue de ce peuple, de cette nation ; dites : voilà la langue de ce poète, de cet orateur (3). »

En dehors de l'Académie, cette idée compte aussi des partisans qui lui font honneur. L'abbé Prévost, pour l'avoir

(1) « Et quand je dis ici, Messieurs, que ce sont les grands poètes qui ont déterminé le génie des langues, je n'avance rien qui ne soit connu de vous... » (O. XXIII, p. 208.)

(2) *Œuvres*, I, p. cxxx.

(3) *Œuvres de Le Mierre*, Paris, 1810, in-8°, I, p. 17. Chabanon dans son discours (20 janvier 1780), Paris, 1780, in-4°, p. 14, est un peu moins tranchant : « Que de doutes à proposer sur le caractère des langues, sur leur point de perfection ! et dans d'autres moments, combien j'aimerois, Messieurs, à les soumettre à votre décision ! Je vous demanderois si vous reconnoissez à notre langue un caractère propre de force ou de douceur, de circonspection ou d'audace, de longueur ou de brièveté, que le génie puissant d'un grand écrivain ne puisse pas avec succès contredire. Peut-être l'usage le plus habituel que l'on fait d'une langue détermine le caractère qu'on lui attribue, peut-être la nôtre ne nous semble inférieure à l'élévation du genre épique, que parce qu'on l'a consacrée au théâtre plus qu'à l'épopée et que les formes simples du dialogue n'atteignent pas à la hauteur du style épique. »

soutenue, en termes mesurés pourtant, dans le *Journal des Étrangers* (1), s'attire une verte réplique de la *Correspondance littéraire* de Grimm. Elle lui fait observer — très justement d'ailleurs, car c'était là le nœud de la question — qu'il ne faut pas confondre « le génie de la langue et son mécanisme avec le tour qu'elle prend sous la plume d'un homme de génie et en général de tous ceux qui l'écrivent » (2). Bien des années plus tard cependant, la *Correspondance* paiera son léger tribut aux idées du jour et admettra sans difficulté qu'un seul homme supérieur peut « influencer prodigieusement sur le génie de sa langue » (3).

L'importance de l'action des écrivains dans le perfectionnement d'une langue étant aussi généralement reconnue, on est surpris qu'il se soit alors trouvé tant de gens pour vouloir l'enchaîner. Si les orateurs et les poètes étaient véritablement les artisans des beautés de la langue, que ne les laissait-on accomplir en paix leur œuvre sans leur rogner les ailes? Aussi bien Marmontel n'a-t-il pas manqué de se servir de cet argument dans son *Discours sur l'usage*, en 1785. Mais les vrais puristes ne l'entendaient pas de cette manière. Pour eux, avons-nous dit, la perfection de la langue était

(1) Janvier 1755, p. 9 : « Les langues comme les arts, y est-il dit, n'ont point de bornes connues. S'il est vrai qu'elles prennent le caractère de ceux qui les parlent, elles doivent s'élever avec les hommes de génie : témoin la langue française qui doit peut-être sa force et sa majesté au grand Corneille. »

(2) *Correspondance littéraire*, 15 janvier 1755 (II, pp. 468 et sq.).

(3) *Ibid.*, juin 1774 (X, p. 446). La *Correspondance* n'en continue pas moins à professer qu'il y a un génie original auquel la langue « est foncièrement soumise. Des esprits audacieux peuvent le dompter quelquefois, mais on ne saurait le subjuguier tout à fait qu'en détruisant la puissance même dont il est l'âme et le principe ».

chose accomplie : il n'y avait plus à y revenir. Après avoir façonné le langage, les grands écrivains l'avaient définitivement fixé; ils n'en étaient même plus les maîtres que de cette façon, c'est-à-dire que le pouvoir concédé aux écrivains du passé, était, par cela même, ôté d'avance aux écrivains à venir. On s'explique ainsi que les idées dont nous venons de rendre compte, inoffensives en d'autres circonstances, pèsent alors d'un poids considérable sur la langue dont elles préparent l'assujettissement. La formule encore si souple de Vaugelas, *les bons auteurs du temps*, se fige pour ainsi dire au dix-huitième siècle et devient en réalité celle-ci : *les bons auteurs du temps où la langue est arrivée à sa perfection*.

Quel est ce temps ? Voltaire le fait commencer à la publication des *Lettres provinciales*, en 1656 (1), et, bien qu'autour de lui on se contente souvent d'une date plus vague, celle-ci a été depuis lors généralement adoptée (2). A la vérité, les bons auteurs n'ont pas manqué avant l'apparition du chef-d'œuvre de Pascal ; Malherbe, Racan, Balzac,

(1) Voyez le *Siècle de Louis XIV* (O. XIV, p. 541), *Dictionnaire philosophique*, à l'art. *Style* (O. XX, p. 437), la lettre au duc de la Vallière, 1761 (O. XLI, p. 281), etc., etc.

(2) Cf. Palissot (*Mémoires*, 1803, II, p. 241), M. J. Chénier (*Obs. sur le projet d'un nouv. dictionnaire de la langue française* dans les *Œuvres*, 1825, in-8°, IV, p. 254) et F. de Neufchâteau (*Essai sur la langue française*, 1818, in-8°, p. VIII). « Corneille, Balzac et Voiture, dit déjà Desfontaines (*Jug. ouvr. nouv.*, II, p. 37) n'ont vieilli que pour quelques mots, parce que la langue n'a bien été formée que depuis eux *par les élégans écrivains de P[ort] R[oyal]*, de l'Académie française et autres. » Dans son *Éloge de Pascal* (en tête de l'édition des *Pensées*, Londres, 1776, in-8°, pp. 34-35), Condorcet observe que « lorsque les *Provinciales* parurent, Descartes était le seul qui eût écrit en français d'un style à la fois naturel et noble. Pascal joignit au même mérite celui de la finesse *et d'une correction* dont il a été le premier et pendant longtemps l'unique modèle. »

Voiture, Corneille en témoigneraient au besoin. Mais leur rôle fut de hâter les progrès de la langue française. A partir des *Provinciales* seulement, celle-ci peut se flatter d'avoir atteint sa perfection. Alors Saint-Réal « écrit l'histoire d'un style convenable », alors Pellisson trouve « le vrai style de l'éloquence cicéronienne », alors Bossuet obtient un succès pareil dans l'oraison funèbre, Molière dans la comédie, La Fontaine dans la fable, Boileau dans la satire et l'épître, Racine dans la tragédie. L'épopée seule doit attendre encore jusqu'à ce que Voltaire l'ait dotée d'un chef-d'œuvre avec sa *Henriade*. Cela revient à dire que la langue française a été fixée par les grands écrivains du règne de Louis XIV auxquels ceux du règne de Louis XIII ont préparé les voies. Là comme ailleurs, « l'influence de ce beau siècle a tout préparé avant Louis XIV et tout fini sous lui » (1). Écoutez l'histoire de la langue racontée par Voltaire : « ...Ronsard gâta la langue en transportant dans la poésie française les composés grecs dont se servaient les philosophes et les médecins. Malherbe répara un peu le tort de Ronsard. La langue devint plus noble et plus harmonieuse par l'établissement de l'Académie française et acquit enfin, dans le siècle de Louis XIV, la perfection où elle pouvait être portée dans tous les genres (2). » Écoutez Louis Racine : « Les grands hommes qui écrivirent soit en prose, soit en vers, sous le règne de Louis XIV, achevèrent de perfectionner la langue française (3). » Écoutez Rivarol : « A cette époque

(1) Voltaire, lettre à d'Argental, 1^{er} avril 1752 (*O.* XXXVII, p. 399).

(2) *Dictionnaire philosophique*, art. Français (*O.* XIX, p. 184). « La langue, lit-on dans le *Précis du Siècle de Louis XV*, fut portée sous Louis XIV au plus haut point de perfection dans tous les genres... » (*O.* XV, pp. 434-435).

(3) *De la poésie naturelle* dans les *Mém. de l'Acad. des Ins. et B.-L.*, XV, p. 200 (4 septembre 1739).

[c'est-à-dire à partir du cardinal de Richelieu], une foule de génies vigoureux entrèrent à la fois dans la langue française et lui firent parcourir rapidement tous ses périodes, de Voiture jusqu'à Pascal et de Racan jusqu'à Boileau (1). »

Les grands écrivains de l'époque de Louis XIV sont donc autant de bornes auxquelles il faut s'arrêter. Ils ont *cloué la langue à eux* selon l'énergique et pittoresque expression que Thomas emprunte au style de Montaigne (2). Ce sont eux en conséquence qui serviront de modèles pour bien écrire. Le trente-deuxième chapitre du *Siècle de Louis XIV*, n'a pas, on s'en souvient, d'autre conclusion : « Les grands hommes du siècle passé ont enseigné à penser et à parler (3). » Ce principe, à la vérité, souffre quelque tempérament. Les écrivains du dix-huitième siècle ne sont pas inexorablement exclus de la liste des autorités que l'on consulte en matière de langage. Voltaire dit quelque part : « Les bons auteurs du dix-septième et du dix-huitième siècle serviront toujours de modèles (4). » Et sans doute, il plaide un peu *pro domo*. Mais qu'importe, s'il a raison dans la pratique et si, d'autre part, en se rangeant sans façon lui-même à diverses reprises parmi les classiques de la langue française (5), il a eu conscience qu'il était de leur lignée, c'est-à-dire qu'il confirmait leur enseignement par son exemple. Pour lui en effet, comme pour ses contemporains, les chefs-d'œuvre de la littérature du dix-huitième siècle ne le sont que dans la mesure où ils se rapprochent de ceux du règne de Louis XIV ; à travers ces chefs-d'œuvre par conséquent, ce sont encore les écrivains du grand siècle qui dictent

(1) *De l'universalité de la langue française*, 1784, in-8°, p. 37.

(2) *De la langue poétique* (O. IV, pp. 343-344).

(3) *Œuvres de Voltaire*, XIV, p. 552.

(4) *Dictionnaire philosophique*, art. *Français* (O. XIX, p. 185).

(5) Notamment dans la *Connaissance des baptez*.

la loi. Mais il vaut naturellement toujours mieux remonter à la source, si l'on veut disposer d'une information parfaitement authentique.

Rencontrez-vous sur votre chemin l'expression *avoir trait*, vous la condamnerez, vous rappelant que Voiture, Pellisson, Boileau, Racine l'ont ignorée (1). Interrogez ces auteurs et avec eux Fléchier, Bossuet, Massillon, Fénelon, Quinault, Molière même et La Fontaine : ils vous répondront qu'on n'emploie le terme *vis-à-vis* « que pour exprimer une position de lieu » (2). Inversement, comment peut-on blâmer Crébillon d'avoir écrit : « fais-toi d'autres vertus », puisque Racine a dit dans *Britannicus* :

Qui, dans l'obscurité nourrissant sa douleur,
S'est fait une vertu conforme à son malheur (3).

Voulez-vous reprocher à d'Alembert d'avoir employé l'expression de *vaste silence* dans sa traduction de Tacite ? Il vous rappellera qu'elle se trouve dans La Fontaine (4). Et si d'aventure quelque grammairien épris de simplification à outrance propose de décréter que les participes passés seront indéclinables, il n'y a pas de meilleure réponse à lui faire que celle de l'*Année littéraire* : « Le mot *aimé* dans *j'ai aimé* est quelquefois déclinable, quelquefois indéclinable... voilà notre langue, la langue de Bossuet, de Fénelon, de Fléchier, de Boileau, de Racine et du Rousseau qui restera (5). »

(1) *Dictionnaire philosophique*, art. *Langue française* (O. XIX, p. 190).

(2) *Ibid.* (O. XIX, pp. 190-191).

(3) *Ibid.* (O. XIX, p. 193).

(4) *Journal encyclopédique*, 1761, III, 1^{re} partie, pp. 118 et sq.

(5) *Année littéraire*, 1759, II, p. 297.

IV

Est-ce à dire que l'autorité des modèles soit infaillible ? Assurément non ; sur ce point tout le monde est plus ou moins d'accord au dix-huitième siècle (1). C'est même l'argument principal que Moncrif oppose à ceux qui prétendent fixer la langue au moyen des auteurs classiques. Ceux-ci, fait-il observer, finiraient par accrédi-ter les fautes qui se trouvent dans leurs ouvrages (2). Aux yeux des puristes, l'obstacle n'est pas insurmontable ; ils ne l'en ont pas moins vu. « Avons-nous dans les productions de notre littérature, se demande d'Açarq, quelqu'ouvrage canonique ou qui puisse servir de règle infaillible et de loi inviolable par rapport à notre langue, *norma loquendi* ? » Après avoir examiné avec tous les scrupules du grammairien le plus pédant qu'ait produit le dix-huitième siècle, la langue d'*Athalie* et de *Phèdre*, d'*Électre* et de *Rhadamiste*, de *Zaïre* et de *Mérope*, il conclut en citant ce vers d'Horace :

...et idem

Indignor quandoque bonus dormitat Homerus (3).

(1) Différence capitale, il est bon de l'observer, entre les classiques français et les classiques italiens.

(2) *Dissertation, qu'on ne peut ni ne doit fixer une langue vivante* (1742), dans les *Œuvres* de Moncrif, Paris, 1768, in-12, II, pp. 71-73.

(3) *Observations sur Boileau*, etc., 1770, p. 102. Cf. les *Observations sur la littérature à Monsieur****, Amst. et Paris, 1774, in-8°, p. 129 : « On trouve dans les plus grands orateurs du siècle précédent de petites taches, des négligences, quelquefois des anti-thèses affectées ou des phrases obscures, ou même des discours médiocres ; dans les auteurs dramatiques, quelques pièces qui manquent ou par le nœud, ou par le dénouement, ou par le style .. »

La même opération pratiquée avec autant de soin, mais un peu plus de bon sens sur les théâtres de Racine et de Corneille, impose à d'Olivet et à Voltaire une constatation identique. La perfection des bons auteurs consiste en ce que leurs écrits présentent moins de taches que les autres. « Nous avons, dit Voltaire, trouvé très peu de fautes contre la pureté de la langue dans Racine, dans Boileau, dans Pascal (1). » Mais encore y en a-t-il. L'enseignement des modèles ne saurait donc être admis que sous certaines réserves. Lesquelles ?

Sans doute, comme l'observe Duclos, « les auteurs de génie doivent ralentir les révolutions du langage : on adopte et l'on conserve longtemps les expressions de ceux dont on admire les idées » (2). Cela même est un des principaux avantages que l'on attend de l'institution des auteurs classiques. Leur autorité, écrit Desfontaines, « garantira de la vieillesse et de l'oubli les termes et les tours qu'ils auront employés. Elle préservera notre langue des pertes qu'elle pourrait essayer si on venait à abolir des expressions censurées dans les écrivains originaux » (3). Ce pouvoir ne peut pourtant pas aller jusqu'à suspendre entièrement la fuite de l'usage. Le même Desfontaines l'avait si bien reconnu qu'il a recours à cet argument dans sa grande querelle avec l'abbé d'Olivet. Pour avoir en français des auteurs classiques, conformément au souhait de Boileau, « il faudrait, fait-il observer, que la langue fût tellement fixée qu'un ouvrage déclaré en un certain temps *exempt de fautes de style*, ne pût pas au bout de cinquante ans renfermer des locutions surannées » (4). Or, on aura beau soutenir, comme

(1) Lettre à Frédéric II, 19 avril 1749 (*O.* XXXVII, pp. 13).

(2) *Discours de réception à l'Académie française*, 1747 (*O.* I, p. cxxx1).

(3) *Jug. ouvr. nouv.*, II, p. 37.

(4) *Racine vengé*, 1739, p. 2.

l'abbé d'Olivet, que Racine, le plus pur des écrivains du siècle de Louis XIV, est aussi l'écrivain qui présente le moins de mots et de tours vieillis : cela n'empêche pas qu'en cherchant avec soin, on en découvre jusque dans ses plus beaux ouvrages (1). Que sera-ce si l'on examine des auteurs moins parfaits, Corneille ou La Fontaine par exemple ? Plus on avance dans le siècle, plus cet inconvénient saute aux yeux : « Les étrangers, écrit Court de Gébelin en 1778, auront sans doute peine à croire que Corneille, Molière et nombre d'écrivains du siècle de Louis XIV sont remplis de mots absolument hors d'usage et dont on ne peut plus se servir (2). » Un peu plus tard, Féraud constate en renchérissant qu'« il est une foule, non seulement de termes et de mots, mais de manières de parler, de régimes, de constructions en usage dans le siècle passé, qui sont surannés aujourd'hui ; et l'on en rencontre plus qu'on ne pourrait penser dans nos plus grands écrivains et dans ceux-là même qu'on regarde comme *classiques* » (3). Féraud n'exagère pas ; on peut même ajouter qu'un très grand nombre de fautes reprochées par les puristes du dix-huitième siècle aux grands écrivains du dix-septième, n'étaient alors, à tout prendre, que des archaïsmes (4).

Inversement, il est une autre catégorie de taches dont par ignorance ou par légèreté, ils ont exagéré l'importance.

(1) Voyez les archaïsmes relevés dans Racine par d'Olivet dans ses *Remarques sur Racine*, n^{os} 1 à XIX (classement de l'édition de 1767, *Remarques sur la langue françoise*, pp. 257-284).

(2) *Monde primitif*, V, p. xciv.

(3) *Dictionnaire critique*, I, p. 1.

(4) A côté des expressions et des tours usités de leur temps et qui se sont usés par la suite, il faut tenir compte des cas très nombreux où l'on pouvait encore hésiter au dix-septième siècle. L'usage, en se fixant depuis lors d'après le plus grand nombre d'exemples, a rejeté les autres au nombre des archaïsmes.

Il s'agit des fautes qui doivent être portées au compte de la négligence ou de la maladresse de l'écrivain, ou, comme ils disent volontiers en empruntant un vers d'Horace (les axiomes poétiques d'Horace interviennent fréquemment dans ces discussions) :

... quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura...

Les plus grands génies sont sujets à ces faiblesses; aucun n'est impeccable au point de ne laisser passer aucune faute contre la langue. Admettons même qu'à cet égard les bons poètes prêtent moins le flanc à la critique que les bons prosateurs (1). Il n'en est pas moins vrai qu'ils l'y prêtent aussi et que Boileau, le parfait Boileau, a laissé imprimer et réimprimer plusieurs fois son *Art poétique* avec ce vers :

Que votre âme et vos mœurs peints dans tous vos ouvrages (2).

La langue de Racine même ne paraîtra pas inattaquable, surtout si l'on se souvient, comme son fils nous y exhorte, que l'auteur n'a pas mis la dernière main à son œuvre (3).

Jusqu'ici en somme nulle difficulté : imputable à l'écrivain ou à son époque, l'erreur est manifeste. C'est à peine si elle présente un danger sérieux ; en effet, rien ne la défend contre la foule des exemples contraires disséminés dans les œuvres du même auteur ou dans celles de ses pairs. En pareil cas, on sait bien que « l'esprit des grands écrivains doit se chercher non dans un passage seul qui pourrait

(1) C'est l'opinion de Voltaire et de l'abbé d'Olivet. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

(2) Exemple cité par L. Racine, *Réflexions sur la poésie*, chap. III, art. 2^d (O. II, p. 228) et d'Olivet, *Remarques sur la langue française*, 1767, p. 301.

(3) Voyez la *Lettre* de Louis Racine à d'Olivet, 1^{er} mai 1738, Paris, 1828, imp. Didot, in-8^o, p. 5.

n'être qu'une faute d'impression, mais dans l'usage constant et uniforme auquel nous les voyons attachés partout ailleurs » (1). Ce qui est autrement redoutable que la maladresse de l'écrivain ou son ignorance, c'est son génie, autrement dit l'autorité qu'il prête, en les employant à propos, à des expressions ou à des tours irréguliers, mais qu'il introduit ainsi de force dans la langue, en dépit de la grammaire. Qui oserait condamner le fameux vers de Racine :

Je t'aimais inconstant; qu'aurais-je fait fidèle ? (2)

Il est beau malgré son ellipse audacieuse et peut-être même à cause d'elle. Le malheur est qu'une fois engagé dans cette voie, on a quelque peine à savoir parfois où s'arrête le talent de l'écrivain, où commence son erreur. Louis Racine avait tout d'abord renoncé à justifier ces vers d'*Athalie* (3) :

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs *meurtris* et traînés dans la fange.

« S'il se rapporte à *chair*, dira-il encore un peu plus tard de ce *meurtris*, il ne doit être ni masculin, ni au pluriel ; s'il se rapporte à *mélange*, il doit être au singulier ; il ne peut se rapporter à *os* : on ne meurtrit pas des os ». Mais il n'est plus alors aussi sûr de ne pas se tromper en raisonnant de la sorte et il se demande si ces deux vers ne seraient pas « une image de ce désordre que peint le poète » (4). En pareil cas, Cicéron n'a pas tort : *Quaedam etiam negligentia est diligens* (*Orat.* 23).

Voilà qui va troubler singulièrement la conscience des

(1) D'Olivet, *Remarques sur la langue françoise*, 1767, p. 219.

(2) Ce vers souvent cité a fait couler des flots d'encre au dix-huitième siècle.

(3) Dans sa lettre à d'Olivet écrite en mai 1738.

(4) Lettre à René Chevaye, 29 oct. 1744 (*Correspondance littéraire inédite*, Paris et Nantes, 1858, pp. 35-36).

puristes au dix-huitième siècle. On leur a prêché et ils prêchent sur tous les tons que la pureté et la correction sont les qualités essentielles et pour ainsi dire élémentaires du style. Ils ont pris pour mot d'ordre ces vers de l'*Art poétique* :

Sans la langue en un mot l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain,

et ne se lassent pas de les commenter. D'Olivet rappelle avec complaisance la maxime de Cicéron : *Nemo unquam est oratorem quod latine loqueretur admiratus : si est aliter irrident* (*De Orat.*, III, 14), qu'il traduit ainsi : « Parler purement n'est pas un grand mérite ; d'y manquer, c'est une honte (1). » Voltaire s'écrie : « Trois choses sont absolument nécessaires : *régularité*, clarté, élégance. Avec les deux premières on parvient à ne pas écrire mal ; avec la troisième, on écrit bien (2). » Il a vidé le fond de son âme dans ce passage si souvent cité : « Point de vrai succès aujourd'hui sans cette *correction*, sans cette *pureté* qui seule met le génie dans tout son jour et sans laquelle ce génie ne déploierait qu'une force monstrueuse tombant à chaque pas dans une faiblesse plus monstrueuse encore (3). »

Or, voici que les grands écrivains semblent leur infliger un démenti formel. Être obligé d'admirer un écart de langue dans un chef-d'œuvre ! Être contraint de dire parfois : *Si non errasset, fecerat ille minus* ! Quel coup pour nos puristes !

C'est ici qu'apparaît, dans ses pires conséquences, un conflit dont les origines remontent au temps où grammairiens et auteurs avaient cessé de poursuivre le même idéal, les uns n'écoutant plus que la logique, les autres

(1) *Remarques sur Racine*, 1738, p. 15.

(2) *Dictionnaire philosophique*, art. *Langues*, sect. II (O. XIX, p. 561).

(3) *Dédicace d'Irène* (O. VII, p. 329).

continuant à se laisser guider uniquement par leur goût, les premiers rêvant d'ordre, de régularité, de raison, les seconds « souvent plus occupés, comme dira Féraud beaucoup plus tard, des choses et des pensées que de l'emploi et de l'arrangement des mots, et plus jaloux de l'élégance que de la correction du style » (1). Négligeons, si l'on veut, l'insolente déclaration de guerre de Grimarest père aux écrivains dans son *Discours sur ce qu'on appelle Usage dans la langue françoise* (2) ; mais le P. Buffier lui-même avait déjà signalé chez les meilleurs grammairiens de son temps, notamment chez Régnier-Desmarais, certaines expressions contre lesquelles il avait protesté de toute la force de son bon sens : « l'usage est en ce point opposé à la grammaire », ou « la langue s'affranchit ici des lois de la grammaire », ou encore « on parle de telle et telle sorte, mais c'est contre les règles de la grammaire » (3). C'était la reconnaissance d'un état de

(1) *Dictionnaire critique*, 1787, I, p. II.

(2) 1709, p. 213 : « Comme ces Messieurs-là se sont fait une loy de ne point approfondir les connoissances grammaticales, de peur de dégénérer à l'élevation de leur génie, il n'y a pas moyen de les faire revenir de leur entêtement : et au lieu qu'ils devoient, par leurs soins et par leurs observations, rendre la langue plus assurée, au contraire ils la détruisent. C'est de là sans doute que sont venues beaucoup de manières de parler dont nous ne saurions rendre raison : et de cette impossibilité est venuë la coutume d'alléguer l'Usage pour toute règle, ou du moins de le mettre beaucoup au dessus du principe. » Ce reproche atteint les bons écrivains comme les mauvais : « Les grands hommes donnent, comme les autres, lieu à des usages dont on ne sauroit rendre raison suivant les principes établis dans les langues. » *Ibid.* p. 250. Cf. encore à la p. 271.

(3) Voyez le paragraphe de la *Grammaire* du P. Buffier intitulé *Ce que c'est que la grammaire et combien il est ordinaire de s'y méprendre* (pp. 7 et sq. de l'édit. de 1714). En se reportant à l'article que le P. B. a consacré dans les *Mémoires de Trévoux*

choses que le P. Buffier n'aurait pas dû être le seul à trouver anormal. Malheureusement le pli était déjà pris par les grammairiens. Désormais ils trouvent tout naturel de travailler à leur guise sans se soucier des écrivains. Sous leur plume, l'axiome de Quintilien, *aliud est latine, aliud grammaticè loqui*, prend un sens bizarre ; on lui fait dire, selon l'expression de l'*Année littéraire* qu'« une langue quelconque a un double génie, le génie de la grammaire et le génie de l'usage » (1). Il devient ainsi la consécration d'un divorce que le rhéteur latin n'avait nullement songé à approuver.

Vienne cependant une occasion pour la grammaire de se trouver en présence des écrivains pour les juger. Elle s'aperçoit alors qu'ils réussissent par des moyens qu'elle n'approuve pas. Comment va-t-elle se tirer d'embaras ? Car, de condamner purement et simplement des expressions comme le vers de Racine cité plus haut, il ne pouvait être question ; tous les grammairiens l'ont senti, non seulement un Desfontaines ou un Louis Racine, à qui revient principalement l'honneur d'avoir insisté sur cette difficulté, mais aussi un d'Olivet ou un Voltaire, représentants du rigorisme puriste le plus absolu.

au *Traité* de Régnier-Desmarais, on voit que cet ouvrage est très spécialement visé par sa critique : « Dans une infinité de phrases semblables, dit-on ici, l'usage de la langue est au-dessus des règles de la grammaire : mais la grammaire et ses règles sont-elles autre chose que des observations sur ce qui est en usage dans les langues et ne peut-on pas dire, au regard des phrases précédentes, qu'il n'y a rien contre les règles les plus exactes de la grammaire, puisqu'elle observe que, dans le françois, *que* est aussi bien le génitif et le datif du pronom *qui* que *de qui* ». (*Mémoires de Trévoux*, octobre 1706, p. 1662). Ce passage est devenu dans la *Grammaire* du P. B. le paragraphe auquel nous faisons ici allusion.

(1) *Année littéraire*, 1755, III, p. 266.

Le goût seul le leur eût interdit, quand ils ne se seraient pas heurtés en outre à un obstacle insurmontable : le prestige des grands écrivains qu'ils travaillaient eux-mêmes à consolider. A propos du vers *Je t'aimais inconstant...*, d'Olivet confesse : « J'avoue qu'un critique, s'il condamne absolument ce qu'un grand maître a écrit avec mûre réflexion, se sent plus de courage que je n'en ai (1). » Le commentaire de Voltaire est encore plus explicite : « Il y a des expressions que Boileau appelle *trouvées*, qui font un effet merveilleux dans la place où un homme de génie les emploie : *elles deviennent ridicules chez les imitateurs* (2). » Ainsi, nos puristes admettent ces expressions, mais en les rangeant à part, dans la catégorie des expressions « trouvées », ou des « hardiesses », heureuses autorisées tantôt par les privilèges du génie, tantôt, pour ceux qui l'admettent, par la plus grande liberté de la langue poétique. Reconnues et signalées comme telles, ces « hardiesses » ne risquaient plus de porter atteinte aux droits de la grammaire, et c'est tout ce qu'on voulait.

Archaïsmes, négligences, hardiesses, voilà donc autant de raisons de se méfier de l'usage des grands écrivains, quels que soient d'ailleurs leurs titres au brevet d'écrivains classiques. Il en résulte que les chefs-d'œuvre peuvent bien servir de modèles, mais à une condition, c'est d'avoir préalablement subi l'examen des grammairiens, opération indispensable si l'on considère avec Condorcet que « les préjugés,

(1) *Remarques sur la langue françoise*, 1767, p. 37.

(2) *Sentiment d'un Académicien de Lyon*, 1774 (O. XXIX, p. 321). Cf. d'Alembert, *Réflexions sur l'élocution oratoire* (encore à propos du vers *Je t'aimais inconstant...*) : « Quoique la correction soit une qualité si essentielle qu'il est inutile de la recommander, l'orateur ne doit pas néanmoins s'en rendre tellement esclave qu'elle nuise à la vivacité nécessaire du discours ; de légères fautes sont alors une licence heureuse. » (O. IV, p. 281).

une fois consacrés dans les livres classiques, se transmettent de génération en génération » (1). Tout en recommandant la lecture de Molière, on ne négligera donc pas « de combattre l'abus qu'on fait quelquefois des écrits de ce grand homme en citant pour des autorités consacrées des fautes de langue » (2). Et puisque Voltaire a pris la peine de faire « remarquer si scrupuleusement tous les mots et toutes les phrases de Corneille qui ne sont pas en bon français », il faudra lui en savoir gré comme d'un grand service, rien n'étant plus difficile dans l'application que « de discerner ce qui est analogue au génie particulier de la langue ou ce qui ne l'est pas » (3). Racine même ne pourra se soustraire à cette enquête, s'il est vrai, comme son fils l'écrit, que « lorsqu'un de nos écrivains est consulté sur notre langue par les étrangers plus souvent qu'un autre et que son autorité est dans les dictionnaires souvent citée, il est nécessaire de faire remarquer les endroits de ses ouvrages où cette autorité peut tromper » (4). De cette façon, l'on espère rendre les modèles inoffensifs, autrement dit vraiment utiles à l'enseignement de la langue. Muselés, ce sont d'excellents chiens de garde. Les commentaires grammaticaux d'auteurs classiques n'ont pas d'autre objet et reposent sur cette donnée.

Il semble que l'autorité des bons auteurs ne puisse être emprisonnée dans des bornes plus étroites. La grammaire est cependant allée plus loin dans cette voie au dix-huitième siècle. D'abord, il lui arrive de se passer résolument des

(1) Condorcet, préface aux *Pensées* de Pascal, édit. de Londres, 1776, in-8°, pp. xvii-xviii.

(2) Voltaire, *Connaissance des bautez*, 1749, p. 132.

(3) *Correspondance littéraire* de Grimm, juin 1774 (X, pp. 447-448).

(4) *Discours préliminaire aux Remarques sur les tragédies de J. Racine* (O. V, p. 266).

écrivains, quels qu'ils soient, bons ou médiocres. Songez aux vaines tentatives de ceux qui voudraient que les bons auteurs fussent cités dans le *Dictionnaire* de l'Académie. L'abbé d'Olivet leur oppose un argument des plus caractéristiques : « Est-ce que Racine, dit-il, lorsqu'il écrit une phrase dans la chaleur de la composition, sera plus infallible la plume à la main qu'il ne l'est dans une assemblée où, *de sang froid et avec réflexion*, il approuve cette même phrase après que d'habiles grammairiens, lui présent, l'ont examinée à la rigueur (1). » A l'autorité de l'écrivain on préfère donc ouvertement dans ce passage l'autorité du grammairien, où, ce qui revient au même, l'autorité de l'écrivain en fonction de grammairien.

Comparé à cette omission systématique, l'appel au témoignage des bons auteurs par le moyen de citations et d'exemples, semble ménager mieux leur autorité. Mais en fait, dans les conditions où cet appel a lieu, c'est plutôt le contraire qui est exact. Tous les grammairiens qui citent les bons auteurs le font à la façon du P. Bouhours, c'est-à-dire en professant comme lui que l'exemple des bons écrivains étant « plus contagieux que celui des autres », l'on ne saurait trop « se précautionner contre certaines locutions qui, toutes méchantes qu'elles sont, passent pour bonnes parce qu'elles se trouvent dans d'excellents livres » (2). En conséquence, s'ils ont recours au témoignage des chefs-d'œuvre, c'est au moins autant « pour empêcher qu'on ne les imite en ce qu'ils peuvent avoir de mauvais », que pour les faire servir à l'établis-

(1) *Histoire de l'Académie*, II, p. 48.

(2) La citation est faite par de Wailly dans la préface de sa *Grammaire* (p. 10 de la 8^me édit.), et par Féraud dans celle de son *Dictionnaire critique*, 1787, I, p. XII. Le passage est tiré de l'*Avertissement* à la *Suite des remarques nouvelles* de Bouhours, 1692.

sement d'une règle (1). Sous couleur d'avoir recours à leurs lumières, *on les discute*, on reconnaît qu'il y a quelque chose de supérieur à leur autorité : c'est d'abord « un usage constant et presque universel » ; c'est ensuite « une assez bonne raison » ; et c'est enfin « la décision de ceux qui ont fait une étude particulière de notre langue, Messieurs de l'Académie française et tous les grammairiens, et les plus récents comme les plus anciens » (2).

Dans ces conditions, autant dire que les grands écrivains n'ont de pouvoir sur la langue que celui qu'ils tiennent de la grammaire, et que celle-ci leur délègue dans chaque cas particulier. La valeur personnelle du poète ou de l'orateur finit par importer peu ; les médiocres comme les meilleurs peuvent être momentanément revêtus de la même autorité. A quoi bon faire un choix parmi les ouvrages qu'il est question de citer dans le *Dictionnaire de l'Académie* ? « Il faut citer les mauvais comme les bons ; il n'y en a point de si bons où on ne trouve quelque façon de parler vicieuse qu'il est bon de remarquer ; il n'y en a point de si mauvais où l'on ne trouve quelque mot heureusement employé et des phrases assez heureusement tournées pour servir d'exemple (3) »

(1) Féraud, dans son *Dictionnaire critique*, III (1788), p. vi, énumère différents emplois des citations d'auteurs « ou comme simples *exemples*, ou comme *ornemens*, ou comme *autorités* et *modèles*, ou enfin comme *objets de critique* ».

(2) Féraud, *Dictionnaire critique*, III, p. v.

(3) *Mémoire anonyme* sur le *Dictionnaire de l'Académie*, daté du 24 janvier 1727, retrouvé dans les papiers de l'abbé Bignon et reproduit dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, février 1853, p. 28. (L'attribution de ce mémoire à l'abbé d'Olivet est suggérée par une allusion du P^t Bouhier dans la lettre qui le précède. Elle est contestable si l'on considère l'attitude de l'auteur favorable aux citations d'auteurs dans le *Dictionnaire*.) Cf. Féraud, *Dictionnaire critique*, III, p. vi : « Quand il n'y a ni

C'est là en effet le principe observé par la plupart des grammairiens qui tirent leurs exemples des auteurs (1). Ils n'éprouvent aucune gêne à citer, comme de Wailly, l'abbé Trublet côte à côte avec La Bruyère, ou à faire voisiner les vers de La Fontaine et la prose de l'abbé Goujet.

V

A défaut de la conversation des gens cultivés, à défaut des bons auteurs, que reste-t-il aux grammairiens pour fixer les règles de l'art d'écrire ?

Tout d'abord il leur reste la tradition grammaticale, telle qu'ils s'efforcent de la constituer, c'est-à-dire l'ensemble des observations ou des règles recueillies par les grammairiens depuis Vaugelas et adoptées dans la pratique courante de la grammaire. Elles représentent à leurs yeux cet usage constant dont Buffier dit que les témoins les plus sûrs sont « les livres des auteurs qui passent communément pour bien

doute, ni difficulté, les exemples tirés des auteurs médiocres, s'ils sont d'ailleurs réguliers, remplissent cet objet aussi bien que ceux des écrivains les plus illustres, qui souvent ne les fourniraient pas ».

(1) *La langue françoise expliquée dans un ordre nouveau*, par Malherbe (ne pas confondre avec le poète), Paris, 1725, in-8°, est, à notre connaissance, le premier traité de grammaire qui donne des exemples tirés des bons auteurs. Il est vrai que ces exemples ne sont pas très nombreux. On en compte exactement onze empruntés à six écrivains classiques, soit deux à Corneille, deux à Racine, quatre à Boileau, un à Malherbe, un à Godeau (= l'évêque de Grasse), un à La Rochefoucauld. Ces exemples se multiplient ensuite dans les *Essais de grammaire* de l'abbé d'Olivet (1743), dans la *Grammaire* de l'abbé Vallart (1744), dans celle de de Wailly (1754), etc., etc.

écrire, et particulièrement ceux où l'on a fait des recherches sur la langue, comme les remarques, les grammaires et les dictionnaires qui sont les plus répandus surtout parmi les gens de lettres » (1). L'enseignement grammatical n'a pas de base plus solide que cette tradition et il entre beaucoup moins dans la pensée des grammairiens qui se succèdent, de la renouveler que de l'enrichir ou de l'expliquer. « Après tout ce que le dernier siècle a fait pour embellir notre langue, écrit l'abbé d'Olivet, il ne nous reste qu'à en creuser davantage les fondements afin que, s'il est possible d'élever l'édifice plus haut, on y travaille avec sûreté (2). » Ceux qui n'ont pas cette ambition, se bornent, comme de Wailly, à faire « une sorte d'extrait des *Remarques* de Vaugelas, de celles de l'Académie et de Corneille sur Vaugelas, de celles de Bouhours, Ménage, Andry de Boisregard, Bellegarde, Gamache, etc. » (3). C'est par là surtout que les grammairiens du dix-huitième siècle restent en contact avec la langue de la belle époque, mais cette langue est la langue des puristes et non celle des chefs-d'œuvre, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Avec la tradition grammaticale, les grammairiens sont encore les serviteurs de l'usage, au moins dans la mesure où il a donné naissance à cette tradition. Ils l'abandonnent complètement avec la raison et l'analogie, les derniers et les plus perfectionnés de leurs instruments de travail.

Simple témoins de l'usage, en effet, ils ne l'ont été qu'un temps, si jamais ils se sont renfermés complètement dans ce rôle passif autrement qu'en théorie. A l'observation est venue presque aussitôt se joindre chez eux l'analyse, soit qu'il leur fallût simplement rendre compte de cet usage en termes

(1) *Grammaire*, p. 23 de l'édit. de 1714.

(2) *Prosodie française*, p. 4 de l'édit. de Genève, 1760, in-12.

(3) *Grammaire*, p. 8 de la 8^me édit., 1777.

intelligibles, soit que, selon l'expression de Dumarsais, ils voulussent « l'éclairer », c'est-à-dire l'expliquer, pour le « faire suivre avec plus de lumière, par conséquent avec plus de goût » (1). Négligeant les variations organiques du langage, ils ont pensé que cette explication devait être uniquement recherchée dans le cerveau même de l'homme. La logique, à l'exclusion de l'histoire, détenait à leurs yeux toutes les clefs du problème. En conséquence, ils ont décomposé les idées contenues dans chaque mot et tenté d'établir entre elles des liens rationnels, — travail qui leur ferait le plus grand honneur s'il s'était borné là. Malheureusement, après avoir dégagé ces rapports qui devaient constituer le fondement de la grammaire, ils n'ont pas résisté à la tentation de leur donner une valeur absolue. Ils les ont envisagés indépendamment du langage, comme s'ils étaient en quelque sorte antérieurs à lui.

De là vient leur répugnance pour tout emploi du langage qui ne tient pas suffisamment compte de la logique. Par exemple, ils condamneront au nom de la raison l'emploi du pronom personnel remplaçant un verbe actif dans la phrase suivante : « Cette femme est belle et j'aurais un grand penchant à l'*aimer*, si ce qu'on m'a dit de son inconstance ne la rendait indigne de l'*être* » (2). A ce point de vue, une faute de langue est un obstacle au bon fonctionnement de la pensée. Dans une syllepse, une anacoluthie, une ellipse trop forte, ils s'attaquent à une erreur ou à une lacune du raisonnement.

Cette façon d'envisager la parole humaine n'a pas seulement pour conséquence l'élimination progressive d'une foule d'expressions et de tours. En mettant l'accent sur les idées

(1) *Principes de grammaire*, Paris, 1769, in-8°, p. 223.

(2) L'interdiction est de Thomas Corneille (*Remarques de Vaugelas*, I, pp. 88-89).

représentées par les mots plutôt que sur les mots eux-mêmes, elle autorise entre eux de nouveaux rapprochements d'où vont surgir de nouvelles règles. En tant que première personne du singulier du présent de l'indicatif, la forme *je vais* du verbe *aller* prend place à côté de *tu vas, il va*. A cet égard, elle se justifie moins que la forme *je vas* usitée à la Cour du temps de Vaugelas, mais que l'abbé Girard préconise surtout en se fondant sur « la loi grammaticale » (1). La loi grammaticale, dans le cas particulier, se confond avec l'analogie.

A la vérité, Vaugelas n'est pas sans avoir reconnu le rôle important que ce principe joue dans la formation des langues et sans en avoir tiré la conclusion qu'on pourrait, dans les cas douteux, lui donner le même pouvoir qu'à l'usage dont il n'est, à l'entendre, que « l'image ou la copie ». Mais il n'y a guère de rapport à établir entre l'emploi très réservé qu'il en fait, et la situation privilégiée acquise par l'analogie au dix-huitième siècle. Sans doute, de l'avis même de Beauzée, les grammairiens de cette époque sont toujours censés ne recourir à ses services que dans les cas où l'usage est douteux et dans ceux où il est partagé (2). Mais précisément, au point où en est leur travail, leur activité législatrice n'a plus guère à s'exercer que sur des cas semblables. Là où le P. Buffier s'en remet encore tout simplement au goût de l'écrivain (3), cinquante ans plus tard, Beauzée, que cette notion de goût ne satisfait plus, fait intervenir des « raisons prépondérantes » tirées de l'analogie, « moyen sûr de décider la préférence en pareil cas » (4).

(1) *Les vrais principes de la langue françoise*, 1747, II, pp. 79-81.

(2) *Encyclopédie*, art. *Usage*.

(3) Voyez sa *Grammaire*, pp. 24 et sq. de l'édit. de 1714.

(4) *Encyclopédie*, art. *Usage*.

C'est le moment de nous rappeler ce que nous avons dit en commençant de la tendance simplificatrice des grammairiens du dix-huitième siècle. D'analogie en analogie, en effet, on s'élève à la règle générale qui est leur grande préoccupation, et le même principe sert en même temps à éliminer d'une façon progressive les cas particuliers qu'il fait rentrer dans les séries. Ainsi l'abbé d'Olivet a recours à l'analogie soit lorsqu'il fixe ses règles d'accord du participe passé (1), soit lorsqu'il écarte les dernières exceptions qu'admettait encore le P. Bouhours à la règle de Vaugelas sur la construction du relatif avec un nom sans article. « La raison en matière de langue, dit-il pour se justifier, ne cesse d'être écoutée que dans les cas où l'usage est absolument contre elle » (2).

Arrêtons-nous ici : cette formule peut être envisagée comme l'étape finale de la pensée des grammairiens. Partis d'une conception de la grammaire qui faisait de l'usage l'unique règle du langage, nous aboutissons à une autre conception qui lui suscite une autorité concurrente, celle de la raison, de sorte que sa juridiction se trouve désormais réduite à un territoire aussi restreint que possible. Nous mesurons maintenant toute l'étendue du chemin parcouru par les grammairiens depuis Vaugelas. La borne plantée par l'auteur des *Remarques* subit une série de déplacements dont l'allure générale de leur œuvre s'est fortement ressentie au dix-huitième siècle.

Pour la commodité de notre analyse, nous avons donné à ces diverses étapes une succession logique qui n'est pas tout à fait conforme à la réalité. Aucune n'a sa date précise ni ses partisans déclarés. Ce sont tout autant d'attitudes qui peuvent être prises à cette époque, même par un seul grammairien, sans que souvent sa préférence se manifeste d'une

(1) *Remarques sur la langue françoise*, 1767, p. 226.

(2) *Remarques sur Racine*, 1738, p. 85.

manière catégorique. Ce qu'on peut dire, néanmoins, c'est qu'il n'est pas d'entreprise grammaticale au dix-huitième siècle qui ne s'explique par quelque'une d'entre elles, si ce n'est par plusieurs ou par toutes à la fois. L'entreprise des commentaires ne fait pas exception à la règle. Nous l'avons mentionnée à sa place dans notre exposé. Après en avoir ainsi dégagé l'esprit, nous serons plus à notre aise pour l'examiner dans son ensemble, au double point de vue de la matière et du plan des ouvrages auxquels elle a donné naissance.

CHAPITRE V

LES AUTEURS COMMENTÉS

Originaux ou traducteurs? — Les classiques français du XVII^me siècle.
— Le choix des commentateurs : poètes, genres nobles, genres dramatiques. — La hiérarchie des talents : de Malherbe à Racine.
— Les classiques du XVIII^me siècle.

En tête de sa collection de classiques français annotés, Boileau aurait voulu faire figurer « le peu que nous avons de bonnes traductions ». Les raisons de cette préférence ne sont pas très difficiles à deviner, et d'ailleurs il ne les a pas cachées. A l'heure où son esprit chagrin ne distinguait partout qu'invasion de mauvais principes, ce champion des « Anciens » les appelait au secours de la saine doctrine. Il n'imaginait toujours pas de meilleurs modèles pour bien penser que les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine. Que ces chefs-d'œuvre fussent traduits en bon français, et ils serviraient en même temps de modèles pour bien écrire.

Sauf l'Académie dans un cas unique, celui du *Quinte-Curce* de Vaugelas, aucun commentateur n'est entré, sur ce point, dans les vues de Boileau. Les notes d'érudition pure du genre de celles que Dacier, le P. de Jouvençy et l'abbé Massieu rédigèrent soit pour son *Longin*, soit pour le *Démosthène* de Turreil, n'ont aucun rapport avec son projet

qui ne se préoccupe que de la correction du style (1). De même, lorsqu'en 1759 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres examine « les moyens de perfectionner les bonnes traductions françaises des anciens auteurs », le rapporteur du projet, Louis Dupuy, admet bien qu'il faudra signaler par des notes, dans le *Quinte-Curce* de Vaugelas, « les expressions qui commencent à vieillir », mais ce qui doit avant tout solliciter l'attention de l'Académie, selon lui, ce sont « les contresens et les omissions », autrement dit la critique du texte traduit rapproché du texte original (2). Ces travaux et ces projets, la critique occasionnelle des traductions soit dans les périodiques littéraires, soit dans les ouvrages spéciaux (3), enfin diverses tentatives de rajeunissements, dont de Wailly, entre autres grammairiens, s'était fait une spécialité, témoignent de la place importante occupée encore dans la littérature par un genre qui longtemps avait brillé au premier rang. Mais, tout en le cultivant avec soin, le dix-huitième siècle est loin de lui réserver le rôle capital que Boileau lui destinait. L'idée de choisir les classiques français parmi les traducteurs aurait eu quelques chances de succès du temps de Vaugelas, lorsqu'Amyot, Coeffeteau et Perrot d'Ablancourt passaient encore pour les écrivains les plus parfaits que la

(1) Les remarques du P. de Jouveney sur la traduction de la première *Philippique* par Tourreil ont été publiées par d'Olivet à la suite de sa propre traduction. Celles de l'abbé Massieu, manuscrites, sont conservées à la Bibliothèque nationale (*f. fr.* 2418).

(2) *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, XXIX, p. 323.

(3) Parmi ceux qui eurent un certain retentissement, citons les *Observations critiques sur la nouvelle traduction en vers français des Géorgiques de Virgile* [par Delille] de Clément (de Dijon), 1770, et la *Lettre sur la nouvelle traduction de Tacite par M. L. D. L[a] B[letterie]* de Linguet, Amsterdam, 1768, in-12.

France eût produits. Elle ne pouvait trouver un écho dans une société qui avait sous les yeux les chefs-d'œuvre d'un Racine ou d'un Bossuet, d'un Pascal ou d'un Boileau. Aussi Valincour, mieux inspiré, n'a-t-il pas hésité à se placer sur un autre terrain et à proposer au choix des commentateurs « tous les bons auteurs qui ont écrit dans notre langue ».

I

L'auteur de l'*Avís* ne se trouvait pas encore, il est vrai, dans une position très avantageuse pour désigner d'une manière précise les originaux français dignes de figurer parmi les modèles de la langue. Il n'appartient pas aux contemporains d'un saint de le canoniser. La plupart des écrivains qui devaient être, par la suite, rangés dans la catégorie des classiques, venaient seulement de mourir; c'est donc à peine s'ils avaient eu le temps de le devenir. On dirait que Valincour en a le sentiment lorsqu'il se borne à citer les noms de Bourdaloue, de Balzac et de Voiture, dont la réputation, au moins en ce qui concerne les deux derniers, était en train de décliner. Il ne convenait guère à l'ami de Racine et Boileau de leur décerner un brevet d'immortalité. A plus forte raison Boileau ne le pouvait-il pas; au besoin l'on s'expliquerait encore de cette manière pourquoi les traducteurs ont sa préférence. On sait, en effet, quelle importance l'auteur des *Réflexions critiques sur Longin* attribuait à l'épreuve du temps dans le jugement des ouvrages de littérature (1). Avec les classiques grecs et latins, on disposait d'un recul suffisant pour les estimer à leur juste valeur; à l'égard des poètes et des prosateurs du

(1) Voyez la *Réflexion* n° VII.

règne de Louis XIV, au contraire, avant qui rien ou presque rien ne pouvait servir de modèle, la même opération n'allait devenir possible qu'avec le progrès du siècle. En attendant, il ne fallait pas s'exposer à des mécomptes en prenant pour des autorités quelques-unes de ces gloires éphémères qui, tous les cinquante ou soixante-dix ans, cèdent la place à d'autres. N'avait-on pas eu des déceptions de ce genre avec Théophile, avec Balzac, avec Voiture? C'est à peine si Corneille était sorti à son avantage de cette redoutable épreuve. Il fallait compter avec le tempérament impulsif et versatile des Français. Plus ils s'engouaient facilement, plus la prudence commandait de suspendre tout jugement avant que chaque auteur eût sa place marquée dans le Parnasse des écrivains nationaux (1).

A quel point la défiance de Boileau était systématique, on s'en rend compte par les traces qu'elle a laissées dans l'esprit de ses disciples. En 1729, dans son *Histoire de l'Académie*, l'abbé d'Olivet ne veut toujours pas reconnaître qu'il

(1) « Les ouvrages des auteurs sont sujets à la même inégalité de notre goût, dit St-Evremond dans ses *Observations sur le goût et le discernement des François*. Dans ma jeunesse, on admiroit Théophile malgré ses irrégularités et ses négligences qui échappoient au peu de délicatesse des courtisans de ce tems-là. Je l'ai vu décrié depuis par tous les versificateurs, sans aucun égard à sa belle imagination et aux grâces heureuses de son génie. J'ai vu qu'on trouvoit la poésie de Malherbe admirable dans le tour, la justesse et l'expression : Malherbe s'est trouvé négligé quelque tems après comme le dernier des poètes, la fantaisie ayant tourné les François aux énigmes, au burlesque et aux bouts-rimés. J'ai vu Corneille perdre sa réputation, s'il étoit possible qu'il la perdit, à la représentation de l'une de ses meilleures pièces. » (*Œuvres mêlées*, 1714, in-12, IV, pp. 124-125). L'« une des meilleures pièces de Corneille » à laquelle Saint-Evremond fait ici allusion, c'est sa *Sophonisbe* !

existe en France comme en Italie des auteurs classiques. « Nous n'en avons point encore de tels », écrit-il sans s'expliquer davantage (1) et sans doute veut-il dire que la gloire des grands écrivains français n'a pas reçu comme celle de leurs frères italiens la consécration de plusieurs siècles. Quelques années plus tard, il ne raisonnera plus tout à fait de même ; mais il estimera que « la langue française a des auteurs qui peuvent également servir de modèles et pour bien penser, et pour bien écrire » (2), et n'hésitera plus à traiter Racine et Boileau en écrivains classiques. Sans doute, ils avaient déjà commencé à être envisagés comme tels par des critiques moins difficiles, notamment par l'Académie ; mais en rapprochant les deux témoignages de l'abbé d'Olivet, on se rend compte qu'ils n'ont pu le devenir tout à fait du jour au lendemain.

Il leur a fallu d'abord se dégager de la société compromettante d'un certain nombre de renommées factices. Au début du dix-huitième siècle, la gloire littéraire du règne de Louis XIV se présente encore un peu comme un beau fleuve dont l'eau trouble, récemment échappée des glaciers, commence à laisser un dépôt sur ses bords. Plusieurs des favoris de Perrault dans son poème *Le siècle de Louis le Grand* (1687) (3), ou de Callières dans ses *Éloges de quelques poètes*

(1) *Histoire de l'Académie*, II, p. 47.

(2) *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738, p. 5.

(3) Faut-il rappeler ces mauvais vers que la querelle des Anciens et des Modernes a rendus célèbres ?

Donc, quel haut rang d'honneur ne devront point tenir,
 Dans les fastes sacrez des siècles à venir,
 Les Régniers, les Maynards, les Gombauds, les Malherbes,
 Les Godeaux, les Racans, dont les écrits superbes
 En sortant de leur veine et dez qu'ils furent nez,
 D'un laurier immortel se virent couronnez.
 Combien seront chéris par les races futures
 Les galans Sarrasins et les tendres Voitures,

françois lus à l'Académie le jour de la réception de La Motte (1710) (1), sont abandonnés en chemin. Il arrive même à certains jugements de l'oracle Boileau, notamment à sa critique amère de Quinault et à sa louange de Segrais, d'être réformés par la suite.

Entre contemporains d'ailleurs, l'accord ne s'établit pas non plus sans peine, lorsqu'il s'agit de fixer la valeur respective des écrivains de l'âge classique. En 1726, Titon du Tillet est repris par J.-B. Rousseau de ce que, dans son *Parnasse françois*, il veut réserver à Chapelle et à Segrais une place aussi avantageuse qu'à Molière, Corneille, Racine et Despréaux (2). Plus tard d'Alembert lui fera le même

Les Molières naïfs, les Rotrous, les Tristans,
Et cent autres encore, délices de leur temps !
Mais quel sera le sort du célèbre Corneille,
Du théâtre françois l'honneur et la merveille, etc.

Le Siècle de Louis le Grand, poëme, p. 9 (à la fin du t. I du *Parallèle des anciens et des modernes*, Paris, 1692, 4 vol. in-12).

(1) *Recueil de plusieurs pièces d'éloquence...*, Paris, Coignard, 1711, pp. 327-338. De Callières divise ces poètes en trois « pléiades ». Dans la première, il range Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Voiture, Sarrasin, Chapelle ; dans la seconde, Despréaux, Pavillon, Pellisson, Benserade, Quinault, Segrais, le duc de Nevers ; dans la troisième, un certain nombre de femmes auteurs.

(2) Lettre du 5 septembre 1726 (*O. IV*, p. 325). C'est-à-dire que Titon du Tillet veut leur faire représenter deux muses (Euterpe et Terpsichore). Il est probable qu'il songe aux remontrances de J.-B. Rousseau, lorsqu'il écrit dans son *Parnasse françois* : « Je sens bien que les poètes célèbres qui représentent sur le Parnasse françois les neuf Muses, n'ont pas tous traité des sujets élevés et n'ont pas donné de longs poèmes et une grande quantité d'ouvrages ; mais on ne peut refuser à aucun d'eux d'avoir excellé dans le genre d'écrire qu'ils ont entrepris. » (*Description du Parnasse françois exécuté en bronze*, Paris, J.-B. Coignard, 1727, in-12, p. 17).

reproche à propos de Racan (1). Lorsqu'en 1735 l'abbé d'Olivet dresse à l'usage des participants malheureux du concours d'éloquence une liste des modèles dont ils devraient s'inspirer (2), Voltaire s'indigne de n'y pas voir figurer l'auteur des *Provinciales*, tandis que Balzac et Voiture s'y maintiennent encore et que Fénelon y est loué « d'avoir de la variété » (3).

Quelques années auparavant, son *Temple du goût* lui avait fourni l'occasion de procéder lui-même à une série d'exécutions retentissantes. Il y reléguait dans un coin obscur, sans égard pour leur réputation d'antan, « les Pavillon, les Benserade, les Pellisson, les Segrais, les St-Évremond, les Balzac, les Voiture » que ne tardait pas à rejoindre Bussy. Par contre, il attirait en pleine lumière quelques femmes d'abord, Sévigné, La Fayette, Deshoulières, puis Bourdaloue, Pascal et surtout Quinault que, dans une émouvante apothéose, il réconciliait avec Boileau. Encore ne satisfaisait-il pleinement personne, pas même Vauvenargues qui réclamait pour son favori Pascal une place aux côtés de Bossuet et trouvait un peu trop restrictif le jugement porté sur « le vertueux auteur de Télémaque » (4). Si l'on se rappelle que Voltaire lui-même a plusieurs fois retouché ses propres arrêts (5), que dans le *Dictionnaire philosophique*,

(1) *Histoire des membres de l'Académie*, II, pp. 101-102.

(2) *Discours sur l'éloquence* prononcé le 25 août 1735, inséré en tête de la traduction des *Catilinaires*, édition de 1736, in-12, pp. 16-17. Cette liste ne comprend que les prosateurs : Balzac, Voiture, Vaugelas, Perrot d'Ablancourt, Patru, Pellisson, Bussy, Bossuet, Fléchier, Fénelon.

(3) Lettre à d'Olivet, 6 janvier 1736 (*O.* XXXIV, p. 1).

(4) *Réflexions critiques sur quelques poètes*, § IX : *Sur quelques ouvrages de Voltaire* (*O.* I, p. 266).

(5) Voyez notamment les variantes du jugement sur Bossuet (*O.* VIII, pp. 577 et 600).

il cite de nouveau Pellisson en compagnie des premiers modèles (1), qu'enfin certains auteurs, comme Massillon, n'ont pu s'imposer à son admiration qu'après une exhumation tardive de leurs œuvres, on achèvera de se convaincre que la critique a passé par de longues hésitations avant d'être fixée sur le compte des écrivains du règne de Louis XIV. A vrai dire, le fut-elle jamais complètement? Nous avons eu déjà l'occasion de citer une opinion de la seconde moitié du siècle d'après laquelle il était alors de plus en plus difficile pour les jeunes gens de se reconnaître au milieu de la foule des jugements contradictoires dont les écrivains en renom avaient été l'objet (2). Ces discussions ont donné naissance à toute une littérature dont les *Trois siècles* de Sabatier de Castres, les *Grands hommes vengés* de Bergier, ou encore les *Lettres* de Clément ne sont pas les moindres spécimens.

Toutefois, le dépôt dont nous parlions tout à l'heure, a beau s'effectuer lentement : il n'en profite pas moins d'une manière continue à quelques écrivains vraiment supérieurs, vagues superbes dont la crête apparaît plus haute et plus éblouissante à mesure que l'eau du fleuve se clarifie. On les rencontre souvent groupés dans un rappel commun, inséparables pour ainsi dire dans l'espèce de culte que les lettrés leur rendent. Ce sont eux qui, dans le *Temple du*

(1) *Art. Français* (O. XIX, p. 190). Cf. la lettre à Deodati de Tovazzi, 24 janvier 1761 : « Cette puérilité [il veut parler des diminutifs] nous a paru indigne d'une langue ennoblie par les Pascal, les Bossuet, les Fénelon, les Pellisson, les Corneille, les Despréaux, les Racine, les Massillon, les La Fontaine, les La Bruyère, etc. » (O. XLI, p. 171).

(2) *Observations sur la littérature à Monsieur **** (Sabatier de Castres), Amsterdam et Paris, 1774, in-8°, p. 226. Voyez plus haut, p. 120.

goût (1731), occupent l'intérieur du sanctuaire (1), eux qui, dans le tableau du progrès des sciences et des arts tracé par d'Alembert en tête de l'*Encyclopédie* (1751), représentent la littérature de l'âge d'or (2), eux que Vauvenargues passe en revue avec prédilection dans ses *Réflexions critiques sur quelques poètes* (1746) (3), eux dont Thomas propose, dans son traité posthume *De la langue poétique*, d'extraire des exemples pour le *Dictionnaire de l'Académie* (4), eux toujours et partout, Racine, Boileau, Molière, La Fontaine, Bossuet, Corneille, Malherbe quelquefois, Pascal et Fénelon très souvent, sans compter La Bruyère et Quinault qui ne sont pas parmi les moins favorisés. C'est également parmi ces quelques élus que nos commentateurs ont choisi leurs victimes, ainsi qu'en témoigne la statistique suivante.

Racine vient en tête de la liste avec le plus grand nombre de commentaires. Il fut annoté tantôt partiellement : par l'Académie (*Athalie*), par d'Olivet (toutes les pièces, sauf *la Thébaine* et *Athalie*), par Voltaire (*Bérénice* dans son *Commentaire sur Corneille*), par le marquis de Ximénès (*Andromaque* et *Britannicus*), par d'Açarq (*Bérénice*, *Athalie* et *Phèdre*), par Chamfort (*Esther*) ; — tantôt complètement :

(1) Fénelon, Bossuet, Corneille, Racine, La Fontaine, Despréaux (réconcilié avec Quinault), Molière (*O. de Voltaire*, VIII, pp. 577-580).

(2) Malherbe, Balzac, les écrivains de Port-Royal [Pascal?], Corneille, Racine, Despréaux, Molière, La Fontaine, Bossuet (*O. I*, pp. 58-59).

(3) Ces poètes sont La Fontaine, Boileau, Chaulieu (!), Molière, Corneille, Racine, Quinault, J.-B. Rousseau, Voltaire ; puis viennent les orateurs, Bossuet, Pascal, Fénelon, La Bruyère, etc. (*O. I*, pp. 233-273).

(4) Thomas cite en premier ligne Pascal, La Bruyère et Bossuet pour la prose, Corneille et Racine pour les vers ; il ajoute, en seconde ligne, Boileau (comparé avec J.-B. Rousseau), Molière et La Fontaine (*O. IV*, pp. 265-266).

par Louis Racine, Formey, Luneau de Boisjermain et ses collaborateurs, enfin par La Harpe. Il faillit en outre être commenté par Saint-Marc (1).

Boileau n'a pas beaucoup moins occupé les grammairiens. L'énorme travail de Brossette amplifié par Saint-Marc n'empêche pas Formey, d'Açarq, l'Académie, Lévizac, d'examiner la langue et le style de l'*Art poétique*, des *Satires*, des *Épîtres*, et du *Lutrin*. On sait que l'abbé d'Olivet voulait faire suivre ses *Remarques sur Racine* de *Remarques* pareilles sur *Boileau*, mais qu'il en fut empêché par la préparation d'un *Cicéron ad usum Delphini* dont le cardinal Fleury l'avait chargé (2).

La Fontaine dut longtemps se contenter des petites notes de Coste. Voltaire écrivant à Duclos en 1761 le recommandait aux bons soins de l'Académie (3). L'auteur des *Fables* figure en effet parmi les écrivains que cette assemblée a commentés depuis lors. Pendant la période révolutionnaire il ne subit pas moins de trois fois la même opération grâce à Chamfort, à Guillon et à Mongez, ce dernier s'étant chargé de le présenter aux élèves des écoles primaires de France.

Brossette avait rassemblé sur Molière les éléments d'un travail semblable à son commentaire sur Boileau (4). Cet

(1) Voyez plus haut, p. 106.

(2) *Remarques sur la langue française*, 1767, p. 9. Cf. les *Remarques sur Racine*, 1738, p. 5 : « Quant à présent, et pour ce qui me regarde personnellement, je crois ne pouvoir mieux seconder les vues de M. Despréaux qu'en m'attachant à ses poésies et à celles de M. Racine. »

(3) « Les *Fables* de la Fontaine ont besoin de notes, surtout pour l'instruction des étrangers. Plus d'un académicien s'offrira à remplir cette tâche qui paraîtra aussi agréable qu'utile. » Lettre du 1^{er} mai 1761 (*O.* XLI, p. 290).

(4) Voyez sur ce projet les lettres de J.-B. Rousseau à Brossette, 29 septembre 1730 (*O.* IV, p. 171), à Chauvelin, 25 juillet 1731 (*Ibid.*, p. 215) et à d'Olivet, 31 mai 1731 (*O. choisies*, II, p. 300).

ouvrage n'a pas paru, ni celui que Luneau de Boisjermain promet dans la préface de son édition de Racine (1). On n'a pas vu davantage le commentaire que les amis de Palissot l'avaient pressé d'écrire, en des vers dont la rime eût agréablement frappé l'oreille de Banville :

N'est-ce donc pas à l'émule de Pope
De commenter l'auteur du *Misanthrope* ? (2)

Mais Bret, auquel l'Académie fournit son concours, répara tant de négligence. Cailhava, moliériste exalté, en eut également l'intention ; mais ses projets publiés à grand fracas n'aboutirent qu'à une esquisse, ses *Études sur Molière* parues en 1802 avec cet épigraphe : « On commenta les mots, je commenterai l'art » (3).

En adressant à l'abbé de La Porte son plan d'une édition

(1) A propos de la comédie des *Plaideurs*, il dit (p. xvii) : « La manière dont elle est traitée, suffira pour donner une idée des commentaires que je me propose de publier sur Molière, l'un des plus grands génies que la France ait eus. »

(2) *Vers à M. P. de M.* (Palissot de Montenois) pour l'engager à reprendre son projet de commenter Molière, par MM... D. D. (*Journal encyclopédique*, 1768, VIII, 2^{me} partie, pp. 116-117). Palissot avait longuement réfléchi à ce travail. « Que pour la gloire de Molière et de la France, écrit-il dans ses *Mémoires* (édit. de 1803, II, p. 176), ce commentaire, digne de nos plumes les plus savantes, ne soit jamais livré à des mains profanes ! »

(3) Dans son avertissement, Cailhava rapporte que dix ans auparavant, il a été sollicité par un libraire de Strasbourg de lui fournir un commentaire sur Molière. Palissot (*Mémoires*, édit. de 1803, I, pp. 126-127) se moque du bruit fait autour des projets de Cailhava et des vers que le chevalier de Cubières lui consacre dans son *Épître à Molière* :

Tel n'est point Cailhava, ton plus savant élève :
Sa Muse de ton art sonda tous les secrets,
Et, pour te commenter, Dieu le fit naître exprès.

annotée des *Œuvres* de son père, Louis Racine, avait exprimé le désir qu'un homme « éclairé » élevât un monument semblable à Corneille, « dont la gloire, disait-il, m'intéresse autant, puisqu'elle intéresse également ma patrie » (1). Cet homme se rencontra quelques années plus tard dans la personne de Voltaire, le seul commentateur de Corneille depuis les *Sentiments sur le Cid* et avant que Palissot ne se fût donné pour tâche de revoir son travail.

Aux premiers commentateurs de Malherbe, l'Académie (2), Ménage et Chevreau, viennent s'en ajouter deux nouveaux au dix-huitième siècle, un compilateur, Saint-Març, et un jeune poète qui prend avec lui quelques leçons, André Chénier. Enfin Vaugelas, La Bruyère et Quinault doivent à l'Académie d'avoir été munis chacun d'un commentaire grammatical.

Il y a, comme on s'en est probablement aperçu, bien des inégalités dans cet inventaire que nous nous sommes efforcés de rendre aussi complet que possible, des absences singulières et des préférences qui sautent aux yeux. Tout cela demande à être expliqué ; nous allons tâcher de le faire avec l'espoir d'en tirer quelques lumières de plus pour l'intelligence de l'œuvre des commentateurs.

II

Tout d'abord, il est évident que nos commentateurs ne se sont pour ainsi dire occupés que d'ouvrages en vers. Parmi les prosateurs, si l'on met à part le traducteur Vaugelas annoté par l'Académie et quelques observations de Formey

(1) *Discours préliminaire aux Remarques sur les tragédies de J. Racine* (O. V, p. 290).

(2) Voyez Pellisson, *Histoire de l'Académie*, I, p. 120.

sur des fragments de Watelet, de Fontenelle et de Vertot, La Bruyère seul a été l'objet d'un commentaire en forme. Il s'agit donc bien ici d'un ostracisme volontaire atteignant toute une catégorie d'écrivains.

Est-ce à dire qu'aux yeux des critiques la littérature française de ce temps-là manquât de bons prosateurs ? Mais même en laissant de côté Voiture et Balzac qui, de l'aveu de tous, sans en excepter leurs apologistes, sont tombés dans un complet discrédit (1), voici précisément La Bruyère « tout plein de tours admirables et d'expressions heureuses qui n'étaient pas dans notre langue auparavant » (2). On ne dira pourtant pas qu'il s'est rendu coupable de néologisme ; l'abbé d'Olivet observe à cet égard certaines nuances qui ont échappé à Swift (3). Selon lui, si l'auteur des *Caractères* a enrichi la langue, ce ne fut que par des moyens licites, c'est-à-dire en ayant recours à la métaphore qui, « joignant à propos les idées, sait tantôt les agrandir et les fortifier, tantôt les diminuer et les affaiblir l'une par l'autre ». Il serait même « un parfait modèle en cette partie de l'art, s'il en avait toujours respecté assez les bornes et si, pour vouloir être trop énergique, il ne sortait pas quelquefois du naturel ». C'est, aux termes près,

(1) « Il est tombé néanmoins, cet écrivain si célèbre . . », écrit l'abbé Trublet dans son *Apologie de Balzac (Essais sur divers sujets de littérature et de morale, 1735, II, pp. 144 et sq.)*. Balzac et Voiture sont déjà fort maltraités par les critiques de la seconde moitié du dix-septième siècle, Boileau, Saint-Évremond, Valincour (dans son *Avis*), Charpentier (dans le *Carpentariana*), etc., etc. ; ils l'ont été bien davantage ensuite, par Voltaire notamment.

(2) D'Olivet, *Histoire de l'Académie*, II, p. 319.

(3) La Bruyère, dit Swift, « makes use of many new terms, which are not to be found in any of the common dictionaries before his time » (*A proposal for correcting, improving and ascertaining the english tongue* dans les *Œuvres*, édit. W. Scott, 1824, IX, p. 144). En conséquence, il le considère comme un des premiers corrupteurs de la belle langue classique.

le jugement de Vauvenargues (1), et d'Alembert ne s'en écarte que pour s'élever contre les restrictions de l'abbé d'Olivet (2).

Voici les *Provinciales* de Pascal que Boileau avaient déjà célébrées comme l'ouvrage « le mieux écrit que la langue française eût produit jusqu'alors » (3). D'un commun accord, Louis Racine, Voltaire et d'Alembert constatent qu'il n'y a pas un mot qui ait vieilli dans ces lettres. Le premier s'extasie sur « la justesse des expressions, l'élégance des tours, l'exactitude des rapports dans les membres d'une phrase » qu'on peut observer dans le style de Pascal (4); le second, « en fait de prose française », relit sans cesse les *Lettres provinciales* (5); le troisième déclare que leur auteur « semble avoir deviné deux choses qui ne paraissent pas faites pour être devinées, la langue et la plaisanterie » (6).

(1) « Si j'osais reprocher quelque chose à La Bruyère, ce serait d'avoir trop tourné et trop travaillé ses ouvrages. » Préface aux *Caractères* (de Vauvenargues) (*O.* I, p. 287).

(2) D'Olivet, constate d'Alembert, reproche à La Bruyère, « à qui d'ailleurs il donne de justes louanges, un style entortillé et guindé qui n'est certainement pas son défaut et que le censeur panégyriste a confondu avec le style énergique et original qui fait le caractère du Théophraste moderne ». (*Histoire des membres de l'Académie*, VI, p. 215).

(3) Cité par d'Alembert, *o. c.*, III, p. 156.

(4) *Réflexions sur la poésie*, chap. III, art. second (*O.* II, p. 219).

(5) Lettre à M^{me} du Deffant, 17 septembre 1759 (*O.* XL, p. 171).

(6) *Histoire des membres de l'Académie*, II, p. 277. Condorcet, dans son *Éloge de Pascal*, est le premier qui mette une sourdine à ces éloges : « Si on osait trouver des défauts au style des *Provinciales*, on lui reprocherait, dit-il, de manquer quelquefois d'élégance et d'harmonie; on pourrait se plaindre de trouver dans le dialogue un trop grand nombre d'expressions familières et proverbiales qui, maintenant, paraissent manquer de noblesse. » (*Pensées*, édit. de Londres, 1776, in-8^o, p. 35).

Voici Fénelon que Voltaire proclame « le second des hommes dans l'éloquence » (1), et la « prose harmonieuse » de son *Télémaque* à laquelle on reproche toutefois sa monotonie causée par trop de répétitions (2). Vauvenargues, qui trouve son style « noble et touchant », n'en est pas offusqué ; pour lui, ces répétitions « sont un art de faire reparaitre la même vérité sous de nouveaux tours et sous de nouvelles images pour l'imprimer plus avant dans l'esprit des hommes » (3). Plus enthousiaste que Thomas, lequel ne loue Fénelon que d'avoir fait « un choix élégant et heureux de la langue connue » (4), Palissot lui décerne le titre de « Racine de la prose par son immortel ouvrage de *Télémaque* » (5).

Voici La Rochefoucauld dont le petit recueil des *Maximes* « accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat » (6). Voici Bourdaloue « un des premiers qui étala dans la chaire une raison toujours éloquente » (7), et avec lui les grands prédicateurs, Bossuet en tête, le « sublime » Bossuet de Voltaire, celui qu'il se plaît à nommer « le seul Français véritablement éloquent entre tant de bons écrivains en prose ». Il découvre cependant un grand nombre de fautes dans ses *Oraisons funèbres* ; « mais en vérité ces fautes sont des beautés, quand on les compare

(1) Épître dédicatoire d'*Oreste*, 1750 (*O. V*, p. 79). Le premier est Bossuet.

(2) Voltaire, *Connaissance des bautés*, 1749, pp. 21-22, et d'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie*, I, p. 301.

(3) *Fragments sur les orateurs* (*O. I*, p. 273).

(4) *Traité de la langue poétique* (*O. IV*, p. 266).

(5) *Mémoires*, édit. de 1803, I, p. 305.

(6) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXII (*O. XIV*, p. 541).

(7) *Ibid.*, p. 542.

à la plupart des pièces d'éloquence d'aujourd'hui » (1). D'Alembert en parle avec autant d'indulgence : « Il se fait pardonner ses écarts, dit-il de l'aigle de Meaux, par la hauteur immense à laquelle il s'élève ; on sent que son génie a besoin de la plus grande liberté pour se déployer dans toute sa vigueur et que les entraves d'un goût sévère, les détails d'une correction minutieuse et la sécheresse d'une composition *léchée* ne feraient qu'énerver cette éloquence brûlante et rapide (2). »

Puis Fléchier, « un des prélats, lit-on dans l'*Année littéraire*, qui, par leurs écrits, ont le plus honoré le siècle de Louis XIV et particulièrement la langue française » (3), selon d'Alembert « le modèle de l'harmonie oratoire » auquel on doit pardonner, en faveur de cet avantage, son goût prononcé pour les antithèses. Son style « est non seulement pur et correct, mais plein de douceur et d'élégance » (4). Touchant les archaïsmes notamment, Racine même, « quelque pur qu'il soit, l'est moins encore dans ses vers que Fléchier dans sa prose ». L'historien de l'Académie n'en

(1) Lettre à d'Olivet, 1^{er} avril 1766 (*O.* XLIV, p. 258). Les variantes du *Temple du goût* sont instructives au sujet des « familiarités » reprochées par Voltaire à Bossuet (*O.* VIII, pp. 577 et 600). C'est dans le *Dictionnaire philosophique*, art. *Esprit*, sect. I (*O.* XIX, p. 5) qu'il en arrive à l'épithète de « sublime ».

(2) *Histoire des membres de l'Académie*, I, p. 145. Cf. *ibid.*, II, p. 235 : « Ce grand orateur, quoiqu'il semble négliger et dédaigner même l'art du style, en est pourtant un modèle, au moins par l'adresse et le bonheur qu'il a eus d'ennoblir ainsi plus d'une fois la familiarité de ses expressions. C'est par là surtout qu'il peut être lu avec beaucoup de fruit et qu'il est digne, par conséquent, d'être mis au rang des grands écrivains. »

(3) *Année littéraire*, 1762, III, p. 142.

(4) *Éloge de Fléchier* (*Histoire des membres de l'Académie*, I, p. 397).

relève qu'un seul, d'ailleurs commun à ces deux auteurs, dans les *Oraisons funèbres* du second (1).

Enfin Massillon dont la résurrection soudaine en 1745 arrache à la foule des lettrés un cri de surprise et d'admiration (2). Il faut lire le compte-rendu enthousiaste que le journaliste des *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux* lui consacre à cette occasion (3). « Je ne crains pas de dire, conclut-il, si le sacré peut-être comparé au profane, que le P. Massillon est au P. Bourdaloue, ce que Racine est à Corneille ». Ce rapprochement n'est pas seulement fortuit ; il rend compte aussi des intentions de l'auteur : « Massillon, dit Voltaire en y insistant, s'étudia à être aussi élégant en prose que Racine l'était en vers. » (4) Voilà pourquoi le

(1) *Ibid.* II, pp. 396-397. Cet archaïsme est *sans que je le die*.

(2) « Tout le monde unanimement, écrit Louis Racine à René Chevaye le 17 janvier 1745, vante le *Petit Carême* du P. Massillon qui vient de paroître. Les autres sermons du même prédicateur suivront de près. Je ne sais s'ils seront aussi bien reçus que ces petits sermons faits pour le roi enfant. Il y a en effet de très belles choses et les premiers surtout sont admirables. » (Recueil Dugast-Matifeux, p. 42).

(3) « En lisant ces discours dont l'éloquence mâle et douce frappe l'esprit et touche le cœur, la raison goûte un plaisir spirituel (la religion à part) auquel il me semble que les sens participent. C'est partout un raisonnement juste et méthodique, sans affectation ; des pensées vives et délicates, des expressions choisies, sublimes, harmonieuses et toujours naturelles ; des images revêtues d'un coloris frappant, un style clair, net et cependant plein et nombreux. Nulle antithèse, nulle phrase recherchée ; point de figures bizarres ; une *extrême pureté de langage* sans exactitude puérile ; une élégance continuelle et en général une fécondité intarissable et une abondance d'idées brillantes et magnifiques, qui semblent le langage naturel de l'orateur. » *Jug. ouvr. nouv.*, V, pp. 267-268.

(4) Lettre au duc de La Vallière, 1761 (*O.* XLI, p. 278).

Petit-Carême devient une de ses lectures favorites (1). Il l'a toujours sur sa table à côté d'*Athalie*, car, fait observer d'Alembert auquel nous devons ce renseignement, « Massillon est pour lui le modèle des prosateurs comme Racine est celui des poètes » (2).

D'où vient alors que nous ne possédions aucun commentaire sur les œuvres de Massillon, alors que nous en avons un grand nombre sur Racine ? On le voit, la critique au dix-huitième siècle est très-loin d'avoir méconnu les mérites des grands prosateurs du dix-septième. Il s'agit donc ici de préférences dictées aux commentateurs par des considérations étrangères à ces mérites. Sans doute, un tel parti-pris pourrait à la rigueur s'expliquer par des raisons d'opportunité. Ayant en vue l'instruction de la grande masse des Français et des étrangers, les commentateurs n'ont négligé aucun moyen de rendre leur enseignement aussi attrayant que possible. Or, de l'avis même de l'abbé d'Olivet, « une excellente poésie se fait lire et relire plus volontiers qu'une prose également bonne en son genre » (3). Dans le même ordre de préoccupations, il est évident que des ouvrages de pur agrément, des ouvrages faits pour *plaire*, tels que des comédies, des tragédies, des fables ou des satires, s'adressent à un public moins spécial que les ouvrages des grands moralistes ou des grands prédicateurs. Mais ce sont là des raisons secondaires. Soyons sûrs que les commentateurs en ont d'autres, plus importantes, et correspondant à des vues systématiques sur la langue qu'ils veulent enseigner.

N'oublions-nous pas, en effet, qu'en la personne de deux d'entre eux qui sont à la tête du mouvement, Voltaire et

(1) Lettre à d'Argental, 7 juillet 1769 (*O.* XLVI, p. 369).

(2) *Éloge de Massillon (Histoire des membres de l'Académie, I, p. 30).*

(3) *Remarques de grammaire sur Racine, 1738, p. 6.*

l'abbé d'Olivet, nous avons affaire à des champions de la versification française, autrement dit, à des adversaires déterminés du paradoxe de La Motte. L'année même où ont paru les *Discours sur la tragédie* (1730), Voltaire leur a répondu dans ses préfaces d'*Cédipe* et de *Brutus*. D'Olivet se lance un peu plus tard dans la mêlée avec sa *Prosodie française* (1736), puis avec ses *Remarques de grammaire sur Racine* accompagnées d'une *Lettre critique* au Président Bouhier sur l'utilité de la versification.

Aux yeux de ces deux hommes, la langue versifiée l'emporte *nécessairement* en perfection sur celle qui ne l'est pas ; pour tout dire, c'est la langue par excellence à laquelle rien ne saurait être comparé, pas même la « prose poétique » du *Télémaque*, « genre bâtard », dit Voltaire qui n'a jamais pu le souffrir en raison même des arguments qu'il fournissait à La Motte. Cette supériorité incontestable, à quoi doit-on l'attribuer ?

Il s'en faut bien, comme en témoigne la polémique soulevée par la publication des *Remarques* de l'abbé d'Olivet, qu'au dix-huitième siècle tout le monde soit d'accord sur ce qui distingue la prose et la poésie. L'auteur du *Racine vengé*, l'on s'en souvient, admet que la langue poétique est plus libre. Il n'est pas seul de son avis : après lui cette liberté de la langue poétique sera revendiquée encore par Clément contre Voltaire, par Le Brun contre Fréron⁽¹⁾. Toutefois, chez les critiques antérieurs à Louis Racine, on ne peut pas dire que la question soit franchement posée et résolue. Le premier, l'auteur des *Réflexions sur la poésie* envisage la liberté du poète par rapport à la langue comme un droit absolu, lequel n'est d'ailleurs nullement un privilège de ceux qui écrivent en vers. Auparavant cette liberté n'est en somme

(1) Voyez ses *Remarques sur les hardiesses poétiques du grand Corneille et sa Waspie*.

qu'une licence, une facilité destinée à compenser l'excessive contrainte imposée par la versification quantitative et la rime au poète français. Un Desfontaines, un abbé Granet n'ont pas l'air de défendre une souveraine, mais plutôt une sorte de forçat en perpétuelle rupture de bañ. « Il serait bien étrange, s'écrie le premier, qu'il n'y eût que notre langue, où les vers sont si difficiles, qui n'accordât aucun privilège aux poètes ! » (1). Pareillement le second, lorsqu'il rend compte du petit livre de l'abbé d'Olivet : « Pour peu qu'on examine, écrit-il, et qu'on veuille être sincère, l'on avouera que si Racine avait écrit en prose, il aurait évité toutes les prétendues fautes que lui reproche notre critique. Ce n'est que comme poète qu'il les a commises ; ainsi le travail de notre moderne académicien ne saurait être *utile à quiconque cultive l'art d'écrire* ; il ne tend réellement qu'à contester à Racine, et par conséquent aux autres poètes, les licences qu'il a prises (2). »

Maladroits défenseurs ! Comme on sent bien qu'ils raisonnent encore sous l'impression des théories de La Motte, de ce La Motte que Desfontaines a pourtant combattu dans ses feuilles ! (3) L'auteur de l'*Œdipe* en prose avait également mis l'accent sur la contrainte imposée par le vers au poète français ; il l'avait déclarée non seulement inutile, mais encore nuisible, car le poète se trouvait entraîné malgré soi à lui sacrifier la justesse des idées et la correction du style. Or, que lui avaient répondu les champions du vers, d'Olivet et Voltaire entre autres ? Que cette contrainte, qu'ils ne niaient pas d'ailleurs (4), n'était pas aussi malfaisante qu'on se

(1) *Racine vengé*, p. 5.

(2) *Réfl. ouvr. litt.*, V, pp. 331-332.

(3) *Nouvelliste du Parnasse*, X^{me} lettre (pp. 197 et sq. de la 2^{de} édit.).

(4) Nul n'en a parlé avec autant de force et de persistance que Voltaire : « Il est plus aisé de faire cent vers en toute autre

plaisait à l'affirmer. La preuve en était qu'« il y a moins à reprendre dans Racine et dans Despréaux que dans nos ouvrages de prose les plus estimés » (1), observation qui, sous la plume de l'auteur de la *Connaissance des beautés*, prend une forme abstraite : « Les beaux vers en français, dit-il, sont presque toujours plus corrects que la prose (2). » Le petit nombre même des ouvrages parfaits en poésie n'est pas pour infirmer cette thèse (3). Il en reste toujours assez pour qu'on puisse conclure que « la versification, pour un vrai poète, n'est pas une contrainte aussi grande, ni aussi nuisible aux beautés essentielles du discours qu'on l'a prétendu depuis plusieurs années dans certains écrits » (4). A ceux qui persécutent la rime, on pourra toujours demander s'ils estiment qu'elle « ait été pernicieuse à Malherbe, au grand Corneille, à Molière, à Despréaux, à Racine » (5).

Allons plus loin : de tels exemples montrent que non

langue que quatre vers en français », écrit-il à ce propos dans son *Discours sur la tragédie*, 1730 (O. II, p. 313). Cf. ce qu'il dit encore dans le *Dictionnaire philosophique*, art. *Vers et Poésie* (O. XX, p. 562), dans le *Discours aux Welches* (O. XXV, p. 241), etc.

(1) D'Olivet, *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738, p. 7. Ce passage est approuvé par Voltaire dans sa lettre du 1^{er} avril 1766 : « Vous avez bien raison de dire qu'il y a moins de fautes dans Racine que dans nos meilleurs écrivains en prose. » (O. XLIV, p. 258). Cf. le *Dictionnaire philosophique*, art. *Langues*, sect II (O. XIX, p. 561) : « Les Français n'ont point d'auteur plus châtié en prose que Racine et Boileau le sont en vers. »

(2) *Connaissance des bautez*, 1749, p. 10.

(3) « Nous avons, dit Voltaire dans le *Dictionnaire philosophique*, art. *Vers et Poésie*, très peu de poètes qui soient toujours élégants et toujours corrects. » (O. XX, p. 562).

(4) D'Olivet, *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738, p. 120.

(5) D'Olivet, *Lettre au P^t Bouhier*, *Ibid.*, p. 158.

seulement la contrainte du vers ne nuit pas à la langue, mais qu'elle est pour elle une cause de perfection. Comment cela? Justement en imposant au poète un labeur plus considérable. « On travaille les vers avec plus de soin que la prose », observe l'auteur des *Remarques de grammaire sur Racine* (1); et celui de la *Connaissance des Beautés* ne raisonne pas différemment : « La difficulté du vers, dit-il, produit une grande attention dans l'esprit d'un bon poète, et de cette attention continue se forme la pureté du langage; au lieu que dans la prose, la facilité du langage entraîne l'écrivain et fait commettre des fautes (2). » Vaincre cette difficulté, c'est tout l'art du vers, ou du moins c'en est la partie essentielle. Obtenue au prix d'un pareil labeur, la correction entre pour quelque chose dans le charme spécial de la langue poétique. A ce titre, elle ne se recommande pas seulement pour elle-même : elle est encore une loi du genre. « C'est à cette contrainte de la rime et à cette sévérité extrême de notre versification, dit Voltaire, que nous devons ces excellents ouvrages que nous avons dans notre langue. Nous voulons que la rime ne coûte jamais rien aux pensées,

(1) *Ibid.*, p. 7. Chose curieuse, Féraud qui, dans ses remarques, s'attache aussi principalement aux poètes, emploie l'argument inverse. Il le fait, dit-il, « pour deux raisons : la première, c'est qu'on retient mieux les vers que la prose et que les incorrections de style, *inévitables dans la poésie*, peuvent, à cause de cela, induire plus facilement en erreur; la seconde, c'est que la contrainte de la mesure et de la rime, et le droit des inversions jettent comme nécessairement les poètes dans des fautes grammaticales qui passent trop aisément pour des licences autorisées, parce qu'elles sont rachetées par de vraies beautés et que l'harmonie des vers les dérobe facilement à des yeux ou à des oreilles peu instruites ou peu attentives. » (*Dictioinaire critique*, I, p. xi). Féraud est un disciple lointain de La Motte.

(2) *Connaissance des bautez*, 1749, p. 11.

qu'elle ne soit ni triviale, ni trop recherchée ; nous exigeons rigoureusement dans un vers la même pureté, la même exactitude que dans la prose. Nous ne permettons pas la moindre licence ; nous demandons qu'un auteur porte sans discontinuer toutes ces chaînes, et cependant qu'il paraisse toujours libre ; et nous ne reconnaissons pour poètes que ceux qui ont rempli toutes ces conditions (1). » La Motte a donc grand tort de triompher de ce qu'il a pu mettre en prose une scène de *Mithridate* en se bornant à supprimer la coupe et la rime. C'est ne rien comprendre à la poésie : « Il ne songe pas que le grand mérite des vers est qu'ils soient aussi corrects que la prose (2). »

Nous sommes loin de la prétendue liberté de la langue poétique invoquée par Desfontaines, ou plutôt de ses licences. Voltaire n'en admet pour ainsi dire aucune (3) ; les puristes les plus orthodoxes font comme lui, ou s'ils accordent qu'il en existe, ils les réduisent à un très petit nombre, reconnues comme telles et cataloguées. De différence quelconque entre la grammaire de la poésie et celle de la prose, il n'y en a pas autrement :

La langue est une, en prose comme en vers ;
Et la grammaire en tout genre d'écrire
Exerce un droit que rien ne peut prescrire (4).

L'inversion pourrait à la rigueur être comptée pour une de

(1) *Discours sur la tragédie*, 1730 (O. II, p. 313).

(2) Préface d'*Œdipe*, 1730 (O. II, p. 55).

(3) On vient de le voir dans son *Discours sur la tragédie*. Cf. la lettre à Thibouville du 8 février 1773 (à propos du vers *Je ne méritais pas le trône où tu m'appelle*) : « Il faut une s à appelle, grâce aux lois sévères de notre poésie qui ne permet plus la plus légère licence en fait de langue. » (O. XLVIII, p. 301).

(4) *L'Épître de Clio à M. de B*** au sujet des nouvelles opinions répandues depuis peu contre la poésie*, 1731 (*Œuvres de Nivelle de La Chaussée*, Paris, 1777, in-16, p. 156).

ces différences, mais, au témoignage de l'abbé d'Olivet, l'usage en est de plus en plus abandonné par les poètes, de sorte qu'on peut prévoir le moment où « nous ne conserverons entre la prose et le vers aucune différence qui soit purement grammaticale » (1). C'est proprement la thèse dont l'auteur des *Remarques sur Racine* s'autorise pour chercher des modèles parmi les poètes plutôt que parmi les prosateurs, « car notre langue ne ressemble pas à quelques autres où la poésie et la prose font, pour ainsi dire, deux langages différents » (2). Il faut croire que l'abbé Desfontaines ne l'a pas combattue avec de bonnes armes, puisqu'un indépendant comme l'abbé Goujet trouve qu'il a trop « insisté sur la différence du langage poétique d'avec celui de la prose ». Elle lui semble « un peu chimérique pour ce qui concerne les règles de la grammaire que les poètes comme les auteurs qui écrivent en prose, doivent également observer avec exactitude » (3). Au reste, il est évident que le paradoxe du *Racine vengé* en est bien un sous la forme que l'auteur lui donne, même aux yeux des personnes qui font mine de l'approuver. Avant de soutenir que « la vivacité de la poésie lui fait souvent risquer, non seulement des images et des figures plus hardies, mais même un ordre de mots que la prose n'ose se permettre », Louis Racine prend ses précautions : « La poésie et la prose, dit-il, parlent la même langue et sont soumises à la même syntaxe. » (4) A plus forte raison, un grammairien de l'espèce de d'Açarq se croit-il le droit de

(1) *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738, p. 77. « L'inversion, dit d'Alembert dans ses *Réflexions sur la poésie*, est rarement permise; elle nous déplaît pour peu qu'elle soit extraordinaire ou forcée » (O. IV, p. 295).

(2) *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738, p. 6.

(3) *Bibliothèque française*, I, p. 204.

(4) *De la poésie naturelle ou de la langue poétique*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et B.-L.*, XV, p. 193.

professer que « ce qui éloigne le style du versificateur français de celui du prosateur, ce ne sont à proprement parler que la rime, la mesure, quelques inversions, quelques métaphores et cinq ou six termes consacrés » (1). Ces cinq ou six termes, Voltaire les enseigne par correspondance à son élève, le prince royal de Prusse (2). A prendre sa pensée en gros, les paroles de d'Açarq pourraient être en effet de lui. Elles pourraient être aussi de d'Alembert, si l'on en juge par les *Réflexions sur poésie* de cet orateur académique : « Chez nous, dit-il, la grammaire des poètes est aussi rigoureuse que celle des prosateurs (3). » Fondez sur ce principe une méthode de critique et vous aurez le fameux procédé qui consiste à réduire les vers en prose pour s'assurer de leur perfection, procédé qu'inaugure Boileau en l'appliquant aux métaphores (4), approuvé et utilisé par quelques-uns des plus notables parmi les puristes (5), et auquel Voltaire a donné une consécration retentissante (6).

(1) *Observations sur Boileau*, 1770, p. 101.

(2) Lettre du 20 décembre 1737 : « Les mots uniquement réservés pour la poésie, j'entends la poésie noble, sont en petit nombre ; par exemple, on ne dira pas en prose *coursiers* pour chevaux, *diadème* pour couronne, *empire de France* pour royaume de France, *char* pour carrosse, *forfaits* pour crimes, *exploits* pour actions, *l'empyrée* pour le ciel, *les airs* pour l'air, *fastes* pour registre, *naguère* pour *depuis peu*, etc. » (O. XXXIV, p. 360). Cf. les listes de « mots propres à la poésie » données par Buffier, Restaut et de Wailly dans leurs traités de versification française.

(3) *Œuvres*, IV, p. 295.

(4) Voyez dans les *Réflexions critiques sur Longin*, le n° XI.

(5) Voyez d'Olivet, *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738, p. 14, d'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie*, III, pp. 39-43, Féraud, *Dictionnaire critique*, I, p. XI, etc.

(6) Dès 1739 (25 février), il le recommande dans une lettre à Helvétius (O. XXXV, p. 187). Il le préconise ensuite dans le

Ainsi, pas de distinction grammaticale entre la prose et la poésie, voilà ce qui autorise nos commentateurs à choisir leurs modèles parmi les poètes. Une contrainte et par conséquent une correction plus grandes, voilà pourquoi ils les préfèrent aux prosateurs. A cette raison s'ajoute un « choix des termes », comme dit Voltaire (1), plus rigoureux, une pureté plus achevée en vertu de laquelle un poète ne se sert pas de tous les mots de la prose, tandis qu'un prosateur ne peut mieux faire que de se servir des mots du poète. En ce sens, on pourra dire que « les ouvrages de prose dans lesquels on a le mieux imité le style de Racine, sont ce que nous avons de meilleur dans notre langue » (2). Mais du principe que ce qui est bon en vers, ne saurait être mauvais en prose, on ne conclura pas à la réciproque : elle ne serait pas exacte (3). A toutes les règles de la prose, la poésie en

Dictionnaire philosophique, art. *Vers et poésie* (O. XX, p. 562), l'utilise dans le *Commentaire sur Corneille*, notamment dans les remarques sur *Polyeucte*, I, 1, et *Sertorius*, I, 1 (O. XXXI, p. 373 et XXXII, p. 182), le défend contre Clément dans le *Sentiment d'un académicien de Lyon* (O. XXIX, pp. 317 et sq.) et lui reste fidèle jusque dans les derniers temps de sa vie, comme en témoigne sa lettre du 22 mars 1775 au comte de Tressan (O. XLIX, p. 252).

(1) « Les vers faibles ne sont pas ceux qui péchent contre les règles, mais contre le génie ; qui, dans leur mécanisme, sont sans variété, sans *choix des termes*, sans heureuses inversions et qui, dans la poésie, conservent trop la simplicité de la prose. » *Dictionnaire philosophique*, art. *Faible* (O. XIX, p. 73).

(2) Voltaire, *Lettre à l'Académie française en tête d'Irène* (O. VII, p. 329) (conclusion d'un article où il le dit en particulier de Massillon et de Fénelon).

(3) D'Alembert l'entend d'une façon spéciale qu'il attribue gratuitement à Voltaire : « Quand M. de Voltaire, dit-il, et d'autres après lui, ont dit qu'il n'y a de beau en vers que ce qui seroit beau en prose, ils ont voulu dire seulement que toute pensée, toute image, belle en vers, le seroit aussi sans être rimée ; mais

ajoute d'autres qui lui sont propres et qui font d'elle non pas une langue différente, mais une langue plus châtiée, un choix, une élite. C'est proprement ce fait d'une sélection qui la désigne aux préférences des commentateurs.

La même préoccupation reparaît ailleurs dans leur choix, par exemple dans leur sollicitude pour les genres nobles, la poésie lyrique, la tragédie, la grande comédie, la poésie didactique. Pour un peu, ils adopteraient la hiérarchie des écrivains du siècle de Louis XIV qui doivent servir de modèles, établie par Thomas. Ils placeraient en première ligne, sinon « Pascal, La Bruyère et Bossuet pour la prose », du moins « Corneille et Racine pour les vers » ; ensuite viendraient successivement Boileau, puis Molière et La Fontaine qui, « par les genres mêmes qu'ils embrassèrent, furent presque toujours relégués dans la langue commune (1). »

Une autre de leurs préférences, c'est celle qu'ils manifestent pour les genres dramatiques (2). La moitié au moins des commentaires que nous connaissons sont consacrés, tout ou partie, à des pièces de théâtre. Proportion éloquente si l'on considère combien les lyriques sont au contraire peu favorisés : à peine un ou deux commentaires nouveaux au dix-huitième siècle. On dira que les représentants du genre ne sont pas nombreux ; c'est vrai : ils se réduisent à

ils n'ont pas prétendu que de bons vers fissent toujours de bonne prose. » (*Histoire des membres de l'Académie*, III, p. 43). Que signifie alors cet éloge décerné par Voltaire à Racine : « Voyez avec quelle clarté, quelle simplicité, notre Racine s'exprime toujours. Chacun croit en le lisant qu'il dirait en prose tout ce que Racine a dit en vers. » Lettre à M^{lle} M*** (Menon), 20 juin 1756 (*O.* XXXIX, p. 60).

(1) *De la langue poétique* (*O.* IV, pp. 265-266).

(2) Condillac aussi « choisit les poètes dramatiques », lorsqu'il fait « lire et relire les meilleurs écrivains » à son élève (*Cours d'étude*, I, *Discours préliminaire*, p. 30).

deux, Malherbe et J.-B. Rousseau. Mais les modèles n'abondent pas non plus dans les genres dramatiques. Avant Voltaire, on ne cite guère que Corneille, Racine et Molière. Pourtant les commentateurs ont porté leur principal effort sur ces trois écrivains. En fait de poésie lyrique, c'est la poésie lyrique *dramatique* de Quinault qui les attire. Ces diverses constatations ont toutes leur importance du moment qu'on cherche à fixer le caractère exact de la langue enseignée par les commentateurs.

III

Il reste que les raisons générales dont nous venons de parler, ne sont pas seules à rendre compte de leur choix. Peut-être même ne serait-il pas impossible de les ramener toutes à des questions de sympathie non pour tel ou tel principe, mais pour la personne et l'œuvre de tel ou tel écrivain. A ce point de vue, Racine n'aurait pas été préféré parce qu'il s'est distingué dans le genre tragique et la poésie, mais le genre tragique et la poésie auraient été préférés parce qu'ils comptent Racine au nombre de leurs représentants. Quoi qu'il en soit, il est bien évident qu'après avoir placé la poésie au-dessus de la prose, et tel genre au-dessus de tel autre, les commentateurs ne pouvaient proposer indifféremment pour modèles tous ceux qui avaient écrit dans ce genre et en vers. Cela est si vrai qu'en dépit de leurs préférences systématiques, ils n'ont point exclu de leur œuvre certains écrivains qui s'étaient signalés dans des genres réputés inférieurs. Ils ont commenté surtout des poètes et surtout des poètes dramatiques, mais ils n'ont pas commenté que ceux-là. Le mérite personnel d'un écrivain entre pour une part considérable dans les raisons qui dictent leur choix. Rien n'est plus propre à nous éclairer

sur ces raisons que la critique littéraire du temps et notamment ces discussions sur la préséance des grands écrivains qui furent une de ses occupations favorites et dans lesquelles Grimm voyait, peut-être à tort, « une marque de la frivolité des esprits » (1).

Parmi les poètes qui furent florissants avant que le goût eût achevé de s'affermir, c'est-à-dire avant le règne de Louis XIV, Malherbe occupe une place privilégiée. Il vit sur les éloges de Boileau et sur la renommée des services qu'il a rendus à la langue française (2). On lui sait gré d'avoir, selon l'expression de Voltaire, « un peu réparé le tort de Ronsard » (3). Toutefois, comme poète, il ne soulève plus qu'un enthousiasme assez factice (4). Certes, il a prouvé qu'il avait de l'oreille et une certaine habileté dans le maniement des mots, ce qui lui vaut la considération des gens du métier, d'un Le Brun par exemple, ou d'un A. Chénier ; mais son œuvre n'en est pas moins surannée. Selon l'abbé Batteux, « pour trouver Malherbe ce qu'il est, il faut avoir la force de digérer quelques vieux mots, et d'aller à l'idée plutôt que de s'arrêter à l'expression » (5). Le moins que puissent faire ses

(1) *Correspondance littéraire*, 1^{er} août 1764 (VI, p. 43).

(2) Voyez en particulier le *Discours sur les obligations que la langue et la poésie françoises ont à Malherbe* inséré par Saint-Marc dans son édition des *Poésies de Malherbe*, 1757, et l'article dithyrambique de l'*Année littéraire*, 1757, VII, pp. 145 et sq.

(3) *Dictionnaire philosophique*, art *Français* (O. XIX, p. 184).

(4) Fénelon lui a reproché la multitude de ses vers faibles (*Jugement sur un poète de son temps* dans les *Œuvres*, 1843, III, p. 459 et *Lettre à l'Académie*, § 5) ; Valincour effacerait volontiers les trois quarts de son œuvre (De Broglie, *Les portefeuilles du Président Bouhier*, Paris, 1896, in-8°, p. 55). Clément relève avec raison qu'il ne figure pas dans le *Temple du Goût* (*Seconde lettre à Voltaire*, La Haye, 1773, pp. 61 et 74).

(5) *Cours de Belles-Lettres*, 1748, II, p. 88.

éditeurs, même ceux qui, comme Meusnier de Querlon, estiment qu'il « doit être incontestablement mis à la tête de nos poètes classiques » (1), c'est d'expliquer ses archaïsmes. La situation de cet auteur est ingénieusement résumée par Thomas : « On sait, dit-il, que le véritable fondateur de notre langue poétique en France fut Malherbe. Le genre lyrique qu'il embrassa, pouvait, dans un siècle plus heureux, donner à cette langue un grand caractère; mais il eut moins de génie que de verve et plutôt de la noblesse que de la force : d'ailleurs le mauvais goût de son siècle l'entourait de toute part et perça trop souvent dans ses ouvrages. Il forma plutôt le mécanisme de la langue qu'il n'en forma le génie; il ouvrit la carrière, y fit quelques pas, mais il ne la parcourut point (2). »

Malherbe mérite qu'on ait pour lui certains égards : il est de la lignée des puristes, l'ancêtre de la race. Corneille ne peut s'attendre à être l'objet de pareils ménagements. Les critiques de Voltaire ne sont pas les pires avanies qu'il ait eu à subir au dix-huitième siècle. L'auteur du *Dictionnaire philosophique* daigne encore faire quelques distinctions entre les diverses parties de son œuvre : « Corneille, dit-il, pécha trop souvent contre la langue, quoiqu'il écrivit dans le temps même qu'elle se perfectionnait. Son malheur était d'avoir été élevé en province et d'y composer même ses meilleures pièces. On trouve trop souvent chez lui des impropriétés, des solécismes, des barbarismes et de l'obscurité; mais aussi, dans ses beaux morceaux, il est souvent aussi pur que sublime. Celui qui commenta Corneille avec tant d'impartialité..., a remarqué qu'il n'y a pas une

(1) *Poésies de Malherbe rangées par ordre chronologique, avec la vie de l'auteur et de courtes notes*. N^{lle} édit., Paris, Barbou, 1764, in-8°, avertissement, p. v.

(2) *De la langue poétique* (O. IV, pp. 309-310).

seule faute de langage dans la grande scène de Cinna et d'Émilie où Cinna rend compte de son entrevue avec les conjurés; et à peine en trouve-t-il une ou deux dans cette autre scène immortelle où Auguste délibère s'il se démettra de l'empire (1). » Beaucoup des contemporains de Voltaire n'ont pas mis autant de mesure dans leurs appréciations du talent de Corneille. « Souvent embarrassés et défigurés par des termes bas et triviaux », dit l'abbé Desfontaines en parlant des vers cornéliens qu'il oppose à ceux de Racine (2), Vauvenargues, contre qui Voltaire est même obligé de prendre la défense de l'auteur de *Cinna*, condamne sans rémission chez Corneille « ses antithèses affectées, ses négligences basses, ses licences continuelles, son obscurité, son emphase et enfin ces phrases synonymes où la même pensée est plus remaniée que la division d'un sermon » (3). Enfin, si quelqu'un s'est montré sévère pour cet auteur, c'est Grimm, qui se serait fait lapider, disait-il, s'il avait publié tout le mal qu'il pensait du grand Corneille (4).

(1) *Dictionnaire philosophique*, art. *Langue*, sect. II (O. XIX, p. 561). Cf. *Ibid.*, art. *Vers et poésie* : « Les beaux morceaux de Corneille sont toujours bien écrits, à quelques petites fautes près. » (O. XX, p. 562); et déjà les *Lettres philosophiques* n° XXIV : « Une chose assez singulière, c'est que Corneille, qui écrivit avec assez de pureté et beaucoup de noblesse les premières de ses bonnes tragédies..., écrivit toutes les autres très incorrectement... » (O. XXII, p. 187).

(2) *Obs. écr. mod.*, IV (1736), p. 203.

(3) *Réflexions critiques sur quelques poètes*, V (O. I, p. 245). La correspondance de Voltaire et de Vauvenargues au sujet de Corneille est de l'année 1743.

(4) Selon Grimm, « tout homme éclairé dira qu'il y a de grandes beautés dans Corneille, mais il dira aussi qu'elles sont cachées et éparses dans un fumier immense ». *Correspondance littéraire*, 15 mai 1764 (V, p. 501).

Corneille a pour excuse d'être venu trop tôt dans une société qui n'avait pas encore le goût formé. Quand on lit *Médée*, par exemple, « il y a de la justice à lui tenir compte du sublime qu'on y trouve quelquefois et à n'accuser que son siècle de ce style comique, négligé et vicieux qui deshonorerait la scène tragique.. C'était le malheureux style d'une nation qui ne savait pas encore parler » (1). Molière est apparu plus tard ; ses défauts par conséquent, et il en a de graves, ne sont imputables qu'à lui. On ne les lui a pas pardonnés : depuis La Bruyère, en passant par Bayle et Fénelon, la série est longue de ceux qui l'ont accusé d'avoir mal écrit (2). Toutefois sa langue ne manque pas non plus d'apologistes. J.-B. Rousseau, tout en reconnaissant qu'elle est pleine de taches, insiste sur les qualités dramatiques du style de Molière « convenable au théâtre comique qui a son langage propre qu'il est nécessaire d'apprendre avant de le condamner » (3). Louis Racine se place au même point de vue pour juger ce style : « Molière, dit-il, au sel attique joignit aussi, comme Aristophane, les grâces naturelles du style. Sa versification est la seule qui convienne à la comédie, et sa prose même a un agrément que peu de personnes remarquent. M. de Cambrai n'a pas fait assez d'attention au genre dans lequel Molière écrivit quand il a condamné sa versification et sa prose (4). » Palissot, l'un des dévots du maître, ne trouve toujours pas de meilleur

(1) *Commentaire sur Corneille*, remarques sur *Médée*, I, 1 (O. XXXI, p. 186). C'est précisément le terrain sur lequel Clément se place pour défendre Corneille contre Voltaire (*Sixième lettre*, La Haye, 1774, in-8°, p. 201).

(2) Sur ces jugements devenus classiques voyez notamment l'étude de M. Brunetière sur *La langue de Molière* (*Études critiques*, 7^{me} série, Paris, 1903, pp. 85 et sq.).

(3) Lettre à M. de Chauvelin, 25 juillet 1731 (O. IV, p. 212).

(4) *Traité sur la poésie dramatique*, chap. V (O. VI, p. 416).

moyen de justifier l'incorrection du style de Molière que d'énumérer ses autres qualités (1). Mais d'Alembert va plus loin et découvre que ce style est plein de gallicismes ; aucun auteur n'est « si riche en tours de phrases propres à la langue française ; il est même, pour le dire en passant, beaucoup plus correct dans sa diction qu'on ne pense communément » (2). Grimm enfin proclame qu'« un bon commentaire sur Molière serait un ouvrage précieux. D'abord, il n'est point d'écrivain qui eût pu fournir autant de remarques utiles sur la langue ; personne ne l'a jamais maniée avec autant de hardiesse et de facilité que lui ; personne n'a jamais dit en vers des choses plus difficiles à dire, et jamais personne ne les a dites si naturellement. Nous n'avons aucun auteur qui ait employé plus de gallicismes, plus de tons et de dialectes différents » (3).

On voit jusqu'à quel point le dix-huitième siècle est capable de comprendre et d'apprécier le style de Molière. Les vrais puristes manifestent en général moins d'enthousiasme et aussi moins de clairvoyance ; ainsi Vauvenargues lorsqu'il confirme l'arrêt de Fénelon en l'aggravant, si possible : il « trouve dans Molière tant de négligences et d'expressions bizarres et impropres, qu'il y a peu de poètes, si j'ose le dire, moins corrects et moins purs que lui » (4). L'habitude est prise même par la presse de relever des barbarismes et des néolo-

(1) *Mémoires*, édit. de 1803, II, p. 186.

(2) *Sur l'harmonie des langues et sur la latinité des modernes* (O. IV, p. 22). Ailleurs encore il signale dans Molière une qualité « dont on ne parle pas assez et dont on ne lui tient pas assez compte, c'est d'être celui de nos écrivains où l'on trouve le plus la vraie langue française, les tours et les manières de parler qui lui sont propres. » *Dialogue entre la poésie et la philosophie* (O. IV, p. 379).

(3) *Correspondance littéraire*, août 1773 (X, p. 268).

(4) *Réflexions critiques sur quelques poètes*, IV (O. I, p. 238).

gismes (!) dans les œuvres de Molière (1). Voltaire sur ce point ne le cède à personne, quoiqu'ici encore il se donne la peine de faire un départ entre les différentes pièces du poète : « Le *Misanthrope*, les *Femmes savantes*, le *Tartuffe*, dit-il, sont écrits comme les satires de Boileau » (2). Il n'en proclame pas moins d'autre part que « non seulement il se trouve dans les ouvrages de cet admirable auteur des vices de constructions, mais aussi plusieurs mots impropres et surannés ». A son avis, « trois des plus grands auteurs du siècle de Louis XIV, Molière, La Fontaine et Corneille, ne doivent être lus qu'avec précaution par rapport au langage » (3).

On le voit, La Fontaine est également compris dans la liste de ces demi-réprouvés. Un « grand nombre de fautes contre la langue et contre la correction du style », voilà ce qui, aux yeux de Voltaire, excuse Boileau de n'avoir pas compté ce poète parmi ceux qui faisaient honneur à son siècle (4). Il note que dans ses fables La Fontaine « a bien voulu quelquefois descendre au style burlesque » (5) et que dans ses contes il a souvent corrompu sa langue. Aussi met-il les jeunes gens en garde contre un entraînement qui leur ferait « confondre avec son beau naturel le familier, le bas, le négligé, le trivial, défauts dans lesquels il tombe trop souvent » (6).

(1) Voyez le *Pour et Contre*, XIV, p. 147, Voltaire, *Connaissance des hautes*, 1749, pp. 128 et sq., etc.

(2) *Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV*, art. Molière (O. XIV, p. 106).

(3) *Petits sommaires des pièces de Molière*, préface de l'*Étourdi*, 1739 (O. XXIII, p. 98).

(4) *Dictionnaire philosophique*, art. *Fable* (O. XIX, p. 62).

(5) *Ibid.*, art. *Bouffon* (O. XVIII, p. 29).

(6) *Catalogue des écrivains français du Siècle de Louis XIV*, art. *La Fontaine* (O. XIV, p. 83).

D'autres que Voltaire, d'ailleurs, estiment que « ce serait rendre service aux Belles-Lettres que de noter dans les *Fables* de La Fontaine celles où l'on trouve des termes qui ne sont plus d'usage, des phrases obscures, une morale et une application peu justes » (1).

Il est visible cependant que dans le cas particulier, la critique est partagée entre son penchant naturel à la sévérité et l'irrésistible séduction que les *Contes* et surtout les *Fables* exercent sur leurs lecteurs. Jusque dans les morceaux que La Fontaine a le plus négligés, d'Olivet reconnaît un grand maître et avec tous les gens de goût, il le regarde « comme l'un de nos cinq ou six poètes pour qui le temps aura du respect et dans les ouvrages desquels on cherchera les débris de notre langue, si jamais elle vient à périr » (2). Inversement Vauvenargues, après avoir payé son tribut de louanges « aux grâces d'un homme si sage », admet qu'« on peut trouver dans ses écrits plus de style que d'invention et plus de négligence que d'exactitude » (3). Mais pour d'Alembert, « La Fontaine a donné à la langue un tour naïf et original » (4) et La Harpe passant condamnation sur les contes, affirme hautement, à propos de fables, que l'auteur « y respecte la langue que Molière ne respectait pas assez » (5).

Jusqu'ici la critique se montre en somme assez embarrassée dans ses jugements sur les poètes classiques ; elle hésite et se contredit souvent, soucieuse de maintenir à la fois l'empire des règles et les droits du génie. Que le génie ne se manifeste plus en dehors des règles, mais qu'au con-

(1) *Observations sur la littérature à Monsieur**** (Sabatier de Castres), Amsterdam et Paris, 1774, in-8°, p. 153.

(2) *Histoire de l'Académie*, II, p. 307.

(3) *Réflexions critiques sur quelques poètes*, I (O. I, p. 234).

(4) *Dialogue entre la poésie et la philosophie* (O. IV, p. 379).

(5) *Éloge de La Fontaine*, 1774 (O. IV, p. 218).

traire un écrivain réussisse à établir entre ces deux pouvoirs un accord parfait, et la critique va se montrer aussi affirmative qu'unanime à son sujet. Cette attitude fort rare, elle l'a prise en présence de deux auteurs au moins, Racine et Boileau qui, aux yeux des puristes, réalisent le mieux l'idéal de la perfection dans la régularité (1). Ceux qui tiennent à établir en tout un parallèle entre le siècle de Louis XIV et le siècle d'Auguste, les comparent volontiers à Virgile et Horace (2). Ce sont les classiques par excellence. Il faut entendre par là, dit l'*Encyclopédie*, « les auteurs qui ont écrit tout à la fois élégamment et correctement, tels que Despréaux, Racine, etc. »

Même lorsque dans le clan des philosophes, on se mit à dénigrer les idées et l'inspiration de Boileau, il est une qualité qui ne lui fut jamais refusée, celle de versificateur accompli ; aux yeux de la critique, cette épithète comportait encore une très grande part de louange. On sait comment Helvétius, dont les sentiments s'étaient trop librement affichés dans sa correspondance avec Voltaire, s'attira cette réponse : « Je vous prêcherai éternellement cet art d'écrire que Despréaux a si bien connu et si bien enseigné, ce respect pour la langue, cette liaison, cette suite d'idées, cet air aisé avec lequel il conduit son lecteur, ce naturel qui est le fruit de l'art et cette apparence de facilité qu'on ne doit qu'au travail. Un mot mis hors de sa place gâte la plus belle pensée. Les idées de Boileau, je l'avoue, ne sont jamais grandes, mais elle ne sont jamais défigurées ; enfin pour être au-dessus de lui, il

(1) Dès 1732 (14 avril), Voltaire écrit à Brossette : « Je regarde ces deux grands hommes comme les seuls qui aient eu un pinceau correct, qui aient toujours employé des couleurs vives et copié fidèlement la nature. » (O. XXXIII, p. 253).

(2) Voltaire, préface d'*Edipe*, 1730 (O. II, p. 55), d'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie*, II, p. 187.

faut commencer par écrire aussi nettement et aussi correctement que lui (1). » Soit qu'à son tour il s'attaque à la réputation de Boileau :

Boileau *correct* auteur de quelques bons écrits (2),

soit qu'au contraire il célèbre le génie de cet écrivain qui, « en ne manquant jamais à la pureté de la langue,

... sait d'une voix légère,

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère (3),

Voltaire, et avec lui les détracteurs comme les admirateurs de Boileau, en reviennent toujours à cette caractéristique de son talent : la correction. C'est elle qui, selon d'Alembert, « le rend singulièrement propre à servir d'étude aux jeunes élèves en poésie » (4). Thomas s'étend longuement sur les avantages que la langue française doit à Boileau, « la correction, la pureté, la justesse et cet esprit de mesure qui sait à propos être économe des beautés mêmes ». Son mérite est d'avoir été « législateur dans notre langue poétique ; et en cette qualité, ses préceptes et ses exemples furent d'accord, ce qui lui donnait une double autorité ». Quant au caractère de cette législation, on peut dire qu'elle « approcha, dans la poésie, de celle de Lycurgue : il retrancha avec sévérité tous les germes des vices et des défauts, et rendit peut-être son peuple un peu plus pauvre de peur qu'il n'abusât de ses richesses ». Finalement, « il se trouve, par une circonstance assez singulière, que le génie ou l'esprit de Boileau eut beaucoup d'analogie avec le caractère et le génie de notre langue,

(1) Lettre du 20 juin 1741 (O. XXXVI, p. 71).

(2) *Épître à Boileau* (O. X, p. 397).

(3) *Dictionnaire philosophique*, art. *Art poétique* (O. XVII, p. 429).

(4) *Histoire des membres de l'Académie*, I, pp. 47-48.

plus favorable à l'exactitude qu'à la hardiesse, et à la méthode qu'aux grands mouvements » (1).

L'opinion unanime sur le compte de Boileau, à certaines restrictions près qui n'intéressent pas la langue, l'est encore davantage si possible lorsqu'il s'agit de Racine, l'auteur qui atteint le plus haut degré de la perfection à la fois élégante et correcte. Même au temps où Corneille lui disputait encore sérieusement la palme, les adversaires, sinon les détracteurs de l'astre nouveau, n'avaient pu s'empêcher de lui reconnaître cet avantage. « Racine, dit Saint-Évremond, trouve son mérite en des sentiments plus naturels, en des pensées plus nettes, dans une diction plus pure et plus facile (2). » C'était un juste hommage rendu à celui qui avait tout fait pour le mériter soit en pratiquant les écrits des puristes, soit en quêtant leurs avis. A plus forte raison, lorsque sa royauté fut pour ainsi dire incontestée, ce mérite de l'aisance et de la correction fut-il de ceux que l'on signala en première ligne. Sur ce point, grammairiens et gens de lettres confondent leurs éloges. Nous savons, sans que d'Alembert ait besoin de nous en avertir, que d'Olivet critiquant Racine le regarde néanmoins comme « le modèle le plus parfait de la pureté grammaticale, comme un écrivain digne d'être étudié et médité par tous ceux qui veulent s'instruire à fond dans notre langue » (3). « Qui créa jamais une langue ou plus magnifi-

(1) *De la langue poétique* (O. IV, pp. 318-319).

(2) *Jugement sur quelques auteurs françois* (*Œuvres mêlées*, 1714, V, p. 56). Cf. De Callières, *Éloge de quelques poètes françois dans le Recueil de plusieurs pièces d'éloquence...*, J.-B. Coignard, 1711, in-12, p. 328 :

Racine, par des traits nouveaux,
Du public partagea l'estime [avec Corneille] ;
Dans ses industrieux tableaux,
Il est plus correct, moins sublime.

(3) *Histoire des membres de l'Académie*, VI, p. 204.

que, ou plus simple, ou plus variée, ou plus noble, ou plus harmonieuse et plus touchante ? » s'écrie Vauvenargues dans un élan d'enthousiasme (1). Quand Voltaire dit des vers de *Bérénice* qu'ils sont bons, ce mot comprend tout dans son esprit, « sentiment, vérité, décence, naturel, pureté de diction, noblesse, force, harmonie, élégance, idées profondes, idées fines, surtout idées claires, images touchantes, images terribles, et toujours placées à propos. Otez ce mérite à la divine tragédie d'*Athalie*, il ne lui restera rien » (2). Nul plus que l'auteur de *Zaïre* n'a été « touché de cette élégance continue, de cette pureté de langage, de cette vérité dans les caractères qui ne se trouvent que chez Racine » (3); lui arrive-t-il de commenter Pierre, il n'en est que plus idolâtre de Jean, car « s'il y a quelque chose sur la terre qui approche de la perfection, c'est Jean » (4). Lorsque d'Alembert désigne Racine comme « le modèle de tous les auteurs tragiques », il songe à sa « correction sévère, qui ne fait rien perdre à la versification de son aimable facilité » (5). Il en arrive même à penser que « c'est plutôt l'art de la versification que celui du théâtre qu'il faut apprendre chez Racine » (6). Sort singulier de ces écrivains chez qui la perfection de la forme finissait par effacer les mérites du fond! Aussi quand La Harpe entreprend d'écrire l'*Éloge de Racine*, ne peut-il

(1) *Réflexions sur quelques poètes*, VI (O. I, 249).

(2) Fragment d'un discours sur *Don Pèdre* (O. VII, pp. 256-257).

(3) *Dictionnaire philosophique*, art. *Anciens et modernes* (O. XVII, p. 235)

(4) Lettre au comte d'Argental, 24 mars 1763 (O. XLII, p. 436). Cf. la lettre du 28 février 1763 à l'abbé de Voisenon : « Je vous confie qu'en commentant Corneille, je deviens idolâtre de Racine. » (O. XLII, p. 406).

(5) *Histoire des membres de l'Académie*, I, p. 483.

(6) Lettre à Voltaire, 11 décembre 1769 (*Œuvres de Voltaire*, XLVI, p. 514).

se dispenser de s'étendre longuement sur sa diction : « On n'y peut rien déplacer, dit-il, rien ajouter, rien retrancher ; c'est un tout qui semble éternel. Ses inexactitudes même, et il y en a bien peu, sont presque toujours, lorsqu'on les considère de près, des sacrifices faits par le bon goût. Rien ne serait si difficile que de refaire un vers de Racine. Nul n'a enrichi notre langue d'un plus grand nombre de tournures ; nul n'est hardi avec plus de bonheur et de prudence, ni métaphorique avec plus de grâce et de justesse. Nul n'a manié avec plus d'empire un idiome souvent rebelle, ni avec plus de dextérité un instrument toujours difficile (1). »

Il nous faut redescendre un peu de ces hauteurs pour trouver, en finissant, le seul écrivain capable, au point de vue qui nous occupe, de rivaliser avec Racine et Despréaux : c'est Quinault, la victime de Boileau, que le dix-huitième siècle s'est donné pour tâche de réhabiliter. Il ne le doit à rien plus qu'aux mérites qui lui ont fait trouver grâce devant les puristes. « L'inimitable Quinault », dit Voltaire en parlant de lui, « l'un de ceux qui s'exprimèrent avec le plus de pureté comme avec le plus de grâce » (2). Qu'importe à sa mémoire l'hostilité de son impitoyable détracteur ? On reconnaît maintenant qu'« il écrit aussi correctement que Boileau » (3) ; on le regarde « comme le second de nos poètes pour l'élégance, pour la naïveté, la vérité et la précision » (4). S'il faut en croire d'Alembert, la *Mère coquette* est écrite « sinon avec autant de verve, du moins avec plus de pureté et de correction que les pièces de Molière ; car

(1) *Éloge de Racine*, 1772 (O. IV, p. 133).

(2) Lettre à d'Olivet, 5 janvier 1767 (O. XLV, p. 14).

(3) *Commentaire sur Corneille*, remarques sur *Andromède* (O. XXXII, p. 73).

(4) Lettre à M^{me} du Deffant, 26 novembre 1775 (O. XLIX, p. 427).

c'est encore là un mérite de Quinault : aucun poète, sans exception, n'est plus correct que lui ; et des remarques grammaticales sur ses opéras se réduiraient à très peu de pages et peut-être à quelques lignes. S'il n'emploie que rarement le mot énergique et pittoresque, du moins il ne met jamais le mot impropre » (1). Les grammairiens de profession abondent dans le même sens. Domergue ira jusqu'à s'étonner que « dans Quinault, poète lyrique, assujetti au double joug de l'art poétique et du chant musical, il se trouve moins de fautes de langue que dans Boileau et dans Racine » (2). Mais, comme le fait observer judicieusement le successeur de Domergue à l'Académie, les mérites qui valent à Quinault l'approbation des grammairiens, sont plutôt d'ordre négatif. Il lui manque le style ; c'est l'homme qui a « désossé la langue », selon une expression pittoresque recueillie par Thomas (3). Indépendamment du genre où il s'est signalé, c'est ce qui empêche de le ranger parmi les étoiles de toute première grandeur. On dira de lui « avec justice que c'est un poète charmant ; mais personne ne dira que c'est un grand poète, comme on le dira de Despréaux, de Corneille, de Racine, de Rousseau, de Voltaire » (4).

Avec Quinault nous touchons au terme de notre revue :

(1) *Histoire des membres de l'Académie*, III, p. 93. Cf. le *Dialogue entre la poésie et la philosophie* : « Quinault, méprisé par Despréaux si injustement, est non seulement le plus naturel et le plus tendre de nos poètes, mais le plus pur et le plus correct de tous, mérite dont on ne lui sait pas assez gré et qu'on n'a peut-être pas assez remarqué en lui. » (O. IV, p. 379).

(2) Saint-Ange, *Discours de réception à l'Institut* (en y prenant la place de Domergue), 5 septembre 1810 (*Recueil des discours...*, Paris, Didot, 1847, in-4°, p. 371).

(3) *De la langue poétique* (O. IV, p. 266).

(4) D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie*, IV, p. 447.

nous sommes désormais complètement fixés sur les raisons du choix des commentateurs. On a pu constater que le cercle de leurs préférences se resserre pour ainsi dire méthodiquement avec celui de la critique, d'abord autour des poètes, puis autour des genres nobles, autour des genres dramatiques, enfin autour de Racine et de Boileau, seuls classiques ayant atteint la perfection ou à peu près. Il ne serait pas impossible de le montrer se rétrécissant encore davantage autour des œuvres capitales de ces deux poètes, autour d'*Athalie* par exemple, qui finirait par apparaître comme le sommet de l'art en France à cette époque. D'autre part, notre examen ne serait pas complet si, en terminant, nous n'ajoutions à la liste des auteurs classiques mentionnés plus haut, ceux des écrivains du dix-huitième siècle qui ont presque aussitôt mérité ce titre.

En effet, comme nous l'avons fait observer dans le chapitre précédent, à condition d'avoir exactement marché sur les traces de leurs devanciers, les grands écrivains d'une époque plus récente sont appelés comme les autres à fournir des modèles. Il est vrai que leur contingent n'est jamais très considérable. Un moment La Motte a failli en faire partie ; mais sa gloire est de courte durée et peu s'en faut qu'il ne lui survive. L'abbé Desfontaines lui rend, en guise d'oraison funèbre, un singulier témoignage : « Il a régné pendant quelque temps, dit-il, sur le Parnasse et, pour me servir d'une de ses expressions, il semblait avoir donné le ton à son siècle ; *il était même à craindre que ses ouvrages ne fussent regardés comme des modèles* (1). » Ainsi peut-on lire quelques années plus tard dans la *Connaissance des Beautés* : « La Motte avait donné d'abord de grandes espérances par les premières odes qu'il composa ; mais bientôt après il tomba dans le mauvais goût et il devint un des plus

(1) *Nouvelliste du Parnasse*, III (7 janvier 1732), p. 358.

mauvais auteurs » (1). Personne n'a été tenté de réformer cet arrêt.

La vogue de Crébillon a duré beaucoup plus longtemps ; mais elle se maintint surtout grâce à la complicité des ennemis de Voltaire. C'est une « réputation de combat » (2) : on se sert de *Rhadamiste* pour frapper sur *Zaïre*. Un suprême effort des amis de Crébillon lui vaut, en 1756, l'honneur d'être imprimé luxueusement par ordre du roi ; mais après sa mort le charme est rompu pour toujours. A force de dénoncer l'incorrection de la langue de son rival, Voltaire finit par en arracher l'aveu aux partisans les plus obstinés de celui qu'on a longtemps appelé le père de la tragédie française (3).

La réputation de J.-B. Rousseau eut un peu plus de consistance. Même ceux qui, à l'exemple de Voltaire, se permettent de lui trouver quelques défauts, ne le font pas sans ménagement. La qualité qu'on lui concède le plus généralement et qui seule suffirait à lui garantir l'autorité d'un classique, c'est la perfection de la forme (4). En 1772, on se dispute encore sérieusement pour savoir s'il mérite l'épithète

(1) *Connaissance des bautez*, 1749, p. 47.

(2) D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie*, I, pp. 459 et sq. Même opinion exprimée par Grimm, *Correspondance littéraire*, 1^{er} juillet 1754 (II, p. 363) et 1^{er} juillet 1762 (V, p. 119), et par Palissot, *Mémoires*, édit. de 1803, p. 225.

(3) « Je conviendrai cependant qu'il est incorrect dans son style et quelquefois dur à force d'être nerveux. » *Année littéraire*, 1762, VII, p. 134.

(4) « L'harmonie et l'heureux choix des mots est son mérite principal », dit encore d'Alembert qui ne l'aime guère pourtant (*Histoire des membres de l'Académie*, III, p. 39). Cf. Vauvenargues, *Réflexions critiques sur quelques poètes*, VIII (O. I, p. 255) et Palissot, *Mémoires*, édit. de 1803, II, p. 331. On sait qu'aux yeux de Voltaire, le crime impardonnable de Rousseau, c'est d'avoir mélangé les styles.

de « grand », le « grand Rousseau » comme on a pris l'habitude de l'appeler (1). Aucun nom ne se rencontre plus fréquemment en compagnie de ceux qui représentent l'aréopage de la langue. Jusqu'à la fin du siècle, il conserve des admirateurs très chauds ; son éloge est mis au concours par les académies de province (2). Mais il lui faut attendre les premières années du dix-neuvième siècle pour être honoré d'un commentaire, celui de Le Brun.

Sur ce point, la gloire de Voltaire a été satisfaite beaucoup plus tôt. Au fond, de tous les écrivains du dix-huitième siècle, l'auteur de la *Henriade* est le seul classique, houspillé, critiqué, dénigré sans doute, mais somme toute incontesté. Celui qui, dès ses débuts dans la tragédie, se pose en rival de Corneille, n'a d'ailleurs jamais cessé d'agir comme s'il méritait le même titre que lui. Son attitude caractérisée par un ouvrage tel que la *Connaissance des beautés* où ses œuvres sont opposées à chaque instant aux chefs-d'œuvre des grands maîtres, a fourni des armes à ses adversaires : dans la plupart des jugements de Voltaire, il est certain qu'on sent l'arrière-pensée de son propre talent mis en parallèle avec celui des autres écrivains. Par cette façon d'agir, comme aussi par la qualité et la diversité de son œuvre, il a réussi très vite à se classer parmi les auteurs classiques. Sa *Henriade* surtout lui a valu d'emblée cet honneur. Elle passa « sans contestation, dit Vauvenargues, pour le plus grand ouvrage de ce siècle et le seul poème, en ce genre, de notre

(1) Le point de départ de cette discussion est un article de La Harpe dans le *Mercure* d'avril 1772, I, pp. 101 et sq., qui lui attire de vertes ripostes, les articles de l'*Année littéraire* 1772, III, pp. 23 et 187 (et aussi 1780, V, p. 272) et la brochure de l'abbé de Gourcy intitulée *Rousseau vengé*, Londres et Paris, 1772, in-8°.

(2) Par exemple l'Académie d'Amiens, en 1779. Cf. l'*Année littéraire* de 1779, I, p. 289.

nation » (1). Aussitôt après la mort de Voltaire, les grandes éditions de ses œuvres accompagnées de notes critiques, celle de Kehl ou celle de Palissot, commencent à surgir. De son vivant même, l'auteur est commenté par son ennemi La Beaumelle, bien que le résultat de ce travail ne soit qu'à demi-flatteur pour son amour-propre, et par son disciple La Harpe qui se mettait ainsi directement à son école. En outre, il a pu lire les observations de d'Açarq sur *Zaire* et sur *Méropé* et les notes de Formey sur quelques passages de la *Henriade* et de l'*Essai sur l'histoire universelle*. C'était là plus qu'une vaine satisfaction : la consécration d'un pouvoir durable dans la république des lettres.

(1) Vauvenargues, *Réflexions critiques sur quelques poètes*, IX (O. I, p. 263).

CHAPITRE VI

LA COMPOSITION DES COMMENTAIRES

Réimpressions des classiques français au dix-huitième siècle. — Commentaires historiques et commentaires critiques. — *Les Sentiments de l'Académie sur le Cid*. — Grammaire, Poétique et Rhétorique. — Critique littéraire et critique grammaticale. Conclusion.

De quelle faveur les écrivains classiques du règne de Louis XIV ont été l'objet au dix-huitième siècle, on peut s'en rendre compte par l'immense débit de leurs œuvres en librairie. Plus que jamais ils font gémir la presse. Desfontaines calculait que, de 1716 à 1735, les seuls libraires de Hollande et de Genève avaient écoulé plus de vingt mille *Boileau* (1). Sur quoi se fonde cette statistique ? Il est assez difficile de le savoir, mais elle n'a rien d'in vraisemblable, si l'on prend la peine de se reporter aux listes des éditions *cataloguées* des classiques français entrées dans le commerce au dix-huitième siècle. Il en est de tout genre et de tout format, depuis les plus grossières, à la portée des petites bourses, jusqu'aux tirages d'amateurs imprimés sur papier de luxe et illustrés par les maîtres de la gravure, depuis l'in-quarto destiné à trôner majestueusement sur les rayons d'une bibliothèque jusqu'à l'exemplaire minuscule qu'on

(1) *Obs. écr. mod.*, II (1735), p. 345.

glisse dans sa poche pour se distraire à la première minute de loisir.

La plupart des éditions se bornent à reproduire exactement les précédentes. Mais il en est d'autres où l'on s'est efforcé d'établir un texte meilleur, c'est-à-dire aussi rapproché que possible de l'original, et où l'on a même poussé le scrupule jusqu'à reproduire ses variantes. Desfontaines a franchement manifesté son mépris pour ces « brouillons » d'auteurs, comme il les appelle, auxquels on prétendait intéresser le public (1). Au contraire, d'Olivet les recommande à l'attention de ceux qui cherchent à perfectionner leur style : « Un jeune homme, dit-il, qui veut se former à écrire, fera plus de profit dans cet examen que dans un amas de préceptes sur le style. La seconde façon d'un auteur est la critique de la première ; cherchons donc en nous-mêmes la raison des changements qu'il a faits ; et quand nous la trouvons, comme il n'est pas bien difficile pour l'ordinaire d'y réussir, figurons-nous que c'est l'auteur qui nous parle, qui nous montre que cette expression est faible, que ce tour est lâche, que pour bien faire il fallait s'y prendre de telle autre manière. Par ce moyen, nous nous donnons en quelque sorte pour précepteurs un Corneille, un Racine, un Despréaux ; car leurs ouvrages sont pleins de changements (2). » Quoi qu'il en soit de cette question des variantes, assez controversée si l'on en juge encore par

(1) *Obs. écr. mod.*, XXXIV (1743) p. 13. Cf. *Nouvelliste du Parnasse*, I (1731), p. 275 : « Mais ce que je ne puis approuver, c'est qu'on mette au bas des pages tous les changemens que Corneille a faits dans ses vers. Quoi, parce qu'il sera échappé à un poète quelques vers foibles qu'il aura ensuite corrigés, faudra-t-il qu'un éditeur les copie ? Quand on a le mieux, on ne se soucie pas du moins. Il me semble que nous ne devons point envier ces minuties aux commentateurs latins. »

(2) *Histoire de l'Académie*, II, p. 156.

le *Discours préliminaire* de Louis Racine (1), un nom au moins, au dix-huitième siècle, reste lié à cette opération délicate de l'établissement des textes, telle que l'époque en a fourni quelques bons spécimens : c'est celui du censeur royal Jolly, l'éditeur de Molière, de Racine, des deux Corneille et des deux Montfleury, auquel l'abbé Granet rend un juste hommage dans ses feuilles (2).

Mais le zèle des éditeurs ne s'arrête pas là : en plus de de leurs éditions critiques, on leur doit des éditions de classiques français accompagnées de commentaires. Ces commentaires ne se ressemblent pas tous : il s'en faut de beaucoup. Selon les éléments qui entrent dans leur composition ou simplement la proportion dans laquelle ces éléments se trouvent combinés, ils peuvent revêtir des aspects très variés. Il importe d'autant plus de le remarquer que chaque espèce de commentaire correspond à une vue spéciale du rôle des commentateurs.

I

L'idée d'entourer les chefs-d'œuvre de la jeune littérature française de la même sollicitude que les ouvrages de l'antiquité classique, devait naturellement venir à l'esprit de ceux qui vivaient en contact permanent avec les écrivains de la Grèce et de Rome, tels que la critique des humanistes

(1) Art. *Diverses leçons* : « . . . Un tel article n'est utile que dans les éditions des auteurs de l'antiquité, pour faire connoître la diversité des manuscrits. Cependant, comme Bernard a mit cet article dans son édition, la vôtre paroitra moins complète s'il ne s'y trouve pas ; il satisfait du moins la curiosité de ceux qui veulent examiner les raisons qu'un auteur a eues de changer ou de retrancher. » (*O. V*, p. 265).

(2) *Réfl. ouvr. litt.*, X (1739), pp. 69-70.

s'était efforcée de les restituer. On avait contracté au service des uns des habitudes dont on ne jugea pas à propos de se départir avec les autres, aussitôt que la langue française commença à être illustrée. Au seizième siècle déjà, un Marc-Antoine Muret, un Rémy Belleau, un Jean Besly, un Nicolas Richelet, un Claude Garnier, un Pierre de Marcassus, un Jean Martin (1), n'avaient pas imaginé de meilleur moyen d'honorer Ronsard que de le commenter, tout comme ils l'avaient vu faire pour Homère et Virgile. Pareillement, au dix-septième siècle, l'érudit Chevreau voulant prouver à l'érudit Le Fèvre « que son admiration ne devait pas être toute réservée à l'antiquité », passe Malherbe au même crible que ses rivaux des littératures grecque et latine ; et l'érudit Ménage appliquant une méthode semblable au même auteur, donne, à trois ans de distance, des notes sur Diogène Laërce, *In Diogenem Laertium observationes et emendationes*, et des *Observations sur les poésies de M. de Malherbe*. Pour que nul ne se méprenne sur la signification de son entreprise, il énumère dans sa dédicace tous les grammairiens qui, dès l'antiquité et jusqu'aux temps modernes, ont « commenté, expliqué, illustré ou restitué les princes des poètes grecs, latins et italiens ». Anneau par anneau, il reconstitue ainsi la chaîne d'une longue tradition à laquelle Valincour ne manque pas de rattacher à son tour son grand projet : « Le public ne jugera pas indigne de l'Académie un travail qui a fait autrefois celui d'Aristote, de Denys d'Halicarnasse, de Démétrius Phaléreus, d'Hermogène, de Quintilien et de Longin ; et peut-être que par là nous mériterons un jour de la postérité la même reconnaissance que nous conservons

(1) Le travail de ce dernier commentateur, le premier de tous par la date, a été reproduit récemment par M. Paul Laumonier dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (X, pp. 268-273) d'après l'édition princeps des *Odes* de Ronsard.

aujourd'hui pour ces grands hommes qui nous ont si utilement instruits sur les beautés et les défauts des plus fameux ouvrages de leur temps. »

Laissons de côté, pour le moment, cette définition du rôle du commentateur et ne nous attachons qu'à la parenté qu'on cherche à établir entre les commentateurs des auteurs anciens et ceux des auteurs modernes. Nous nous expliquons de cette manière la physionomie spéciale de toute une série de commentaires d'écrivains français. On y applique aux chefs-d'œuvre les plus récents les procédés d'« explication » dont on s'est déjà servi pour « interpréter » les textes grecs et latins. Tel est le cas des commentaires dits « historiques » qui procèdent par éclaircissements, beaucoup plus qu'ils ne distribuent le blâme ou l'éloge ; ou plutôt, ces deux objets ne s'excluent pas, comme on peut s'en rendre compte par les commentaires de Ménage et de Brossette, mais le second se subordonne logiquement à l'autre : entraîné par son analyse, le commentateur ne résiste pas à la tentation d'apprécier la valeur du texte interprété. Le commentaire historique, œuvre d'érudition, rassemble au bas des pages d'un texte tous les détails propres à en faciliter l'intelligence, tels que renseignements sur l'auteur, sur son œuvre, sur le milieu où elle a été conçue et exécutée, sur les circonstances auxquelles elle fait allusion, variantes, passages d'autres écrivains empruntés, imités, ou simplement analogues à ceux de l'œuvre commentée, etc., etc. Il n'y a pas de meilleur spécimen de ce genre de commentaire que le travail de Brossette sur Boileau dont l'influence est sensible dans toute l'œuvre des commentateurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent. Saint-Marc ne se donne pas la peine de chercher une autre voie, tandis que Louis Racine, Voltaire même, Luneau de Boisjermain, Bret, La Harpe, etc., plus particulièrement sollicités par la critique proprement dite dont il sera question tout à l'heure, se croient

néanmoins tenus de faire une part à l'érudition dans leurs entreprises. « Je fais imprimer les tragédies de Pierre Corneille avec un commentaire perpétuel, *historique* et critique », écrit Voltaire fixant ainsi l'une des formules de ce genre d'ouvrage (1). Bret, dans la préface de son édition de Molière, se réclame de Brossette autant que de Voltaire (2) ; par là il donne à entendre qu'il a fait tout à la fois œuvre de puriste et d'érudit.

Ces deux qualités peuvent se trouver combinées, comme on le voit par les témoignages qui précèdent, mais il est nécessaire de les distinguer, ne serait-ce que pour éviter de mettre au compte de l'entreprise que nous étudions, des ouvrages qui en fausseraient complètement le sens. Il s'agit en effet de ne pas confondre avec nos commentaires d'auteurs « classiques » les éditions commentées d'auteurs du seizième siècle qui paraissent en grand nombre à la même époque. Tandis qu'ils publient leur *Malherbe* ou leur *Boileau*, un Ménage, un Brossette font ou rêvent de faire un sort semblable à Rabelais et à Mathurin Régnier. C'est l'époque où La Monnoye annote Bonaventure Desperriers (1711), où Lenglet du Fresnoy interprète Marot (1731), où Le Duchat édite de la même façon toute une série de vieux auteurs, dont Rabelais (1725) et d'Aubigné (1729). Il est clair que leur point de vue est fort différent de celui que nous avons pris soin de caractériser en parlant des commentateurs puristes. Quel que soit leur désir de rendre à ces ancêtres une partie au moins de leur ancienne gloire, il ne saurait être question pour eux de les mettre au rang des modèles de la langue et de discerner par conséquent dans leurs ouvrages ce qui doit ou ne doit pas servir d'exemple pour bien écrire.

(1) Lettre à M. Capperonnier, 13 juillet 1761 (O. XLI, p. 367).

(2) « Le commentaire sur Despréaux, celui qu'un homme de génie n'a pas dédaigné de faire sur le grand Corneille, ont dû naturellement conduire à l'espérance d'en voir un sur Molière. »

Il n'est pas possible non plus de laisser complètement nos puristes sous le coup de la réprobation que les commentateurs érudits ont encourue pour divers motifs, parmi lesquels il faut ranger en première ligne leur manque de mesure. Il arrive aux lettres françaises, saturées d'érudition au seizième siècle, de prendre leur revanche par la suite, lorsque débarrassées de la royauté pédante des humanistes, elles subissent l'influence directe de la Cour, c'est-à-dire des mondains. Alors l'érudition dépouillée de son ancien prestige peut bien servir au public des plats multiples et copieux : celui-ci se détourne d'elle, et les écrivains pour lui plaire ne perdent aucune occasion de tourner en ridicule leur ancienne maîtresse. Malheur aux Baldus, aux Scioppius, aux Lexicocrassus, aux Scriblerius qui s'avisent d'encombrer la route qui mène au *Temple du goût*, car ils sentent la fêrule de Voltaire ! Malheur à ceux qui, à l'instar de Pierre Pithon, l'éditeur du *Pervigilium Veneris*, accumulent des centaines de notes pour expliquer quelques lignes d'un auteur, car le redoutable pamphlet de Saint-Hyacinthe, le *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, tant de fois réimprimé, les atteint directement ! (1) Le zèle excessif de Brossette a trouvé de la sorte son châtiment : Valincour et l'abbé Renaudot pratiquent de larges coupes dans la forêt immense de son commentaire et l'exemplaire de Boileau ainsi émondé tombe entre les mains d'un éditeur qui le publie muni d'un frontispice satirique (2). On y peut contempler, au bas du Parnasse, un commentateur qui s'endort sur ses longues notes dont différents génies suppriment les unes et réduisent les autres. Desfontaines n'est pas le dernier qui applaudisse à cette facétie (3), lui qui, à propos

(1) Cf. l'ouvrage de M. P. Dupont, *Houdar de la Motte*, Paris, Hachette, 1898, in-8°, p. 134.

(2) Il s'agit de l'édition de 1735, 2 vol. in-8°, due à l'abbé Souchay.

(3) *Obs. écr. mod.*, II (1735), p. 347.

du *Marot* de Lenglet du Fresnoy, se demande ironiquement « si la plupart des commentaires qui ont paru depuis quelque temps sur d'autres auteurs français, n'ont pas plutôt été publiés pour l'utilité des éditeurs et des libraires que pour celle des lecteurs » (1). Ces traits accompagnés de beaucoup d'autres n'ont pas découragé les éditeurs de Boileau : non contents de rétablir le commentaire de Brossette dans son intégrité, ils l'ont encore grossi de leurs propres notes ; mais il se trouve un d'Alembert pour dénoncer au public le dernier d'entre eux qui a eu « la malheureuse patience... d'enterrer le petit volume de Despréaux sous un fatras de notes en cinq gros volumes, qu'on pourrait appeler un *Despréaux variorum* » (2).

Pour être sûr que ces reproches n'atteignent pas, même indirectement, l'œuvre que nous étudions, il suffit d'observer quels sont ceux qui les font, un Valincour, un Voltaire, un d'Alembert, c'est-à-dire trois des plus ardents champions des commentaires puristes. On est bien obligé de croire qu'ils les distinguent des commentaires historiques et que, s'ils admettent dans une certaine mesure la nécessité « d'interpréter » les auteurs français, du moins cette opération n'est pas pour eux la même, ni surtout d'une aussi grande importance que celle de les « critiquer ». Il leur arrive de combiner les deux formules, mais au fond chacune d'elles correspond à un modèle différent. En appliquant la seconde, ils songent probablement beaucoup moins aux commentaires d'écrivains grecs ou latins qu'à certain petit livre dont l'Académie naissante avait enrichi la critique littéraire en France.

(1) *Nouvelliste du Parnasse*, 2^me édit., I, p. 415.

(2) *Histoire des membres de l'Académie*, III, p. 111.

II

Tout le monde a dans la mémoire le jugement porté par La Bruyère sur ce petit livre, *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid*. « *Le Cid*, lit-on dans le chapitre *Des ouvrages de l'esprit*, est l'un des plus beaux poèmes que l'on puisse faire ; et l'une des meilleures critiques qui aient été faites sur aucun sujet, est celle du *Cid*. » L'auteur des *Caractères* traduit en ces termes non seulement un sentiment personnel, mais une opinion généralement répandue parmi les lettrés du temps et dont Pellisson s'était déjà fait l'interprète en écrivant son *Histoire de l'Académie* (1). Le dix-huitième siècle ne songe pas à contredire sur ce point le dix-septième. L'abbé Trublet dissertant sur l'usage de la critique reprend à son compte le mot de La Bruyère (2). L'abbé Desfontaines qu'on a soupçonné de ne pas admirer le chef-d'œuvre comme tout le monde, s'empresse de répondre à ses calomniateurs qu'il « adopte sans exception le jugement qu'en a porté M. Pellisson. » (3). Voltaire également n'a cessé de tenir en haute estime les *Sentiments sur le Cid*. Il le témoigne en toute occasion, non seulement dans le *Commentaire sur Corneille* (4), où il se peut qu'il ait voulu flatter le corps auquel son ouvrage est dédié, mais dès 1732, dans sa correspondance où il écrit :

(1) I, pp. 98-99 : « Pour moi, je ne sais si les plus fameuses académies d'Italie ont rien produit de meilleur ou d'aussi bon en pareilles rencontres... »

(2) « Il y a plusieurs tragédies supérieures au *Cid* et il n'y a point de meilleure critique que celle du *Cid*. » *Essais sur divers sujets de littérature et de morale*, Paris, 1768, in-12, I, p. 135.

(3) *Obs. écr. mod.*, XXI (1740), p. 21.

(4) Cf. Remarques sur le *Cid* (O. XXXI, p. 206).

« Il est très certain que l'Académie pourrait servir à fixer le goût de la nation. Il n'y a qu'à lire ses *Remarques sur le Cid*; la jalousie du cardinal de Richelieu a produit au moins ce bon effet (1). » Dans ses *Conseils à un journaliste*, en 1741, il demande : « Quelle vraie critique avons-nous depuis celle que l'Académie française fit du *Cid*, et à laquelle il manque encore autant de choses qu'au *Cid* même ? (2) » — variante restrictive en apparence de l'éloge traditionnel, mais qui ne le contredit pas au fond.

Pendant deux siècles, tous ceux qui se sont mêlés de critique littéraire ont eu devant les yeux ce modèle à peu près parfait. L'Académie d'abord, qui semblait avoir donné toute sa mesure dans cet opuscule et qui ne voulait pas paraître avoir épuisé ses forces en une seule fois : le rêve de s'égalier soi-même dans un ouvrage du même genre l'a hantée longtemps. De là, déjà au dix-septième siècle, son ébauche d'un commentaire de Malherbe. Plus tard, tandis que se déroulent les péripéties du débat que nous avons retracé dans notre premier chapitre, la grande ombre du petit chef-d'œuvre plane sur ses délibérations. L'abbé de Saint Pierre lui conseille de remplir un périodique de tous les « sentiments » qu'elle pourrait avoir sur les bons auteurs. La critique du *Cid* est là pour garantir le succès d'une pareille tentative : « Qu'importe que le hasard ait fait naître cet ouvrage, s'écrie notre académicien : il est toujours heureux que l'on y puisse voir le but du fondateur et ce qu'ont pu produire au profit du public les premières conférences des premiers académiciens. Combien les lecteurs ont tiré d'utilité et d'agrément de ce premier petit essai d'*observations* et combien l'on en pourrait tirer des ouvrages de même espèce soit pour bien penser, soit pour bien écrire ce que

(1) Lettre à M. Lefebvre, 1732 (*O.* XXXIII, p. 295).

(2) *Conseils à un journaliste* (*O.* XXII, p. 251).

l'on a bien pensé (1)! » Pareillement, lorsque Valincour expose son projet de classiques annotés, il a grand soin de rappeler à ses confrères leurs premiers pas dans la carrière : « Nous avons, dit-il, dans les *Remarques de l'Académie sur le Cid* et dans ses *Observations sur quelques Odes de Malherbe*, un modèle très parfait de cette sorte de travail, et l'Académie ne manque ni des lumières, ni du courage nécessaire pour l'imiter et même pour le surpasser (2). »

Les *Sentiments sur le Cid* apparaissent ici ce qu'ils ont fini par devenir, le prototype de nos commentaires d'auteurs classiques. L'ouvrage n'est pas toujours nommé, mais toujours on y pense au moins, comme Voltaire, lorsque dans sa première lettre à Duclos, il s'enquiert des intentions de l'Académie et qu'il demande si elle ne propose pas « un petit modèle auquel il faudra se conformer » (3). Jusqu'à La Beaumelle qui, se disposant à commenter Voltaire de la façon malveillante que l'on sait, annonce que « cette critique appartient de droit à Messieurs de l'Académie française, puisque, dit-il, j'y ai pris pour modèle celle qu'ils firent du *Cid* » (4).

Il est bien certain que ce que l'on a principalement admiré dans la critique du *Cid* par l'Académie, c'est sa mesure. On a su gré à la compagnie naissante d'avoir résisté aux suggestions de Richelieu et d'avoir apprécié le chef d'œuvre de Corneille sans la passion que l'ancienne critique mettait ordinairement dans ses jugements sur les écrivains et les œuvres. Soit à cause d'une vieille habitude qui remontait aux époques belliqueuses de l'humanisme, soit en vertu de son principe même, la notion d'un goût absolu, les arrêts de

(1) *Premier discours...*, édit. de 1717, p. 11.

(2) *Avis*, p. 6.

(3) *Œuvres*, XLI, p. 264.

(4) *Lettre à Messieurs Philibert et Chirol*, dans *l'Année littéraire*, 1770, IV, p. 256.

cette critique prenaient facilement une forme agressive qu'il a fallu beaucoup de temps et des mœurs plus délicates pour faire à peu près disparaître. Or, dans ses *Sentiments sur le Cid*, l'Académie semblait avoir évité cet écueil : elle avait opéré de façon à laisser intacte la valeur de l'œuvre tout en signalant ses taches. C'est ce que Pellisson fait très bien sentir dans son éloge, lorsqu'il dit : « Je compte en premier lieu pour beaucoup que, sans sortir des bornes de la justice, ces Messieurs pussent satisfaire un premier ministre tout puissant en France et leur protecteur, qui certainement, quelle qu'en fût la cause, était animé contre le *Cid*... Que si ensuite vous examinez ce livre de plus près, vous y trouverez un jugement fort solide, auquel il est vraisemblable que la postérité s'arrêtera ; beaucoup de savoir et beaucoup d'esprit sans aucune affectation de l'un ni de l'autre ; et depuis le commencement jusques à la fin *une liberté et une modération tout ensemble qui ne se peuvent assez louer* (1). » Voltaire à son tour prendra soin de noter, à propos du même ouvrage, que « jamais on ne s'est conduit avec plus de noblesse, de politesse et de prudence et que jamais on n'a jugé avec plus de goût » (2).

Une critique « polie » qui ne blessait pas sa victime, une critique au ton « sérieux et dogmatique », comme s'exprime Fréron (3), voilà ce qui tout d'abord a frappé dans les *Sentiments sur le Cid*. Mais on y remarqua autre chose encore : une critique approfondie ou, si l'on préfère, consciencieuse se substituant aux appréciations générales et sommaires d'un ouvrage ; un essai — bien faible encore à notre point de vue — d'analyser l'œuvre dont on veut dire du bien ou du mal, de la comprendre par conséquent et d'en donner une idée aussi exacte que possible ; et pour cela l'on

(1) *Histoire de l'Académie*, I, p. 99.

(2) *Remarques sur le Cid* (O. XXXI, pp. 206-207).

(3) *Lettres sur quelques écrits de ce tems*, III (1750), p. 155.

suit une certaine voie, on adopte un plan, une méthode : on commence par examiner le fond, la « conduite » de la pièce, les idées, les caractères, de quelle manière sont appliquées les règles aristotéliennes ; on passe ensuite à l'étude de la langue et de la versification en faisant attention à chaque vers, à chaque mot, de manière à motiver le sentiment général par le plus grand nombre possible de sentiments particuliers. Jusqu'au dix-neuvième siècle, les procédés de la critique littéraire vraiment digne de ce titre, n'ont guère changé. Dans le *Lycée* de La Harpe, des observations détaillées sur le style accompagnent encore l'analyse de chacune des pièces de Voltaire. Mais nulle part ce plan n'est suivi avec autant d'exactitude que dans les commentaires : la critique y mène de front un double enseignement, littéraire et grammatical, dont les divers éléments se répartissent en trois catégories parfaitement distinctes qui résument tout l'art d'écrire, la Grammaire, la Poétique et la Rhétorique.

Tels sont, on s'en souvient, les termes mêmes employés soit par l'abbé de Saint-Pierre pour faire valoir les avantages de son journal d'observations (1), soit par Valincour pour caractériser son projet destiné à tenir lieu des trois ouvrages prévus par l'article 26 des statuts académiques (2). L'Académie s'en sert à son tour lorsqu'elle décide d'entreprendre la critique d'*Athalie*, « parce que... l'examen de cette pièce peut fournir beaucoup de réflexions curieuses et

(1) On y examinera, dit-il, « tout ce qui peut faire règle... tant par rapport au dictionnaire et à la grammaire, que par rapport à la poétique et à la rhétorique. » *Premier discours...*, édit. de 1717, p. 12.

(2) « D'ailleurs rien ne sçauroit estre plus utile pour exécuter le dessein que l'Académie a tousjours eu de donner au Public une Rhétorique et une Poétique : l'article 26 de nos Statuts porte en termes exprès que ces ouvrages seront composez sur les observations de l'Académie... » *Avis*, p. 6.

de remarques très utiles pour la langue, pour la rhétorique et pour la poétique » (1). Dans la correspondance de Voltaire, ils reviennent à tout instant, à la façon d'un refrain, pendant que le châtelain de Ferney prépare son grand ouvrage sur Corneille : « Ce sera, dit-il, une grammaire et une poétique au bas des pages de Corneille (2). » Ainsi fixée dans son double ou triple objet — suivant les cas —, la formule des commentaires embrasse la totalité du programme de l'Académie tel qu'il est arrêté dès 1635. C'en est pour ainsi dire le couronnement, non que les commentaires soient mentionnés dans ce programme ; mais, par d'autres moyens que ceux auxquels on avait primitivement songé, ils en réalisent les principales dispositions.

Il existe néanmoins des commentaires critiques où l'une, plus souvent même deux des trois branches qu'on vient de mentionner, se trouvent négligées. Cela ne veut pas dire que l'éditeur renonce à grouper les trois enseignements de la grammaire, de la poétique et de la rhétorique, mais il entend cette combinaison d'une manière particulière : pour la rhétorique ou la poétique, il s'en remet à l'action directe exercée par les chefs-d'œuvre, sans se poser en intermédiaire entre eux et leurs lecteurs, et il se réserve seulement d'intervenir pour la langue. C'est notamment ce qui caractérise le projet de Boileau ; en bornant le rôle du commen-

(1) *Registres*, II, p. 80. Cf. *Ibid.*, II, p. 75 : « On a dit qu'il vaudroit mieux entreprendre l'examen des meilleurs auteurs de notre langue pour en marquer les beautés et les défauts, que tout ce qu'il y a de plus considérable dans la grammaire, dans la rhétorique et dans la poétique entretroit dans ce travail qui rempliroit en quelque sorte nos premiers engagements. »

(2) Lettre à d'Argental, 3 octobre 1761 (*O.* XLI, p. 466). Cf. les lettres au même, 26 juin et 31 août ; à Helvétius, 22 juillet ; à d'Alembert, 15 septembre ; à Cideville, 23 septembres ; à Daclos, 26 octobre et 25 décembre 1761, etc.

tateur à l'étude de la grammaire, il ne néglige pas la propagation des bons principes de littérature : il le prouve par son choix des classiques grecs et latins dont l'imitation figure au nombre des principes essentiels de sa critique ; mais il estime superflu de les annoter à ce point de vue. Il lui suffit de prendre soin que leurs traductions françaises soient « exemptes de fautes quant au style ». En cela consiste pour lui toute la fonction du commentateur au besoin transformé en « correcteur ». L'Académie, surtout dans ses commentaires de la seconde moitié du siècle, l'abbé d'Olivet dans ses *Remarques de grammaire sur Racine* et quelques autres encore, comprennent leur rôle à peu près de la même façon que Boileau, si bien que nous nous trouvons en présence d'un certain nombre de travaux qui, au lieu de deux ou trois espèces de notes, n'en fournissent qu'une seule, mais essentielle : le commentaire grammatical.

Sans doute, les commentaires apparaissent comme un des monuments de la critique littéraire en général au dix-huitième siècle ; à beaucoup d'égards même, cette critique n'a rien produit de plus intéressant à cette époque. Pourtant il ne faut pas perdre de vue qu'une telle œuvre relève en premier lieu de la critique grammaticale. C'est la langue qui sollicite tout d'abord l'attention des commentateurs « puristes » et qui reste leur préoccupation constante. Pour n'être pas réellement secondaire, la question littéraire n'intervient que subséquemment. A l'origine, comme on l'a vu, le projet des commentaires entre en compétition avec celui d'une grammaire dont il est destiné à tenir lieu ; et sans doute, il finit par l'emporter en particulier grâce au fait qu'il cumule plusieurs objets ; mais l'objet principal, celui que le commentateur n'imagine pas de pouvoir négliger, c'est la langue. Il continue à en être de même par la suite. « Souvenez-vous, écrit Voltaire aux académiciens en leur envoyant ses notes sur l'auteur de *Cinna*, souvenez-vous que les étrangers doivent apprendre la langue française

dans ce livre. Quand j'aurai oublié une faute de langage, ne l'oubliez pas : *c'est là l'objet principal*. On apprend notre langue à Moscou, à Copenhague, à Bude et à Lisbonne. On n'y fera point de tragédies françaises ; mais il est essentiel qu'on n'y prenne point des solécismes pour des beautés (1). » Au reste, Voltaire ne se lasse pas de faire ressortir l'importance grammaticale de son commentaire : « C'est, dit-il, un moyen sûr de fixer la langue et d'éclaircir tous les doutes des étrangers » (2) ; et ailleurs : « Cet ouvrage, encouragé par l'Académie française, pourra être de quelque usage aux étrangers qui daignent apprendre notre langue par les règles et aux légers Français qui l'apprennent par routine (3). » De même, pour Bret, « il faut que notre jeunesse, et surtout les étrangers, sachent ce que nous appelons une faute de langue même chez nos grands écrivains (4). »

De fait, les commentaires où la langue n'occupe pas une place d'honneur, sont rares ; du moins l'intervention plus ou moins fréquente de la grammaire achève-t-elle d'en déterminer la physionomie en indiquant jusqu'à quel point l'auteur se rattache au mouvement qui nous occupe. Il est certain, par exemple, que le commentaire de Brossette avec ses quelques remarques sur la langue et le style perdues au milieu d'une foule d'autres, n'a qu'une parenté lointaine avec ceux de Louis Racine et de Voltaire qui repoussent l'histoire au second plan, ou celui de l'abbé d'Olivet qui l'élimine complètement aussi bien que la littérature.

(1) Lettre à d'Alembert, 15 septembre 1761 (*O.* XLI, p. 444).

(2) Lettre à Jean Schouvalow, 19 septembre 1761 (*O.* XLI, p. 450).

(3) Lettre au marquis Albergati Capacelli, 8 juillet 1761 (*O.* XLI, p. 359). Cf. les lettres du 13 juillet à Capperonnier, du 12 juillet à Duclos, du 5 août à M^{me} d'Épinai, du 24 août à Sénac de Meilhan, etc.

(4) *Discours préliminaire* à son édition des *Ceuvres de Molière*, p. 5.

III

La forme des commentaires pourrait encore donner lieu à d'autres observations : un certain nombre furent publiés indépendamment des textes commentés ; quelques-uns sont restés à l'état de manuscrits. Mais comme ces aspects particuliers dépendent de circonstances fortuites, nous ne voulons pas y insister autrement que pour faire ressortir l'extrême diversité d'une œuvre qui dérive pourtant d'une conception unique. Notre examen général de l'entreprise des commentaires est terminé : après avoir montré l'origine et l'esprit de cette entreprise, nous avons promené nos regards sur l'ensemble de ses résultats, tels qu'ils apparaissent lorsqu'on les considère du dehors. Il resterait à analyser d'une manière détaillée chacun des commentaires, si l'on voulait en extraire les renseignements utiles pour la connaissance de l'histoire organique de la langue. D'ores et déjà, l'inspection à laquelle nous venons de procéder, permet de discerner ceux d'entre eux qui méritent plus particulièrement d'être consultés à ce point de vue, et ceux dont la caution, pour des raisons diverses, n'apparaît pas suffisante. On se rend compte, par exemple, que les observations d'un fou comme d'Açarq ou d'un compilateur comme Saint-Marc ne doivent pas être prises en sérieuse considération. Les notes rapides de Voltaire sur Corneille n'ont probablement pas non plus la même valeur que le commentaire longuement médité et remanié de l'abbé d'Olivet, ce qui ne veut pas dire qu'il faille les négliger tout à fait. A cet égard, les commentaires dont l'enseignement est le plus précieux par les lumières qu'il peut fournir sur l'état de la langue, ont été composés par l'Académie. Ce qui les signale en première ligne à notre attention, c'est d'abord la conscience dont ils

témoignent en général, c'est ensuite et surtout l'autorité de la haute assemblée dont ils émanent. Plus que de toute autre œuvre du même genre par conséquent, leur dépouillement s'impose, et nous comptons bien satisfaire prochainement à ce besoin dans la mesure de nos forces.

Auparavant nous pouvons déjà tirer quelques conclusions des recherches auxquelles nous venons de nous livrer. Après avoir observé l'espèce de transformation subie par le programme primitif des puristes, tel qu'ils se l'étaient officiellement tracé au dix-septième siècle, après avoir étudié l'œuvre à laquelle cette transformation a donné naissance, nous avons le devoir en terminant d'en marquer le sens et d'en fixer la portée au point de vue de l'histoire générale du purisme.

Différents projets d'ouvrages plus ou moins systématiques, grammairaux, dictionnaires, recueils d'observations, etc., où doivent être consignés les résultats d'une vaste enquête sur la langue française, voilà ce qu'on découvre au commencement de cette histoire, et à la fin, nous nous trouvons en présence des commentaires d'auteurs classiques. Ces deux catégories d'ouvrages correspondent évidemment à des états d'esprit différents.

Les puristes, avons-nous dit au début de ce travail, se sont donné tout d'abord pour tâche d'épurer la langue française, de la débarrasser de tout bagage inutile ou encombrant, d'y introduire plus d'ordre et de régularité, en un mot d'aider à son perfectionnement sans entraver sa marche. Plus tard, ils renoncent à poursuivre cet objet qui nécessite un travail de longue haleine et devant lequel se dressent plus d'obstacle qu'ils n'avaient supposé, pour se consacrer à une œuvre d'une utilité plus immédiate et que les circonstances rendent nécessaire. Les transformations trop rapides à leur gré de la langue française parvenue à son plus haut

point de perfection d'où elle commence à redescendre, sollicitent presque uniquement leur attention, au point qu'ils n'ont plus d'autre idée que d'enrayer, si possible, cette décadence : besoins nouveaux qui réclament l'emploi de nouveaux instruments. Les chefs-d'œuvre de l'art classique érigés en modèles dont il est défendu de s'écarter, leur servent à construire la digue indispensable pour contenir l'irrésistible torrent. Dans ce travail, les commentaires jouent le rôle du mortier qui sert à lier les parties et à les consolider. Désormais tous leurs efforts sont voués à cette entreprise ; elle leur est imposée par l'obligation d'une action pratique, énergique et aussi rapide que possible. D'organisateur qu'il avait été primitivement, le purisme se fait ainsi conservateur. Il donne en même temps dans tous les excès propres aux régimes réactionnaires : il a tellement peur que la langue ne lui échappe, qu'il la maintient entre des limites toujours plus étroites, sans se douter des révolutions qu'il prépare de cette manière, car il faudra bien qu'un jour, poussés à bout par cette contrainte excessive, les écrivains s'insurgent. Cette tentative tyrannique est un des grands faits qui dominent l'histoire de la langue littéraire au dix-huitième siècle. Elle explique l'antagonisme croissant entre le purisme et l'esprit philosophique émancipateur qui met aux prises non seulement les hommes entre eux, mais encore un même homme avec lui-même, comme Voltaire, d'Alembert ou Marmontel permettent de le constater.

L'entreprise des commentaires est le principal témoin de cette lutte du côté réactionnaire. Si elle se continue au dix-neuvième siècle, c'est que précisément la lutte n'est pas encore terminée à la fin du dix-huitième, mais qu'elle se prolonge au-delà, tout comme la rivalité des classiques et des romantiques avec laquelle elle finit par se confondre. Vaugelas s'achève en Voltaire, cela est certain ; mais ce qui ne l'est pas moins après ce que nous venons de voir, c'est

que cette incarnation nouvelle ne va pas sans un changement notable de physionomie. Il reste que les « commentateurs » n'ont probablement pas aussi bien réussi dans leur tentative que les « organisateurs ».

On peut en entrevoir les raisons. L'œuvre des commentateurs s'organise lentement et leur effort se disperse sur un long espace de temps. Il n'y aurait à cela que moitié mal si, d'accord sur le principe, c'est-à-dire la nécessité d'endiguer la langue, ils s'étaient également concertés sur l'exécution, de manière à communiquer à l'ensemble des résultats une apparence d'unité ou de conformité. Plus que dans la période précédente de l'histoire du purisme, une organisation du travail s'imposait. Voltaire l'a senti, a fait quelques efforts dans ce sens et finalement n'a que très peu réussi, parce que son pouvoir avait des bornes. L'Académie avait là une tâche toute tracée, mais elle s'est crue au-dessous d'elle, ou peut-être, avec une sagesse dont elle a donné d'autres preuves, s'est-elle méfiée de sa propre puissance. Dira-t-on qu'elle ait eu complètement tort? Quoi qu'il en soit, il en est résulté qu'elle s'est tenue sur une extrême réserve, au point qu'elle a renoncé à publier ses propres commentaires. Les conséquences de cette abstention ont dépassé le cercle étroit de la compagnie, puisqu'il est permis de supposer que toute l'œuvre des commentateurs s'en est ressentie, chaque grammairien l'entendant à sa manière qui n'était pas tout à fait la même que celle des autres. De là les disproportions de l'ensemble, non seulement à cause de la forme donnée aux œuvres, mais aussi par la répartition très inégale des commentaires entre les principaux écrivains classiques. Nous avons vu que ces inégalités s'expliquaient par certaines préférences, mais elle n'en ont pas moins nui à l'efficacité d'une œuvre où il ne fallait pas que les commentaires eussent l'air de se superposer les uns aux autres, ni surtout de se contredire, et où il importait que tous les classiques français eussent une

place équivalente. C'est là, l'on n'en peut douter, une des principales causes de la faiblesse des commentateurs. Assurément, rien ne les empêchait de se répéter, mais au moins l'auraient-il dû faire méthodiquement, et la méthode est ce qui leur a le plus manqué.

Ils travaillent sous une impression, la même à peu près pour tous, mais dont les effets peuvent être très divers. Ils s'érigent en juges de la langue, mais trop souvent sans autre référence que leur sentiment personnel, leur propre manière d'interpréter la grammaire et l'usage. Ce n'est pas le meilleur moyen de faire aboutir un enseignement aussi dogmatique. A défaut d'un contrôle supérieur sans lequel il ne devait inspirer qu'une demi confiance, cet enseignement aurait dû se fonder sur une doctrine fermement arrêtée ; or nous avons vu qu'au contraire de leurs prédécesseurs du dix-septième siècle, les grammairiens du dix-huitième avaient oscillé entre divers principes qui ne pouvaient manquer de les solliciter contradictoirement. La faiblesse de leur stratégie n'est comparable qu'à la vanité de leur entreprise, celle d'arrêter une langue, fût-ce une langue littéraire, en un point donné de son évolution, de l'immobiliser dans ses formes acquises, sans imaginer qu'à un certain moment ces formes pourront être remplacées par d'autres pour le plus grand bien de la langue et de la littérature.

Nous n'entendons pas par là qu'il faille abandonner une langue à toutes ses impulsions, ni surtout aux caprices de ceux qui la gouvernent momentanément : pareille indifférence ne sied qu'au linguiste chez qui c'est une attitude strictement scientifique : la langue passe sous ses yeux, il l'observe dans son mouvement spontané, le seul qui l'intéresse, et s'étonne qu'on puisse chercher à lui faire violence ou simplement à la soustraire aux influences pernicieuses. Tout autre est le point de vue de l'homme de goût, de celui qui, préoccupé de la beauté littéraire d'une langue, estime

qu'elle n'a pas de meilleur soutien qu'une tradition glorieuse. Certes le passé ne doit point asservir un idiome, mais il l'enrichit de toutes les expériences acquises parmi lesquelles il est légitime de choisir celles qui ont donné les meilleurs résultats. Partout où l'on sent vivre la langue d'une vie intense et magnifique, partout où l'arbre déploie une frondaison luxuriante, on recueille la sève nourricière des œuvres durables. A ce titre la langue des chefs-d'œuvre du dix-septième siècle, non pas d'un ou deux chefs-d'œuvre, mais de tous, n'a pas cessé de mériter notre vénération. L'écrivain d'aujourd'hui, dont la démarche est rendue hésitante par tant d'influences contradictoires, y cherche d'instinct un terrain solide ; elle l'assure contre le mirage séducteurs des sables mouvants. Voilà ce qu'on peut encore retenir de l'enseignement des puristes. Il est fâcheux qu'ils l'aient compromis par leurs exagérations ; il l'est bien davantage qu'ils l'aient en quelque sorte faussé par l'intervention abusive d'autres principes.

Cet enseignement est en effet à double face, comme nous avons essayé de le faire sentir. C'est même une question de savoir jusqu'à quel point les puristes ont été leurs propres dupes, s'ils ont vraiment cru qu'ils établissaient le règne des écrivains du grand siècle en les soumettant au joug de leur grammaire. Il est probable qu'ils ont été parfaitement sincères en agissant ainsi ; mais leur méthode n'en a pas moins abouti à la déformation violente du principe qu'ils prétendaient consacrer. Nous avons montré qu'à un moment donné même, elle en était tout simplement la négation, lorsque, choisissant leurs exemples dans les auteurs, les grammairiens les prenaient indifféremment de droite et de gauche. Les commentateurs, eux, ne vont pas tout à fait aussi loin ; il en résulte qu'à un certain point de vue, leur œuvre apparaît comme une réaction salutaire contre les exagérations d'autres grammairiens. Au moins, elle met l'accent sur les

seuls écrivains vraiment dignes de servir de modèles, au lieu que ces grammairiens, en substituant complètement leur pouvoir à celui des chefs-d'œuvre, finissaient par traiter tous les auteurs, bons ou médiocres, sur le même pied. Une sorte d'étape intermédiaire dans ce déplacement d'autorité, tel est, par conséquent, un nouvel aspect, non le moins attachant, de l'œuvre des commentateurs. Avec plusieurs autres, il justifie le temps et la peine que nous venons de consacrer à la faire revivre.

APPENDICES

APPENDICE I

CORRESPONDANCE GRAMMATICALE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

A

L'académie pense que la première des deux phrases, *Il n'y a qu'à* la Comédie françoise *que* l'on parle bien, est la moins mauvaise des deux ; mais qu'elles ne valent rien ni l'une, ni l'autre et qu'il faut dire *ce n'est qu'à* la Comédie françoise *que* l'on parle bien ; ou, *Il n'y a que* la Comédie françoise où l'on parle bien.

Quant à l'assertion que ces phrases énoncent, il s'en faut bien qu'elle soit incontestable.

à l'Académie le 27 janvier 1783.

d'Alembert,

secr. perpétuel.

Billet autographe sans adresse conservé aux archives de l'Académie française.

B

Lettre à M. d'Alembert, secrétaire de l'Académie françoise, sur deux questions grammaticales.

Nous avons, Monsieur, plusieurs bons ouvrages sur notre

langue, et nous n'avons pas un corps complet de principes généraux et particuliers, qui soit marqué au sceau de la certitude. L'Académie françoise, dont la destination est de travailler à la perfection du langage, peut seule, dans cette matière, dissiper les doutes et fixer l'opinion; personne ne lui en conteste l'autorité. Elle a composé un dictionnaire; il est à désirer qu'elle s'occupe maintenant à faire un code de loix grammaticales pour la correction, la pureté, l'élégance du style. S'il existoit, on ne se laisseroit point entraîner par les mauvais exemples des bons auteurs, l'étude de notre langue seroit moins difficile, et l'on ne seroit pas rebuté des contradictions dans lesquelles nos grammairiens tombent assez souvent. Je me bornerai, Monsieur, à en citer une ou deux.

Vaugelas, Régnier-Desmarais, Lancelot et Arnaud disent que le participe précédé de son régime absolu ne doit pas se décliner lorsqu'il est suivi d'un nominatif; ils le font également indéclinable quand il est suivi d'un adjectif qui se rapporte au régime; par exemple: *La réputation qu'a eu Voltaire, ne diminuera pas dans les siècles à venir. Il est des philosophes que la bienfaisance autant que les écrits ont rendu dignes des plus grands éloges.* Quelques membres de l'Académie françoise ont mis cette opinion en pratique. Girard, d'Olivet, Duclos, M. Wailly pensent différemment. Selon Restaut, on peut embrasser l'un et l'autre avis. Dans ce choc des esprits, dans ce flux et ce reflux de systèmes contraires, peut-on, Monsieur, porter un jugement qui ait une base plus solide que celle des probabilités; et les probabilités, quelque fortes qu'elles soient, sont-elles capables d'opérer l'évidence? Que la loi soit écrite; alors tout raisonnement, tout calcul incertain cessera, il n'y aura plus matière aux conjectures; l'usage, qui est le juge et la règle du langage, sera déterminé, et l'on ne s'agitiera pas vainement à la poursuite d'une lumière qu'on ne peut attein-

dre que par un concours unanime. D'ailleurs le participe est une des matières les plus embarrassantes, les plus compliquées de notre langue, et demande principalement des règles qui le mettent à l'abri de l'opinion arbitraire.

Cette loi, ces règles, Monsieur, le corps littéraire qui a si dignement déposé sa plume entre vos mains, devoit les créer. L'esprit de justesse et de clarté qui caractérise vos ouvrages, assureroit à la grammaire de l'Académie une approbation universelle. Ce travail ne sauroit être regardé comme minutieux que par des ignorans. Les meilleures pensées perdent la plus grande partie de leur prix, lorsque les expressions et les tournures dont elles sont revêtues, choquent les principes. César fit un traité sur l'analogie des mots. « Il n'est pas méprisabledit Cicéron, d'enseigner ce qu'il est beau de connoître. » Ce grand homme, après avoir accablé les Sylla, les Verrès, les Catilina, sous le poids de son éloquence, et vengé ses amis des accusations odieuses qu'on leur imputoit, ne crut pas compromettre sa gloire en traçant les règles de l'art oratoire. Son livre intitulé *l'Orateur*, chef d'œuvre de raison et de goût, couronna sa vieillesse.

Je suis, etc.

De Tresséol (1).

A Paris, le 12 décembre 1778.

La réponse de M. d'Alembert à la lettre précédente porte en substance que, dans les deux exemples cités, le participe doit se décliner ; qu'il sçait bien que tout le monde n'est pas de cet avis, surtout pour le cas où le participe est suivi de l'adjectif, mais qu'il n'en voit point de solides raisons, et que les bons auteurs, comme Racine, y sont opposés ; que cette question des participes a d'autres difficultés beaucoup

(1) Probablement Roubaud de Tresséol (1740-1788), le frère de l'auteur des *Nouveaux synonymes françois*.

plus grandes, et que l'Académie s'en est occupée longtems et s'en occupe quelquefois encore, la besogne en valant la peine, comme l'observe très bien M. de Tresséol.

Journal encyclopédique, 1779, I, pp. 326-328.

C

Monsieur,

L'académie françoise, à qui j'ai fait part de votre lettre, pour vous procurer une décision plus sûre, n'est point dans l'usage de rendre publiques, par la voie des journaux, ses réponses aux questions qu'on lui propose; mais elle me charge de vous faire parvenir directement sa décision sur la difficulté qui fait l'objet de votre lettre.

Elle pense que dans la phrase proposée, et dans toutes celles du même genre, l'usage, en cela conforme à la syntaxe, autorise généralement l'imparfait au second membre, dans le cas même où la chose dont il s'agit, n'est pas contingente; mais qu'il y a cependant des cas où il est permis, et peut-être mieux d'employer le *présent*, surtout quand la chose dont il s'agit, est une vérité incontestable, nécessaire et généralement reconnue, par exemple une proposition de géométrie, etc., ou quand le premier membre de la phrase exprime une assertion absolue, comme *j'ai prouvé, j'ai démontré*, quoique la proposition ne soit pas même alors à l'abri de toute difficulté.

En conséquence de ce principe, l'académie croit, Monsieur, que la phrase proposée dans votre lettre ne portant ni le caractère d'une *assertion absolue*, ni celui d'une vérité incontestable, on doit mettre l'imparfait au second membre.

Permettez-moi, Monsieur, de joindre à cette réponse de l'académie, les remerciements que je vous dois pour tout ce que votre lettre contient d'obligeant et de flateur sur mon

compte, et les justes éloges que mérite cette même lettre par la manière aussi nette que précise dont la question est proposée. C'est pour cette raison que l'académie a cru devoir y répondre plus en détail qu'elle ne fait ordinairement aux questions qu'on lui propose.

J'ai l'honneur d'être, etc.

d'Alembert.

Cette lettre insérée dans le *Journal de la langue françoise* de Domergue, à la date du 1^{er} octobre 1784 (I, pp. 74-76), est introduite de la manière suivante par « un abonné au *Journal de la langue françoise* » :

« Notre ancien lieutenant-général de police, M. de Royer, publia, il y a quelque temps, un mémoire extrait du grand dictionnaire de jurisprudence auquel il travaille. Ce mémoire renferme une phrase qui donna lieu à une dispute grammaticale assez vive.... *J'ai cru que le caractère essentiel d'un livre classique de jurisprudence est de rendre la jurisprudence plus aimable et moins rebutante.* Faut-il dire, dans cette dernière phrase, le présent *est* ou l'imparfait *étoit*? Telle fut la question. Un homme de lettre distingué, M. de Landine, écrivit à M. d'Alembert pour le prier de la résoudre : voici quelle fut la réponse du secrétaire de l'académie. » (Suit la lettre).

APPENDICE II

QUELQUES OUVRAGES GRAMMATICAUX DÉDIÉS OU PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

N. B. Le signe * indique que l'auteur est un académicien.

A

Ouvrages dédiés

* Régnier-Desmarais. — *Traité de la grammaire française*, Paris, 1705, in-4°.

L'abbé Desfontaines. — *Racine vengé ou examen des remarques grammaticales de M. l'abbé d'Olivet sur les œuvres de Racine*, Avignon, 1739, in-12.

La dédicace de cet ouvrage parut à bon droit suspecte à l'Académie qui la repoussa. Cf. les *Registres*, 19 janvier 1739.

L'abbé Annibale Antonini. — *Principes de la grammaire française pratique et raisonnée*, Paris, 1753, in-12.

Anonyme. — *Nouvelle grammaire française pratique et raisonnée, avec un traité de la prononciation et de l'orthographe et un précis des règles de la versification française*, Paris, Duchesne, 1761.

Cet ouvrage inconnu à Barbier et à Stengel, est signalé dans le *Journal encyclopédique* de l'année 1761, I, 2^{me} partie, p. 146.

* Voltaire. — *Théâtre de Pierre Corneille avec des commentaires*, s. l., 1764, 12 vol. in-8°.

* L'abbé d'Olivet. — *Remarques sur la langue françoise*, Paris, 1767, in-12.

Beauzée. — *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris, 1767, 2 vol. in-8°.

Sébastien Cherrier. — *Grammaire françoise*.

Cet ouvrage communiqué en manuscrit à l'Académie qui en accepta la dédicace (*Registres*, 2 août 1773), ne figure pas dans la liste assez étendue des écrits de S. Cherrier. Il ne paraît pas avoir été publié.

Fauleau. — *Essai sur les mots figurés*.

Cet ouvrage dont l'Académie accepta la dédicace (*Registres*, 29 novembre 1784), a échappé à toutes nos recherches. Il a dû cependant être publié, comme en témoigne la note suivante qu'on lit dans la *Métaphysique de la langue françoise* du même auteur, Paris, 1786, in-8° : « Le Privilège du Roi se trouve à la suite du *Traité des mots figurés*. »

L'abbé Roubaud. — *Nouveaux synonymes françois*, Paris, 1785, 4 vol. in-8°.

Cet ouvrage obtint le prix d'utilité en 1786 (*Registres*, 3 et 25 août 1786).

B

Ouvrages présentés

* L'abbé de Dangeau. — *Réflexions sur la granmaire fransoise*, Paris, 1717, in-8° (*Registres*, 16 décembre 1717, 5 octobre 1720).

D'Artis. — *Alphabet naturel et méthodique pour appren-*

dre avec facilité la lecture et l'ortographe de langue françoise (*Registres*, 8 novembre 1723).

Cet ouvrage qui n'est mentionné dans aucune bibliographie, a peut-être été présenté à l'état manuscrit.

Pierre Restaut. — *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise*, Paris, 1732 (2^{me} édit.), in-12 (*Registres*, 28 juillet 1732.)

Présentés par Restaut en personne.

Du Mas. — *La Bibliothèque des enfans ou les premiers élémens des lettres...*, Paris, 1733, 4 vol. in-4° (*Registres*, 10 mai 1734).

* L'abbé d'Olivet. — *Traité de la prosodie françoise*, Paris, 1736, in-12 (*Registres*, 22 octobre 1736).

Un fragment de cet ouvrage avait été lu par l'auteur dans la séance du 25 juin 1736. Cf. *Registres*, II, p. 393 et d'Olivet, lettre au P^t Bouhier, 28 août 1736 (*Histoire de l'Académie*, II, p. 435).

* L'abbé d'Olivet. — *Remarques de grammaire sur Racine*, Paris, 1738, in-12 (*Registres*, 1^{er} avril 1738).

L'abbé Desfontaines. — *Racine vengé...* (*Registres*, 19 janvier 1739).

Voir aux *Ouvrages dédiés*.

* L'abbé Girard. — *Les vrais principes de la langue françoise*, Paris, 1747, 2 vol. in-8° (*Registres*, 16 février 1747).

* L'abbé d'Olivet. — *Remarques sur la langue françoise...* (*Registres*, 20 août 1767).

Voir aux *Ouvrages dédiés*. C'est cet ouvrage que les *Registres* entendent probablement par la « nouvelle édition de ses *Essais de grammaire* ».

L'abbé Girard. — *Synonymes françois*, Paris, 1740 (3^e édit.), in-12 (*Registres*, 5 décembre 1744).

Beauzée. — *Grammaire générale..* (*Registres*, 22 août 1767).

Voir aux *Ouvrages dédiés*.

* L'abbé de Radonvilliers. — *De la manière d'apprendre les langues*, Paris, 1768, in-8° (*Registres*, 17 février 1768).

* L'abbé Girard et Beauzée. — *Synonymes françois...* Paris, 1769, 2 vol. in-8° (*Registres*, 11 janvier 1773).

L'Académie espagnole. — *Diccionario de la lengua castellana*. Madrid, 1770, 6 vol. in-f°

Id. — *Gramatica de la lengua castellana*, Madrid, 1771, in-12.

Id. — *Ortografia de la lengua castellana*, Madrid, in-12 (*Registres*, 24 avril 1773).

L'envoi de ces trois ouvrages avait été annoncé dès l'année précédente. Cf. *Registres*, 2 juillet, 6 août, 27 août 1772.

De Sanseuil. — *An analysis of the french orthography...*, Londres, 1772, in-4° ou in-8°.

Id. — *Bachygraphy of the french verbs*, Londres, 1772, in-4° ou in-8° (*Registres*, 3 juin 1773).

Bret. — *Œuvres de Molière, avec des remarques grammaticales...*, Paris, 1773, 6 vol. in-8° (*Registres*, 8 juillet 1773).

Séb. Cherrier. — *Grammaire françoise...* (*Registres*, 2 août 1773).

Voir aux *Ouvrages dédiés*.

Daniel Lescallier. — *Vocabulaire des termes de marine anglois et françois*, Londres, 1777, in-4° (*Registres*, 30 janvier 1777).

Ant. Court de Gébelin. — *Le Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, Paris, 1773-1784, 9 vol. in-4° (*Registres*, 1778-1781).

Le tome V (*Dictionnaire étymologique de langue françoise*) a

été présenté le 19 mars 1778, le tome VI, le 23 décembre 1779, le tome VII, le 1^{er} mai 1780, les premières feuilles du tome IX, le 23 décembre 1780, les tomes VIII, I, II (*Grammaire universelle*), III (*Histoire naturelle de la parole*) et IV, le 2 juillet 1781. L'ouvrage entier fut couronné du prix Valbelle en 1780 (*Registres*, III, p. 466).

De Gourault. — *Nouvelle méthode pour apprendre à lire* (*Registres*, 23 juin 1780).

Nous n'avons pas pu identifier cet ouvrage.

Ant. Court de Gébelin. — *Dictionnaire étymologique et raisonné des racines latines*, Paris, 1780, in-8° (*Registres*, 23 décembre 1780).

De Wailly. — *Principes généraux et particuliers de la langue françoise*, Paris, 1780, (9^{me} édit.), in-12 (*Registres*, 30 novembre 1780).

De Wailly fut récompensé du prix Valbelle en 1787 (*Registres*, 25 août 1787).

Id. — *L'orthographe des dames...*, Paris, 1782, in-12 (*Registres*, 2 décembre 1782).

De Piis. — *L'harmonie imitative de la langue française, poème en quatre chants*, Paris, 1785, in-12 (*Registres*, 12 novembre 1785).

L'abbé Roubaud. — *Nouveaux synonymes françois...* (*Registres*, 25 février 1786).

Voir aux *Ouvrages dédiés*.

[Tournon]. — *Les promenades de Clarisse et du marquis de Valzé, ou nouvelle méthode pour apprendre les principes de la langue et de l'orthographe françaises, à l'usage des dames*, Paris, 1784-1787, 2 vol. in-12 (*Registres*, 3 juillet 1786).

L'abbé Gaultier. — *Leçons de grammaire...*, Paris, 1787, in-8° (*Registres*, 31 janvier 1788).

APPENDICE III

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES COMMENTAIRES GRAMMATICaux D'AUTEURS CLASSIQUES
RÉDIGÉS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

I. — Fables choisies mises en vers par Monsieur de la Fontaine, avec la vie d'Ésope. Nouvelle édition augmentée de petites notes pour en faciliter l'intelligence. A Paris, quai des Augustins, chez Michel David, à la Providence. M.DCC.XV. Avec privilège du Roy.

In-8° de 506 pp.

Cette publication n'offre pas d'autre intérêt que d'être le premier spécimen de classique français annoté à l'usage de la jeunesse. Les *petites notes* expliquant les archaïsmes, les principales expressions techniques, mythologiques, etc., sont insignifiantes. On en peut dire autant du commentaire de Coste (Paris, 1743, pet. in-12) si souvent reimprimé et des remarques du P. Jouvancy vraisemblablement contemporaines des petites notes (le P. Jouvancy est mort en 1719), mais publiées seulement en 1807 (*Fables de La Fontaine avec des notes sur la mythologie, l'histoire et la littérature, par le Père Jouvancy. A Liège, chez Fr. Lemarié, imprim.-libraire, proche l'Hôtel-de-Ville, N° 81, 1807. 2 t. en un volume in-12 de 376-38 pp.*).

II. — Œuvres de M^r Boileau-Despréaux, avec des éclaircissemens historiques donnez par lui-même. A Genève, chez Fabri et Barillot. M.DCC.XVI.

2 vol. in-4° de xxviii-506 et 427 pp. (sans la *Table*).

Le commentaire de Brossette, monument élevé par un ami à la gloire du maître, est divisé en trois parties. La première, intitulée *Changemens*, donne les variantes du texte ; la seconde, sous la rubrique *Remarques*, contient les « éclaircissemens historiques » mêlés d'observations critiques sur le style et la langue ; la troisième, les *Imitations*, mentionne les passages d'auteurs anciens imités par Boileau.

III. — Remarques de l'Académie française sur le *Quinte-Curce* de Vaugelas, commencées en 1723.

Manuscrit in-4°, déposé aux archives de l'Académie française.

« Après ce titre qui se trouve sur le feuillet de garde (v°), vient la note suivante : « Les premiers feuillets, tant du premier tome que du second, ont été égarez. » Les archives de l'Académie ne possèdent plus que ce second volume paginé 14-269 et terminé, au verso de la page 269, par le mot *fin*. » Cette description due à l'éditeur des *Registres* (II, p. 104, n. 1) a besoin d'être à la fois rectifiée et complétée. M. Marty-Laveaux n'a pas vu que le manuscrit est divisé en deux parties paginées 14-136 et 1-270. Il ne manque par conséquent à l'ouvrage que les treize premières pages du tome premier. Le tome second est complet, précédé du titre suivant : *Remarques de l'Académie sur le Quinte-Curce de M. de Vaugelas, tome second*. M. Marty-Laveaux a dû être induit en erreur par les renvois au texte de Vaugelas qui figurent en marge du manuscrit. Le premier indique la page 281 qui, dans l'édition du *Quinte-Curce* utilisée par l'Académie, correspond à peu près au premier quart du livre III. Les 280 premières pages du volume sont occupées par les *Suppléments* de Freinsheim, traduction Du Ryer, dont l'Académie ne s'est pas occupée, et par le commencement de la traduction du livre III dont la critique s'est perdue avec les treize pages du manuscrit qui manquent.

Le manuscrit, d'une belle écriture de copiste, présente en quelques endroits des corrections ou des surcharges dues à une (ou plusieurs ?) mains étrangères qu'il n'est pas possible d'identifier ; on peut croire toutefois que ces rectifications sont à peu près contemporaines du manuscrit.

Quant à la date de 1723 donnée avec le titre, elle n'est précisément pas de la même écriture que le manuscrit ; elle a contre elle le témoignage formel des *Registres* qui placent la composition du commentaire entre le 13 juillet 1719 et le 26 septembre 1720. Plus tard, l'Académie décida de ne pas le publier avant d'avoir terminé la revision du *Dictionnaire*. En attendant, « afin que la copie de ces Remarques ne s'égaré point », elle ordonna qu'elle « seroit mise dans sa cassette et pour n'en être point tirée sans son ordre » (*Registres*, 11 octobre 1728).

IV. — Examen d'*Athalie* par l'Académie française (1).

Cet ouvrage a paru tout d'abord dans l'édition des *Œuvres complètes de Jean Racine avec le commentaire de M. de La Harpe*, 1807, in-8°, V, pp. 245-264, sous le titre de *Sentimens de l'Académie française sur Athalie* (par analogie avec les *Sentimens de l'Académie française sur le Cid*). « Ce fut vers 1730, disent les éditeurs, que l'Académie française décida de faire à la tragédie d'*Athalie* l'honneur que cette compagnie avait fait autrefois au premier chef-d'œuvre de Corneille. » Rappelant ensuite que dans ses *Remarques de grammaire sur Racine*, l'abbé d'Olivet s'est dispensé d'examiner *Athalie* en alléguant la prochaine publication de l'*Examen* académique, ils ajoutent : « Malgré cette annonce, les *Sentimens de l'Académie* sont restés ensevelis dans ses cartons, et c'est nous qui en faisons jouir le public pour la première fois, en imprimant la copie qui nous a été remise et que nous tenons d'une main très sûre. » Quelle est cette main ? Nous ne le saurions probablement pas encore sans le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt qui put, on ne sait comment, contempler le précieux manuscrit et qui en donne une description dans ses *Études littéraires et morales de Racine*, Paris, 1855, I, pp. 142 et sq. A la suite des renseignements fournis par les éditeurs de 1807 sur la date de l'*Examen*, il écrit : « Mais ce travail ne fut pas encore publié à cette époque et peut-être ne le serait-il pas même aujourd'hui, si La Harpe n'avait pas eu l'idée de commenter Racine. Il sentit que la publication du travail de l'Académie joint

(1) Titre de l'édition La Rochefoucauld-Liancourt.

à son édition lui donnerait plus de prix, et d'Alembert, alors secrétaire, lui livra le manuscrit. Toutefois, ils firent à l'examen de l'Académie un grand nombre de changements sans les lui soumettre et sans prendre son avis. » Suit le détail des articles supprimés et des corrections faites par d'Alembert (pp. 147-159); il n'est pas tout à fait identique dans la seconde édition des *Études littéraires*, celle de 1856. Tels quels, les renseignements du marquis de La Rochefoucauld-Liancourt sont inestimables, mais on aimerait les sentir fondés sur une critique plus exigeante et qui mit moins de coquetterie à dissimuler ces sources.

Sur l'époque où l'*Examen* fut rédigé, voici ce qu'on peut dire de plus que les éditeurs de 1807. On lit dans les *Registres* à la date du 28 septembre 1720: « Aujourd'hui, M. le Sec^{re} a remis à la Compagnie les remarques qu'elle avoit faites sur l'*Athalie* de M. Racine, afin qu'elle les revoye et qu'elle y change ce qu'elle jugera à propos pour la perfection de son ouvrage. » En septembre 1720, par conséquent, l'Académie n'avait pas encore mis la dernière main à son ouvrage, mais au moins l'avait-elle commencé. D'un autre côté, à deux reprises différentes, dans ses *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738 (p. 68) et dans sa correspondance avec le P^t Bouhier, 16 mai 1738 (*Histoire de l'Académie*, II, p. 441), l'abbé d'Olivet laisse entendre qu'il a pris part à la confection de l'*Examen* et que La Motte en est un des principaux auteurs. L'abbé d'Olivet n'est entré à l'Académie qu'en 1723 (le 25 novembre) et La Motte est mort en 1731. De ces divers renseignements, il résulte donc que l'*Examen* a quelque peu traîné en longueur, au rebours de ce qui paraît s'être passé pour les *Remarques sur le Quinte-Curce*. Décidé le 13 juillet 1719, peut-être n'a-t-il été considéré comme achevé qu'aux environs de 1730, ainsi que les éditeurs de 1807 l'ont écrit.

V. — Remarques de grammaire sur Racine, par M. l'abbé d'Olivet. *A Paris, chez Gandouin, quai des Augustins, à la descente du Pont-Neuf, à la belle Image*. M.DCC.XXXVIII.

In-12 de 165 pp.

Les *Remarques de grammaire sur Racine* ont été réimprimées dans un nouvel ordre et avec des changements importants par

l'abbé d'Olivet lui-même dans ses *Remarques sur la langue françoise*, 1767, pp. 251-389. Les changements consistent pour une part à peu près égale en parties ajoutées et en parties retranchées. Vingt-deux remarques anciennes ont disparu, quinze nouvelles ont été introduites ; d'autres ont été profondément modifiées.

VI. — Racine vengé, ou examen des remarques grammaticales de M. l'abbé d'Olivet sur les Œuvres de Racine. *A Avignon*. M.DCC.XXXIX.

In-12 de 152 pp.

C'est plutôt un contre-commentaire qu'un commentaire proprement dit, dont il a d'ailleurs la forme. Comme les *Remarques* de l'abbé d'Olivet, le *Racine vengé* de l'abbé Desfontaines a été réimprimé dans l'édition des *Œuvres de Jean Racine*, Amsterdam, J.-F. Bernard, 1743.

VII. — Œuvres de M. Boileau-Despréaux. Nouvelle édition, avec des éclaircissemens historiques donnés par lui-même et rédigés par M. Brossette; augmentée de plusieurs pièces, tant de l'auteur qu'aïant rapport à ses ouvrages ; avec des remarques et des dissertations critiques. Par M. de Saint-Marc. *A Paris, chez David, à la Plume d'Or, Durand, au Griffon, rue S. Jacques*. M.DCC.XLVII. *Avec approbation et privilège du roi*.

5 vol. in-8°.

L'éditeur de 1735, l'abbé Souchay, se fondant sur l'autorité de l'abbé Renaudot et de Valincour, avait supprimé la plus grande partie du commentaire de Brossette. Saint-Marc se propose de le rétablir en entier dans son édition « parce que le public a paru le souhaiter ». Mais il le corrige et l'augmente considérablement.

VIII. — Remarques sur les tragédies de Jean Racine, suivies d'un traité sur la poésie dramatique ancienne et moderne, par Louis Racine. *A Amsterdam, chez Marc-*

Michel Rey, 1752. Et à Paris, chez Desaint et Saillant, libraires, rue Saint-Jean de Beauvais.

3 vol. in-12 de 544, 450 et 415 pp.

Avant cet ouvrage, avaient été publiées par l'auteur (au tome III de l'édition des *Cœuvres de Jean Racine*, Amsterdam, J.-F. Bernard, 1743, in-12) des *Réflexions sur trois pièces de Racine, par M. Racine le fils* (Cf. les *Mémoires de Trévoux*, décembre 1743, p. 3045). Les *Remarques* de Louis Racine, divisées en trois parties, comprennent pour chaque pièce un *Examen général de la pièce*, des *Notes sur la langue* et des *Remarques littéraires*.

IX. — Le Siècle de Louis XIV, par M^r de Voltaire. Nouvelle édition augmentée d'un très grand nombre de remarques par M. de la B*** (La Beaumelle). *Se vend à Metz, chez Bouchard le jeune, marchand-libraire au Cloître (ou Francfort, veuve Koch et Eslinger), M.DCC.LIII.*

3 vol. in-8° de xxiv-288, 368 et 336 pp.

Sur ce commentaire qui n'épargne pas la langue de Voltaire, voyez la *Bibliographie* de Bengesco, n° 1188 (1, p. 348). Le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, *Nouv. acq. fr.* 10234, fol. 100-108, renferme les *Remarques* (autographes) de M. de La Beaumelle sur le 1^{er} tome de l'*Histoire du siècle de Louis XIV, édition en 3 volumes*.

X. — Poésies de Malherbe, rangées par ordre chronologique, avec un Discours sur les obligations que la langue et la poésie françoise ont à Malherbe, et quelques remarques historiques et critiques. *A Paris, de l'imprimerie de Joseph Barbou. M.DCC.LVII.*

In-8° de 8-xxx-492 pp.

Cette édition est l'œuvre de Saint-Marc. Le *Discours* mentionné par le titre et qui occupe les pages 335 à 414, renferme de nombreux extraits du commentaire alors inédit de Malherbe sur Desportes. Ensuite (pp. 415-492) vient une « Table raisonnée des poésies de Malherbe, où l'on rend comte de l'ordre qu'on leur a

doné dans cette édition, et des corrections qu'il avoit faites en différens tems à quelques unes des principales ; où l'on rassemble ce qu'il peut avoir eu dessein d'imiter chés les Anciens ou chés les Modernes ; et l'on entre dans quelques détails historiques et critiques. »

XI. — Théâtre de Pierre Corneille, avec des commentaires, etc. etc. etc. M.DCC.LXIV.

12 vol. in-8°.

Sur cette publication de Voltaire, voyez la *Bibliographie* de G. Bengesco, II, pp. 131-143.

XII. — Examen grammatical des œuvres de Boileau par l'Académie française.

Publié sans indication d'origine par le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt dans ses *Études littéraires et morales de Racine*, deuxième édition (il ne figure pas dans la première), 1856, II, pp. 182-222. On apprend seulement par une note de l'éditeur (p. 214, note 3) que les examens des troisième et quatrième chants de l'*Art poétique* et celui de *Lutrin* sont de d'Alembert. A un autre endroit, on lit encore (p. 218, note 1) : « Cet examen du poème du *Lutrin* a été fait, il est vrai, par l'Académie. Il a été délibéré dans ses assemblées ; mais elles étaient peu nombreuses. D'Alembert a rédigé les décisions. » Il résulte enfin des explications succinctes du marquis de La Rochefoucauld-Liancourt que le manuscrit — dont il a eu connaissance on ne sait comment — n'était pas tout entier de la même main. La note des *Registres*, à la date du 14 décembre 1765, portant mention d'une dépense de « 13 £ pour un *Dictionnaire des rimes* et les *Œuvres de Boileau* », peut-elle servir à fixer approximativement l'époque où l'Académie s'est décidée à entreprendre ce commentaire ? Nous remonterions ainsi jusqu'au secrétariat de Duclos. Rien n'empêche de supposer que d'Alembert a revu ou terminé l'ouvrage commencé sous son prédécesseur, comme il l'a fait pour l'*Examen d'Athalie* confié à La Harpe.

XIII. — Examen grammatical des œuvres de La Fontaine par l'Académie française.

Manuscrit disparu après avoir été entre les mains de Marmontel. Cf. ses *Leçons d'un père à ses enfants sur la langue française*, 1^{re} leçon (O. XVI, pp. 3-4).

XIV. — Examen grammatical des œuvres de Quinault par l'Académie française.

Manuscrit disparu.

XV. — Examen grammatical des œuvres de La Bruyère par l'Académie française.

Manuscrit disparu.

XVI. — Remarques de grammaire sur Racine, pour servir de suite à celles de M. l'abbé d'Olivet, avec des remarques détachées sur quelques autres écrivains du premier ordre, par M^r Yemrof (Formey), de l'Académie impériale de S. Pétersbourg. *A Berlin, chez Haude et Spener, libraires du roi et de l'Académie*. M.DCC.LXVI.

In-12 de xxv-116 pp.

A ses remarques sur toutes les tragédies de Racine, y compris *Athalie* et la *Thébaïde* que l'abbé d'Olivet avait laissées de côté, Formey en a joint un certain nombre sur quelques passages de Voltaire (*Henriade*, *Essai sur l'Histoire universelle*), de Watelet (*Art de peindre*), de Fontenelle (*les Mondes*, *Histoire des Oracles*), de Vertot (*Histoire des chevaliers de S. Jean de Jérusalem*), etc. Le volume se termine par une *Addition sur Boileau*, assez importante (pp. 95-116).

XVII. — Commentaire sur le théâtre de Voltaire, par M. de La Harpe, imprimé d'après le manuscrit autographe de ce célèbre critique, et approprié aux différentes éditions de ce théâtre, recueilli et publié par*** (L. P. Decroix).

A Paris, chez Maradan, libraire, rue des Grands Augustins, n° 9. M.DCCC.XIV.

In-8° de XIII-511 pp.

Les renseignements en partie contradictoires qu'on possède sur la genèse de cette publication, proviennent de deux sources principales, la *Correspondance secrète* de Métra et les notes de l'éditeur (*Avertissement et Remarques*). La *Correspondance littéraire* de Grimm mentionne aussi en février 1780 (XII, p. 374) le *Commentaire* de La Harpe mais comme s'il n'était encore qu'à l'état de projet. Or Métra certifie son existence dès le 1^{er} septembre 1778 (VI, pp. 416-417) et encore fait-il remonter sa composition à plusieurs années en arrière. Sur ce point il est d'accord avec Decroix, puisque celui-ci déclare avoir établi son édition d'après un manuscrit annoté de la main de Voltaire. Il est à peu près certain que ce commentaire fut rédigé par La Harpe pendant son séjour à Ferney en 1766 et 1767. La dernière des pièces annotées se trouve être en effet *les Scythes* qui furent représentés en mars 1767. On sait que La Harpe a quitté le château de son protecteur en février 1768. Chabanon (*Tableau de quelques circonstances de ma vie*, Paris, 1802, in-8°, pp. 145-146), le représente à Ferney critiquant Voltaire, relevant ses vers faibles dans les pièces où il jouait un rôle, les lui corrigeant parfois, et cela avec l'approbation du maître. On s'explique dès lors qu'il se soit cru désigné pour revoir le théâtre entier de Voltaire de la même façon que celui-ci avait revu le théâtre de Corneille, c'est-à-dire avec l'intention de l'honorer.

Selon Métra, La Harpe aurait vendu son travail à un libraire sous réserve qu'il ne serait publié qu'après la mort de Voltaire. Puis, à la suite du scandale soulevé par sa critique de *Zulime* parue dans le *Mercur* du 5 juillet 1778 (p. 68), il aurait cherché à rentrer en possession de son manuscrit passé aux mains d'un second libraire qui s'appretait à l'imprimer. Decroix ne sachant comment accorder cette anecdote avec sa découverte d'un manuscrit du commentaire dans les papiers de Voltaire à Ferney, suppose (p. 198 de son édition) que La Harpe n'ayant pas été en état de racheter le manuscrit, le libraire l'a cédé à Voltaire. Cette hypothèse conciliatrice ne tient pas debout si l'on considère que,

selon Métra, les tentatives de La Harpe pour ravoir son travail sont postérieures à la critique de *Zulime*, laquelle est elle-même postérieure à la mort de Voltaire. Mieux vaut imaginer l'existence de deux manuscrits dont l'auteur aurait laissé l'un à Voltaire et dont il aurait gardé l'autre pour le publier à l'occasion. Le second a suivi la route indiquée par Métra ; Decroix a trouvé le premier à Ferney, probablement lorsqu'il eut à s'occuper de l'édition des *Œuvres* de Voltaire dite « de Kehl ».

L'ouvrage était, paraît-il, rédigé « en marge d'un exemplaire des œuvres de Voltaire, de l'édition in-8° de Genève, publiée par MM. Cramer, en 1756 ». Non seulement Voltaire avait mis son paraphe au bas de chaque remarque du commentateur, mais encore il avait écrit de sa main, en tête de quelques cahiers, *Commentaires de M. de la Harpe*. Decroix qui, on ne sait trop pourquoi, a gardé pour lui seul ce commentaire jusqu'en 1814, a rassemblé en un volume les notes de La Harpe avec les passages du texte auxquels elles se rapportent. En outre, comme La Harpe a négligé d'annoter les opéras de Voltaire et deux ou trois de ses comédies, il leur a constitué, ainsi qu'aux dernières tragédies au maître, une espèce de commentaire formé d'extraits du *Lycée*. La critique du *Lycée* est, comme on sait, conçue dans un esprit tout différent de celui qui a présidé à la rédaction du commentaire; en outre elle n'accorde à la langue et au style qu'une attention très réduite.

XVIII. — Œuvres de Jean Racine, avec des commentaires par M. Luneau de Boisjermain. *A Paris, de l'imprimerie de Louis Cellot. M.DCC.LXVIII.*

7 vol. in-8°.

Sur la foi d'une anecdote rapportée par Fournier dans son *Nouveau dictionnaire portatif de bibliographie*, 2^{me} édition, Paris, 1809, in-8°, on admet généralement (Cf. notamment Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Quérard, *France littéraire* et *Supercheries littéraires*, 1^{re} édit.) que ce commentaire est de Blin de Sainmore qui l'aurait vendu à Luneau de Boisjermain 2400 livres avec le droit de propriété. Cependant une note ajoutée à la troisième édition des *Supercheries* de Quérard (II,

col. 990) et signée C. P. D. G., déclare l'assertion de Fournier erronée. « Le commentaire sur Racine est du marquis de Ximénès qui l'a fait corriger par Voltaire, ainsi que l'atteste une lettre écrite par lui au patriarche de Ferney, à la date du 12 septembre 1766. » Comme l'auteur de cette note néglige d'indiquer où se trouve la lettre à laquelle il fait allusion et que nous n'en connaissons pas autrement le contenu, on peut se demander s'il ne s'y agit pas plutôt de l'*Examen impartial des meilleures tragédies de Racine* (voir plus loin). En soi, la paternité de Blin n'est par invraisemblable. On sait que l'auteur de la *Lettre sur la n^{lle} éd. de Corneille par M. de Voltaire*, Amsterdam, 1764, in-8°, était un admirateur fervent du *Commentaire sur Corneille*. La correspondance de Voltaire nous apprend en outre : 1° que c'est par Blin que Voltaire a été mis tout d'abord au courant du projet de l'édition Luneau de Boisgermain (lettre à Damilaville, 27 février 1765); 2° que c'est entre les mains de Blin que Voltaire a souscrit à cette édition (lettre à Blin de Sainmore, 9 septembre 1766). Il est vrai que dans le premier cas, Blin a fort bien pu transmettre simplement l'avis des journaux qui ont publié le prospectus de l'édition dans les premières semaines de 1765 (Cf. l'*Année littéraire*, II, p. 117 et le *Journal encyclopédique* du 15 février), et que, d'autre part Voltaire a constamment ignoré le nom du nouveau commentateur (lettre à d'Olivet, 1^{er} avril 1766) jusqu'au jour où a paru l'édition signée Luneau de Boisgermain; encore, à ce moment-là, ne soupçonne-t-il que Fréron d'avoir eu part à cet ouvrage (lettre à d'Argental, 19 février 1768). Il est singulier que dans l'état de leurs relations, Blin ne l'eût pas mieux renseigné, surtout si sa collaboration est aussi étendue qu'on le prétend. Ce mystère n'est donc point complètement éclairci. Peut-être la préface de Luneau remet-elle les choses au point. Il reconnaît en effet qu'il a profité des conseils et travaux de plusieurs personnes parmi lesquelles il désigne : 1° « deux personnes déjà connues dans la République des lettres par les efforts qu'elles ont fait pour s'y distinguer » (p. III); elles lui ont fourni, dit-il, des préfaces et des examens et en outre des remarques dans le genre de celles de Louis Racine. « J'ai beaucoup profité des premières dans les huit premières pièces de Racine et

je n'ai fait aucun usage des autres » (p. vi); — 2° « deux jeunes professeurs au collège de Dijon qui ont concouru plusieurs fois aux prix de l'Académie française. Les notes qu'ils m'ont envoyées sur les dix dernières pièces de ce poète ne sont pas en grand nombre; mais elles sont remplies de justesse et écrites dans un style vif et serré » (p. vi). Il les a insérées dans son ouvrage. Luneau reconnaît enfin avoir utilisé, dans une plus ou moins large mesure, les *Remarques* de l'abbé d'Olivet, celles de Louis Racine et le *Racine vengé* de Desfontaines. Son commentaire est, de son propre aveu, le fruit de la collaboration de plusieurs personnes parmi lesquelles rien n'empêche de faire figurer Blin de Sainmore.

L'ouvrage, dont la disposition est pour ainsi dire calquée sur celle du *Commentaire sur Corneille*, fut imprimé à part sous le titre de *Commentaire sur les Œuvres de Jean Racine, par M. Luneau de Boisjermain*, Paris, Panckoucke, 1768, 3 vol. in-12.

XIX. — L'examen impartial des meilleures tragédies de Racine [*Paris, Merlin, 1768*].

In-8° de vii-80 pp.

« Il y a vingt ans, dit le marquis de Ximénès dans sa brochure intitulée *Mon testament en vers et en prose* (Bouillon et Paris, 1787, in-8°, p. 3, note), que je risquai des remarques sur deux tragédies de Racine. » Ces deux tragédies sont *Andromaque* et *Britannicus*. Les libraires annonçaient que l'ouvrage imprimé dans le même format que « la nouvelle et magnifique édition des *Œuvres de Racine* » (celle de Luneau de Boisjermain) aurait une suite; mais l'entreprise en est restée là. Deux modèles sont présents à l'esprit du marquis de Ximénès, l'abbé d'Olivet, « grammairien philosophe » dont l'autorité est d'un grand poids, et Voltaire, commentateur trop indulgent à son gré du théâtre de P. Corneille. Il convient d'avoir « souvent employé des tournures de M. de Voltaire, quelquefois des phrases entières de Louis Racine, de Desfontaines même et surtout de M. l'abbé d'Olivet » (p. v).

XX. — Observations sur Boileau, sur Racine, sur Cré-

billon, sur Monsieur de Voltaire et sur la langue françoise en général, par M^r d'Açarq des Académies d'Arras et de la Rochelle. *A la Haye, chez Frédéric Staaman, libraire; se trouve à Bruxelles, chez J.-L. de Boubers, imprimeur-libraire, Marché aux Herbes, et à Paris, chez Valade, libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie.* M.DCC.LXX.

In-8° de 240 pp.

« L'auteur, est-il dit dans l'*Avis*, ayant fait imprimer en 1764 un très petit nombre de ces observations pour les communiquer à quelques particuliers, et ne les ayant point exposées en vente, juge à propos de les donner ici au public avec leur suite. Le tout ensemble servira de pendant aux *Remarques de grammaire sur Racine* par l'abbé d'Olivet, et contribuera à maintenir la pureté de la diction. » Le volume se compose : 1° de *Remarques littéraires et grammaticales sur l'« Art poétique » de Boileau* (publiées pour la première fois dans la *Balance philosophique* de d'Açarq, Amsterdam, 1763, in-8°, 3^{me} partie, pp. 115-151); 2° *Id. sur la « Bérénice » de Racine*; 3° d'une lettre de l'auteur à l'académicien Thomas sur son *Éloge de Descartes*; 4° d'un ouvrage intitulé *La langue françoise* dans lequel d'Açarq donne tort à l'abbé Desfontaines contre l'abbé d'Olivet et cherche à prouver qu'aucun auteur français n'est exempt de fautes de langage, en examinant deux pièces de chacun des trois grands poètes tragiques successeurs de Corneille, *Athalie* et *Phèdre* de Racine, *Électre* et *Rhadamiste* de Crébillon, *Zaïre* et *Mérope* de Voltaire.

XXI. — Œuvres de Molière, avec des remarques grammaticales, des avertissemens et des observations sur chaque pièce, par M. Bret. *A Paris, par la Compagnie des libraires associés.* M.DCC.LXXIII.

6 vol. in-8°.

« A l'égard de la langue qui, depuis notre auteur, a éprouvé des révolutions comme des modes, on trouvera dans cette édition des remarques grammaticales sur quatorze pièces. [Ces quatorze

pièces sont l'*École des Maris*, les *Fâcheux*, l'*École des Femmes*, la *Critique de l'École des Femmes*, le *Misanthrope*, le *Sicilien*, le *Tartuffe*, *Amphitryon*, l'*Avare*, *Georges Dandin*, *Pourceaugnac*, le *Bourgeois gentilhomme*, les *Femmes savantes* et le *Malade imaginaire*.] Elles seront distinguées des observations de l'éditeur, parce qu'elles ne sont pas son ouvrage. On gêne ici sa reconnaissance en ne lui permettant pas d'en nommer les auteurs ; mais si le public reconnoît le législateur à la loi, l'éditeur qui se tait avec peine, aura-t-il quelque chose à se reprocher ? Ces remarques seront toujours imprimées à part et avec des guillemets. » (*Discours préliminaire*, p. 5). Le public reconnut en effet le législateur, comme en témoigne notamment la *Correspondance* de Grimm (X, p. 268) qui profite de l'occasion pour décocher un trait contre l'Académie : « Assurément, messieurs les Quarante n'ont jamais mieux prouvé qu'ils avaient de l'esprit comme quatre. » De son côté, la presse eut vite fait de percer un mystère aussi transparent : « Ces remarques paroissent être l'ouvrage d'une compagnie qui ne les destinoit pas à être imprimées », lit-on dans le *Journal des Beaux-Arts et des Sciences* (ci-devant *Journal de Trévoux*), octobre 1773, p. 15. Le *Journal encyclopédique* est encore plus indiscret (1773, VI, p. 289. Cf. déjà le n° du 1^{er} février, t. I, p. 530) : « On sçait aujourd'hui que ces notes sur la langue qu'il [Bret] regarde avec raison comme une des principales richesses de son édition, sont de l'Académie françoise et qu'elles lui ont été remises par le secrétaire perpétuel de ce corps aujourd'hui remplacé par l'illustre M. d'Alembert » [c'est-à-dire par Duclos, mort en 1772]. Aussi bien le tour de certaines de ces remarques en indiquait-il clairement la provenance. *Quelques-uns ont blâmé, la plupart auraient voulu, plusieurs ont cru*, sont des formules où l'on reconnoît l'Académie et que celle-ci emploie également dans son *Examen d'Athalie* et dans ses notes sur Boileau.

Indépendamment de ces remarques académique exclusivement grammaticales et rangées à part à la suite de chaque pièce, le plan de l'édition de Bret ressemble en tous points à celui du *Corneille* de Voltaire.

XXII. — Chefs d'œuvre dramatiques, ou recueil des meilleures pièces du théâtre françois, tragique, comique et lyrique, avec des discours préliminaires sur les trois genres et des remarques sur la langue et le goût, par M. Marmontel, historiographe de France, l'un des Quarante de l'Académie françoise. Dédié à Madame la Dauphine. *A Paris, de l'imprimerie de Grangé, rue de la Parcheminerie. M. DCC. LXXIII. Avec approbation et privilège du roi.*

In 4° de XII-LXXII-107 (*Sophonisbe*), VIII-118 (*Scévole*), XVI-132 (*Venceslas*) pp.

Cette entreprise onéreuse fut suspendue après la publication du premier volume. Chaque pièce devait être accompagnée de « remarques critiques, les unes sur la langue, les autres sur le goût. Celles-ci seront en petit nombre à l'égard des pièces anciennes et qui n'entrent dans ce recueil que pour marquer les progrès de l'art. » (*Prospectus*, p. xi). Ces pièces anciennes, la *Sophonisbe* de Mairet, le *Scévole* de P. du Ryer et le *Venceslas* de Rotrou, sont les seules qui aient paru. Les autres, les pièces « vraiment dignes de servir de modèles » et dont on devait être « plus sévère et plus attentif à observer les imperfections », n'ont jamais été publiées. Les remarques sur les trois tragédies imprimées sont placées à la suite de chacune d'elles et portent presque exclusivement sur la langue.

XXIII. — Commentaire sur la Henriade par feu M^r de la Beaumelle, revu et corrigé par M. F*** (Fréron). *Berlin et Paris, Le Jay, 1775.*

In-4° de XVI-700 pp., ou 2 vol. in-8° de XVI-364 et 336 pp. (Cf. Bengesco, *Bibliographie de Voltaire*, n° 387).

Dans sa *Lettre à Messieurs Philibert et Chirol, libraires à Genève*, insérée dans l'*Année littéraire* du 4 septembre 1770 (IV, p. 240), La Beaumelle annonce que n'ayant pas trouvé de meilleur moyen de se défendre contre les attaques de Voltaire, il donnera une édition commentée des *Œuvres* de son ennemi « avec des notes courtes et utiles dans le goût de l'édition qu'il m'avoit fait

l'honneur de donner chez vous des *Mémoires de Madame de Maintenon* ». Pour commencer, la critique de la *Henriade* va paraître « incessamment ». Ce sera honorer Voltaire de la même façon qu'il a honoré Corneille : « Je le traite comme un des modèles rares dont les fautes peuvent être prises pour des beautés. Je l'élève en quelque sorte à la dignité d'auteur classique. » La mort ayant empêché La Beaumelle de donner suite à son projet, ce fut Fréron qui publia sa *Henriade* commentée, « le dernier ouvrage qu'il avait entrepris et qu'il a eu le temps d'achever ; mais il n'a pas eu la satisfaction de le voir imprimé » (*Précis de la vie de M. de la Beaumelle*, p. xvi de l'édition in-4° du *Commentaire*). Ce n'était pourtant, au dire de Beuchot, que la reproduction exacte, à quelques corrections près, d'une édition clandestine de la *Henriade avec des remarques* (de La Beaumelle) parue à Toulouse en 1769 et dont Voltaire avait obtenu la saisie. Cette première édition ne semble pas avoir fait beaucoup parler d'elle, car soit La Beaumelle en 1770, dans sa *Lettre aux libraires de Genève*, soit Fréron en 1775, en publiant le *Commentaire* peuvent se dispenser d'y faire la moindre allusion. La *Correspondance* de Grimm, en novembre 1770 (IX, p. 158) n'a pas l'air de se douter que le *Commentaire* existe autrement qu'à l'état de projet. Celle de La Harpe, en 1775 (XVI et XVIII, dans les *Œuvres*, X, pp. 205 et 212), ne connaît que l'édition de Fréron. Enfin Voltaire n'y fait qu'une allusion rapide dans son Épître CVIII, *Au roi de la Chine*, datée de 1771 (O. X, p. 418).

XXIV. — Poésies de François de Malherbe, avec un commentaire inédit par André Chénier, précédées d'une notice sur la vie de Malherbe et d'une lettre sur le commentaire. Seule édition complète, publiée par MM. de Latour. Paris, Charpentier, 1842.

In-18 de xxxiv-324 pp.

Voici comment Tenant de Latour s'exprime au sujet de ce commentaire dans sa *Lettre à Madame la comtesse de Ranc...* placée en tête du volume : « J'ai à vous entretenir... d'un exemplaire des poésies de Malherbe sur lequel se trouvent un grand

nombre de notes de la main d'André Chénier » ; et un peu plus loin : « Mon volume est de l'édition Barbou, 1776, petit in-8°, avec une vie de Malherbe et quelques notes par Meunier de Querlon... Quant au commentaire, il est écrit avec plus de soin et de netteté qu'aucun des autographes de Chénier que j'ai pu avoir sous les yeux. Il n'offre pas une seule rature, et j'ai lieu de croire qu'André Chénier commençait par faire sur un papier à part les brouillons de ses notes pour les reporter ensuite sur les marges du livre qu'il commentait. » Dans la notice de son édition de 1874, G. de Chénier rapporte qu'au sortir du collège, André, voulant tout lire, tout analyser, entreprit de « sacrifier un exemplaire de chaque auteur soumis à son examen critique et de consigner sur les marges, avec sa petite écriture la plus nette, les annotations qu'il pourrait plus tard consulter au besoin ». Ainsi les remarques de Chénier « ne sont pas l'œuvre d'un commentateur de profession », mais « d'un écolier qui s'émancipe ». Cf. la *Bibliographie* d'A. Chénier par P. Glachant dans son *André Chénier critique et critiqué*, Paris, 1902, in-12, pp. 239-240.

XXV. — La Fontaine et tous les fabulistes, ou La Fontaine comparé avec ses modèles et ses imitateurs. Nouvelle édition avec des observations critiques, grammaticales, littéraires et des notes d'histoire naturelle. Par M. N. S. Guillon. *A Paris, chez la V^e Nyon, librairie, rue du Jardinot, n° 2. A Milan, à la librairie française de J. L. Nyon. De l'imprimerie de Stoupe.* An XI — 1803.

2 vol. in-8° de LXXXVII-360 et 443 pp.

Cet ouvrage, dédié à Lucien Bonaparte « président de l'Académie française », a été préparé « durant les années 1791 et 1792 ». (*Avant-propos* de l'auteur).

XXVI. — Œuvres de Voltaire. Nouvelle édition, avec des notes et des observations critiques, par M. Palissot. *Paris, Stoupe et Servière, 1792* [et sq.].

55 vol. in 8° (Cf. Bengesco, *Bibliographie de Voltaire*, n° 2183).

Au sujet de cette édition, Palissot écrit dans ses *Mémoires*

(1803, II, p. 483) : « L'auteur la commença en 1792, à une époque où il eut été plus prudent de se laisser oublier, et dans les temps les plus orageux de la Révolution ; elle fut cependant achevée dans le cours de 1797, grâce au zèle du citoyen Stoupe. » On lit dans le *Prospectus* (p. 11) : « Nous avons cédé au vœu du public qui semblait désirer quelques remarques de goût, principalement sur les pièces de théâtre et sur la partie la plus classique des ouvrages de Voltaire. Nous avons tâché de rendre ces notes utiles, sans oublier qu'elles ne sont faites que pour orner le texte et non pour le surcharger. »

XXVII. — Œuvres complètes de Jean Racine, avec le commentaire de M. de Laharpe, et augmentées de plusieurs morceaux inédits ou peu connus. *A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n° 6°.* 1807.

7 vol. in-8°.

« Je dois des excuses au public pour avoir tardé longtemps à le faire jouir d'un commentaire qu'il attendait avec impatience. Ce commentaire a été composé en 1795 et 1796, et c'est ce que le lecteur aura lieu plus d'une fois de reconnaître en voyant par quel sentiment M. de Laharpe était dominé pendant ce travail. Feu M. Panckoucke, mon beau-père, avait acquis le manuscrit ; mais M. de Laharpe se proposait d'être l'éditeur des *Œuvres complètes de Racine*, qui devaient être imprimées avec le commentaire... Son projet ne put être exécuté ; il en fut détourné d'abord par d'autres ouvrages de circonstance, ensuite par une mauvaise santé qui occasionna sa mort prématurée, le 11 février 1803. » (*Avis du libraire*). Cette édition est établie à peu près sur le même plan que le *Corneille* de Voltaire.

XXVII. — Fables choisies de La Fontaine, à l'usage des enfans, avec des notes grammaticales, mythologiques, etc., par Mongez, membre de l'Institut national. *A Paris, chez Agasse, rue des Poitevins, n° 18.* An IV.

In-12 de 115 pp.

Ce petit volume était destiné « aux écoles primaires de tous les cantons de France ». (*Avertissement* de l'éditeur).

XXIX. — Fables de La Fontaine, avec les notes de Chamfort. *A Paris, de l'imprimerie de Delance*. L'an V, 1796.

2 vol. in-8° de 260 et 364 pp.

Cette édition forme les tomes III et IV de l'ouvrage intitulé *Les trois fabulistes, Ésope, Phèdre et La Fontaine*, par Chamfort et Gail. Le commentaire (posthume) de Chamfort occupe les pp. 220-253 du t. III, 294-358 du t. IV. Il a été reproduit dans les *Œuvres complètes de Chamfort*, Paris, Chaumerot, 1824, I, pp. 77-198.

XXX. — Essais d'un commentaire sur Racine [par Chamfort].

Inscrit dans les *Œuvres complètes de Chamfort*, Paris, Chaumerot, 1824, V, pp. 7-84. Ce sont des notes sur *Esther* où l'auteur complète et rectifie les *Remarques* de l'abbé d'Olivet qui sont, dit-il, « d'un grammairien profond ».

XXXI. — Poésies de Boileau-Despréaux, avec des notes historiques et grammaticales, et un essai sur sa vie et sur ses écrits. Par M. de Lévizac. *A Londres, chez A. Dulau et Co, Soho square*. 1800.

2 vol. in-12 de 232 et 176-vi pp.

APPENDICE IV

SPECIMENS DES COMMENTAIRES ACADÉMIQUES

A. — Quinte-Curce

REMARQUES DE L'ACADÉMIE

SUR

LE QUINTE-CURCE

DE

M. DE VAUGELAS

TOME SECOND

Livre VI

- Page 4. Se faisoient] *Se passoient* estoit mieux.
Beaucoup tranquilles] Il valoit mieux dire *fort tranquilles*.
Agis, fils d'Archidamas qui] On ne sçait si c'est Archidamas ou Agis qui a esté tué. Monsieur de Vaugelas auroit évité cette équivoque en disant *Agis, fils de cet Archidamas qui, etc.*
En vain l'on se souviendroit de la liberté contre une puissance formidable] Que signifie *se souvenir de la liberté contre une puissance*? Il falloit *En*

vain l'on songeroit a deffendre sa liberté contre une puissance formidable.

Commencer commodément la guerre] *Commodément* est une expression impropre. Le latin dit *prendre ses avantages pour commencer une guerre.*

Fut mort si hors de saison] On devoit dire *fut mort si fort à contre-temps.*

Pag. 5. Il envoya à Agésilaüs son frère] M. D. V. auroit évité le concours désagréable de ces trois *a* en mettant *Il envoya à son frère Agésilas.* Aujourd'huy *Agésilas* est plus en usage qu'*Agésilaüs.*

Et qu'il se jettoit, en le poursuivant] Mauvais arrangement. Il falloit *et qu'en le poursuivant, il se jettoit de plus en plus.*

Et les autres de la Macédoine] Il convenoit de dire *et les autres celui de la Macédoine.*

Un grand nombre de soldats] M. D. V. devoit, pour rendre la narration plus claire, exprimer une circonstance qui se trouve dans le latin, c'est que ces soldats estoient des Grecs qui avoient esté à la solde de Darius.

*

B. — Athalie

a) *Texte de l'édition La Harpe (pp. 263-264.)*

ACTE V, SCÈNE I

Le premier vers de cet acte rime avec l'antépénultième du précédent. Racine a cru pouvoir en user ainsi, parce que

le chœur lie les deux actes ensemble, et que Salomith qui termine le quatrième acte, commence le cinquième.

Vers 2. *Redoublez au Seigneur votre ardente prière.*

Comme les mots *au Seigneur* ne peuvent être régis ici que par *prière*, plusieurs ont trouvé l'inversion trop forte.

SCÈNE II

28. *Quel conseil, cher Abner, croyez-vous qu'on doit suivre?*

Selon quelques-uns, l'exactitude exigeait *qu'on doive*; mais la plupart on préféré *qu'on doit*, et pour appuyer leur avis ont rapporté ces deux exemples : *Croyez-vous qu'on doive faire une remarque sur ce vers? Quelle remarque croyez-vous qu'on doit faire sur ce vers?* Dans le premier cas *que* est conjonction, dans le second il est relatif.

58. *Tantôt, à son aspect, je l'ai vu s'émouvoir.*

Il faut *je l'ai vu* en parlant d'Athalie : on a condamné tout d'une voix *je l'ai vu*.

99. *Des prêtres, des enfants lui feraient-ils quelque ombre?*

Quelques-uns ont prétendu que *faire ombre* signifie *éclipser, effacer, obscurcir*, et ne pouvait pas se dire pour *faire ombrage*, qui signifie donner de la jalousie, du soupçon.

106. *Ah ! je le prends déjà, Seigneur, sous mon appui.*

On ne dit point prendre *sous son appui*, quoique *appui* signifie *protection* : ces deux termes doivent s'employer avec des verbes différens.

SCÈNE VI

49. *Sacrés vengeurs de vos princes meurtris.*

Meurtrir pour tuer a vieilli.

b) *Rectifications de l'édition La Rochefoucauld-Liancourt* (2^{me} édit., 1856, pp. 231-232).

ACTE CINQUIÈME

Scène première

2. Redoublez au Seigneur votre ardente prière.

On ne dit point *redoubler à* comme on dit *adresser à*. Quelques-uns ont cru que *prière* serait mieux au pluriel qu'au singulier (1).

Même scène

37. Et força le Jourdain de rebrousser son cours.

La plupart ont cru qu'on ne pouvait pas dire *rebrousser son cours* à l'actif. Quand on dit *rebrousser chemin*, ces deux mots sont pris *per modum unius*, comme ne faisant ensemble qu'un seul mot pris absolument.

Scène deuxième

10. J'attendais que le temple en cendres consumé.

On ne dit point *consumé en cendres*, mais *réduit en cendres* ou simplement *consumé*.

11. De flots de sang non encore assouvie.

Après *consumé*, *assouvie* : il y a ici deux participes qui, se rapportant à différents objets, embarrassent le sens. L'un est pris absolument, et l'autre est le nominatif ou le sujet de la proposition.

(1) La note de l'Académie porte deux critiques également vraies; mais d'Alembert l'a rejetée et l'a remplacée par cette note-ci : « Comme les mots *au Seigneur* ne peuvent être régis ici que par *prière*, plusieurs ont trouvé l'inversion trop forte, et moi, au contraire, je ne vois là aucune inversion. » (*Note de La R.-L.*).

Même scène

28. Quel conseil, cher Abner, croyez-vous qu'on doit suivre ?

L'exactitude exige *qu'on doive*, parce que s'agissant d'un doute, il faut le mode conditionnel (1).

Même scène

44. Crut calmer par ma mort le ciel qui la tourmente.

Quelques-uns ont dit que *tourmente* ne se pouvait pas dire pour *effrayer, poursuivre*.

Même scène

45. Mais que peuvent pour lui vos inutiles soins ?

La plupart ont dit qu'*inutile* est ici un pléonasme qui est purement oisif.

Scène troisième

1. Grand Dieu ! voici ton heure. On t'amène ta proie.

On a condamné cette expression : *on t'amène ta proie* comme peu convenable en parlant à Dieu.

*

(1) L'Académie avait décidé ainsi très impérativement ; d'Alembert a cru qu'elle s'était trompée, et je le crois comme lui. Il a donc refait la note. « Selon quelques-uns, a-t-il dit, l'exactitude exigeait *qu'on doive* ; mais la plupart ont préféré *qu'on doit*, et pour appuyer leur avis, ont rapporté ces deux exemples : *Croyez-vous qu'on doive faire une remarque sur ce vers ? Quelle remarque croyez-vous qu'on doit faire sur ce vers ?* Dans le premier cas, *que* est conjonction, dans le second il est relatif » (*Note de La R.-L.*).

G. — Boileau

LE LUTRIN (1)

CHANT PREMIER (2)

140. ... *Benedicat vos.*

La rime de *vos* avec *travaux* n'a pas paru exacte.

192. Tes bénédictions, dans le trouble croissant,
Tu pourras les répandre et par vingt et par cent.

Ces deux vers n'ont pas paru dignes du reste. Le premier n'a pas paru clair, le second a paru négligé.

221. A leur *saint* assemblage.

Saint a paru impropre à quelques-uns ; d'autres ne l'ont trouvé qu'ironique.

225. Un des noms reste encore.

On croit qu'il aurait été nécessaire d'ajouter à *tirer*, pour une clarté parfaite.

CHANT II°

14. Qu'a *suivi* l'hyménée.

Il faut *suivis*, et trois éditions portent *suivi*.

(1) Édition La Rochefoucauld-Liancourt, 1856, pp. 218-220.

(2) Cet examen du poème du *Lutrin* a été fait, il est vrai, par l'Académie. Il a été délibéré dans ses assemblées ; mais elles étaient peu nombreuses. D'Alembert a rédigé les décisions. On voit combien il les a brièvement énoncées ; il n'en a pas même exposé les motifs, et il n'en a jamais détaillé les discussions. Cependant on voit aussi que ces remarques apportent souvent des lumières sur les difficultés de la langue et de la poésie françaises (*Note de La R.-L.*).

30. Je n'ai *point* exigé ni serments ni promesses.

Point est de trop.

39. *Les solides bienfaits.*

Les solides bienfaits a paru impropre.

156. De ce *séjour* chéri *vient* encor me chasser.

Plusieurs ont trouvé le sens de ce vers louche. On ne sait si *ce séjour* se rapporte à *Citeaux* ou à la *sainte chapelle*, et le mot *vient* augmente l'équivoque.

CHANT III^e

7. Présentant de loin *leur objet*.

Quelques-uns ont blâmé *leur objet*, pour dire *l'objet qu'ils sont* et non *l'objet qu'ils ont* en vue. Le plus grand nombre ont cru cette expression permise, surtout en poésie (1).

29. Elle voit le barbier *qui...*

Tient... et chacun *célébrer*.

On a blâmé le concours de ces deux régimes, *qui tient* et *célébrer*, réunis dans le même phrase et sous le même verbe *voit*. Quelques-uns cependant ont trouvé de la grâce dans cette licence.

.

*

(1) Il eût été bien facile de mettre *leur aspect* au lieu de *leur objet* (Note de La R.-L.).

D. — Molière

REMARQUES GRAMMATICALES

SUR LE BOURGEOIS GENTILHOMME (I)

ACTE PREMIER

Scène première

a. QUI *chatouille davantage que*. *Davantage* n'emporte point de *que*, il falloit *plus que*.

b. *Pour lui*. *Lui* est une faute, se rapportant à *l'intérêt*.

Scène II

c. *Les manquemens des grands Capitaines*, pour les *fautes*, ne se diroit plus.

Dialogue en musique

d. *Vivre dans une même envie*. Expression impropre et peu française.

e. *D'entrer sous l'amoureuse loi*. Même observation.

ACTE II

Scène première

f. QU'UNE *personne comme vous ait un concert de musique chez soi*. L'exactitude demanderoit *chez elle*.

ACTE III

Scène quatrième

g. PAR *où il se démange*. Il faudroit *par où il lui démange*.

(1) *Ceuvres de Molière*, édit. Bret, 1773, V, pp. 760-762.

Scène V

h. *La comédie qu'on fait chez le Roi.* Ne se diroit plus aujourd'hui.

Scène VI

i. *Chez qui j'avois commerce.* Même observation.

Scène IX

k. *Je veux faire autant de pas qu'elle au changement.*
Le tour a paru vicieux.

Scène X

l. *Appaiser des choses.* Ne se dire guère.

Scène XVIII

m. *Pour vous régaler.* Ne se diroit plus aujourd'hui.

n. *Vous gagnez mes résolutions.* Pour dire *vous me faites faire ce que je ne veux pas*, a paru impropre.

o. *Composer une union.* Plusieurs auroient mieux aimé *former*.

ACTE IV

Scène cinquième

p. *DEPUIS avoir.* Ne se dit plus.

ACTE V

Scène sixième

q. *QUI se peut souhaiter.* La plupart auroient mieux aimé *qui se puisse*.

Vu et admis à soutenance,
le 6 décembre 1904.

Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris.

A. CROISSET.

Vu et permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

L. LIARD.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	IX
BIBLIOGRAPHIE <i>des principaux ouvrages cités ou consultés</i>	XI

INTRODUCTION

L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TRIBUNAL DE LA GRAMMAIRE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I

CHAPITRE I

LA DISCUSSION DU PROGRAMME DU PURISME :

LE DÉBAT SUR LES OCCUPATIONS DE L'ACADÉMIE.

Observations sur les bons auteurs ou traité de grammaire ? — Projets de l'abbé de Saint-Pierre, Valincour, l'abbé Genest, Fénelon. — Les opuscules de l'abbé de Dangeau. — Premiers commentaires grammaticaux d'auteurs classiques : remarques sur le *Quinte-Curce* de Vaugelas et l'*Athalie* de Racine. — Le programme en dehors de l'Académie 31

CHAPITRE II

L'EXÉCUTION DU PROGRAMME : 1^o LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Tentative académique de 1740. — Principes généraux et principes particuliers ; difficultés dans les deux sens. — Influence de la grammaire latine : les déclinaisons. — Excès et succès des novateurs. — La tradition grammaticale. — Compilation des règles. — Critique constitutive et critique préservative : leurs principes. — Sort des principes particuliers : la grammaire dans les dictionnaires 63

CHAPITRE III

L'EXÉCUTION DU PROGRAMME : 2° LES COMMENTAIRES GRAMMATICaux.

L'enseignement de la langue par les bons auteurs. — Épanouissement de l'entreprise des commentaires d'auteurs classiques. — L'abbé d'Olivet, ses détracteurs et ses émules. — Voltaire commentateur de Corneille ; antécédents et postérité. — Les commentaires de l'Académie. — Résultats d'ensemble pour le dix-huitième siècle 92

CHAPITRE IV

L'ESPRIT DU PROGRAMME : LES VARIATIONS DE LA DOCTRINE DE L'USAGE.

Tendances conservatrice et rationaliste de la grammaire au dix-huitième siècle. — Déformation de la formule de Vaugelas. — L'usage de la langue parlée : la ville et la société bourgeoise. — L'usage de la langue écrite : les grands écrivains du siècle de Louis XIV. — Critique de l'usage des bons auteurs : archaïsmes, négligences, hardiesses. — L'usage grammatical : la tradition, la raison et l'analogie. 127

CHAPITRE V

LES AUTEURS COMMENTÉS.

Originaux ou traducteurs ? — Les classiques français du XVIIⁱⁱ siècle. — Le choix des commentateurs : poètes, genres nobles, genres dramatiques. — La hiérarchie des talents : de Malherbe à Racine. — Les classiques du XVIII^m siècle 168

CHAPITRE VI

LA COMPOSITION DES COMMENTAIRES.

Réimpressions des classiques français au dix-huitième siècle. — Commentaires historiques et commentaires critiques. — Les *Sentiments de l'Académie sur le Cid*. — Grammaire, poétique et rhétorique. — Critique littéraire et critique grammaticale 213

CONCLUSION 230

APPENDICES

APPENDICE I

Correspondance grammaticale de l'Académie française au dix-huitième siècle. 239

TABLE DES MATIÈRES

279

APPENDICE II

Quelques ouvrages grammaticaux dédiés ou présentés à l'Académie française au dix-huitième siècle 244

APPENDICE III

Notes bibliographiques sur les commentaires grammaticaux d'auteurs classiques rédigés au dix-huitième siècle 249

APPENDICE IV

Spécimens des commentaires académiques 268

117
2



PC
2057
F7

Francois, Alexis
La grammaire du purisme

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

